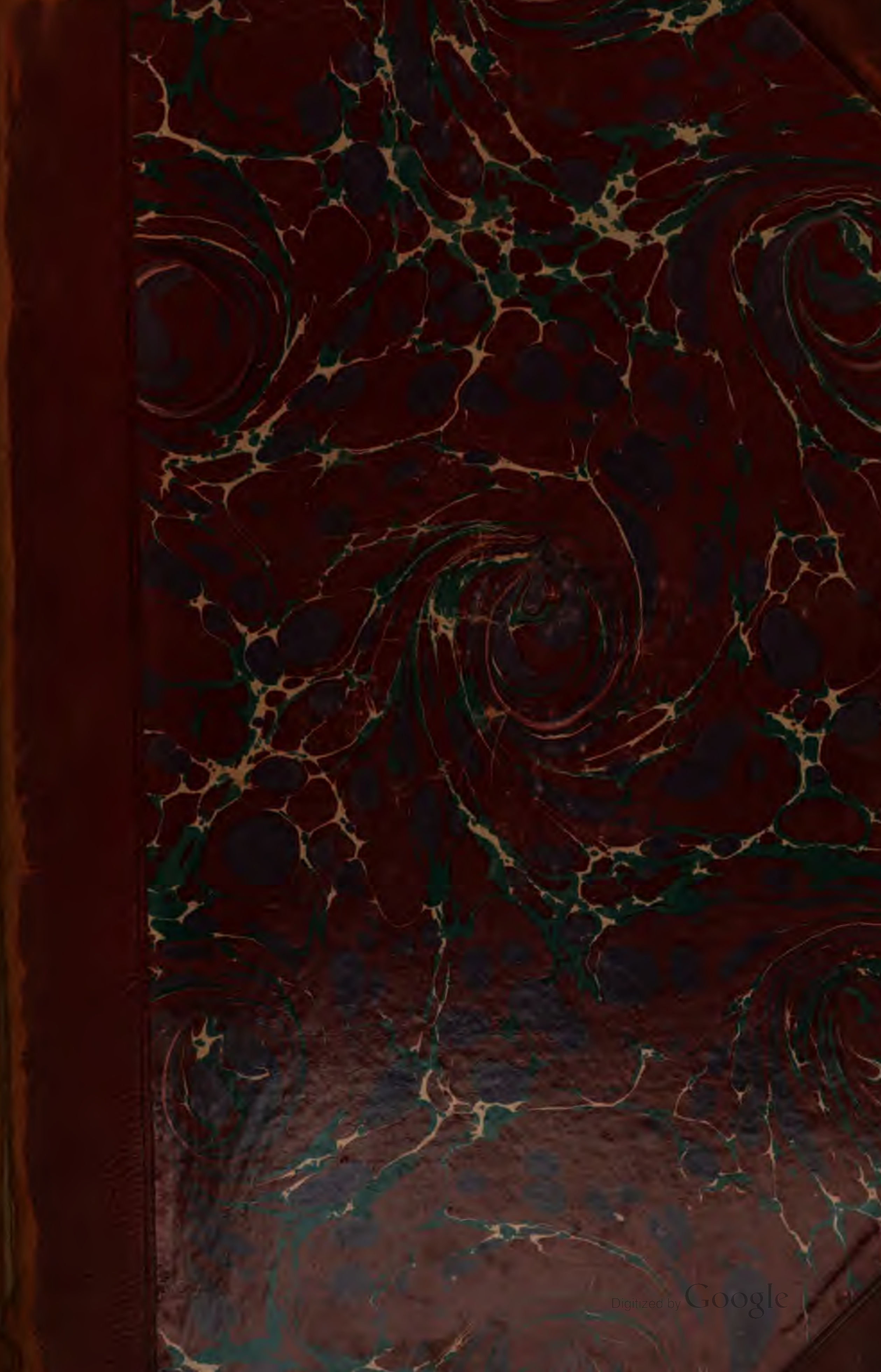


ANNUAIRE

DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE

DE NUMISMATIQUE

ET D'ARCHÉOLOGIE

PARIS. — IMPRIMERIE DE PILLET ET DUMOULIN
5, rue des Grands-Augustins.

ANNUAIRE

DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE

DE NUMISMATIQUE

ET D'ARCHÉOLOGIE

TOME SIXIÈME. — ANNÉE 1882

PARIS

AU SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE

DE NUMISMATIQUE ET D'ARCHÉOLOGIE

46, RUE DE VERNEUIL, 46.

COMITÉ D'ADMINISTRATION

DE LA SOCIÉTÉ

AU 1er JANVIER 1882.

Président,	M. le vicomte DE PONTON D'AMÉCOURT.
Vice-Président,	M. CARON.
Secrétaire général,	M. SUDRE.
Secrétaire général des sections.	M. le vicomte DE ROUGÉ.
Trésorier,	M. DE BELFORT.
Membres,	M. GARIEL. M. PENCHAUD. M. BAPST. M. le docteur MOREAU. M. le marquis DE BIZEMONT. M. le comte DE RIENCOURT. M. HEISS. M. DE LIESVILLE.

STATUTS

Article Premier.

La Société française de Numismatique et d'Archéologie est reconstituée, à dater du 1er janvier 1875. Son but est :

1° D'encourager l'étude de la Numismatique, de l'Archéologie, de l'Histoire et des sciences qui s'y rapportent ;

2° D'offrir aux Collectionneurs un lieu de réunion qui leur permette de mieux se connaître, d'échanger leurs idées, de se tenir au courant des travaux de chacun et de s'entretenir de leurs découvertes mutuelles.

Art. 2.

La Société se compose de membres honoraires, de membres titulaires et de membres correspondants.

Art. 3.

Les membres honoraires ne peuvent dépasser le nombre de vingt. Ils sont choisis soit parmi les notabilités de la science, soit parmi les membres de la Société qui lui auraient rendu de grands services. Ils sont nommés par la Société, sur la présentation du Comité d'administration, au scrutin secret et à la majorité des membres présents ; leur nomination n'est définitive qu'après réception de leur acceptation écrite.

Les membres honoraires ne payent aucune cotisation ; ils reçoivent gratuitement les publications de la Société et jouissent de tous les droits accordés aux membres titulaires. Néanmoins, ils ne peuvent faire partie du Comité d'administration.

Le quart des places des membres honoraires est réservé aux numismatistes.

ART. 4.

Les membres titulaires se divisent en deux catégories. Les membres *titulaires donateurs* et les membres *titulaires* proprement dits.

Les membres titulaires donateurs versent à la Société une somme de mille francs au minimum, moyennant laquelle ils jouiront pendant toute leur vie des mêmes droits que les membres titulaires proprement dits. Ils sont admis dans la Société dans la forme prescrite par l'article 5.

ART. 5.

Les membres titulaires sont limités au nombre de deux cents; ils sont nommés par la Société, sur la présentation du Comité d'administration, à la majorité des membres présents et au scrutin secret.

La présentation n'a lieu qu'après l'affichage prescrit par l'article 8 ci-après.

Les membres titulaires payent une cotisation annuelle de *soixante francs* et sont en outre tenus, lors de leur entrée dans la Société, de prendre un diplôme dont le prix est fixé à dix francs.

ART. 6.

Les membres honoraires et titulaires ont seuls le droit de voter sur les questions d'administration de la Société et pour l'admission des membres nouveaux.

ART. 7.

Les membres correspondants sont en nombre illimité. Ils sont nommés dans la même forme que les membres titulaires. Ils payent une cotisation annuelle de *vingt francs* et reçoivent, lors de leur entrée dans la Société, un diplôme dont le prix est fixé à dix francs.

Art. 8.

Toute personne désirant faire partie de la Société, à titre de membre titulaire ou correspondant, devra en faire la demande écrite et signée sur une formule dressée à cet effet par le Comité d'administration. Cette demande devra, en outre, être signée par deux présentateurs ou parrains faisant partie de la Société en qualité de membres titulaires.

Les demandes d'admission sont enregistrées sur un registre spécial et dans leur ordre d'arrivée.

Les noms des candidats et de leurs parrains sont affichés pendant quinze jours dans les salons de la Société. Passé ce délai, si la présentation est acceptée par le Comité d'administration, il est procédé au scrutin prescrit par l'article 5.

Art. 9.

L'administration de la Société est confiée à un Comité nommé à cet effet par l'Assemblée générale.

Ce comité prend le nom de Comité d'administration et se compose de quatorze membres, y compris le Président et le Vice-Président de la Société, le Secrétaire général, le Secrétaire général des sections et le Trésorier.

Le Président ne peut être choisi que parmi les numismatistes.

Les membres du Comité d'administration sont élus pour trois ans et remplacés, chaque année, par séries désignées une première fois par le sort.

Les membres sortant sont rééligibles.

Art. 10.

Le Comité d'administration reçoit de la Société les pouvoirs les plus étendus.

Il règle tout ce qui est relatif à l'administration et à l'ordre intérieur de la Société.

Il place les fonds, nomme le gérant et les divers employés.

Il juge sans appel les questions qui n'auraient pas été prévues par les statuts.

Il délègue deux de ses membres pour mandater toutes les dé-

penses de la Société, sans que leur signature puisse entraîner pour eux la moindre responsabilité financière.

Tout membre du Comité d'administration qui aura manqué à trois réunions consécutives du comité, sans excuse valable, sera réputé démissionnaire.

ART. 11.

Le Comité d'administration désigne, parmi les membres de la Société, un Comité des publications composé de six membres, y compris le Président ou le Vice-Président, le Secrétaire général et le Secrétaire général des sections. Ce comité fixe tout ce qui a trait aux publications; mais ses décisions ne sont valables qu'après approbation du Comité d'administration.

ART. 12.

Les questions qui pourraient intéresser l'existence, la dissolution, l'emplacement du siège de la Société sont décidées par le Comité d'administration, sauf approbation de l'Assemblée générale.

ART. 13.

Une Assemblée générale a lieu tous les ans, le premier vendredi du mois de mars; elle est présidée par le Président ou le Vice-Président de la Société, ou, en cas d'absence, par un des membres du Comité d'administration.

L'Assemblée nomme les membres du Comité d'administration; elle approuve les comptes et les budgets, et délibère sur les questions que le Comité d'administration croit devoir lui soumettre.

En cas d'urgence, le Comité d'administration peut convoquer une Assemblée générale extraordinaire, en prévenant tous les membres honoraires et titulaires habitant Paris au moins dix jours avant la réunion.

Les décisions de l'Assemblée générale sont prises à la majorité, quel que soit le nombre des membres présents.

ART. 14.

L'année de la Société commence le 1er janvier, époque à laquelle les cotisations sont exigibles.

Le 1er février, le Trésorier avertit les membres dont la cotisation n'aurait pas été payée ; le 1er mars, la liste des membres retardataires est affichée au siège de la Société, et le 1er avril, les retardataires peuvent être rayés du nombre des membres de la Société par le Comité d'administration.

Tout membre admis dans le courant de l'année est tenu de verser sa cotisation et le prix de son diplôme dans les quinze jours qui suivront l'avis de son admission. Les parrains sont responsables de ce premier payement.

Les cotisations des membres admis dans les mois de novembre ou de décembre seront appliquées à l'année suivante ; elles pourront être affectées à l'année courante si le membre admis en fait la demande.

ART. 15.

Tout membre titulaire ou correspondant qui n'aura pas notifié par écrit au secrétariat, avant le 1er janvier, l'intention de cesser de faire partie de la Société, sera tenu de payer la cotisation de l'année commencée.

ART. 16.

Tout membre habitant ordinairement ou exceptionnellement en pays étranger devra désigner à la Société un mandataire chargé de payer ses cotisations et de recevoir les publications qui lui appartiennent. Autant que possible, ce mandataire devra habiter Paris.

ART. 17.

Les salons sont ouverts aux membres de la Société tous les jours de la semaine, de midi à minuit, excepté le dimanche.

ART. 18.

Tous les vendredis, à huit heures du soir, depuis le 1er octobre jusqu'au 1er juin, il y a une conférence dont le sujet est affiché à l'avance.

Art. 19.

Il est formé autant de Sections que les besoins du service l'exigent.

Chaque Section nomme son Président et son Secrétaire.

Les procès-verbaux des Sections sont remis au Secrétaire général des Sections, immédiatement après leur approbation. Ces procès-verbaux sont soumis au Comité des publications, qui juge s'il y a lieu de les publier en totalité ou en partie.

Tous les membres de la Société peuvent être élus Présidents ou Secrétaires des Sections.

Art. 20.

Les discussions politiques ou religieuses sont rigoureusement interdites.

Art. 21.

L'obéissance aux Statuts est obligatoire pour tous les membres de la Société. Un exemplaire de ces statuts leur est délivré au moment de leur admission.

Tous les membres de la Société reçoivent une carte d'entrée personnelle, qui devra être présentée à toute réquisition des agents de la Société. Cette carte portera la signature du Président et celle de son possesseur.

Art. 22.

En cas d'infraction aux Statuts ou aux lois de l'honneur et de la bienséance, le Comité d'administration juge s'il y a lieu de donner un avertissement au membre qui aurait commis cette infraction.

En cas de récidive ou d'extrême gravité, le Comité en réfère à la première séance réglementaire, qui, après avoir entendu le rapport sommaire des faits, décide, sans discussion, au scrutin secret et à la majorité des membres présents, s'il y a lieu de prononcer l'exclusion du membre inculpé.

ART. 23.

En cas d'exclusion d'un membre de la Société, aucune cotisation ne sera rendue et le membre exclu conservera son droit aux publications de l'année courante.

ART. 24.

En cas de dissolution de la Société, l'actif, après liquidation de toutes les dettes, sera la propriété des membres titulaires faisant partie de la Société au moment de sa dissolution. Ils décideront entre eux, à la majorité des voix, de l'emploi à faire de cet actif et du sort des collections.

ART. 25.

Aucune modification aux Statuts ne pourra être faite qu'après avoir été présentée par écrit au Comité d'administration et revêtue de la signature d'au moins trente membres titulaires.

Le Comité examine les modifications proposées et les présente, avec son rapport, à l'Assemblée générale, qui peut seule voter les changements proposés.

ART. 26.

Tous les membres faisant actuellement partie de la Société seront mis en demeure de déclarer s'ils adhèrent aux présents Statuts.

Tous Statuts ou Règlements antérieurs sont abrogés.

LISTE DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

MEMBRES HONORAIRES.

ARBOIS DE JUBAINVILLE (d'), 84, boulevard Montparnasse, à Paris.

COSTA DE BEAUREGARD (comte), 14, rue Saint-Guillaume, à Paris, château de Beauregard, par Douvaine, (Haute-Savoie).

FROEHNER, 11, rue Casimir-Périer, à Paris.

GARRUCCI (le Rév. Père R.). collège américain au Vatican, Rome.

MONTAIGLON (Anatole de), professeur à l'Ecole des Chartes.

OPPERT, membre de l'Institut, 19, rue Mazarine, à Paris.

VILLEFOSSE (Ant. Héron de), conservateur-adjoint au musée du Louvre, 80, rue de Grenelle, à Paris.

MEMBRES TITULAIRES.

ALEXEIEFF (comte Georges d'), chambellan de S. M. l'Empereur de toutes les Russies, à Ekaterinoslaw (Russie méridionale).

ANDRÉ (Édouard), 158, boulevard Haussmann, à Paris.

BAPST (Germain), 153, boulevard Haussmann, à Paris.

BASILEWSKI (comte Alexandre), 33, rue Blanche, à Paris.

BAULNY (Gaston Ogier de), 52, rue de Verneuil, à Paris.

BELFORT (Delfau de), 161, boulevard Haussmann et à Charnay, par Mâcon (Saône-et-Loire).

BIZEMONT (marquis Arthur de), 109, rue de Grenelle, à Paris.

BRIMONT (comte de), 40, rue Belles-Feuilles, à Passy.

BORDEAUX (Paul-Justin), 128, rue de Rivoli, à Paris.

CARON (Émile), 140, boulevard Haussmann, à Paris.

CAPLAIN (Michel), 28, rue Michel-Lecomte, à Paris.

CHAIX, percepteur à Molinot, par Nolay, (Côte-d'Or).

CHARTIER DU RAINCY, à Cauvigny, par Noailles, (Oise).
CLERCQ (Louis de), 5, rue Masseran, à Paris.
DUMAS, 15, rue de l'Estrapade, à Paris.
GARIEL (Ernest), 85, boulevard Haussmann, à Paris.
HALPHEN (Eugène), 111, avenue du Trocadéro, à Paris.
HEISS (Aloïs), à Aulnay, par Sceaux (Seine).
HERMEREL (Jules), 96, rue Amelot, à Paris.
HESSE (S. A. le prince Alexandre de), à Darmstadt.
HIRSCH (baron Lucien de), 2, rue de l'Élysée, à Paris.
HOFFMANN, 33, quai Voltaire, à Paris.
LAURIÈRE (Jules de), 15, rue des Saints-Pères, à Paris.
LECOMTE (Ernest), 7, rue Boudreau, à Paris.
LEMAITRE, 84, boulevard du Montparnasse, à Paris.
LEWIS (Samuel), Corpus Christi collège, Cambridge (Angleterre).
LIESVILLE (comte de), 28, rue Gauthey, à Paris.
LIGER, 10, rue de Bellechasse, à Paris.
MARCHANT (l'abbé), 74, grande Rue, à Saint-Mandé (Seine).
MEUNIER DU HOUSSOY, 35, rue de Clichy, à Paris.
ODILON-BARROT, à Chambonas, par le Vans (Ardèche).
OLLIVIER (Arsène), 112, boulevard Voltaire, à Paris.
PELLECHET (Jules), 7, impasse du Coq, rue Saint-Lazare, à Paris.
PENCHAUD (Charles), 176, boulevard Saint-Germain, à Paris.
PERROCHEL (comte de), 206, boulevard Saint-Germain, à Paris.
PONTON D'AMÉCOURT (vicomte Gustave de), 18, rue de l'Université, à Paris et à Trilport, par Meaux (Seine-et-Marne).
POYDENOT (Henri), à Bayonne (Basses-Pyrénées).
RIENCOURT (comte de), 12, rue d'Aguesseau, à Paris.
ROBERT (Charles), 25, boulevard de Latour-Maubourg, à Paris.
ROLLAND, 30, boulevard du Temple, à Paris.
ROUGÉ (vicomte Jacques de), 35, rue de l'Université, à Paris.
SABATIER D'ESPEYRAN, 7, avenue des Champs-Élysées, à Paris.
SUDRE, 11, quai Conti, à Paris.
TAILLEBOIS (Émile), à Dax (Landes).
THUISY (le marquis de), 9, rue d'Argenson, à Paris.
TURGOT (le marquis de), 27, rue Tronchet, à Paris.
TYSKIEWICZ (le comte), 74, boulevard Bineau, à Neuilly (Seine).
VAN PETEGHEM, 41, quai des Grands-Augustins, à Paris.

VERNIER (ACHILLE), à Roubaix (Nord).

VOGÜÉ (comte MELCHIOR DE), 2, rue Faber, à Paris.

MEMBRES CORRESPONDANTS.

ALDIN (D'), à Péronne (Somme).

ANDRÉ (ERNEST), à Gray (Haute-Saône).

ARBAUMONT (d'), aux Argentières, près Dijon (Côte d'Or).

ARGYROPOULOS, 6, avenue Percier, à Paris.

ARTENSEC DE VERNEUIL (D'), à Terrasson (Dordogne).

AUBERT, à Briançon (Hautes-Alpes).

AUBIGNY (DROUET D') rue Fougères, à Rennes (Ille-et-Vilaine).

AUBRY-VITET, 9, rue Barbet-de-Jouy, à Paris.

AURÈS, 1, rue Titus, à Nîmes (Gard).

AYMARD (AUGUSTE), au Puy (Haute-Loire).

BARRAL (FÉLIX), 13, rue Infirmière, à Avignon (Vaucluse).

BARTHÉLEMY (ANATOLE DE), 9, rue d'Anjou, à Paris.

BARTHÈS, 14, Great Marlborough street, à Londres.

BASTIDE, place Sainte-Claire, à Grenoble (Isère).

BATAULT (HENRI), 27, place de Beaune, à Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire).

BATIE (JULES DE LA), château de Cessac, près Le Puy (Haute-Loire).

BAULNY (CHARLES OGIER DE), château de la Grande-Forêt, par Courtalain (Eure- et Loir).

BEAUVILLIERS (MAXIME), à Marcilly-le-Hayer (Aube).

BELLIER DE LA CHAVIGNERIE, à Chartres (Eure-et Loir).

BERGER (l'abbé), 95, rue de Sèvres, à Paris.

BERTIER, à Lenardière, par Pouzanges (Vendée).

BERTRAND (ARTHUR), au Mans (Sarthe).

BIZEMONT (comte DE), 109, rue de Grenelle, à Paris.

BIZEMONT (vicomte HECTOR DE), château des Ages, par Le Blanc (Indre).

BLANCHET (l'abbé), 1, rue Bel-Air, à Lausanne, (Suisse).

BOLLAERT (LUCIEN), à Leforest, arrondissement de Béthune (Pas-de-Calais).

BONNET (l'abbé), à Bellenave (Allier).

BOUCHARDON, à Caen (Calvados).

BOUCHER DE CRÈVECOEUR DE PERTHES (ARMAND), 53, rue de la Tannerie, à Abbeville (Somme).

BOURGEOIS (l'abbé), à Royaucourt, par Meignelay (Oise).

BOYER DE SAINTE-SUZANNE (le baron), à Monaco.

BOYSSEULH (comte DE), château de Poinsac, près Le Puy (Haute-Loire).

BRETAGNE (CHARLES DE), château de la Bijoire, par Champ-Saint-Père (Vendée).

BRETAGNE (JOSEPH DE), château de Mortagne (Nord)

BRICHAUT, 9, rue Saint-Paul, à Paris.

BUHOT DE KERSERS, 1, place de l'Arsenal, à Bourges (Cher).

BUREY (vicomte ROBERT DE), château de Nenon, par Rochefort (Jura.)

CAIX DE SAINT-AYMOUR, à Senlis (Oise).

CARMEJANE (DE), 8, rue Duphot, à Paris, et à Carpentras (Vaucluse).

CASATI, à Orléans (Loiret).

CASTROBREZA (CARLOS), Costanilla de los Angeles, 3, à Madrid (Espagne).

CAUTHION, à Fontainebleau (Seine-et-Marne).

CESSAC (DE), à Guéret (Creuse).

CHALON-RENIER, rue de la Senne, à Bruxelles (Belgique).

CHANALEILLES (comte ROGER DE), 6, rue Chabannais, à Paris.

CHAPER (EUGÈNE), rue Villars, à Grenoble (Isère).

CHARPY (LÉON), à Saint-Amour (Jura).

CHASSAING (AUGUSTIN), au Puy (Haute-Loire).

CHATEAUVIEUX (DE), 100, rue de l'Université, à Paris, et château de Vernoux, par Louroux-Béconnais (Maine-et-Loire).

CHATENAY (DE), 8, rue de Tivoli, à Paris.

CINOT (AMINTHE), à Crécy-en-Brie (Seine-et-Marne).

CISTERNE DE VEILLES, 25, rue Saint-Guillaume, à Paris.

CLAUSADE (comte DE), à Toulouse (Haute-Garonne).

CLÉROT (PAUL), 11, quai Conti, à Paris.

COLIN, à Saint-Mihiel (Meuse).

CONDÉ (baron DE), 8, rue Volney, à Paris.

CONTANT (PAUL), boulevard Dieu-Lumière à Reims, Marne.

CORBET (VICTOR), à Saint-Amour (Jura).

COULIER (BENOIT), 2, galerie Montpensier, à Paris.

COURTILLOLLES (DE), château de Courtillolles (Sarthe), près Alençon (Orne).

DAMOUR (LÉON), 11, rue Vignon, à Paris.

DANCOISNE, à Hénin-Liétard (Pas-de-Calais).

DANICOURT (ALFRED), 28, place Vendôme, à Paris et à Péronne (Somme).

DEBRAY (Henri), 44, rue Jean-sans-Peur, à Lille (Nord).
DEJARDIN (Ernest), 17, boulevard Vauban, à Lille (Nord).
DELAHAUT (Charles), à Charleville (Ardennes).
DELATTRE (Victor) à Cambrai, (Nord).
DELAUNAY, château de Moyencourt (Somme).
DELEUZE (Séverin), à Saint-Georges-d'Orques, près Montpellier (Hérault)
DELIMEUX, 6, rue de l'Estrapade, à Paris.
DENIS (l'abbé) à Meaux (Seine-et-Marne).
DERIAZ, 4, rue François-Dauphin, à Lyon (Rhône).
DESCHAMPS de PAS, à Saint-Omer (Pas-de-Calais).
DESILVE (l'abbé), à Baduel par le Cateau (Nord).
DOBY (l'abbé), 37, rue du Bac, à Paris.
DOUCET, 38, rue de Nesmond, à Bayeux (Calvados).
DOULÉ (Remy-Charles), à Lieurey (Eure).
DUCHATEAU, 49, rue des Poissonniers, à Paris.
DUPLAN (albert), à Evian-les-Bains (Haute-Savoie).
DUPRIEZ, à Homécourt (Meurthe-et-Moselle).
DUPUIS, à Pontarmé, par la Chapelle-en-Serval (Oise).
DURIF, 34, rue de Madame, à Paris.
DUSEIGNEUR, 26, quai de Béthune, à Paris.
FABRY (Edmond de), 4, rue Sully, à Nantes (Loire-Inférieure).
FALRET de TUITE.
FARCY (Paul de), à Château-Gontier, (Mayenne).
FIÈRE (Paul), à Voiron (Isère).
FLAMARS (Henri de), à Nice (Alpes-Maritimes).
FLOTTES (Léon), 52, rue de Courcelles, à Paris.
FOUROT (l'abbé), à Saint-Dizier (Haute-Marne).
FRÉMINVILLE (de), château de l'Aumusse, par Pont-de-Veyle (Ain).
FRÈREJEAN, 8, rue de l'Université, à Paris.
FROC, 35, rue Guénégaud, à Paris.
FROSSARD (Henri), à Guépy, par Nevers (Nièvre).
FRUGÈRE (l'abbé), à Langeac (Haute-Loire).
GALLICE (Henri), à Épernay (Marne).
GARIEL (Hyacinthe), à Grenoble (Isère).
GARNUCHOT, à Avallon, Yonne.
GAYARD, 22, rue de l'université, à Paris.
GRÉAU, 25, rue du Cherche-Midi, à Paris, et à Troyes (Aube).

GUÉRIN (RAOUL), 125, rue Saint-Martin, à Paris.
HACHETTE, 46, rue de Laborde, à Paris.
HAHN, à Luzarches (Seine-et-Oise).
HALÉVY, 26, rue Aumaire, à Paris.
HAUTERIVE (comte HENRI d'), 2, rue Dumont-d'Urville, à Paris.
HENFREY (HENRY-WILLIAM), Widmore cottage, Bromley, Kent (Angleterre).
HEULZ, 16, rue Vainsot, à Bayonne (Basses-Pyrénées).
HUCHER, au Mans (Sarthe).
IMHOOF-BLUMER, à Winterthur (Suisse).
JACOTIN, au Puy (Haute-Loire).
JOUBERT, à Pont-l'Évêque (Calvados).
JULLIOT, à Sens (Yonne).
JUNQUIÈRES (MAURICE de), 40, rue d'Assas, à Paris.
KERCHKOFFS.
KOEHNE (baron DE), à Saint-Pétersbourg (Russie).
LACROIX, à Mâcon (Saône-et-Loire).
LACROIX (LÉON), à Agen (Lot-et-Garonne).
LAGUS, à Helsingfors (Finlande).
LAJOYE, rue des Juifs, à Melun (Seine-et-Marne).
LAMOTTE, au Pouzin (Ardèche).
LAUGIER, à Marseille (Bouches-du-Rhône).
LEFEBVRE, (CHARLES), 120, boulevard Magenta, à Paris.
LEFEBVRE (JULES), 8, quai du Pont-Neuf, à Abbeville (Somme).
LÉPAULLE (EMILE), 41, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Lyon (Rhône).
LE ROUX (le colonel), à Bone (Algérie).
LORIÈRE (DE) château de Chevillé, par Brulon (Sarthe).
LOUVENCOURT (vicomte DE), à Lagny (Seine-et-Marne).
MALINGUEHEN (ROBERT DE), château de Douy, par Beauvais (Oise)
MALLET, rue du Camp-des-Buttes, à Amiens (Somme).
MARCHANT, à Arbouville, par Angerville (Seine-et-Oise).
MARCOTTE, 14, rue d'Antin, à Lille (Nord).
MARTELLIÈRE (LOUIS), à Vendôme (Loir-et-Cher).
MATER (DANIEL), à Bourges (Cher).
MAUGÉ, 14, rue de la Douane, à Paris.
MELOIZES (DES) à Bourges (Cher).
MENNECHET, à Amiens (Somme).
MILLESCAMPS, 19, boulevard Malesherbes, à Paris.

MOLLET, à Aïn-si-Tahari, près Jemmapes, par Philippeville (Algérie).
MONIER DE LA SIZERANNE (comte), 67, rue Pierre-Charron, à Paris.
MOREAU (ALEXIS), 37, rue de l'Université, à Paris.
MOREAU (FRÉDÉRIC) père, 98, rue de la Victoire, à Paris.
MOREL, à Nyons (Drôme).
MOULINÉ (l'abbé), à Pardies lez-Moncin (Basses-Pyrénées).
MUSTAPHA BEN LAGHA, à Jemmapes (Algérie).
NASSER SELIM, à Beyrouth (Syrie).
NESSEL (DE), à Hagnenau (Alsace-Lorraine).
NODET (HENRI), 20, quai de la Mégisserie, à Paris.
PALLIAS, 25, rue Centrale, à Lyon (Rhône).
PARENTEAU, à Nantes (Loire-Inférieure).
PARROT (ARMAND), à Angers (Maine-et-Loire).
PERRIN DU LAC, à Compiègne (Oise).
PERTHUIS, à Nantes (Loire-Inférieure).
PHALECQUE (IMBERT DE LA), 17, rue du Grand-Magasin, à Lille (Nord).
PLICOT, à Fère-Champenoise (Marne).
POIRET (ULDARIC), 157, rue Blomet, à Paris.
PONTON D'AMÉCOURT (HENRI DE), 18, rue de l'Université, à Paris.
POSSESSE (MAURICE DE), 7, rue Portalis, à Paris.
QUÉLEN (vicomte DE), rue de l'Université, à Paris, et château de Surville, par Montereau (Seine-et-Marne).
RADEL GIRARDOT (DE), à Saint-Loup-sur-Aujon (Haute-Marne).
RAVAISSON-MOLLIEN, 9, quai Voltaire, à Paris.
REBOUD, médecin-major aux tirailleurs d'Afrique, à Constantine (Algérie).
RÉVON (PIERRE), à Gray (Haute-Saône).
RIEKOTTER, à Néris-les-Bains (Allier).
RIGAUX (HENRI), 112, rue de l'Hôpital, à Lille (Nord).
RIVIÈRE (ÉMILE), 139, rue de Sèvres, à Paris.
ROMIZOWSKI (DE), à Suippes (Marne).
SCHLUMBERGER (GUSTAVE), 140, faubourg Saint-Honoré, à Paris.
SIX, Heerengracht, 511, à Amsterdam, Hollande.
TEIXEIRA DE ARAGAO, 111, Bemfica, à Lisbonne (Portugal).
TERRIS (JULES), à Carpentras (Vaucluse).
TESTENOIRE-LAFAYETTE, à Saint-Étienne (Loire).
TORCHET (LOUIS), à Meaux (Seine-et Marne).

VAISSIÈRES (EMMANUEL DE), château de Vassé, près Sillé-le-Guillaume, (Sarthe).

VALLENTIN, à Montélimart (Drôme).

VALTAT, à Verrey-sous-Salmaise (Côte-d'Or).

VAN DEN BROEK D'OBRENAN (JOHN), 63, avenue Friedland, à Paris.

VAN HENDE, 97, boulevard de l'Impératrice, à Lille (Nord).

VILLARD (ANDRÉ), à Mâcon (Saône-et-Loire).

VORGES (EUGÈNE DE), 38, rue de Laborde, à Paris.

WAZIERS (LOUIS DE), 8, rue de Varenne, à Paris.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

AIN. — Société d'émulation de l'Ain.

AISNE. — Société académique de Laon.
— Société historique et archéologique de Château-Thierry.
— Société archéologique, historique et scientifique de Soissons.
— Société académique de Saint-Quentin.
— Société archéologique de Vervins.

ALLIER. — Société d'émulation de l'Allier.

ALPES-MARITIMES. — Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes.
— Société niçoise des sciences naturelles et historiques.

AUBE. — Société académique de l'Aube.

AVEYRON. — Société des sciences, lettres et arts de l'Aveyron.

BOUCHES-DU-RHONE. — Société de statistique de Marseille.
— Académie d'Aix.

CALVADOS. — Académie de Caen.

CHARENTE. — Société archéologique de la Charente.

CHARENTE-INFÉRIEURE. — Société historique et scientifique de Saint-Jean-d'Angely.
— Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de Rochefort.

CHER. — Société historique, littéraire, artistique et scientifique du Cher.
— Société des antiquaires du centre.

COTE-D'OR. — Commission des antiquités de la Côte-d'or.
— Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon.

COTES-DU-NORD. — Société archéologique et historique des Côtes-du-Nord.

CREUSE. — Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse.

DOUBS. — Société d'émulation du Doubs.
— Société d'émulation de Montbéliard.

DROME. — Société d'archéologie et de statistique de la Drôme.

EURE-ET-LOIR. — Société dunoise.

GARD. — Académie du Gard.
— Société littéraire et scientifique d'Alais.

HAUTE-GARONNE. — Société archéologique du midi de la France.
— Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse.

GIRONDE. — Société archéologique de Bordeaux.

ILLE-ET-VILAINE. — Société archéologique de Rennes.

ISÈRE. — Académie delphinale.

JURA. — Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny.

LANDES. — Société de Borda.

LOIR-ET-CHER. — Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher.
— Société archéologique du Vendômois.

LOIRE. — Société d'agriculture, sciences et belles-lettres de la Loire.

LOIRE (Haute-). — Société académique du Puy.

LOIRE-INFÉRIEURE. — Société archéologique de Nantes.
— Société académique de Nantes.

LOIRET. — Société archéologique de l'Orléanais.

LOT-ET-GARONNE. — Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen.

LOZÈRE. — Société d'agriculture, industrie, sciences et arts de la Lozère.

MAINE-ET-LOIRE. — Société académique de Maine-et-Loire.
— Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers.
— Société industrielle et agricole d'Angers.

MANCHE. — Société académique de Cherbourg.
— Société d'agriculture, d'archéologie et d'histoire naturelle du département de la Manche.
— Société académique du Cotentin.

MARNE. — Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne.
— Société des sciences et arts de Vitry-le-François.

MARNE (Haute-). — Société historique et archéologique de Langres.

MEURTHE-ET-MOSELLE. — Académie de Stanislas.
— Société d'archéologie lorraine.

MEUSE. — Société des sciences, lettres et arts de Bar-le-Duc.

MORBIHAN. — Société philomatique du Morbihan.

NORD. — Commission historique du département du Nord.
— Comité flamand de France.
— Société d'agriculture, sciences et arts de Douai.
— Société d'émulation de Cambrai.

NORD. — Société dunkerquoise.
— Société d'agriculture, sciences et arts de Valenciennes.

OISE. — Comité archéologique de Noyon.
— Comité archéologique de Senlis.
— Société historique de Compiègne.
— Société académique de Beauvais.

PAS-DE-CALAIS. — Académie d'Arras.
— Société académique de Boulogne.
— Société des antiquaires de la Morinie.

PUY-DE-DOME. — Académie de Clermont-Ferrand.

PYRÉNÉES (Hautes-). — Société académique de Tarbes.

PYRÉNÉES-ORIENTALES. — Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales.

RHONE. — Société littéraire de Lyon.
— Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon.

SAONE-ET-LOIRE. — Académie de Mâcon.

SAONE (Haute-). — Société d'agriculture, sciences et arts de Vesoul.

SARTHE. — Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe.

SAVOIE. — Académie des sciences, lettres et arts de Savoie.
— Société d'histoire et d'archéologie de la Maurienne.

SEINE. — Société centrale des architectes.
— Société d'anthropologie.
— Revue géographique universelle.
— Société des antiquaires de France.
— Le Polybiblion.

SEINE-ET-MARNE. — Société d'archéologie, sciences, lettres et arts de Seine-et-Marne.

SEINE-ET-OISE. — Société archéologique de Rambouillet.

SEINE-INFÉRIEURE. — Société havraise d'études diverses.

SÈVRES (Deux-). — Société de statistique des Deux-Sèvres.

SOMME. — Société des antiquaires de Picardie.
— Conférence littéraire et scientifique de Picardie.
— Académie des sciences, belles-lettres, arts, agriculture et commerce du département de la Somme.
— Société d'émulation d'Abbeville.

VAUCLUSE. — Société littéraire, scientifique et artistique d'Apt.
— Société d'agriculture, sciences et arts d'Orange.

VIENNE. — Société des antiquaires de l'Ouest.

VIENNE (Haute-). — Société historique et archéologique du Limousin

VOSGES. — Société d'émulation du département des Vosges.

YONNE. — Société archéologique de Sens.

YONNE. — Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.

ALGÉRIE. — Société archéologique de la province de Constantine.

ANGLETERRE. — The numismatic chronicle.

SUÈDE ET NORWÈGE. — Universitas regia Fredericiana.

DUCHÉ DE LUXEMBOURG. — Institut historique royal et grand-ducal de Luxembourg.

ESPAGNE. — Société géographique de Madrid.
— Asociacion artistico arqueologica barcelonesa.

SUISSE. — Institut national genevois.

HOLLANDE. — Bureau scientifique central néerlandais, à Harlem.

ÉTATS-UNIS. — Smithsonian institution.

ALSACE-LORRAINE. — Académie de Metz.
— Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace.

TETRACHMA ANTIGONEIA

PAR M. J.-P. SIX.

Dans la *Revue numismatique* de 1859, M. L. Müller a publié (p. 2, pl. I, 4) un bronze [1] du Cabinet royal de Copenhague, qui porte à l'avers une tête de Pallas, à droite, couverte du casque athénien à aigrette, et au revers un grand Α ; dans le champ, à gauche, on voit un objet qui, selon M. Müller, serait une petite corbeille ou un petit vase couché. C'est en effet une corbeille, le calathos sacré de Minerve, bien connu par les monnaies athéniennes, sur lesquelles on le rencontre plus d'une fois. Le calathos est le type du trihémitartémorion ou 3/8 d'obole [2]; puis il reparaît dans le champ des monnaies d'or : à droite de la chouette sur les statères de 8 gr. 58 et sur l'hecté de 1 gr. 44; sous les pattes de l'oiseau sur le quart de statère de 2 gr. 12 [3].

Le même symbole figure sur les bronzes, car c'est encore sous les pattes de la double chouette que nous le retrouvons sur une monnaie de bronze qui semble contemporaine du statère d'or [4]; enfin, la corbeille entourée d'une couronne d'épis est le type principal d'une autre monnaie de cuivre [5].

Il n'est pas douteux, d'après cela, que le calathos n'ait été, pendant quelque temps, le type particulier de certaines monnaies

---

1 Æ 4. Poids 5 gr. 60.

2 0 gr. 26, Leake, *Num. Hellen. Europ. Greece*, p. 26 (B. M.). — 0 gr. 21, ma collection. — Beulé, *Les monnaies d'Athènes*, p. 54.

3 Beulé, p. 64-69.

4 Æ 2 1/4. — 2 gr. 25 et 1 gr. 70, Munich. — 2 gr. 175 coll. Imhoof-Blumer à Winterthur. — Combe, Mus. Hunter, t. XII, 2. — Brandis, Muenzw. in Vorderasien, p. 584.

5 Æ 2. Leake l. c. — Beulé, p. 74. — Æ 11 millim. Plémochoé. ℞. Calathos, entouré de ΑΘΕ (Ε retourné), dans une couronne d'épis. 1 gr. 45, Munich.

d'Athènes et que, placé dans le champ, il n'ait désigné spécialement l'atelier monétaire de cette ville. Si donc nous le retrouvons sur le bronze publié par M. Müller, il faudra en conclure que cette pièce aussi aura été frappée à Athènes.

Une autre observation vient confirmer ce fait. La tête de Pallas est absolument du même style sur les statères d'or et sur le bronze dont il s'agit. L'aigrette du casque est traitée d'une façon identique, différente de celle que montrent les autres monnaies d'Athènes ; pour s'en convaincre, on n'a qu'à comparer le bronze de Copenhague avec le statère d'or qui se trouve à Londres au British Museum [1].

Mais si ce bronze a été frappé dans l'atelier d'Athènes, comment se fait-il que la chouette et la légende ΑΘΕ manquent, et que ces types essentiels soient remplacés par un simple Λ?

M. Müller, p. 14, voit dans le Λ l'initiale du nom des Lacédémoniens, et il a raison, ce me semble. En 404, les Lacédémoniens s'étaient rendus maîtres d'Athènes, et Lysandre y séjourna assez longtemps pour qu'on puisse admettre une émission de monnaies de bronze faite par son ordre pour les besoins de son armée [2].

Le bronze de Copenhague serait donc une monnaie lacédémonienne frappée à Athènes en 404.

Or, s'il en est ainsi, les statères et les bronzes athéniens du même style, et qui portent le même symbole du calathos dans le champ, doivent être de la même époque, et, en effet, le scoliaste d'Aristophane donne à ce sujet des détails très précis. Il raconte, d'après Hellanicus, qu'en 407, sous l'archontat d'Antigène, des monnaies d'or furent frappées et qu'en 406, sous Callias, eut lieu une émission de bronzes [3]. A cette date, les plus petites divisions en argent auront pris fin, et le type affecté jusque-là au trihémitartémorion aura été placé sur les bronzes nouveaux [4], qui venaient remplacer les fractions de l'obole et qui déplaisaient si fort à Aristo-

---

[1] B. V. Head, *Synopsis* ; *Guide to the Greek coins*, p. 45, n° 30. Pl. 23. 30. — Leake, l. c. p. 22. — Sur les exemplaires gravés dans Beulé, p. 64, et dans le catal. du musée Hunter, t. VIII, 6, l'aigrette ne paraît pas.

[2] Polyen et Aristote, *Œconom.*, donnent d'autres exemples de monnaies frappées par les commandants d'armées dans les villes qu'ils occupaient ou dans le voisinage desquelles ils étaient campés. F. Lenormant, *La monnaie dans l'antiquité*, II, p. 256, et suivantes.

[3] Schol. in Aristoph. Ranas, éd. Didot, v. 720 : τῷ προτέρῳ ἔτει ἐπὶ Ἀντιγένους Ἑλλάνικός φησι χρυσοῦν νόμισμα κοπῆναι, καὶ Φιλόχορος ὁμοίως τὸ ἐκ τῶν χρυσῶν νικῶν · v. 725 : ἐπὶ γὰρ Καλλίου χαλκοῦν νόμισμα ἐκόπη.

[4] Beulé, p. 75.

phane[1]. De même sur l'or qui était en tête de la même série. Car bien souvent il se rencontre dans le champ des monnaies les plus fortes d'une série, et en guise de symbole accessoire, le type des plus petites divisions correspondantes.

Il est vrai que le passage d'Aristophane a été interprété différemment par M. Beulé, p. 70. « Le scoliaste ajoute, dit-il, qu'on fit fondre les Victoires d'or, afin de les convertir en monnaies, et qu'à l'or était mêlé beaucoup de cuivre. » De là les railleries d'Aristophane, qui appelle ces pièces de misérables cuivres. Le scoliaste, qui ne paraît pas complètement satisfait de son explication, ajoute : « Il se pourrait que le poète fît allusion à la monnaie de bronze « frappée sous Callias. »

Mais Aristophane dit toute autre chose, et ce n'est pas lui qui confond les statères d'or avec les bronzes. Au contraire, il oppose l'ancienne monnaie d'argent et les nouvelles espèces en or, de l'année précédente, qui toutes deux surpassaient, à son avis, ce que les Grecs et les barbares avaient produit en ce genre; il les oppose aux « misérables cuivres », qui étaient venus récemment remplacer l'or et l'argent.

Voilà ce que le scoliaste ne semble pas avoir bien saisi, quand il écrivait, v. 725 : τοῖς πονηροῖς χαλκίοις : τοῖς ἀδοκίμοις καὶ μεμιγμένοις χαλκῷ[2] — νῦν δε ὡς κακὸν νόμισμα τὸ χρυσοῦν οὕτως εἶπεν, et M. Beulé n'aurait pas dû ajouter foi à son assertion. Cependant l'erreur n'infirme pas son témoignage, puisé à bonne source, au sujet de la date des émissions en or et en bronze.

Les monnaies dont il vient d'être question ne sont pas les seules sur lesquelles figure le calathos comme symbole de l'atelier d'Athènes. On le retrouve, après plus d'un siècle d'intervalle, dans le champ de quelques rares tétradrachmes d'Antigone Gonatas, re-

---

[1] Ran. 720. ἔς τε τ' ἀρχαῖον νόμισμα καὶ τὸ καινὸν χρυσίον.
οὔτε γὰρ τούτοισιν οὖσιν οὐ κεκιβδηλευμένοις,
ἀλλὰ καλλίστοις ἁπάντων, ὡς δοκεῖ, νομισμάτων,
καὶ μόνοις ὀρθῶς κοπεῖσι καὶ κεκωδωνισμένοις.
ἔν τε τοῖς Ἕλλησι καὶ τοῖς βαρβάροισι πανταχοῦ,
χρώμεθ' οὐδὲν, ἀλλὰ τούτοις τοῖς πονηροῖς χαλκίοις,
χθές τε καὶ πρωήν κοπεῖσι τῷ κακίστῳ κόμματι.

[2] Ces bronzes paraissent, en effet, avoir été une espèce de monnaie de nécessité ayant cours pour une valeur de beaucoup supérieure à celle du métal, qui consistait en *étain mêlé de beaucoup de cuivre*. V. Polyen, Strateg. IV, 10, 2. Cette observation s'applique, en général, à toutes les premières émissions de bronzes faites par es Grecs. C'était le papier-monnaie de ces temps-là.

connaissables à leur style, qui est supérieur au style des autres ; de plus la Pallas Promachos, qui forme le type du revers [1], y est tournée à droite.

Un exemplaire pesant 16 gr. 17, qui de la collection Gréau a passé dans le cabinet de M. Imhoof-Blumer, a été gravé sur la planche II, n° 1229 du catalogue Gréau et dans W. Froehner, *Choix de monnaies anciennes*, 1872, p. 25, pl. IV, 28 [2]. Un autre, tout pareil, et un troisième, sur lequel le monogramme est différent, se trouvent au Cabinet royal de La Haye ; un quatrième, de 17 gr., avec un autre monogramme et la légende répétée à l'avers, autour de la tête de Pan, fait partie du musée de Berlin [3].

La date de ces tétradrachmes est indiquée par le symbole même. En 264, Antigone commença le siége d'Athènes, dont il se rendit maître l'année suivante. Une garnison occupa la ville, qui dut obéir aux ordres du phrourarque macédonien. Pendant huit ans, Athènes resta au pouvoir du roi, et ce ne fut qu'en 255 qu'Antigone retira ses troupes et rendit l'autonomie aux Athéniens [4]. Il n'est donc pas improbable qu'entre 263 et 255 Antigone ait parfois fait fonctionner l'atelier monétaire d'Athènes pour son propre compte et qu'il y ait fait une émission de tétradrachmes [5].

Quant aux autres exemplaires du même style, avec la Pallas tournée à droite, mais sans le calathos, nous ignorons à quel atelier il faut les attribuer. Toutefois l'absence du casque macédo-

---

1 Ce type rappelle celui du rare statère d'or de son père Démétrius, à Florence, publié par Eckhel, *Num. Vet. Anecd.* p. 84, t. VI, 9. — Mionnet I, p. 577, n° 826. — Trésor de Glypt. et de Num., Rois Grecs, pl. XVIII, 16.

2 *Annuaire de la Soc. franç. de numismatique*, t. III, p. 46.

3 Pinder et Friedlaender, *Beitraege zur aelt. Muenzk.*, p. 181, t. V, 5. — Friedlænder et von Sallet, *d. k. Muenzkab.* 1877, n° 385.

4 Droysen, *Geschichte des Hellenismus*, 2e éd. III, 1, p. 244. 327.

5 C'est à la même date qu'il faut attribuer, sans doute, les bronzes d'Athènes, qui portent, au ℟ d'une tête diadémée de Neptune ou d'une tête laurée de Jupiter, une Pallas Promachos combattant à droite, comme sur les tétradrachmes d'Antigone, mais que le serpent qui l'accompagne parfois caractérise comme l'Athéné des Athéniens. Beulé, p. 386. Ici donc, comme ailleurs, le monnayage d'argent est réservé au souverain, et la ville dépendante doit se borner à mettre son nom et ses symboles sur le bronze. Les matériaux me font défaut, en ce moment, pour préciser la date du bronze suivant, qui, à en juger par la forme des lettres, n'est pas très ancien. Tête de Cérès à droite. ℟. ΑΘ Ε calathus, autour d'une plémochoé ornée de deux épis aux anses. Æ 21 millm. 10 gr. 3, Munich. Voir Beulé, p. 344. Hunter, pl. XI, 22.

nien porte à croire qu'ils ne sont pas de fabrique macédonienne [1].

Peu de temps après avoir reconnu le symbole d'Athènes sur les monnaies d'Antigone Gonatas, j'eus connaissance d'une inscription récemment découverte à Athènes et contenant un inventaire d'objets offerts à l'Asclépieion; inscription dans laquelle il est fait mention, plus d'une fois, de tétradrachmes d'Antigone, τέτραχμα ἀντιγόνεια [2].

Mon premier soin fut de m'enquérir si cette inscription ne pourrait pas dater d'entre 263 et 255, alors qu'Athènes avait une garnison macédonienne et que les tétradrachmes du roi de Macédoine devaient y avoir cours. Mais je reconnus bientôt que cette date était inadmissible et que les éditeurs de l'inventaire, MM. Girard et Martha, ont eu raison de le croire antérieur à 266 et même à 288.

En effet, la mention, au commencement de l'inventaire B, de la Phylé Antigonide ou Démétriade, martelée plus tard, ne permet pas de descendre plus bas que 266 [3], et la formule ὁ δῆμος Ἀντιβίου ταμιεύοντος [4], qui prouve qu'il n'y avait alors qu'un seul ταμίας, oblige en outre de s'arrêter à l'olympiade 123, ou plus précisément, comme l'a démontré M. G. F. Unger [5], à l'année précédente 289, puisqu'une nouvelle période de quatre années commençait, pour l'administration des finances athéniennes, aux panathénées de l'olympiade 122,3 (290) et qu'il devient tout à fait probable qu'à cette date a été instituée la commission des finances, οἱ ἐπὶ τῇ οἰκήσει, qui aura commencé à fonctionner en 289 [6].

Un examen attentif des trois inventaires de l'Asclépieion, qui viennent d'être publiés, permet même de fixer avec assez de précision l'époque de leur rédaction et de reconnaître à peu près les années qui doivent être assignées aux prêtres d'Esculape, sous lesquels les monnaies et autres objets décrits dans l'inventaire B ont été présentés au temple.

---

[1] 17 gr. 17, Imhoof-Blumer et Cab. de La Haye. Dans le champ, X et un monogramme.

[2] Bulletin de correspondance hellénique, II, 1878. P. Girard et J. Martha, *Inventaire de l'Asclépieion*, p. 419, 445, pl. XXI, XXII.

[3] C. Wachsmuth, *die Stadt Athen.*, 1874, p. 621. W. Dittenberger dans l'*Hermes*, II, 1867, p. 288.

[4] Pl. XXI. B. l. 34. Voyez, l. 81 et 87.

[5] Philologus, XXXVIII, 1879, p. 493.

[6] *Ibid.*, p. 484, 493. Koehler, *Corp. Inscr. Attic.*, II, n° 325.

L'inventaire le plus ancien a été publié par M. Koumanoudis dans l'*Athenaion* VII, 1878, p. 87. Il contient les dons faits en 341, puis de 340 à 338, sous les archontes Théophraste, Lysimachidès et Chaerondas, et dans les années suivantes jusqu'aux panathénées de l'olympiade 112,3 (330); du moins à ce qu'il paraît, puisqu'à la ligne 83, ἐς παν(α)θή(ναια), il est fait mention de panathénées qui ne peuvent être que ceux de l'ol. 113,3 (334).

Les monnaies mentionnées dans cet inventaire sont des trioboles (l. 23, en 339), un tétradrachme (l. 30, en 338), des drachmes (l. 31, 43, 112, de 338 à 330), toutes en argent et de système attique. Puis des dariques (l. 97, 111, entre 332 et 330,[1] et quelques pièces indéterminées en or et en argent[2]. L'inventaire suivant, A[3], donne les noms de seize prêtres d'Esculape différents[4]; il contient probablement les objets présentés pendant seize années, ce qui en fixerait la date à quatre panathénées plus tard que l'inventaire précédent, soit à l'ol. 116,3 (314).

Les quelques rares monnaies mentionnées dans ce texte sont en argent et attiques : des drachmes et des tétradrachmes[5] et, en outre, un tétradrachme en cuivre ἐν τέτραχμον χαλκοῦν l. 60, c'est-à-dire un bronze d'environ 17 grammes, probablement du genre de ceux que décrit Brandis[6] et dont le Cabinet de France possède deux exemplaires de 15 gr. 3 et de 14 gr. 7. Æ 5.

Évidemment, la guerre contre Antipater, en 323 et 322, avait épuisé le trésor public et, à défaut d'argent, de grosses pièces de bronze avaient été mises en circulation pour une valeur fictive, quitte à les remplacer par une monnaie plus réelle quand les finances auraient été rétablies et les revenus augmentés. Toutefois, et malgré les expressions dont se sert l'inventaire, j'ai peine à croire qu'on ait jamais donné à ces tétradrachmes de cuivre le cours, même forcé, d'un tétradrachme d'argent. Il me semble plutôt que

---

[1] Les dariques eurent encore cours à Athènes en 295, puisque le tyran Lacharès en remplit ses poches, quand il s'enfuit pour ne pas tomber aux mains de Démétrius. Droysen, l. c. II ; 2, p. 253.

[2] Ἀργυρίου συμμίχτου : σταθ : ⊢⊢⊢⊢, l. 9, en 340 ; χρυσίου σταθμ : I : ἀργυρίου συμμείχτ : ΓΙ : l. 19, en 339.

[3] Bulletin de Corr. Hellén. II, pl. XXII, p. 421.

[4] MM. Girard et Martha énumèrent 17 prêtres, mais ΕΥΔ.. ..., l. 60, est sans doute le même personnage que l'Εὐδίδακτος des l. 16, 17 et 37.

[5] L. 3. ἐννέα δραχμα(ί), l. 78. δραχ(μαί) ΔΔΔ, l. 79, τέτραχμα III, l. 80. τέτραχμα δύο, l. 81. τέτραχμα ἕξ.

[6] *Muenzw. in Vorderasien*, p. 584. Voir Hunter, t. XI, 24. Beulé, p. 87.

ces bronzes du poids de 4 drachmes représentaient 8 chalki, d'une demi-drachme chacun et équivalant à une obole, ce qui donnerait, pour le rapport de l'argent au bronze, les chiffres déjà très élevés de 1 à 24.

Restent pour l'inventaire B [1] 24 ans ou six périodes panathénaïques depuis l'ol. 116,3 (314) jusqu'à l'ol. 122,3 (290), et ces chiffres s'accordent parfaitement avec le nombre de 23 prêtres nommés dans cette inscription, qui n'est pas tout à fait complète.

Dans ce troisième inventaire sont énumérées, presque à chaque ligne[2], des monnaies attiques en argent : des tétradrachmes, des drachmes, un triobole, et cela d'une façon qui prouve clairement qu'il s'agit des pièces elles-mêmes et non pas simplement de leur valeur. Ainsi, on lit, l. 74 : quatre drachmes et un tétradrachme, etc.

Outre ces monnaies attiques[3], le trésor de l'Asclépieion reçut encore sous le quinzième prêtre d'Esculape, c'est-à-dire en 299, un tétradrachme d'Antigone, l. 45 : (τέτραχμον ἀντι)γόνειον, — sous le vingtième prêtre, Philocratès, en 294, quatre tétradrachmes pareils, l. 80, τέτραχμα ἀντιγόνεια τέτταρα; l'année suivante, sous Praxitelès, le vingt et unième prêtre, trois autres, l. 86, τέτραχμα ἀντιγόνεια τρία; enfin, en 292, Ctésonidès, le vingt-deuxième prêtre, versa au Trésor quelques tétradrachmes d'Antigone comme produit d'objets vendus au profit du temple, l. 93, τέτραχμα ἀντιγό(νεια.....) ἱερεὺς Κτησωνίδης ἐκ τῶν τύπων ΡΔΙΙΙ...

Donc, s'il est permis de se fier à l'ordre dans lequel les noms des prêtres se succèdent dans l'inventaire, il faut conclure que la première mention d'un tétradrachme d'Antigone doit être placée en 299; que ces monnaies ne se rencontrent en plus grande quantité que depuis 294 jusqu'en 292, et qu'enfin, dans cette dernière année, elles avaient un cours légal à Athènes, puisque le prêtre les accepta en payement.

Pl. XXI, p. 430 suiv.

[2] Aux lignes 7, 8, 13, 17, 18, 20, 23, 26, 27, 31, 38, 39, 47-49. 55, 59-62, 65, 73-75, 79-81, 84, 89, 94, 96, 97, 99, 101, 102, 104.

[3] Les monnaies d'Athènes de cette époque avaient encore conservé les anciens types et même, autant que possible, le style du v[e] siècle. C'est ce qui résulte du trésor, découvert près de Patras et décrit par M. Newton, dans le *Num. Chron.*, XVI, 1854, p. 31-37, dans lequel des tétradrachmes d'Athènes, d'ancien style (d'imitation), ont été trouvés mêlés à des tétradrachmes de Seleucus I[er] (306-280), de Philippe Arrhidée, des Etoliens (ap. 322), d'Alexandre le Grand frappés à Sicyone (vers 300), etc.

Ces dates montrent bien qu'il ne peut être question de monnaies d'Antigone Gonatas, qui n'était pas encore roi à cette époque [1], mais qu'il s'agit d'espèces émises par son grand-père, le roi d'Asie. Celui-ci ne peut avoir frappé monnaie à son nom que depuis 306, quand il ceignit le diadème, jusqu'en 301, date de sa mort.

Pendant ces six années, Athènes avait les relations les plus amicales avec lui et son fils Démétrius, qui le représentait en Grèce et qui résida à Athènes de 307 à 306, puis de nouveau en 304 et en 302 [2]. Cet accord dura jusqu'en 301, quand la ville abandonna le parti d'Antigone ; on sait qu'elle fut même, depuis 298, en guerre contre Démétrius, lequel, après un siège opiniâtre, s'empara d'Athènes en 295, et y resta le maître jusqu'en 268 [3].

Ces faits sont en parfaite harmonie avec les dates que j'ai cru pouvoir assigner aux prêtres de l'inventaire. En 299, quand le premier tétradrachme d'Antigone fut présenté, la guerre n'avait pas commencé encore; en 292 elle venait de finir et l'autorité de Démétrius se trouvait rétablie à Athènes. Pendant la guerre, les tétradrachmes d'Antigone ont été considérés nécessairement comme monnaie étrangère et hors de cours. Aussi l'inventaire ne les mentionne pas de 298 à 295.

Reste à rechercher de quels tétradrachmes d'Antigone il s'agit. Il me semble que nous n'avons pas le choix et qu'il ne peut être question que de ceux dont un exemplaire est venu récemment enrichir la collection du British Museum. En voici la description.

Tête à droite d'Hercule, couverte de la peau de lion.

℞. ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΑΝΤΙΓΟΝΟΥ. Jupiter aétophore assis à gauche sur un siège à dossier surmonté d'étoiles? Devant lui, dans le champ à gauche >E [4].

Ꭿ 28 millim. 17 gr. 042 = 263 angl. Head, *Synopsis*, p. 62, n. 12, pl. XXXI, 12.

---

[1] Droysen, l. c. 2, p. 314. Unger, *Philologus*, XXXVIII, 1879, p. 473. Antigone reçut le diadème de son père Démétrius, quand celui-ci fut fait prisonnier par Séleucus, Ol. 123, 4 (285/4).

[2] Droysen, l. c. p. 118, 182, 190.

[3] *Ibid.*, p. 222, 248, 252, 299.

[4] Le même monogramme se voit dans le champ d'un tétradrachme de Démétrius publié par Leake, *Num. Hell. Kings*, p. 11. Comp. Catal. Ivanoff, n° 81 et Musée Lavy, I, n° 1484, où le monogramme est tourné de l'autre côté. Toutes ces pièces sont au type de la tête cornue de Démétrius, et au revers de Neptune debout, le pied posé sur un rocher.

Comme l'a fait remarquer M. Head, cette rare monnaie doit avoir été frappée dans l'atelier d'une des villes du Péloponèse, à cause de l'analogie de son style avec celui de quelques-uns des tétradrachmes au nom et aux types d'Alexandre le Grand, qui proviennent d'un trésor découvert en 1850 près de Patras [1], et que la présence d'une figurine d'Apollon, tenant des deux mains une ténie derrière le dos, oblige de classer à Sicyone [2]. Ce sont surtout les nos 868 et 871 de la liste de M. Müller, comme j'ai pu le constater sur des exemplaires de ma collection, qui ont une tête d'Hercule tout à fait semblable à celle du tétradrachme d'Antigone et sur lesquels le Jupiter du revers est traité dans le même goût. Un autre tétradrachme d'Alexandre, dans la collection de M. Imhoof-Blumer, qui porte pour symbole une syrinx et les initiales ME de Mégalopolis d'Arcadie, est encore fort ressemblant, quoiqu'il faille l'assigner à une date plus récente [3].

Antigone lui-même ne résida pas dans le Péloponèse entre 306 et 301, mais son fils y fit la guerre en son nom l'an 303, et après avoir rebâti Sicyone, pris Corinthe et s'être rendu maître de la plus grande partie du Péloponèse, il convoqua la diète à Corinthe et s'y fit proclamer hégémon des Hellènes [4]. C'est alors que doit avoir eu lieu l'émission de monnaies au nom du roi Antigone, que son fils représentait en Grèce.

L'année suivante, 302, Démétrius était de retour à Athènes, sa résidence ; il la quitta bientôt pour aller rejoindre en Asie son père, qui périt, en 301, à la bataille d'Ipsus [5].

On voit que je ne propose pas de reconnaître les τέτραχμα ἀντιγόνεια dans les tétradrachmes, bien connus, aux types de la tête de Neptune et de l'Apollon assis sur une proue, sur laquelle se lit :

---

[1] *Numism. Chronicle*, XVI, 1854, p. 29.

[2] L. Müller, *Numism. d'Alexandre*, p. 219.

[3] 16 gr. 70. Sous le siège de Jupiter, ΛVΣ. Ces lettres semblent ajoutées après coup et remplacent sans doute un nom proscrit et changé à dessein, qui ne peut avoir été que ΑΡΙ, comme on lit sur un second tétradrachme, au symbole de Mégalopolis, dans la même collection ; 16 gr. 66. Il s'agit évidemment d'une émission faite par Aristodème, tyran de Mégalopolis entre 271 et 251. Droysen, III, 1, p. 223, 239, 244, 326-337. Après son assassinat, le nom du tyran aura été martelé sur les inscriptions et changé sur les coins des monnaies en ΛVΣ (ανδρίδας ?). Voyez encore : von Prokesch-Osten dans la *Numismat. Zeitschr.* I, p. 48, nº 228-229 et L. Mueller, *Alexandre*, p. 225, nº 30.

[4] Droysen, II, 2, p. 183 à 188.

[5] *Ibid.* p. 208-210.

ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΑΝΤΙΓΟΝΟΥ, quoiqu'il ait été d'usage, jusqu'à ces derniers temps, de les attribuer au roi d'Asie.

Mais, après que mon ami Imhoof [1] et moi [2], nous eûmes chacun de son côté, et sans nous communiquer nos idées sur ce sujet, tâché de prouver que ces tétradrachmes doivent être restitués à Antigone Gonatas, M. Head est allé plus loin encore et les a classés à Antigone Doson, 229-220 [3]. Depuis, M. Benndorf a fait valoir les droits d'Antigone Gonatas et a rendu très plausible que les types font allusion à la victoire navale remportée par ce roi en 265, près de Cos, sur les stratèges de Ptolémée II Philadelphe [4]. Dernièrement, M. Imhoof a repris le sujet dans son grand ouvrage sur les monnaies grecques, qui sera publié bientôt, et a réuni tous les arguments qui plaident pour son opinion et la mienne. Ainsi, tout bien considéré, l'attribution des tétradrachmes, au type de l'Apollon assis sur la proue, à Antigone Gonatas et aux années 265 et suivantes, me paraît suffisamment démontrée, et je reste convaincu que ce n'est pas de ces monnaies-là dont il s'agit dans l'inventaire de l'Asclépieion.

Pour résumer : les τέτραχμα ἀντιγόνεια offerts en don à Esculape, en 299 et de 294 à 292, sont des tétradrachmes aux types d'Alexandre et au nom d'Antigone, roi d'Asie, frappés en 303, par ordre de son fils Démétrius, dans le Péloponèse et probablement dans l'atelier de Corinthe [5].

Mais comment se fait-il que les monnaies d'Antigone soient si rares [6] et qu'il n'en a pas encore été trouvé que l'on puisse croire frappées par lui-même en Asie, où il résida de 306 à 301 ?

Il doit en avoir fait des émissions considérables pour subvenir

---

1 Die Muenzen Akarnaniens, dans la *Numismat. Zeitschr.* X, 1878, p. 39, 40.

2 Numism. Chron. N.-S. XVIII, 1878, p. 117.

3 Synopsis, p. 75, n° 6, pl. 41, 6.

4 Neue archaeol. Untersuch. auf Samothrake von A. Conze, A. Hauser, O. Benndorf, 1880, p. 84. Voir Droysen, III, I, p. 241 et Athenæi, Deipnos. V, p. 209 : τὴν 'Αντιγόνου ἱερὰν τριήρη, ᾗ ἐνικήσε τοὺς Πτολεμαίου στρατηγοὺς περὶ Λεύκολλαν τῆς Κῴας, ὅπου δὴ καὶ τῷ 'Απόλλωνι αὐτὴν ἀνέθηκε.

5 Plutarch. Demetr. ὁ δὲ Δημήτριος ἐπέστειλε τοῖς περὶ τὸν υἱὸν καὶ τοῖς περὶ 'Αθήνας καὶ Κόρινθον ἡγεμόσι 'Αντιγόνῳ τὰς πόλεις διαφυλάττειν. Démétrius avait donc une garnison à Corinthe.

6 Mionnet décrit I, p. 576, n. 822, d'après Frœlich, et Suppl. III, p. 244, n° 587, pl. XI, 1, v. Rois Grecs, pl. XVIII, 9, des statères d'or aux types d'Alexandre et au nom du roi Antigone, qui peuvent être donnés au roi d'Asie; mais ils sont tout aussi rares que les tétradrachmes.

aux frais de son royaume et de ses armées. Mais Antigone était résolu de rétablir l'empire d'Alexandre dans son intégrité, et d'être le seul maître. Il ne voulut faire aucune concession aux autres diadoques et ne reconnut comme rois, ses égaux, ni Ptolémée ou Séleucus, ni Lysimaque ou Cassandre [1]. Cette prétention lui aura fait conserver la monnaie royale sans y faire de changements et l'aura empêché de remplacer le nom du fondateur de l'empire par le sien.

Ce sera donc parmi les nombreuses variétés de la classe IV de M. Müller, dont la provenance asiatique est certaine, qu'il faudra rechercher les monnaies que le style, les symboles ou les monogrammes [2] permettront de classer avec quelque probabilité au roi d'Asie.

J.-P. Six.

22 octobre 1881.

LISTE DES PRÊTRES DE L'ASCLÉPIEION, A ATHÈNES.

Olmp.	Période panath.	Ann. av. J.-C.	Prêtres	
109.4		341	Euniciidès.	1
110.1		340	Dioclès.	2
2		339	Polyxenos.	3
3	I.	338	Teisias.	4
4		337	. . . .	5
111.1		336	. . . .	6
2		335	. . . .	7
3	II.	334	. . . .	8
4		333	. . . .	9

---

[1] Droysen, II, 2, p. 137. 204.

[2] V. Catal. Huber, n. 302. La même observation s'applique à Cassandre, qui, lui aussi, s'est abstenu d'inscrire son nom sur l'or ou l'argent et qui doit par conséquent avoir continué le monnayage royal sans autre innovation que celle de placer son propre nom sur les bronzes; apparemment parce que le cuivre n'avait cours que dans ses États. (Polyen, IV, 10, 2.)

112.1		332	. . . .	10	
2		331	. . . .	11	Dariques.
3	III.	330	. . . .	12	Premier inventaire de l'Asclépieion. *Athenaion*, VII, 1878, p. 87.
4		329	Eumnestos.	1	
113.1		328	Phanomachos	2	
2		327	Eudidactos.	3	
3	IV.	326	Philoctémon.	4	
4		325	Diopeithès.	5	
114.1		324	Phaedrippos.	6	
2		323	An	7	Guerre contre Antipatros,
3	V.	322	Archestratos.	8	Athènes reçoit une garnison macédonienne.
4		321	Lysias.	9	
115.1		320	Pythonicos.	10	Tétradrachme de bronze.
2		319	Epicratès.	11	
3	VI.	318	Onétor.	12	
4		317	Philocharès.	13	
116.1		316	Philippos.	14	
2		315	Charinos.	15	
3	VII.	314	Thrasyboulos.	16	Inventaire A de l'Ascl., *Bulletin de corr. hellén.*, II, pl. XXII.
4		313	Amein(ias).	1	
117.1		312	. . . moclès.	2	
2		311	Lysiclès.	3	
3	VIII.	310	Proclès.	4	
4		309	Lyceas.	5	
118.1		308	Nicomachos.	6	
2		307	Lysanias.	7	Démétrius à Athènes.
3	IX.	306	. . . . sidès.	8	Démétrius quitte Athènes. Antigone et Démétrius, rois.
4		305	Smicythos.	9	
119.1		304	Xeinocritos.	10	Démétrius à Athènes.
2		303	. . . .	11	Démétrius en Péloponèse.
3	X.	302	Archiclès.	12	Démétrius à Athènes.
4		301	Phileas.	13	Mort d'Antigone. Athènes quitte son parti.
120.1		300	Calliadès.	14	
2		299	. . . . .nos.	15	Tétradrachme d'Antigone.
3	XI.	298	Theodoros.	16	Athènes en guerre contre Démétrius.
4		297	. . . . . es.	17	
121.1		296	Philippos.	18	
2		295	Autoclès.	19	Siège et prise d'Athènes par Démétrius. Dariques.

121.3	XII.	294	Philocratès.	20	Tétradrachmes d'Antigone.
4		293	Praxitelès.	21	
122.1		292	Ctésonidès.	22	
2		291	Boïscos.	23	
3	XIII.	290	. . . .	24	Inventaire B de l'Ascl., *Bull. de corr. hellén.*, II, pl. XXI.
4		289			Une commission pour les finances remplace le tamias.
123.1		288			Athènes se déclare libre.

BULLES MÉTRIQUES

PAR M. FRŒHNER

Les bulles de plomb de l'époque byzantine sont peu appréciées encore, pour deux motifs, l'ennui de les lire et la difficulté de les conserver. Il serait temps de réunir ce que nous possédons en ce genre. Déjà le nombre des bulles publiées est considérable, mais les originaux se désagrègent à vue d'œil, et si la science doit profiter, un jour, de cette multitude de petits textes, si pleins de détails curieux, il faut se hâter. Quand viendra-t-il, le *Bullarium* qui aurait dû clore et couronner l'édition des historiens de l'empire grec? Faisons des vœux pour qu'il vienne bientôt! En ce moment, je n'ai d'autre but que de disjoindre du chaos un groupe à peine remarqué, et qui nous fera connaître les bulles sous un aspect inattendu.

Il s'agit des bulles métriques. Les anciens, si sensibles qu'ils fussent aux délicatesses de la forme, ont rarement mis des vers sur leurs monnaies. Sur une pièce de Carausius, on lit cette réminiscence de Virgile : *Expectate veni* [1]; un médaillon de Néron jeune porte le choliambe, dû au hasard peut-être : *Equester ordo principi iuventutis* [2]. C'est tout. Et voilà qu'au déclin de la culture classique, le peuple le moins apte à la poésie se sert de légendes poétiques pour ses jetons et ses sceaux. Je n'ose affirmer que la constatation du fait soit absolument nouvelle. Depuis mes premiers essais, M. Mordtmann a reconnu, de son côté, la structure d'une dizaine de bulles métriques, de neuf, pour être exact, sur trente-trois qu'il a publiées. Puis M. Friedlænder m'a devancé en lisant l'hexamètre d'un jeton d'or. Mais ces découvertes partielles sont restées,

---

[1] Eckhel, t. VIII, 45.

[2] Frœhner, *Médaillons de l'Empire romain*, p. 12.

en somme, très limitées. Ce que je viens offrir à mon tour, c'est un ample recueil de vers, non complet sans doute, assez complet cependant pour montrer le caractère du genre, son âge et son étendue. On ne dira pas que j'allume un flambeau en plein jour.

Comment expliquer qu'il ait fallu tant d'années pour deviner le secret des bulles versifiées? La raison est simple, on ne les savait pas lire. En effet, lorsque la légende se trouve répartie sur les deux faces du plomb (ἑκατέρωθεν), on peut se demander quel est l'avers et quel est le revers. Presque toujours, les graveurs ont placé une croix au commencement du texte, et c'est pour avoir ignoré ce détail que MM. Sabatier, Miller et Mordtmann ont commis plus d'une erreur. Mais M. Miller ne disposait que d'un petit nombre de bulles; il ne pouvait soupçonner qu'il y en eût d'autres au Cabinet des Médailles, et je crois que son travail a été jugé avec une sévérité excessive.

Les plombs sans figures portent généralement deux iambes; en ce cas, chaque côté de la bulle contient un vers entier. Si les deux vers occupent la même face, ils se suivent sans interruption; une seule fois (n° 71), j'ai remarqué un petit trait horizontal qui les sépare, une ou deux fois un point. Les diplômes grecs, du reste, le disent en toutes lettres: ces inscriptions sont en vers (στίχοι)[1], et si le doute était permis, il serait dissipé par une de mes bulles mêmes (n° 65), où le poète avoue que les chartes ecclésiastiques doivent être scellées par la Muse. *Musa nam cordi deis.*

A la seconde moitié du XIe siècle, au XIIe, et jusqu'au milieu du XIIIe remontent la plupart des textes que je publie. Ils sont contemporains de la dynastie des Comnènes. Au point de vue littéraire, ils marquent la décadence des lettres grecques qui date précisément de cette époque, et je ne serais pas surpris si quelques-uns de ces vers avaient pour auteur un Théodore Prodrome ou un Jean Tzetzès. Tous, à une exception près, forment des trimètres iambiques, mais il est rare que le poète s'astreigne aux règles de la quantité; il compte les syllabes, indifférent à leur mesure[2]. De vers politique, je n'ai pas trouvé, et je ne suppose pas que jamais on en trouve sur les bulles de plombs.

Néanmoins, si la membrure est grossière, l'idée ne l'est pas tou-

---

[1] *Acta et diplomata graeca medii aevi*, edd. Miklosich et Mueller, t. I, 125. IV, 272.

[2] La première inscription byzantine métrique dans laquelle les syllabes sont comptées, sans être mesurées, est de l'an 1071. Mais le jeton de Constantin XII (mon n° 3) remonte à 1050.

jours. A Byzance, on excellait à ces jeux d'esprit. Lisez les vers; est-ce que telle strophe, telle pensée ne serait pas digne de l'Anthologie? Je ne veux pour preuve que la bulle n° 47, qui a servi de cachet à Irène, *la chère épouse*, quand elle écrivait à son mari; et cette autre (n° 57) où le poète nous avertit qu'il faut chercher la quarante-huitième lettre pour deviner un nom propre. Souvent la même idée est reprise, remaniée, variée de toute façon, non sans goût ni sans habileté. Ce n'est pas la flore des belles saisons; c'est une flore d'hiver, où il y a plaisir à voir percer quelque corolle sous la neige.

J'arrive à la question des types, intimement liée à l'interprétation des légendes. On sait que la monnaie byzantine, en dehors des portraits de l'empereur et de sa famille, n'offrait alors que des types religieux. Il en est de même des plombs, où l'avers est réservé souvent à l'image du Christ, de la Madone, ou de quelque saint portant le même nom que le propriétaire de la bulle. L'archange saint Michel, qui figure sur les médailles d'Isaac II (1185-95), est un sujet favori; ailé, cuirassé, armé de son glaive, le vainqueur des démons commande la milice céleste (πρόεδρος τῶν ἄνω στρατευμάτων), aussi bien que les troupes impériales (τῶν νέων ἀρχηγέτης), et dans les batailles il combat au premier rang (πρωτοστάτης), Saint Démétrius martyr, également revêtu d'une cuirasse, reçoit le titre d'*athlophore*, parce que l'empereur Michel IV lui devait ses victoires. Sur deux de nos bulles (n° 49, 103), on le voit à côté de saint Théodore Stratélate, qu'il ne faut pas confondre avec saint Théodore Tiron, appelé poétiquement l'*athlète*. Les autres saints sont beaucoup moins fréquents. Nous trouverons deux fois les chefs des apôtres (n° 45, 66), puis saint Jean-Baptiste, saint Nicolas, saint Thomas, saint Jean Théologue, saint Jean Chrysostome (n° 98, 108), et enfin saint Georges, qui revendique dans les batailles le même honneur que l'archange saint Michel (ὁ προστάτης).

Quant aux types de la Madone, ils sont nombreux. Assise sur un trône, comme celle du palais de Blachernes, ou debout, les bras étendus (n° 94, 107), ou portant l'enfant Jésus[1], elle apparaît sur les bulles aussi souvent que sur les monnaies. La Vierge à l'enfant a plusieurs épithètes, car le nom change selon l'image — statue ou peinture — que le graveur a copiée. Tantôt elle s'appelle εὐεργετίς (n° 42, 43), *la bienfaitrice*, tantôt ὁδηγήτρια (n° 20), *qui montre la voie*, ou

---

[1] *Acta et diplomata*, t. I, 221 : τὴν εἰκόνα τῆς θεοτόκου βρεφοκρατοῦσαν. IV, 300 : τὴν θεοτόκον βαστάζουσαν τὸν Χριστόν.

ἡ ὀκτάγωνος (nº 95), *l'idole octogone*. La science serait reconnaissante à celui qui voudrait enfin rechercher et réunir toutes ces figures avec leurs légendes explicatives.

En tête de mon recueil, j'ai placé les jetons d'or, d'argent et de cuivre. Ces petits monuments n'ont pas de rapport avec les plombs ; ils s'y rattachent toutefois par le côté qui nous intéresse : les textes métriques. On sait que des jetons semblables, avec leurs légendes en prose, se trouvent mêlés à la monnaie courante dans l'ouvrage de Sabatier.

Voilà tout ce que j'ai à dire pour fixer l'attention sur un sujet modeste, qui m'occupe depuis longtemps. Mes lenteurs n'auront pas nui à la maturité du travail. Bien des bulles inédites, toutes celles qui ont été publiées, on peut les embrasser désormais sous un même coup d'œil. Certes, si j'avais puisé à la source, en Grèce ou à Constantinople, dans les cartons de Photiadis-Pacha ou du Dr Mordtmann, les matériaux se seraient accrus davantage. Mais sans sortir de Paris, j'ai pu faire le premier pas, et c'est l'important. M. Gustave Schlumberger, qui possède une superbe collection de bulles, a eu la bonté et l'abnégation de me confier ses richesses. Sans lui, qui sait si j'aurais réussi au même degré ? Je suis heureux de l'en remercier ici et de renouveler des sentiments qu'à maintes reprises je lui ai exprimés de vive voix.

I. — HEXAMÈTRE

1.

Jeton d'or et d'argent, frappé sous le règne de Romain IV (1067-70) ou un peu avant. — F. de Saulcy, *Essai de classification*, p. 246. — M. de Salis, *Classement des monnaies des Empereurs iconoclastes*, p. 11 (pl. II, 15). — Sabatier, t. I, 28 ; II, 172 (pl. L, 14) et vignette du titre. — Friedlænder, *Wiener numismatische Zeitschrift*, t. II, 453.

✠ Παρθένε σοὶ πολύαινε ὃς ἤλπικε πάντα κατορθοῖ.

Les premiers éditeurs avaient lu HAΠICЄ. M. Friedlænder a reconnu la forme métrique.

II. — TRIMÈTRES IAMBIQUES

A. *Jetons d'argent et de cuivre.*

2.

Jeton de cuivre du Cabinet de France. — Ma copie. Je sais que cette pièce a été publiée déjà, mais je ne me rappelle plus par qui.

✠ Γρηγορίῳ μαγίστρῳ τῷ Ταρωνίτῃ (étoile).

3.

Jeton d'argent de Constantin XII Monomaque (1042-55). — Sabatier, n° 8 (pl. XLIX, 11).

✠ Δέσποινα σώζοις εὐσεβῆ Μονομάχον.

Sabatier a interverti les deux faces de la médaille.

4.

Jeton de cuivre. — Friedlænder, *Wiener numismat. Zeitschrift*, II, 453.

✠ Θεῷ δανείζει τοὺς πένητας ὁ τρέφων.

5.

Cuivre jaune. — Schlumberger, *Monuments numismatiques et sphragistiques du moyen âge byzantin* (Extrait de la *Revue archéologique*, 1880, t. II), p. 3, pl. XVIII, 6. — Dans le grènetis, les lettres NKTA (Νικήτα) et MPΠΛT (μητροπολίτου).

✠ Οἶκτος πενήτων συγκέλλου Χαλκηδόν(ος).

6.

Jeton de cuivre du XIIe siècle. — Collection de M. Schlumberger, qui l'a publié dans ses *Monuments numismatiques et sphragistiques*

du moyen âge byzantin (Extrait de la *Revue archéologique*, 1880, t. II), p. 3, pl. XVIII, 4.

✠ Τροφὴ πενήτων τῆς σεβαστῆς Μαρίας.

7.

Deux cuivres d'Alexis Ier Comnène (1081-1118). Sabatier, pl. LII, 18 et 19.

✠ Σ(ῶτ)ερ, συνέργει βασιλεῖ Ἀλεξίῳ.

8.

Jeton d'argent d'Andronic II (1282-1328), acquis récemment par le Cabinet de France. A l'avers, le Christ et l'empereur debout, et la légende . . . . νικος δεσπότης ; au revers :

✠ Χάραγμα σεπτὸν καταβοᾷ κ[ι]βδ[ή]λου.

La pièce porte : ΚΥΒΔΙΛΟΥ.

B. Molybdobulles.

9.

Cabinet de France. — Ma copie. — A l'avers, saint Jean Théologue, debout.

✠ Ἁγν[ὸν σ]κέποις μ[ε] τὸν πρόεδρον Ἐφέσου.

M. Muret m'a aidé à lire la troisième lettre.

10.

Collection Schlumberger. — A l'avers, le buste de saint Démétrius.

✠ Ἀθλοφόρε β(οή)θ(ει) τῷ σῷ ἱκέτῃ.

11.

Charte non datée. *Acta et diplomata graeca medii ævi*, edd. Miklosich et Müller, t. IV, 295. Voir mon n° 80.

Ἀλεξίου σφράγισμα Καρτερωνύμου.

Καρτερώνυμος est la traduction grecque de *Gabriel*, comme Χαριτώνυμος signifie *Jean*.

12.

Collection Schlumberger.

✠ Γραφὰς βεβαιοῖ τοῦτο τοῦ Ἰωάννου.

13.

Schlumberger, *Bulles de hauts fonctionnaires byzantins* (Gênes, 1881), p. 7. — Sa collection. — A l'avers, le buste de saint Nicolas.

✠ Γραφὰς σφραγίζω ἀκολούθου Στεφάνου.

14.

Cabinet de France. — Ma copie.

✠ Γραφὰς σφραγίζω καὶ λόγους Βασιλείου.

15.

Mordtmann, *Berliner Blætter* V, 276 (pl. LXIV, 8).

✠ Γραφὴ δηλοῖ σοι ο(ὕτινος) σφραγὶς πέλω.

L'éditeur a interverti les deux faces du plomb. Sa leçon δηλοῖ σε ne peut être exacte ; faut-il corriger δηλώσει ?

16.

Collection Schlumberger.

✠ Γρα[φ]ῆς φύλαξ Κεκιαγένους (?) σφραγὶς πέλω.

Καικιαγένης serait un ὄνομα θεοφόρον ; mais je n'y tiens pas, car je ne suis pas certain d'avoir bien lu.

17.

Schlumberger, *Bulles byzantines inédites* (Extrait du *Musée archéologique*, t. II), p. 22. — A l'avers, saint Théodore.

✠ Γραφῶν ὁ μάρτυς χαρτοφύλακος [φ]ύλαξ.

18.

Collection Schlumberger.

✠ Γραφῶν σφραγὶς πέφυκα Μουρζούλῃ Πόθου.

Le plomb porte distinctement CΦΡΑΓΑC.

19.

Mordtmann, *Sceaux et plombs byzantins* (Constantinople, 1873), p. 57. — Fin du XIe siècle.

✠ Γραφ(ῶν) σφραγὶς τοῦ δουκό[ς τῆς] Βουλγαρ[ί]ας,
τοῦ προέδρου Νικήτα τοῦ Κληκν.......

20.

Cabinet de France. — Ma copie. — Schlumberger, *Bulles byzantines inédites*, p. 23. — A l'avers, le buste de la Vierge à l'enfant, μ(ήτη)ρ θ(εο)ῦ ἡ ὠδιγίτρια (*sic*).

✠ Δοῦλον σκέπ(οις) σὸν Βασίλει(ον), παρθένε.

21.

Collection Schlumberger.

✠ Εἶποι σαφῶς γὰρ ἡ γραφὶ τίνος πέλω.

22.

Mordtmann, *Sceaux et plombs byzantins*, pl. II (le texte n'en fait pas mention). Ἑλλην. φιλολογ. Σύλλογος, t. VI, 111. — A l'avers, saint Théodore ὁ Τίρων.

✠ Εἰρηνικὸν σκέποις με σὸν δοῦλον, Τή[ρ]ων.

23.

Collection Schlumberger. — Miller, *Bulles byzantines de la coll. de M. Koehne* (Extrait de la *Revue numismatique*, 1867), p. 4, planche XIII, 4.

✠ Ἐκ τῆς γραφῆς γνῶθ(ί) με τὸν γ(ε)γραφώτα (*sic*).

La planche de M. Miller porte : γνώριζε παντην...ρον et ne s'accorde pas avec la leçon qu'il a adoptée.

24.

Mordtmann, *Sceaux et plombs byzantins*, p. 6.

Ἐκ τῆς γραφῆς γνώριμος ἡ σφραγὶς τίνος.

25.

Mordtmann, *Revue archéologique*, 1877, t. II, 48, pl. X, 18. — Fin du XIe siècle.

✠ Ἑλλάς με καὶ [ἡ] Πελοπώννησος (*sic*) δέχου,
Κωνσταντῖνον πρα[ί]τωρα τὸν Χοιροσφάκτην.

26.

Collection Schlumberger.

✠ Ἐπιγραφὴ δείκνυσι τὸν γεγρ(α)φότα.

27.

Mordtmann, *Sceaux et plombs byzantins*, p. 6. — Collection Schlumberger.

Ἐπιγραφὴν σφραγῖδ(ος) μὴ ζήτει βλέπων.

28.

Mordtmann, *Berliner Blætter* V, 276. — Sceau du protospathaire Nicéphore.

Ἐπισφραγίζω καὶ πέλω βούλλ[α] τάδε.

29.

Collection Schlumberger.

✠ Εὖ τ[ἀμὰ δ]έ[χου], μάρτ(υς), [μνη]μονεύματα,
[Γε]ώργιον σκέπ[οις] με ποιμέν[α] Φθίης.

Le déchiffrement n'a pas été facile, et j'ai dû combler les lacunes tant bien que mal.

30.

Cabinet de France. — Ma copie. — Schlumberger, *Bulles byzantines inédites*, p. 22.

Εὐεργετηνοῦ τοῦ στυλίτου τυγχάνω,
γραφὰς προμηνύουσα τούτου κὲ λόγους.

Le plomb porte : Εοὐεργετηνοῦ.

31.

Sorlin-Dorigny, *Revue archéologique*, 1877, t. I, 87.

Ζωήν με νύμφην Κομνηνῆ[ς] Θεοδώρας
[π]ορφυρ[ογ]εννοῦς, [ὦ] θ(εο)ῦ λόγε, [σ]κέποις.

32.

Collection Schlumberger.

✠ Θεόδω[ρ]ον φύλα[τ]τε, τοῦ θ(ε)οῦ λόγε
ὃν ἡ σφραγὶς φέρει, μὴ παντὶ τῷ βίῳ.

33.

Collection Schlumberger.

✠ Θεῷ πρόγραμμα καὶ τιμ[ὴ] σφραγὶς πέ[λω].

34.

Schlumberger, *Bulles byzantines inédites*, p. 12. — A l'avers, ὁ ἅγιος Θωμᾶς.

Θωμᾶν με, Θωμᾶ, τὸν συνώνυμον σκέπ[οι]ς.

Le plomb porte CKЄΠAC.

35.

Schlumberger, *Bulles byzantines inédites*, p. 5-6. — A l'avers, un saint nimbé, debout devant la Madone.

✠ Ἰακόβου σφράγισμα Θεσσαλονικ[έως]
Χριστοτεκοῦσαν καὶ τὸν μάρτυρα φέρει ✠

L'éditeur avait lu Θεσσαλονίκης ἔχ(ον) ; sur sa gravure, les lettres CЄ sont douteuses.

36.

Sabatier, *Plombs, bulles et sceaux byzantins* (Extrait de la *Revue archéologique*, t. XV, 1858), p. 16 ; pl. 332, 5.

✠ Ἰω(άννου) σφράγισμα τοῦ νοταρίου.

37.

Mordtmann, *Sceaux et plombs byzantins*, p. 6.

Κλῆσιν τε τιμήν τε ἡ γραφὴ προδεικνύει.

L'éditeur veut προδείκνυσι, mais le dernier mot du vers est généralement un paroxytonon.

38.

Mordtmann, *Sceaux et plombs*, p. 55. — A l'avers, saint Georges — XIIᵉ siècle.

✠ Κομνη[νὸν] Δούκαν [βασιλε]οπάτ[ορα],
[καὶ] Ἰσαάκιον [σε]βαστοκρά[τορα]
[στ]ρατοπ[εδάρχην, μάρτυς] προστ[άτα], σκέ[ποις].

39.

Mordtmann, *Sceaux et plombs*, p. 60, pl. II. — XIIᵉ siècle.

✠ Κοντοστεφάνου τὰς γραφὰς Ἀλεξίου
ἐγὼ κρατύνω Κο[μνη]νοῦ τοῦ μητρόθεν.

40.

Mordtmann, *Revue archéologique*, 1877, t. I, 298.

✠ [Κ]ριτῇ Μιχαὴλ τῶν Πελωποννησίων (*sic*)
✠ ἔλθοι[ς] βοηθὸς, Χ(ριστ)έ, Καμπαναρίῳ.

L'éditeur avait écrit : ἐλθό[ν].

41.

Mordtmann, *Sceaux et plombs*, p. 62. — *Acta et diplomata*, edd. Miklosich et Müller, t. I, 412. — Bulle de l'an 1274. — A l'avers, la sainte Vierge Blachernitissa, assise sur un trône.

✠ Κύρου γραφάς μοι Φωκᾶ Χαριτωνύμου,
προέδρου Σμύρνης, μῆτερ τοῦ λόγου κόρη.

Miklosich et Müller écrivent προέδρε (*sic*); ce doit être une faute d'impression.

42.

Collection Schlumberger. — Sa copie et la mienne. — A l'avers, la Vierge à l'enfant, debout.

[✠ Κ]ω[νσταν]τῖνόν με [τὸν] Μελισσηνὸν σκέποις,
εὐεργετί, διδοῦσα καὶ πλάτ(τ)ουσά με.

43.

Collection Schlumberger. — A l'avers, la μ(ήτη)ρ θ(εο)ῦ ἡ εὐ[ερ]γετίς.

✠ Κωνσταντίνῳ μοι τῷ Μελισσηνῷ, κόρη,
ἐπισφραγίζοις τὰς γραφὰ[ς] τῷ σῷ τύ[πῳ].

44.

Mordtmann, *Berliner Blætter* V, 276 (pl. LXIV, 9).

✠ Λάτρευ(έ) με τὸν σὸν εὐτελὴν (*sic*) ἱκέτην,
[ὦ] ἅ(γιε) τρίσμ(α)ρτ(υρ), εὐμεν(ῶς) βλέπω[ν].

Τρίσμακαρ vaudrait peut-être mieux, et εὐτελῆ certainement. Je ne sais même pas si le verbe λατρεύω est ici à sa place; on s'attendrait à φύλαττε. Tous ces détails demanderaient à être vérifiés sur l'original.

45.

Mustoxydis, *delle cose Corciresi*, p. 416-417. — Postolakas, Κατάλογος τῶν ἀρχαίων νομισμάτων τῶν νήσων Κερκύρας, etc. (Athènes, 1868), p. 53 (pl. II, 554). — XIIe siècle. — A l'avers, le métropolite près des saints Pierre et Paul, princes (ἀκρότης) des apôtres.

Λόγου μαθητὴν, ἀκρότης, σκ[έ]ποιτέ με
τὸν τοῦ Νικαίας, Κερκύρας Κωνσταντῖνον.

Il faut construire : μαθητὴν τὸν τοῦ λόγου Νικαίας, du concile de Nicée.

46.

Mordtmann, *Sceaux et plombs*, p. 46, pl. III. — ✠ Κ(ύρι)ε β(οή)θ(ει) Ῥωμανῷ

[μ]αγίστρῳ καὶ πρωτοστράτωρι τῷ Σκλ[η]ρῷ.

47.

Collection Schlumberger.

✠ Μακρεμβολῖτα Μιχαὴλ, γραφὰς δέχου
ἐκ σῆς ὁμευνε[τί]δος Εἰρήνης φίλης.

Le plomb porte, à la fin du premier vers, ΔΕΧΟΥ.

48.

Charte non datée. *Acta et diplomata* IV, 272 : εἶχε δὲ καὶ κάτωθεν ἀπῃωρημένην μολυβδίνην βοῦλλαν, ὡς ἡ συνήθεια τῶν χαρτοφυλάκων, ἐγκεκολαμμένα ἔχουσαν γράμματα διὰ στίχων τουτωνί·

Νικήτα γραφαῖς χαρτοφύλακος δίδου
Κυπριανοῦ τὸ κῦρος αἴσιον, κόρη.

Le texte porte Νικήτας γραφὰς, puis κύρη, ce qui doit être une faute typographique.

49.

Charte du mois de février 1225. *Acta et diplomata* I, 423 : εἶχε.... καὶ ὑπογραφὴν · Μανουὴλ ὁ Ξηρός, καὶ βοῦλλαν μολυβδίνην κρεμαμένην, ἐν μὲν τῷ ἑνὶ μέρει ἔχουσαν ἐγγεγλυμμένους δύο ἁγίους μάρτυρας, ἤγουν τὸν ἅγιον Θεόδωρον καὶ τὸν ἅγιον Δημήτριον, ἐν δὲ τῷ ἑτέρῳ μέρει στίχον ἔχοντα οὕτως:

Ξηρὸν Μανουὴλ, μαρτύρων δυάς, σκέποις.

50.

Mordtmann, *Revue archéol.* 1877, t. II, 55, pl. X, 37. Le texte porte déjà des accents.

✠ Ξηρὸν τὸν ὑπέρτιμον ἡ σφραγὶς φέρει,
ἡ δ᾽ αὖ γραφὴ καὶ κλῆσιν αὐτοῦ μηνύει.

51.

Mordtmann, *Sceaux et plombs*, p. 9. — A l'avers, saint Jean-Baptiste, ὁ Ἰω(άννης) ὁ πρόδρομ(ος). Je donne la légende métrique d'après un plomb de la collection Schlumberger.

Ὁ λύχνος φωτός, φώτιζε σὸν οἰκέτην (*sic*).

Οἰκέτην pour ἱκέτην (n° 10 et 44). L'éditeur avait écrit οἰκετὴν (*sic*).

52.

Quatre exemplaires de la coll. Schlumberger. — A l'avers, saint Théodore.

✠ Ὁμώνυμον, ἀθλητά, σὸν δοῦλον σκέποις.

Trois exemplaires n'ont que δουλ, le quatrième seul a δοῦλον.

53.

Six exemplaires de la collection Schlumberger. — Mordtmann, *Berliner Blætter* V, 275, pl. LXIV, 4.

✠ Οὗ σφραγίς εἰμι τὴν γραφὴν βλέπων νόει.

Variantes : νωει et οὕτινος σφραγίς.

54.

Mordtmann, *Berliner Blætter* V, 275, pl. LXIV, 6.

✠ Οὗ σφραγίς εἰμι τὴν γραφὴν γνῶθι βλέπων.

55.

Mordtmann, *Berliner Blætter* V, 273-275, pl. LXIV, 1-3; trois exemplaires. J'en ai vu un quatrième, mal conservé, chez M. Schlumberger.

✠ Οὗ σφραγίς εἰμι τὴν γραφὴν γνώσει βλέπων.

Variante : γνώση.

56.

Quatre exemplaires de la collection Schlumberger. — Miller, *Bulles de M. Koehne*, p. 12, pl. XIV, 14. — Mordtmann, *Berliner Blætter* V, 275, pl. LXIV, 5.

✠ Οὗ σφραγίς εἰμι τὴν γραφὴν ὁρῶν νόει.

Variante : νόη. M. Miller, ne sachant que faire de l'οὗ, n'a pu en venir à bout.

57.

Ma collection.

✠ Οὗπερ σφραγίζω τὰς γ[ρα]φὰς κριφ[ο]λόγους (*sic*),
εἰκ[ά]σ(ε)ι τὸ μ[η΄] γράμμα [χ]αιρήως βλέπων.

Κριφολόγους au lieu de γριφολόγους. De l'η du chiffre, il ne subsiste qu'une haste.

L'adverbe semble orthographié [χ]ΑΙΡΗΩΣ.

La 48e lettre de la bulle est le second M du mot γράμμα, d'où il résulte que le nom propre à chercher est Μακάριος.

Les épigraphistes savent que, dans les inscriptions en vers, les lettres numérales se prononcent comme on les écrit.

58.

Collection Schlumberger. — D'après sa copie et la mienne.

[✠ Οὗπερ] σφραγίζω τοὐνό[ματ]ος τὰς ἐκφράσεις,
[τοῦτο γ]ραφή σ[οι] καὶ τύχη προδεικνύει.

Le plomb porte TOYNO..OC, et il ne manque qu'une lettre, peut-être deux. Je ne suis pas satisfait de ma restitution.

59.

Collection Schlumberger.

✠ Οὗπερ σφραγὶς πέφυκα γραφὴ μηνύει.

60.

Collection Schlumberger.

✠ Οὗπερ σφραγὶς πέφυκα φυλάττοις, λόγε,
κουροπαλάτην Ῥωμανὸν πιστ(ὸν) λάτριν.

61.

Mordtmann, *Berliner Blætter* V, 276, pl. LXIV, 7.

✠ Οὗτινός εἰμι ἡ γραφὴ δηλώσει [σοι]

62.

Cabinet de France. — Ma copie.

✠ Οὗτινός εἰμι τὴν γραφὴν γνῶθι βλέπων.

La légende est répartie sur les deux faces de la bulle.

63.

Mordtmann, *Revue archéologique*, 1877, t. II, 58.

Παύλου σφραγὶς κρίνοντ[ο]ς Αἰγαῖον πλόον.

64.

Mordtmann, *Revue archéologique*, 1877, t. II, 51, pl. X, 26.

✠ Πελοποννήσου κὲ πάσης τῆς Ἑλλάδος
[πρ]αίτωρ σφραγίζει Μαυρικᾶς Κωνσταντῖνος.

L'éditeur avait interverti les deux vers.

65.

Collection Schlumberger.

Πρέπει πρόοντο[ς τῷ] πρόοντι [πν(εύματι)]
ὁμοῦ τὴν [Μ]οῦσαν τῷ ἐπισήμῳ συντυχεῖν.

66.

Cabinet de France. — Ma copie. — Schlumberger, *Monuments numismatiques et sphragistiques du moyen âge byzantin*, p. 15, planche XVIII, 14. — A l'avers, les bustes des saints Pierre et Paul.

Πρῶτοι μαθητῶν σφραγὶς ὀρφανοτρόφου.

67.

Mordtmann, *Revue archéologique*, 1877, t. I, 293, pl. X, 4. — A l'avers : [Κύριε βοήθει τῷ σ]ῷ δούλῳ [Θεο]δώρῳ πρω[τοσ]παθαρίῳ τῷ Μαχρ[ῷ].

[Πρ]ωτοσπαθάρις κ(αὶ) στρατηγ(ὸς) Ἑλλά(δος).

68.

Mordtmann, *Sceaux et plombs*, p. 61. — Fin du XII[e] siècle.

✠ Ῥαοὺλ σεβαστοῦ Δούκα τοῦ Κωνσταντίνου
✠ σφράγισμα κ[α]ὶ κύρωσις ἀσφαλεστάτη.

69.

Collection de M. Schlumberger, qui avait déjà lu le premier vers. J'ai déchiffré le second comme j'ai pu. — A l'avers, l'archange saint Michel.

✠ Σὲ τὸν πρόεδρον τῶν ἄνω στρατευμάτων
οἰκέτης Μ(ιχαὴλ) [ὁ]μώνυμος κ[αλεῖ].

Οἰκέτης pour ἱκέτης, comme au numéro 51.

70.

Sorlin-Dorigny, *Revue archéologique*, 1877, t. I, 63, pl. IV, 4. — A l'avers, Μ(ήτε)ρ θ(εο)ῦ.

✠ Σεβαστ(ὸν) Ἀνδρόνικον Κομνηνὸν σκέποις.

71.

Spyr. Lambros, αἱ Ἀθῆναι περὶ τὰ τέλη τοῦ δωδεκάτου αἰῶνος (Athènes, 1878), p. 99, pl. I, 3. — Le μάρτυς est saint Théodore.

✠ Σεβαστοϋπέρτατον, μάρτυς, μὲ σκέποις — (un petit trait)
Λέοντα Σγούρων ἐκ γένους κατηγμένον (*sic*).

Le plomb porte ΣΓΟΥΡΩΝ.

72.

Collection Schlumberger.

✠ Σκέποις Λέοντα ἀε[ὶ] Καμίνιον (?), πανάγιε,
κἀν ταῖς γραφαῖς μὲν, ὦ θεός, θῆς μοι χάριν.

73.

Miller, *Bulles de M. Koehne*, p. 10, pl. XIV, 11. — A l'avers, le buste nimbé de saint Georges.

✠ Σκέπ(οις) με, μάρ(τυς), Γρ[η]γόριον [συνώνυμον].

L'éditeur ayant cru lire : ΓΡΕΓΟΡΙΟΝΧΩ, le sens de la phrase lui a échappé.

74.

Ma collection.

✠ Σκέποις με, μῆτερ, Μάρκον ἀρ[χ]ιμανδρίτην.

75.

Cabinet de France. — Ma copie.

Συμεῶνά με, ὁ (ἀ)γγέλων ἄ[ρ]χων, σκέποις
λιταῖς μεγίστου μάρτυρος Δημητρίου

76.

P. Lambros, dans l'appendice du Χρονικὸν ἀνέκδοτον Γαλαξειδίου, publié par Sathas (Athènes, 1865), p. 229, pl. I, 2.

[Σ]φραγῖδα τὴν σὴν, Μιχαὴλ πρωτοστάτα,
ποθεῖ σεϐαστὸς Μιχαὴλ ὁ τοῦ Δούκα.

77.

Sp. Lambros, αἱ Ἀθῆναι τοῦ δωδεκάτου αἰῶνος, p. 36-37, pl. I, 1. — Mordtmann, *Revue archéologique*, 1877, t. II, 55, pl. X, 35.

✠ Σφραγὶ[ς] Ἀθηνῶν πο[ι]μένος Γεωργίου.

78.

Collection Schlumberger.

✠ Σφραγ[ὶς β]ραχεῖα [Μι]χαὴλ τυπουμένη
γραφὰ[ς] βεβαι[ῶ] καιρε[θ]ῖσα γῆς ὕλην.

Lisez : κεραιθεῖσα.

79.

Sorlin-Dorigny, *Revue archéologique*, 1877, t. I, 88, pl. IV, 5.

✠ Σφραγὶς Κομνηνοῦ τῶν γραφῶν Ἰω[άννου].

80.

Charte sans date. *Acta et Diplomata* IV, 295 : εἶχε δὲ καὶ δύο βούλλας μολυβδίνας, ὧν ἡ μὲν μία εἶχεν ἑκατέρωθεν γεγραμμένα τάδε· Σφραγὶς...... ἡ δὲ ἑτέρα ἐγγραφὲν οὕτως· Ἀλεξίου... (mon nº 11).

Σφραγὶς κυροῦσα τὰς γραφὰς Ἰωάννου
Στρατηγοπούλου, σεβαστοῦ τὴν ἀξίαν.

81.

Sabatier, *Plombs, bulles et sceaux*, p. 11, pl. 331, 7. — Première moitié du XIIIᵉ siècle.

✠ Σφραγὶς Λάσκαρι Κομνηνοῦ Θεοδώρου,
πρωτοβεστιάρι τοῦ σεβαστοῦ πέλη.

82.

Mordtmann, *Sceaux et plombs*, p. 63, pl. II.

✠ Σφραγὶς Μανουὴλ Κομνηνοῦ πανσεβάστου,
ῥίζης Δουκικῆς Παλαιολόγων κλάδος.

83.

Collection Schlumberger.

[Σφραγὶς μ]ὲν αὕτη [σ]ὺν τύχῃ [ἐ]κτιπουμένη (*sic*)
[σχῆμα γρα]φῆς, οὐ τοῦ γράφοντος δεικνύει.

84.

Collection Schlumberger. — A l'avers, le buste de la sainte Vierge.

✠ Σφραγ[ὶς] Μιχ(αὴλ), σύμπον[ος μη]τρὶ κόπῳ,
δη..χον κυβερνήτου Ἑνετῶν πέλω.

La lecture est difficile, et volontiers j'aurais laissé ces vers de côté, avec bien d'autres, s'il n'y était pas question des Vénètes, une des quatre factions du cirque.

85.

Mordtmann, *Berliner Blætter* V, 276.

Σφραγὶς πέφοικα Νικηφόρου Βατάτζη.

L'éditeur écrit οὗ σφραγὶς, sans doute par inadvertance.

86.

P. Lambros, *Unedirte Münzen und Bleibullen der Despoten von Epirus* (Wiener numismat. Zeitschrift, t. III), p. 494, pl. XI, 3. Ἀνέκδοτα νομίσματα, p. 9, pl. I, 5. — Nicolas d'Épire régnait de 1318 à 1323.

✠ Σφραγ(ὶς) πέφυκα Νικολάου δεσπότου.

87.

P. Lambros, *Monnaies et bulles inédites de Néopatras* (Revue Numismatique 1869-70), p. 188, pl. IX, 4. Ἀνέκδοτα νομίσματα, p. 20, pl. II, 23. — Jean I était dynaste de Thessalie de 1271 à 1296.

Σφραγὶς σεβαστο[ῦ] Ἰωάννου τοῦ Δούκα,
ῥίζαν γένους [ἔ]χοντος ἐκ βασιλέων.

Au premier vers, l'éditeur propose σεβαστο(κράτορος), voir Ἀνέκδοτα, p. 76; mais la mesure s'y oppose.

88.

P. Lambros, *Despoten von Epirus*, p. 488, pl. XI, 1. *Monnaies et bulles de Néopatras*, p. 185, pl. IX, 1. Ἀνέκδοτα νομίσματα, p. 4, pl. I, 1. — Nicéphore d'Épire régnait de 1271 à 1296.

✠ Σφραγὶς σεβαστοῦ Νικηφόρου τοῦ Δούκ(α).

89.

Collection Schlumberger.

✠ Σφραγὶς φυλακτὴρ γραμμάτων καὶ πραγμάτων.

90.

Collection Schlumberger.

✠ Σφράγισμα γραφῶν Ἀνδρονίκου τοῦ Δούκα,
✠ Κομνηνοφυοῦς Παλαιολόγου γένους.

Le plomb orthographie γραφον, -φιους et Παλεολωγου.

91.

Cabinet de France. — Ma copie. — Schlumberger, *Bulles byzantines inédites*, p. 17. — XIIIe siècle.

✠ Σφράγισμα γραφῶν Μιχαὴλ Δούκα φέρω,
σεβαστοκρατοροῦντος εὐθαλοῦς κλάδου.

92.

Charte du règne d'Isaac II, l'Ange. *Acta et diplomata* IV, 327 : βούλλα μολυβδίνη ....τυποῦσα ἐν μὲν τῷ ἑνὶ μέρει τὸν ἀρχιστράτηγον Μιχαήλ, [ἐν δὲ τῷ ἑτέρῳ] γράμματα :

Σφράγισμα γραφῶν Μιχαὴλ Δούκα φέρω.

Les éditeurs écrivent Δούκας φέρων; mais voyez la bulle précédente.

93.

Mordtmann, *Sceaux et plombs*, p. 60, pl. II. — XIIe siècle.

✠ Σφρά[γ]ισμα γρ[αφ]ῶν Τρωψ[χ]ου Κων(σταντίνου).

94.

Charte du mois d'août 1189. *Acta et diplomata* IV, 320 : εἶχε δὲ καὶ ἀπηωρημένην βούλλαν μετὰ ἡερανέου (qu'est-ce que cela veut dire? je pense à ἰρίνου) σχοινίου, ἐν μὲν τῷ ἑνὶ μέρει τὴν ὑπέραγνον βεοτόκον ἱσταμένην, τεταμμένας τὰς χεῖρας ἔχουσαν, ἐν δὲ τῷ ἑτέρῳ τὰ γράμματα ταῦτα :

Ταῖς τοῦ σεβαστοῦ Βατάτζη Βασιλείου
γραφαῖς τὸ χῶρας, παντάνασσα, σὺ δίδου.

95.

Dethier, dans le journal *la Turquie*, 30 avril 1879.

✠ Τῆς Ὀκταγόνου (*sic*) θευτόκου σφραγὶς πέλω.

96.

Collection Schlumberger.

Τίνος σφραγίζω τὰς γρ(α)φὰς καὶ τὰς κρίσει(ς),
αὕτη προδήλ(ως) ἡ γραφὴ προδεικνύει.

97.

Cabinet de France. — Ma copie. — A l'avers, le buste de saint Georges.

[✠ Τὸν] δοῦλον σὸν, [ὁ] μάρτυς, οἰκέτην σκέποις.

Οἰκέτην pour ἱκέτην, comme aux nos 51 et 69.

98.

Charte non datée. *Acta et diplomata* IV, 86.

Τὸν Κωστομοίρην, ὁ Χρυσόστομος, σκέποις,
γραφὰς τὰς αὐτοῦ, χαρίτων φερωνύμως (*sic*).

Χαρίτων φερώνυμος équivaut à Χαριτώνυμος, *Jean*.

99.

Mordtmann, *Berliner Blætter* V, 281.

Τὸν Μιχαὴλ δείκνυσι σφραγῖδος τύπος.

100.

Collection de M. Schlumberger. — Sa copie et la mienne.

[✠ Τὸν -υ-]ανίτην κουρωπ[α]λάτην
Ἰω(άννην) σκέπ[οι]ς με, μῆ[τε]ρ τοῦ λόγου.

Les lettres ΙΩ, bien qu'elles fassent partie de la seconde ligne, se trouvent à l'avers.

101.

Collection Schlumberger.

✠ Τοῦ Ἀλεξάνδρ(ου) σφραγίς εἰμι γραμμάτων,
τοῦ Πρισ[κι]ταλία[ς] βασ(ιλέων) ῥίζα γένους.

Je ne connais pas d'autre exemple du mot Πρισκιταλία. Quelques traces du Κ sont restées visibles, mais la lecture n'est pas absolument certaine.

102.

Mordtmann, *Sceaux et plombs*, p. 50. — Fin du XI[e] siècle.

✠ Τοῦ [π]ατρικίου Βαρδᾶ τοῦ Ξιφιλίνου
λόγων εἰμὶ κλείς, Θετταλῶν στρατηγέτου.

J'ai interverti les vers et écrit Βαρδᾶ τοῦ, au lieu de Βαρδάνου.

103.

Deux exemplaires de la collection Schlumberger. — Mordtmann, *Berliner Blætter* V, 280, pl. LXIV, 10. *Sceaux et plombs*, p. 8. — Légende circulaire ; au centre, les saints Démétrius et Théodore.

✠ Τύπον σφραγῖδ(ος) ἡ γραφ(ὴ) προδεικνύει.

104.

Ma collection. — A l'avers, le buste de la Vierge à l'enfant.

Τ[ῶν] Χαρικλήτου πρακτέων παναρέτου (un point)
σφραγὶς ἀκριβὴς ἡ πανοικτίρμων κόρη.

L'adjectif πανοικτίρμων est nouveau.

105.

Collection Schlumberger.

Φρουρ(ὸς) γραφῆς ἀρ[χαγγέλων πρῶτος πέλει],
εἰς ὃν Μιχαὴλ ἐλπίδα πᾶσαν ἔχει.

Ce que j'ai suppléé est naturellement incertain, mais assez vraisemblable.

106.

Mordtmann, *Sceaux et plombs*, p. 9. — A l'avers, le buste de l'archange saint Michel.

Φύλαξ γραφῶν μοι τῶν ν[έ]ων ἀρχηγέτης.

L'éditeur lisait νοῶν.

107.

Cabinet de France. — Ma copie. — Schlumberger, *Bulles byzantines inédites*, p. 20. — A l'avers, la sainte Vierge debout, les bras étendus ; μ(ῆτε)ρ θ(εο)ῦ.

Πρώτου κυνυγοῦ (*sic*) βουζήνου τὰ πρακτέα
καὶ πρωτοϊεραχαρίου Λέοντος
φύλαττε, πανύμνητε τοῦ λόγου πύλη.

108.

Mordtmann, *Berliner Blætter* V, 277.

✠ Χρυσοῦν στόμ(α), σφράγιζε τοὺς ἐμοὺς λόγους,
ὁ ἅγιος Ἰω(άννης) ὁ χρυσ[ό]στ(ομος).

109.

Collection Schlumberger.

. . . . . ἐλπίδα τίθημι ταύτην σφραγίν.

Au commencement du vers il y a quelque chose comme ΑΗΓΟ.

110.

Collection Schlumberger.

. . . . . σε . . . . μα [Ι᾿]ωάννου
Νικηφόρου ὃν σαῖς λιταῖς σκέποις, μάρτυς.

Je donne du premier vers ce que j'ai pu en déchiffrer. Le martyr est saint Démétrius.

L'AES SIGNATUM

PAR M. R. GARRUCCI [1].

L'Aes signatum des deux versants de l'Apennin : tel est le titre d'une dissertation publiée récemment par M. Gaetano Chierici. Ce travail renferme d'utiles observations, mais malheureusement l'auteur ne connaît pas nos contrées aussi bien qu'il connaît celles de la haute Italie. Nous ne pouvons donc pas accepter sa classification, car elle se trouve en désaccord avec les renseignements que nous avons recueillis nous-même.

A la page 4 de son mémoire, M. Chierici dit avoir vu au musée de Volterre un lingot de cuivre (umbro-étrusque), et à la page 6 (dans le groupe transapennin primitif), il cite l'*aes signatum* de Volterre, au type du *rameau garni de feuilles*. Or voici la réponse faite par M. Annibal Cioci, vice-président du musée de Volterre, au R. P. Giuseppe Melandri, recteur du séminaire de Volterre, que nous avions prié de l'interroger à ce sujet :

« M. le recteur, je dois vous informer qu'il n'existe au musée de Volterre aucun quadrilatère de cuivre, à l'exception d'un seul qui n'appartient pas à l'*aes signatum*, mais à l'*aes rude*, car il ne porte pas de marque. En fait d'*aes signatum*, le musée ne possède que des monnaies étrusques de Volterre avec massue, dauphin et bifrons, ou bien de la monnaie romaine avec l'éperon ou le navire. (16 février 1880.)

Plus loin, à la page 9, M. Chierici indique le quadrilatère suivant du groupe romain :

Poignard dans son fourreau; N · ROMANOM. Trouvé à Velletri.

Et à la page 5, il avait fait remarquer que le sigle N signifiait *Nummus*. Mais ce quadrilatère n'a jamais été à Velletri. Évidem-

---

[1] Traduit de l'italien avec l'autorisation de l'auteur.

ment l'auteur l'a confondu avec une pièce semblable, anépigraphe, que personne n'a jamais vue, et qui, d'après le témoignage de Lanzi (*Saggio* II, 127, 4), se trouvait au musée Borgia. Cavedoni l'avait identifiée avec celle publiée par Carelli, pl. XL. Nous n'en possédons qu'un seul exemplaire, celui qui faisait partie du musée Guadagni à Florence, où Lanzi le vit, et qui est actuellement au Musée britannique. M. Poole vient d'en donner le dessin (*A Catalogue of the greek coins*, London, 1873, p. 28-29). Un fragment tout à fait semblable a été découvert dans le petit trésor de l'Ariccia ; il est entré au musée Kircher.

Le bronze qui porte la légende N · ROMANOM nous avait été présenté par M. Bonichi, qui désirait en avoir une description; mais le jugeant faux, nous n'avons pas voulu obtempérer à sa demande. Depuis il est passé dans la collection du duc de Blacas, qui le fit graver dans l'*Histoire de la monnaie romaine* (t. III, pl. III-IV), travail interrompu par la mort de l'auteur. Cependant dans une note du premier volume de cet ouvrage (p. 179), il en avait défendu l'authenticité[1].

Ce quadrilatère, qui représente, d'une part, une épée, et de l'autre un fourreau, si singulièrement dessiné qu'il a pu être pris par Seidl pour un faisceau de verges, a l'N avant ROMANOM. Mais l'N ne se lit pas sur les trois copies faites à Rome par Giuseppe Sinistri, comme le constate Caronni (*op. cit.*, p. 184). De ces trois copies, l'une avait été acceptée sans méfiance par Caronni avant qu'il n'eût reçu l'aveu du faussaire; elle est reproduite à la pl. XIII de son ouvrage; mais depuis, Caronni acheta le faux original à Naples, de l'héritier de l'abbé Minervini. Le second original faux était conservé jadis au musée de Volterre, le troisième au Cabinet de Vienne. Il est à noter que Caronni n'a pas connu le quadrilatère à la légende N · ROMANOM, comme l'a cru le duc de Blacas en le confondant avec celui de Sinistri, introduit par Caronni même dans le musée Wiczay.

M. Chierici attribue au groupe du Latium un fragment de quadrilatère de type « indéterminé » et qu'il dit provenir, d'après M. Gennarelli, de Nereto dans la banlieue de Teramo. M. Gennarelli paraît ne pas avoir été bien renseigné, pas plus que le baron

---

[1] [Le même quadrilatère a été publié dans la *Revue numismatique*, 1864, pl. X-XI. A Paris, les hommes compétents, et qui jugent sans intérêt personnel, l'ont toujours jugé faux]. (*Note de la rédaction.*)

de Guidobaldi, puisque dans une publication récente (*Di una statua acefala*, Ancône, 1879, page 11) il dit que ce fragment a été trouvé près de Sainte-Marie de Vico, et par conséquent non loin de Palma (?). Teramo, l'ancienne *Interamna Praetuttiorum*, est la capitale de la province dite *Abruzzo Teramano*, dans laquelle il y a deux Nereto. Le village de ce nom est au couchant de Teramo et à une distance d'environ vingt milles; la ville de Nereto, au contraire, est au levant de Teramo et à une distance de seize milles. Nous ne savons de quel Nereto parle M. Gennarelli; du reste, peu nous importe, puisque ce bronze de type indéterminé n'a été découvert dans aucune de ces deux localités, mais bien à trois milles de Teramo, dans un lieu nommé les *Turri* et sur une colline au nord, d'après le témoignage de M. Giuseppe Montori, qui l'a transmis au Père Marchi avec une lettre que nous avons vue nous-même et dont nous avons pris copie. Quant au type, nous ne comprenons pas pourquoi on l'appelle indéterminé, puisque sur une de ses faces il présente une haste entre deux dauphins, l'un entier l'autre n'ayant conservé que la queue; la haste paraît avoir été terminée en haut par un trident. Au revers on ne distingue plus qu'une haste semblable à celle de l'avers. Ce fragment, appartenant par le type et son origine à la région transapennine, devrait, suivant l'opinion de M. Chierici, être attribué au groupe umbro-étrusque.

Serait-ce donc vrai que les quadrilatères sans marque et ceux marqués d'un rameau nu ou d'un rameau orné de feuilles, seuls types rencontrés (d'après M. Chierici, p. 6) dans le groupe transapennin, appartiennent tous à l'Italie supérieure, et que ceux qui portent un rameau garni de feuilles, de nœuds ou d'arêtes de poisson, fassent partie du groupe umbro-étrusque ?

Nous tenons pour vraisemblable que des quadrilatères sans signe, comme l'*aes rude*, et d'autres avec les signes indiqués ci-dessus, ont été fabriqués dans la haute Italie; mais il ne nous semble pas juste d'en conclure que cela s'est fait à l'exclusion des deux autres régions; car, dans l'Italie centrale aussi, on a fondu, à une certaine époque, des lingots de cuivre en forme de quadrilatères sans marque, et d'autres avec des rameaux garnis ou non garnis de feuilles. Nous croyons en outre que l'usage de décorer ces quadrilatères de figures d'animaux ou d'instruments militaires, maritimes ou champêtres a été propre au Latium et à l'Ombrie. Nous croyons aussi que dans la région centrale on a joint au type des animaux celui de l'arête de poisson et du rameau, parce qu'on a rencontré ces pièces dans le Latium même, tandis qu'aucun de ces types n'a été découvert dans la

haute Italie. Notre opinion est basée sur des découvertes qui paraissent être restées inconnues à M. Chierici.

En effet, nous possédons des quadrilatères qui, quoique incomplets, portent sur les deux faces des rameaux nus; ils ont été trouvés aux environs de l'antique Ardea, dans le pays des Rutules, à Ariccia, à Caere, à Tarquinii, à Sutri, à Fabbro près d'Orvieto, à Vulci, à Fiésole, où l'on a découvert un petit trésor de soixante-dix pièces. Nous avons des fragments de quadrilatères à l'arête de poisson venant de Vulci, de Fabbro, de Vicarello, d'Ariccia. Ce sujet sera traité avec plus d'ampleur dans un autre travail; mais dès maintenant nous protestons contre l'opinion de M. Chierici qui prétend que beaucoup de ces fragments n'ont pas été brisés, qu'ils ont été fabriqués tels qu'on les voit par l'introduction de l'argile dans la fusion.

R. Garrucci.

LES MONÉTAIRES FRANCS

(ENCORE ABBON ET SAINT ÉLOI)

PAR M. LE VICOMTE DE PONTON D'AMÉCOURT.

M. Anatole de Barthélemy vient de publier une nouvelle ***liste des noms d'hommes gravés sur les monnaies de l'époque Mérovingienne.*** ***(Bibliothèque de l'École des Chartes***, t. XLII, 1881). C'est une édition revue, corrigée et augmentée des listes déjà publiées; l'auteur a scrupuleusement relevé les formes de tous ces noms sur les monuments eux-mêmes et il les reproduit au cas grammatical employé par le graveur. Les douze cents noms qu'il donne peuvent se rapporter à huit cents types, car il faut tenir compte de ce que l'orthographe était la moindre des préoccupations des graveurs mérovingiens. Ils ont donné au nom du roi Clotaire, les formes CLOTARIVS, CLOTHARIVS, LOTHARIVS, CHLOTARIVS, CLOTHACHARIVS, etc., à celui de Clovis les formes CLODOVE, CHLODOVIVS, CHLODOVEVS, CHLOTHOVIVS, etc., à celui de Childebert les formes CHILBERTI, CHILDBERTVS, HILDEBERTVS, HELDEBERT, etc.

Dans ce travail fort aride, M. de Barthélemy, a fait l'œuvre d'un consciencieux collectionneur de formules et a fait taire avec beaucoup trop de modestie sa grande érudition pour laisser à notre vaillant celticisant, M. d'Arbois de Jubainville, l'honneur et le plaisir de faire la théorie philologique des noms francs du VIIe siècle.

A sa place j'aurais plutôt offert à M. d'Arbois de Jubainville la liste des noms de localités où l'on a battu monnaie pendant la période des rois mérovingiens; c'est dans les noms de lieux plutôt que dans les noms d'hommes qu'on peut espérer trouver encore des richesses pour le vocabulaire et la grammaire de la langue celtique; notre vieille langue autochtone reste attachée au sol qui est

immobile, et elle se perpétue avec lui, tandis que les hommes se meuvent, et que les noms qu'ils portent descendent dans la tombe avec eux. Les Francs sont venus d'outre-Rhin, avec leurs noms, empruntés à la langue tudesque. Les noms d'hommes tirés de la langue gauloise avaient déjà cédé la place aux noms romains quand les Francs firent leur conquête, et dans l'espace de deux siècles toute la nation gallo-romaine s'est affublée des noms de ses nouveaux maîtres. Elle n'emprunta guère autre chose à leur langue. Il y a autant de différence entre le gaulois et le franc, entre l'onomastique des lieux et l'onomastique des hommes, qu'entre le grec et l'allemand. J'ai déjà abordé l'intéressante étude des noms d'hommes dans une série de communications faites à la Société de numismatique (*Comptes rendus*, t. I.) et j'ai constaté que les noms tirés de la langue des Francs, qui forment plus des deux tiers des noms inscrits sur les monnaies de la première race, sont construits sur un nombre extrêmement restreint de radicaux tudesques, vingt ou vingt-cinq tout au plus, formant presque toujours des composés binaires et ayant pour la plupart la faculté d'occuper tantôt le premier rang tantôt le second. Les plus usités de ceux qui jouent indifféremment le rôle de préfixes et celui de suffixes sont ALD, BERT, FRED, VLF, GESEL, RIC, HER, MVND, RAMN; quelques-uns comme LEVD, TEVD, DRVCT, DAG, AIG, BER, ne se rencontrent qu'à l'état de préfixes ; un seul, ALD, avec ses innombrables variantes d'aspirations (HALD, CHALD, RALD, WALD, GVALD, BALD), de vocalisme (ELD, ILD, AVD, OD), et de consonances (ALT, AT, AD), a la faculté de se doubler dans la forme ALDOALD et dans ses équivalents multiples. C'est ce mince bagage qui forme encore actuellement la structure d'un bon tiers des noms d'hommes français et d'un quart environ des noms d'hommes portés dans l'occident de l'Europe.

C'est seulement dans une sorte de préface intitulée : *Lettre à M. d'Arbois de Jubainville* que M. de Barthélemy donne quelques aperçus sur le monnayage et les monnayeurs de l'époque mérovingienne. Je reproche à notre aimable et savant confrère d'avoir une telle soif de certitude absolue, une telle frayeur des conjectures, qu'il pousse son positivisme archéologique presque jusqu'au scepticisme. Avec sa rigidité de principes la science deviendrait bientôt un désert, personne n'oserait en franchir le seuil parce qu'on y lirait cette fatale sentence : *tout est dit, ne cherchez plus, il n'y a plus rien à trouver.*

M. de Barthélemy accuse de s'être égarés sur une fausse route ceux qui ont lu sur les monnaies gauloises les noms des chefs men-

tionnés par César. « Il semblait, dit-il, que la plupart des monnaies gauloises portant des noms d'hommes devaient avoir été frappées pendant les huit années que durèrent les campagnes des Romains en Gaule ». Notre regretté Saulcy n'est plus là pour répondre, mais M. de Barthélemy conteste-t-il l'identité du chef arverne Vercingétorix vaincu par César avec le personnage dont le nom est écrit sur les statères Arvernes avec les cinq syllabes reproduisant les treize mêmes lettres ? Il trouve étonnant que la plupart des noms inscrits sur les monnaies gauloises désignent des contemporains de César, mais ne serait-il pas bien plus étonnant que les monnaies gauloises eussent porté des légendes latines avant que la langue latine n'eût pénétré dans la Gaule ?

Il ne faut certes pas donner comme définitivement prouvés des systèmes construits sur de simples hypothèses, mais il est parfaitement raisonnable de faire des conjectures, d'examiner comment elles se comportent devant la discussion et de voir si elles ne se présentent pas avec un ensemble de faits qui permette de les considérer non plus comme des suppositions mais comme les expressions réelles de la vérité. Une hypothèse, c'est un essai, et c'est à force de tenter qu'on réussit. Le métier des chercheurs consiste à chercher, et quand ils auront exploré toutes les fausses routes, ils finiront par être dédommagés de leur fatigue par la découverte du vrai chemin. Le positivisme n'invente rien ; pour trouver, il faut aborder les régions de l'inconnu avec de l'audace et de la foi; disons plus encore, l'illusion enfante l'héroïsme et le scepticisme entretient la lâcheté. L'inconnu se prend d'assaut, comme une ville murée; ceux-là seuls ont chance d'en faire la conquête qui osent courir le risque de s'y perdre.

Je suis pour M. de Barthélemy un incorrigible producteur d'hypothèses, mais si l'on veut prendre la peine de lire mes humbles travaux, on verra, qu'à moins d'avoir acquis une certitude à peu près complète, j'use et j'abuse presque des formules dubitatives. Quand je fais une conjecture, j'ai toujours bien soin d'avertir mon lecteur et de l'inviter à ne pas me croire sur parole, mais à se faire lui-même mon juge. Si j'étais commis à la répression des faiseurs de conjectures, n'aurais-je pas aussi quelquefois l'occasion de verbaliser contre mon bon ami lui-même, M. de Barthélemy? ***Rosoxus*** dites-vous, est l'équivalent de ***Rosolus***; c'est une conjecture ; ne permettez-vous pas à un homme de s'appeler ***Rosoxus*** quand même il aurait un voisin d'atelier qui s'appellerait ***Rosolus?*** Hé bien, si vous conjecturez que ***Rosolus*** est équivalent de ***Rosolus***, pourquoi

ne conjecturez-vous pas que *Xonofredus* est équivalent de *Lonofredus*; *Lonofredus* et *Rosolus* sont des noms du répertoire franc, *Xonofredus* et *Rosoxus* n'en sont pas. Mais alors, continuez à conjecturer; *Xixuvios* est équivalent de *Lixuvios*, n'est-ce pas ? Encore une conjecture ! Puis *Siraxxo* est l'équivalent de *Sirallo*, n'est-il pas vrai ? Voilà comment à l'aide de quatre conjectures, nous arrivons à une affirmation qui est celle-ci : « dans l'épigraphie des monnaies mérovingiennes le X a fréquemment la valeur du L ». Nous n'aurions jamais trouvé cela à nous deux si vous n'aviez pas commis cette affreuse conjecture qui vous a fait dénier à *Rosoxus* le droit d'avoir été un monnayeur aussi bien que *Xonofredus*.

Mon confrère ne veut pas qu'Abbon de Chalon ait pu venir faire de la monnaie à Limoges.

« Abbon, dit-il, était orfèvre et dirigeait la monnaie à Limoges. Jusqu'à ce jour, aucun triens de cette ville signé de lui n'a été retrouvé. *On ne peut pas* le confondre avec les monnayers ses homonymes dont les noms se lisent sur des pièces portant en outre le nom de Chalon-sur-Saône et celui de *Daria* appartenant à une localité indéterminée. »

Certes, si la question est réduite à cet exposé, M. de Barthélemy ne se trompe qu'en déclarant l'identification impossible; il devrait dire *on ne doit pas* au lieu de dire *on ne peut pas*; non seulement on *peut* faire l'hypothèse, mais même il *peut se faire* qu'elle soit bonne; seulement on ne *doit* pas identifier les deux Abbon sans autre preuve.

Mais quand un formidable cortège de faits incontestables viennent s'accumuler pour justifier l'hypothèse ;

Quand on a la preuve que des monétaires ont porté leur industrie d'un bout à l'autre de la Gaule;

Quand on sait qu'Abbon, maître de saint Éloi, était à Limoges vers 605;

Quand un seul denier portant les initiales de cette ville avec le nom de cet Abbon est parvenu jusqu'à nous;

Quand on sait pourtant que le chef d'une officine aussi peu féconde était un des monétaires les plus connus et appréciés de la Gaule (*vir probatissimus*);

Quand on sait encore qu'il n'était à Limoges que depuis un certain temps (*eo tempore*);

Qu'il avait par conséquent fait ses preuves ailleurs;

Puis, quand on examine le rôle de l'homonyme, dans le monnayage de Chalon-sur-Saône;

Quand on constate qu'il y apparut à la fin d'une période d'activité prodigieuse, lorsque quatre ateliers fonctionnaient simultanément, dans les dernières années du long et pacifique règne de Gontran (Voy. *Monn. mérov. de Chal.-s.-S.* Ann.; t. IV);

Que ces quatre feux s'éteignirent successivement, la matière précieuse à fondre devenant rare en Bourgogne, et qu'Abbon se les annexa successivement tous les quatre pour n'en laisser subsister qu'un destiné à l'or et un destiné à l'argent;

Qu'il quitta bientôt Chalon vers 596 et que ses successeurs au nombre de six ou huit n'inventèrent plus aucun type et laissèrent tomber dans l'immobilisation et la dégénérescence leur fabrication d'ailleurs très peu active;

Ensuite, quand se transportant dix ans plus tard à Limoges, on y voit l'Abbon, célèbre quoique nouvel arrivé, entouré d'une pléiade d'artistes portant les mêmes noms que ceux qui avaient, dans les ateliers de Chalon-sur-Saône, vécu côte à côte avec l'autre Abbon, et non seulement portant les mêmes noms, mais encore frappant des monnaies du même style : les Fraternus, les Saturnus, les Baudegiselus, les Betto, les Domulfus;

Quand la seule monnaie aux initiales LE, de Limoges, portant le nom d'Abbon est à tête de face comme les dernières monnaies d'or frappées à Chalon par l'Abbon de Bourgogne, et quand, au revers de cette monnaie, on voit le type spécial aux deniers de Chalon, la croix à six bras égaux;

Quand le nom d'Abbon y est inscrit en caractères cabilonniens avec l'O en losange, *sic* ◊, des monnaies de Wintrio et autres;

Quand la monnaie d'Abbon qui paraît frappée à Limoges est semblable par le style et seulement un peu postérieure à une autre monnaie *du même Abbon* fabriquée dans l'île de Bretagne avec les six bras de la croix terminés par divers attributs tels que la boucle du chrisme l'A, l'Ω, la croisette et le trident des espèces d'or anglo-saxonnes, monnaie qui faisait partie du trésor de Crondal (Hants);

Lorsqu'on sait que saint Augustin et les quarante missionnaires, envoyés de Rome en Bretagne par le pape saint Grégoire le Grand, recrutèrent en Gaule en 596 des artistes et des lettrés pour les employer à l'œuvre de la civilisation des Anglo-Saxons;

Quand, enfin, on suit le mouvement en Gaule de cette grande refonte des vieux métaux précieux qui a procédé par régions, a commencé dans l'est, s'est continuée dans le nord-est et dans l'ouest, puis s'est opérée au centre, dans les bassins de la Seine et de la Loire et enfin s'est achevée à Marseille, mettant en relief en moins de cent

ans, trois personnalités : Priscus, presque au début, le juif Priscus de Marseille et de Chalon, le ministre ou fournisseur (*qui ministrabat*) de Chilpéric pour les articles d'orfèvrerie ; Éligius, presque à la fin, Éligius, sur lequel je vais revenir; et, entre les deux, Abbo, liquidateur de la fabrication de Chalon, missionnaire de l'art en Bretagne, initiateur de l'orfèvrerie de Limoges, ou, si l'on y tient, les quatre Abbo de Chalon, de Cantorbéry, de Limoges et de Touraine qui, par une bien étonnante coïncidence, fabriquaient, en ces quatre points si éloignés, des croix d'un même type exceptionnel, à six bras égaux, en souvenir du X et du P inscrits sur le *labarum* ;

Quand on rapproche tous ces faits qui se coordonnent, est-il possible de ne pas reconnaître qu'il y a beaucoup de chances pour que ces quatre Abbo n'en fassent qu'un, l'industriel libre qui débuta dans les ateliers de Chalon, devint fonctionnaire et monnayer du roi à Limoges (*publicam fiscalis monetæ officinam gerebat*), Abbon enfin, le maître de saint Éloi ?

Ce n'est encore qu'une hypothèse, j'en conviens, mais elle est sérieuse, elle s'impose aux chercheurs impartiaux et les chances sont grandes pour que les surprises que l'avenir nous réserve lui donnent le caractère de fait acquis à la science.

M. de Barthélemy restreint bien plus encore le terrain que les numismatistes croyaient avoir légitimement conquis, et l'on se demande quelle admiration peut lui inspirer l'infortuné Klaproth pour qu'il se déclare ainsi son émule ?

Personne n'avait révoqué en doute jusqu'à présent l'identification du monétaire Éligius avec le célèbre ministre de Dagobert, saint Éloi, évêque métropolitain de la Neustrie septentrionale. M. de Barthélemy se fait l'iconoclaste du patron des numismatistes; écoutons-le :

« *Il me semble* même, dit-il, qu'il *n'est permis d'admettre qu'avec la plus grande réserve* la conjecture d'après laquelle saint Éloi aurait signé des monnaies frappées à Paris et à Marseille. Si le nom d'Éligius paraissait exclusivement sur des monnaies de Dagobert I[er], *on pourrait hésiter;* mais on le lit fréquemment, bien que les noms royaux soient rares dans la numismatique mérovingienne, sur des *triens* de Clovis II, qui régna de 638 à 656. Saint Éloi ayant été élu évêque de Noyon vers 640, *il me semble* difficile d'admettre qu'il ait été monnayer sous Clovis II; d'ailleurs, saint Ouen, son ami et son contemporain, à qui nous devons tant de détails sur sa vie, qui nous parle même de son habileté dans l'art de l'orfèvrerie, ne fait

aucune allusion à la part qu'il aurait prise à la fabrication matérielle des monnaies royales. »

Je ne verbaliserai qu'une fois contre les nombreuses conjectures contenues dans cette phrase, c'est à propos du mot *triens*; je me hasarde le moins possible à donner le nom de *triens* ou *trientes* à nos petites monnaies mérovingiennes, et cela pour une foule de raisons dont une assez sérieuse est que saint Ouen ne les appelle jamais autrement que *solidos*.

On a frappé à Marseille, depuis Clotaire II, des monnaies d'or de grand module que les numismatistes appellent aujourd'hui des sous d'or, mais la seule monnaie d'or en circulation à Paris était évidemment celle de petit module, le sol de 12 deniers ou petit sol, un peu plus faible de poids que le triens du système romain. Les sols et tiers de sol de Théodebert étaient bien dans la relation de poids de 3 à 1; c'étaient les sols de 40 deniers; on cessa de frapper les gros *aurei* pendant près d'un demi-siècle; puis on reprit à Marseille et ailleurs des fabrications de pièces de grand module; la série de Provence fournit les noms suivants : Clotaire II, Dagobert, Clovis II, Sigebert II, Childebert III, Childéric II, Clotaire III, Dagobert III, et la progression constante de l'affaiblissement du titre de ces monnaies concorde parfaitement avec la chronologie des rois auxquels on doit les attribuer, les derniers de la famille de Mérovée; mais la relation des poids, entre les deux modules, n'est plus constante et le grand module pèse généralement plus de trois fois le poids du petit. Le petit module de Bar (Corrèze) pèse 1 gr. 32 et le grand 4 gr. 35 au lieu de 3,96; le Childéric II, de Marseille, à l'édicule, pèse 4 gr. 12 et ne devrait peser que 3 gr. 30; je le répète, le solidus dont parle saint Ouen dans la *Vie de saint Éloi* est le sol de 12 deniers, celui que les numismatistes du milieu de notre siècle appelaient *sol d'argent* et considéraient comme une monnaie de compte; le gros sol de Marseille est au petit sol de Paris dans la proportion de 40 à 12. Le savant Petigny a abrégé ses jours en voulant concilier les textes des lois barbares qui mentionnent les sols de 40 deniers et ceux de 12 deniers; il est plus simple de ne rien affirmer encore et d'imiter l'historien de saint Éloi qui emploie les formules suivantes : *tres aureos* (L. II, ch. 21); *sacculos copiosos metallo auri refertos quos secum equi vehebant incomptos* (L. II, ch. 26); *copiosam pecuniam* (L. II, ch. 28); *solidos illic posuit... ex radianti metallo* (L. II, ch. 75); *multos ex publicâ monetâ misit solidos* (*id.*) Les largesses de saint Eloi aux pauvres qui se pressaient sur son chemin étaient faites en monnaie d'or; « les indigents sa-

vaient où il avait l'habitude de passer et étaient autour de lui comme des abeilles autour d'un rayon de miel ; pour ne pas les faire attendre, il portait dans une petite cassette l'or qu'il avait à distribuer (*aurum distribuendum*) et il ouvrait si souvent cette cassette que ses doigts en avaient usé le couvercle (L. I, ch. 11) » Saint Ouen parle aussi du denier, *denarius,* mais seulement du denier de manumission que, d'après la loi antique, on était dans l'usage de jeter devant le souverain pour l'affranchissement d'un esclave (*coram rege statuens, jactatis ante eum denariis, chartas eis libertatis tribuebat* (L. I, ch. 10). J'ai cherché en vain dans l'œuvre de saint Ouen la mention du triens. Parler des *triens* de Clovis II à Paris, c'est donc faire une pure conjecture.

Maintenant que cette petite querelle d'ami est vidée de la manière la plus cordiale, j'affirme avec M. de Barthélemy qu'il n'est permis d'admettre une conjecture qu'avec les plus grandes réserves, mais j'ajoute que cette rigidité, si elle était poussée trop loin ne permettrait plus de rien affirmer et que les textes même seraient mis en suspicion, car on prend tous les jours les journalistes, même les plus officiels, en flagrant délit de mensonges, et les historiens ne sont que les journalistes d'antan. Il y a des raisons d'affirmer qui valent mieux que les textes et ce qui nous semble difficile aujourd'hui d'admettre, à nous puritains de l'archéologie, nous paraîtra parfaitement simple quand nous en aurons trouvé l'explication; je ne la cherche pas quant à présent, cette explication, mais on la trouvera quand le fait en litige sera prouvé. Ce sera sans doute encore à l'aide d'hypothèses que l'on y parviendra; on dira : Tant que saint Éloi ne fut pas évêque, il participa directement à la fabrication des monnaies, mais à partir de sa promotion à l'épiscopat, en 640, il ne conserva qu'une part indirecte, un bénéfice, peut-être, dans le monnayage, pour les œuvres de charité qu'il pratiquait avec une largesse voisine de la prodigalité. A partir de cette date, il n'inscrivit plus son nom en légende circulaire, mais en légende horizontale, sous les bras de la croix; à partir de ce moment aussi son nom n'est plus toujours seul sur la monnaie, on voit apparaitre celui d'un autre monnayeur appartenant à la *Scola Palati*, et le nom d'Éloi reste immobile à titre de double endos fiduciaire de la valeur mise en circulation. Et pourquoi donc, parce qu'il était évêque et ministre à la fois, n'aurait-il pas pu continuer à être surintendant des monnaies (*publicam fiscalis monetæ officinam gerere*)? Son historien ne nous dit-il pas (L. II, ch. 1) qu'il habitait dans le palais pendant les règnes de Clotaire II, de Dagobert Ier et de Clovis II et

jusqu'au commencement du règne de Clotaire III (656)? que, longtemps encore après sa promotion à l'épiscopat, il construisit de ses mains des pièces d'orfèvrerie, notamment les tombeaux de saint Quentin, près de Vermand, de saint Piaton, à Secin, des saints Crespin et Crespinien à Soissons, de saint Lucien à Beauvais? Saint Ouen donne le catalogue détaillé et descriptif de toutes les grandes œuvres d'orfèvrerie de saint Eloi; il ne cite que les chefs-d'œuvre, il ne dit pas un mot des petits travaux comme les croix, les calices, etc. Quant à son monnayage, pourquoi en aurait-il parlé? Un historien parle des choses qu'il veut apprendre au public; saint Ouen avait-il besoin d'apprendre aux Francs que le nom d'Eligius inscrit sur toutes les monnaies alors en circulation était le nom de saint Eloi? Mais cela allait tellement de soi que si l'Eligius monétaire n'avait pas été saint Eloi, c'est alors que l'historien aurait dû parler pour dire à ses lecteurs : « Ne faites pas confusion, il y a eu un Eligius qui a signé des monnaies, ce n'est pas le même que mon collègue dans l'épiscopat. » Saint Grégoire de Tours ne dit pas un mot des monnaies franques, de leur système, des monétaires, et il décrit minutieusement une monnaie envoyée par l'Empereur à Chilpéric; en conclura-t-on que les Francs n'avaient ni monnaie ni monnayeurs.

Tous les doutes vont tomber devant le parallélisme des faits certains qui se rattachent à l'Eligius évêque-ministre et à l'Eligius monnayeur en supposant que ce soient deux personnages distincts.

La refonte générale des monnaies d'or gauloises, armoricaines et romaines, opérée en Gaule pendant la période des rois mérovingiens a duré depuis l'an 539 jusqu'en l'an 700, environ 160 ans. Tous les orfèvres qui ont pris part à ce grand travail ont signé le espèces sorties de leurs officines; leur nom était la garantie de leurs produits. Douze cents noms composent la liste des monnayeurs connus jusqu'à ce jour; ces douze cents noms désignent plus de douze cents individus parce qu'il y eut beaucoup d'homonymes; mais un seul monétaire s'est appelé Eligius, l'unité de son œuvre en donne la certitude.

L'histoire, de son côté, signale un très grand nombre de personnages ayant vécu dans le même temps, des ducs, des ministres, des comtes, des saints au nombre de plus de mille, des évêques, des abbés, des leudes, des hommes de tout rang; on peut sans exagération évaluer leur nombre à six mille, quantité qui dépasse de beaucoup celle des noms d'hommes usités et fournis par les langues Latine, Germaine, Gauloise et Grecque; les homonymes sont

donc encore là très nombreux; mais un seul homme ayant quelque notoriété porte le nom d'*Eligius*, c'est l'évêque de Noyon.

L'unique monétaire Eligius et l'unique personnage historique du même nom sont-ils le même individu? C'est déjà vraisemblable. Examinons de plus près: L'un était monétaire, l'autre était orfèvre, et les mêmes hommes exerçaient en ce temps-là les professions de *monetarii* et de *fabri aurifices*.

Le monétaire vivait de 610 à 650; l'évêque orfèvre vivait en même temps.

Le monétaire exerçait son industrie à Paris; l'évêque orfèvre habitait Paris.

Le monétaire a fait une apparition à Marseille où il a signé des espèces; l'évêque orfèvre a été faire un voyage en Provence et à Marseille.

Le monétaire dirigeait l'atelier du Palais; l'évêque orfèvre habitait le Palais.

Le monétaire a associé son nom aux noms des rois Dagobert et Clovis II, honneur très exceptionnel, puisque douze seulement des monétaires connus ont écrit leur nom à côté du nom d'un roi sur les monnaies; saint Éloi a été le ministre des mêmes rois Dagobert I[er] et Clovis II.

Le monétaire a été fonctionnaire du palais; non seulement il a présidé à l'atelier particulier du Palais et de l'École du roi, mais encore il y a occupé un rang unique et exceptionnel; seul entre tous les monétaires, il a inscrit son nom sur une ligne horizontale au milieu du champ des monnaies, seul il a figuré dans cette place privilégiée comme surintendant du monnayage pendant qu'un fonctionnaire en sous-ordre inscrivait son nom en légende circulaire, de telle sorte que la monnaie apparaissait comme une valeur à double endos, avec la signature du monétaire et la garantie du ministre. Saint Éloi a vécu dans l'intimité de quatre rois successifs, dignitaire de l'École et prenant part à tous les actes royaux.

Le monétaire était un très habile orfèvre, car il a produit des types qui par leur art et leur élégance sont au premier rang parmi les types mérovingiens; il a même eu le génie de son art puisqu'il ne s'est pas contenté de copier les anciens types, mais a créé des types nouveaux, notamment celui de la croix ancrée, modification ingénieuse de la croix chrismée, ayant non seulement l'intention de perfectionner le chrisme en doublant le crochet du P, afin d'opposer un ω renversé à l'A placé sous la croix pour symboliser l'éternité de Dieu, mais encore voulant sans doute associer à la croix le Є

initial de son nom pour en faire une sorte de monogramme. Saint Éloi de son côté était un élève éminent de l'orfèvre monétaire Abbon, exercé par conséquent, par le fait même de son apprentissage, à l'art de battre monnaie.

Est-il besoin maintenant de demander si le monétaire Eligius et le ministre Eligius sont le même personnage ?

Oserait-on dire que ces rois qui avaient dans leur palais un orfèvre capable de fabriquer les plus fines monnaies qu'on puisse voir, de véritables chefs-d'œuvre, n'auraient pas su s'en servir pour fabriquer un fauteuil d'orfèvrerie et auraient été forcés d'avoir recours à un autre orfèvre non monétaire élève d'un Abbon qui, lui, cumulait les fonctions d'orfèvre et de monétaire ? Mais ce serait mettre l'absurde à la place de l'incertain !

Oserait-on dire que l'Eligius monétaire est quelque disciple filleul de l'Eligius orfèvre et ministre, quelque esclave affranchi par lui comme le saxon Thillon, et préposé par lui aux *humbles fonctions* de directeur du monnayage ? Mais l'historien Audoenus (saint Ouen) qui donne le nom de tous les ouvriers et compagnons d'Eligius ne garderait pas le silence sur celui-là !

Eh quoi ! le saxon Thillo, élève d'Éloi, esclave affranchi par lui, a été mis au nombre des saints ; Audoenus le nomme dans la vie de saint Éloi, les hagiographes racontent qu'il continua au palais les fonctions de son maître, M. de Barthélemy lui-même a signalé son nom comme gravé sur une monnaie de Paris[1], et saint Ouen n'aurait pas eu une mention pour le disciple Eligius qui a inondé le pays des Francs des jolies monnaies que l'on connaît ! serait-ce possible ? Non, il n'y a jamais eu à la cour de Dagobert et de Clovis II qu'un seul Eligius, le grand orfèvre devenu évêque de Noyon.

On s'étonnerait moins de la disproportion qui existe en apparence entre le métier de monétaire et la dignité d'évêque si l'on connaissait mieux la société mérovingienne. Il faut fixer l'œil au vrai point quand on observe à une pareille distance, et si l'on place son objectif sur le vieux monde romain, quand on a besoin d'étudier la société franque si profondément imbue des grandes idées chrétiennes et des naïvetés barbares, on aura une perspective boiteuse, un tableau sans proportions, une fausse notion des faits. C'est par suite de cette méprise qu'on rabaisse le monétaire et qu'on creuse un abîme entre l'artisan et l'évêque. L'artisan, dans la société

---

[1] *Manuel de Numismatique moderne*, p. 26, n° 694.

romaine n'était qu'un esclave; l'évêque, dans la société chrétienne, était la plus haute autorité morale. Dans la société franque, l'évêque était la pacifique puissance qui meut les masses et les abrite, qui arrête les fléaux, soumet la force au droit, barre la route à Attila, fait courber la tête au Sicambre et rend légitime au nom de Dieu la conquête de Clovis. Mais, dans cette même société, l'artisan a conquis l'égalité chrétienne, il est ce qu'il vaut ; rien ne s'oppose à ce qu'il soit évêque s'il en est digne. Sans doute le meunier, le tisserand et le cardeur de laine occupent une situation modeste, aussi le monarque est-il moins fier d'épouser leur fille que de s'allier au sang de Théodoric, mais ils ne peuvent se passer du *faber aurifex*, ces nouveaux conquérants des Gaules, grands enfants qui aiment la parure et attirent près d'eux, fussent-ils juifs, tous ceux qui peuvent leur fournir de la vaisselle d'or et des bijoux. L'évêque de race sénatoriale, Grégoire de Tours, rencontrait sans étonnement dans l'intimité de Chilpéric le juif orfèvre et monétaire Priscus que le monarque attirait de Bourgogne et choyait, alors que les Burgondes pratiquaient avec succès son art encore inconnu en Neustrie ; et quand le foyer artistique des Gaules eut passé avec Abbon de Chalon à Limoges, Clotaire II le fils de Chilpéric, s'attacha le jeune limousin élève d'Abbon qui s'appelait Éloi.

Il faut voir la cour des rois mérovingiens comme elle était réellement et se faire une juste idée de ceux qu'on appelait alors domestiques et ministres. Ces deux expressions peuvent avec le temps devenir synonymes, mais si elles indiquent actuellement les deux extrémités de l'échelle sociale, il faut convenir qu'elles ont complètement interverti leurs rôles; sous les rois francs, le domestique mangeait à la table du monarque et le ministre le servait; le domestique était beaucoup plus que le ministre; les *domestici*, hommes de la maison, *comites*, c'est-à-dire compagnons du roi ou comtes, étaient les plus nobles des chefs, les optimats, presque les égaux ou pairs du roi. Hors du palais, ils passaient ducs et allaient gouverner les provinces. « *ex domestico ducem* ». (Greg. de Tours.) Les ministres, *qui ministrabant*, étaient ceux qui pourvoyaient aux besoins de la cour et aux fantaisies du monarque. Le ministre était apprécié selon le cas que l'on faisait de son ministère; les bouviers ne manquaient pas, les orfèvres étaient rares, ceux-là étaient dédaignés, ceux-ci étaient considérés. On n'improvisait pas un orfèvre comme un bouvier; fondre l'or n'est pas chose facile, et ceux qui n'avaient pas les secrets de fabrication conservés jadis à Lyon, Arles et Trèves, dans les corporations de monétaires romains, transmis

d'abord aux monétaires burgondes, puis par eux aux orfèvres mérovingiens, s'épuisaient en vains efforts pour rendre malléable le métal précieux. En général, Audoenus nous l'apprend, les possesseurs de ces secrets abusaient de leur science pour s'enrichir injustement, mais quand le roi rencontrait chez un de ses ministres la probité unie à l'habileté, il avait tout intérêt à le combler d'honneurs. Les ducs devaient généralement appartenir à l'aristocratie de naissance; la société chrétienne, moins exclusive, admettait tout homme de mérite aux plus hautes fonctions de l'Église, et rien n'est plus naturel que de voir un ministre orfèvre devenir évêque.

Du reste, nous n'avons pas à démontrer que c'était possible, cela est, l'histoire de saint Éloi entre dans les détails les plus circonstanciés sur son apprentissage, ses succès, sa vie d'artiste, son atelier, son œuvre, sa fortune; si elle omet de parler de son monnayage c'est, nous le répétons, parce que la profession de monnayeur, chez Éloi comme chez Abbon son maître, ne différait pas de la profession d'orfèvre, et il serait absurde de soutenir qu'au palais de Dagobert et de Clovis II, il y avait, à côté de l'Eligius-orfèvre si vanté qui devint évêque de Noyon, un autre Eligius monétaire beaucoup plus habile que lui et sur le compte duquel l'historien Audoenus, familier lui-même du palais, garderait le mutisme le plus absolu.

V[te] DE PONTON D'AMÉCOURT.

CHRONIQUE

DÉCOUVERTES NUMISMATIQUES

Au mois de janvier 1880, notre confrère M. Hoffmann a mis sous les yeux de la société un dépôt de monnaies d'argent trouvé, l'année précédente, à Philibert de Grand-Lieu près de Metz.

Il contenait environ mille pièces appartenant aux règnes de François Ier, Henri II, Charles IX, Henri III, Charles X. roi de la Ligue, Henri IV, Louis XIII et quelques testons de Henri de Bourbon, prince de Dombes.

L'année 1625, dernier millésime sur un quart d'écu de Louis XIII, nous donne la date approximative de l'enfouissement de ce trésor.

Nous n'avons rien vu qui puisse être signalé dans cette trouvaille; quelques bonnes conservations et un quart d'écu de Henri IV, au différent CH liés (Châlons-sur-Marne) méritent seuls d'être mentionnés.

A la Chaume, commune de Saint-Anthème (Puy-de-Dôme), au mois d'avril 1881, un autre dépôt a été mis au jour.

Il se composait de monnaies d'or et d'argent dont nous donnons le détail abrégé d'après un relevé que M. le docteur Dourif a bien voulu nous communiquer.

Monnaies françaises. (Or).

Louis XI.	Écus au soleil	3
Charles VIII.	—	1
Louis XII.	—	9
François Ier	—	26
Henri II.	Henris	2
Charles IX.	Écus au soleil	7
Henri III.	—	2
Louis de Dombes.	Écus au soleil	1
	Total	51

Monnaies françaises (Argent).

Henri II. Testons		13
Charles IX.	—	22
Henri III.	—	11
— Quarts d'écu		9
Charles X.	—	3
Henri IV.	—	15
Louis de Dombes. Testons		1
Henri de Dombes.	—	3
	Total	77

Monnaies étrangères (Or).

Henri VIII d'Angleterre. Angel		1
Guillaume de Hollande.	—	1
Ferdinand et Isabelle d'Espagne. Doublons		3
Philippe II.	—	36
	Total	41

Ce qui donne un total général de 169 pièces.

Une découverte de monnaies romaines, consulaires et de l'empereur Auguste a été faite à Mézières, près Mantes. Nous espérons que M. le vicomte de Quélen, l'heureux acquéreur de ce trésor, nous en donnera prochainement la description. C. P.

NÉCROLOGIE

La mort ne se lasse pas de faire des brèches dans la phalange des numismatistes ! Nous terminions le précédent volume de notre annuaire par un article nécrologique sur notre éminent et si regretté confrère et ami M. F. de Saulcy et presque au début de ce nouveau volume, nous avons trois nouvelles pertes à constater dans nos rangs. Ce sont : MM. Benjamin Fillon, Ferdinand Bompois et Legras.

M. Benjamin Fillon, né à Grues (Vendée), le 15 mars 1819, est décédé le 23 mai 1881, à Saint-Cyr en Talmondois où il habitait pendant la belle saison.

Après s'être destiné à la magistrature, il rompit brusquement sa carrière, à la suite des événements de décembre 1851, en donnant sa démission des fonctions de juge suppléant. Depuis cette époque, les études archéologiques et numismatiques devinrent son occupation favorite.

Outre de nombreux articles publiés dans les *Mémoires de la société des antiquaires de l'Ouest*, M. Benjamin Fillon a collaboré au grand ouvrage les *Monnaies féodales de la France* avec son compatriote et ami Poey d'Avant et a publié seul :

Considérations historiques et artistiques sur les monnaies de France. Fontenay, 1850.

Lettres à M. Dugast-Matifeux sur quelques monnaies françaises inédites. Fontenay, 1853.

Etudes numismatiques, Paris 1856.

Description des monnaies féodales françaises de la collection Jean Rousseau Paris, 1860.

M. Benjamin Fillon a également fait paraître de nombreuses publications archéologiques et historiques, résultats de ses recherches sur le Poitou et la Vendée.

M. Fillon était membre de la Société française de numismatique et d'archéologie depuis l'année 1867.

M. Hubert-Ferdinand Bompois était né à Nevers le 1er décembre 1814; il est mort à Paris le 11 mai 1881 pendant un court séjour qu'il était venu, comme chaque année, y faire pour voir ses nombreux amis, visiter nos musées et les cartons des marchands de médailles.

Plein d'amour filial, sa vie se passait soit à Nevers, soit à Marzy, prodiguant à ses vieux parents les soins les plus empressés et consacrant à l'étude de la numismatique ancienne, qu'il avait toujours aimée avec passion, les nombreux loisirs que lui laissait la vie de province. A force de recherches, il parvint à rassembler une magnifique collection de médailles grecques que le marteau du commissaire-priseur va bientôt disperser.

Travailleur consciencieux et intrépide, M. Bompois doutait toujours de lui-même et ce n'est qu'en 1863 qu'il s'est enfin décidé à publier ses travaux.

Membre de la Société française de numismatique depuis 1868, il s'y était créé de nombreuses amitiés au double titre de savant et d'excellent confrère.

Voici le répertoire des travaux de M. Bompois, tel qu'il l'avait rédigé en tête du catalogue de sa collection.

1863. *Lettre à M. de Longpérier sur deux médailles grecques inédites.*

Restitution à Pergame de quelques monnaies attribuées à Mytilène.

1864. *Remarques sur les monnaies d'argent de Rhodes et sur celles de bronze d'Amphipolis.*

1867. *Eclaircissements sur le nom et la numismatique de la ville de Sané (Macédoine).*

Des médailles restituées par M. Lenormant à Lyncus ou Héraclée de Lyncestide.

Médailles de Méléagre, roi de Macédoine.

1868. *Des portraits d'Octavie, sœur d'Auguste.*

1869. *Médailles grecques autonomes frappées dans la Cyrénaïque.*

1870. *Étude historique et critique des portraits attribués à Cléomène III, roi de Lacédémone. Restitution de ces portraits à Antigone II, Doson.*

1871. *Notice sur un dépôt de monnaies carlovingiennes découvert en juin 1871, aux environs de Veuillin (Cher).*

1873. *Les types monétaires de la guerre sociale,* in-4°.

1874. *Explication d'un didrachme inédit de la ville d'Ichnae (Macédoine); suivie d'éclaircissement relatifs à la numismatique des Bottiéens.* Avec appendice.

1876. *Observations sur un didrachme inédit de la ville de Cierium en Thessalie.*

1878. *Lettre à M. Waddington sur quelques monnaies anépigraphes attribuées à la ville de Maronea en Thrace.* In-4°.

Monnaies d'argent frappées à Heraclea de Bythinie (le tyran Klearchos).

1879. *Diobole inédit du tyran Satyros.*

Drachme inédite frappée dans l'Etrurie (Monnaies à revers lisse attribuées à Populonia).

1880. *Restitution à la ville de Mylae en Sicile de plusieurs monnaies attribuées à Mytistratus.*

1881. *Catalogue de la collection de médailles grecques autonomes,* formée par M. Hubert-Ferdinand Bompois.

M. Legras, membre de la Société de numismatique depuis 1862, né le 18 ventôse an XI, est décédé à Paris, le 14 septembre 1881.

Amateur passionné, tout pour lui devenait l'objet d'une collection. Les monnaies françaises, les monnaies chinoises, les monnaies étrangères, les jetons, s'entassaient dans ses cartons, pendant que les assignats et les types des billets de la banque de France depuis la création de cet établissement formaient d'autres séries. Les timbres de l'État et ceux des anciennes généralités; les timbres-poste et jusqu'aux correspondances d'omnibus formaient des collections distinctes.

Au milieu de cette accumulation d'objets si variés, quelques séries avaient un véritable intérêt. La collection des monnaies chinoises est certainement une des plus belles qu'on connaisse, malheureusement bien peu de personnes sont aptes à en apprécier le mérite. La collection des monnaies françaises qui était extraordinairement nombreuse renfermait quelques raretés; elle sera mise prochainement en vente publique.

De son vivant, M. Legras avait généreusement donné sa collection chinoise dont le classement, très bien fait, avait été le sujet de longs et pénibles travaux. Nous ignorons quel sera après sa mort le sort de ses diverses collections, mais il serait bien désirable que celle des timbres de l'Etat, qui n'a aucune valeur vénale, ne fût pas dispersée. Placée aux Archives nationales, par exemple, elle serait conservée et serait très intéressante à consulter.

BIBLIOGRAPHIE

On annonce comme devant paraître vers la fin du mois de janvier 1882 le second volume de l'ouvrage de M. Henry Cohen : *Description historique des monnaies frappées sous l'Empire romain.* 2e édition, 1 volume in-8° prix 20 francs. Chez MM. Rollin et Feuardent, éditeurs, place Louvois, n° 4, à Paris.

VENTES DE MÉDAILLES

Le dernier trimestre de l'année n'est pas une époque favorable pour la vente des monnaies. Nous n'avons à signaler aucune vente importante pendant cette période.

Pendant le premier trimestre de 1882, il y aura certainement plus d'activité et déjà on annonce pour le 15 janvier et jours suivants la mise en vente de la magnifique collection de médailles grecques de M. Ferdinand Bompois. Le remarquable catalogue de cette collection comprend 2155 numéros, parmi lesquels les amateurs trouveront des raretés de premier ordre, et des pièces d'une conservation merveilleuse.

La vente des monnaies françaises de la collection Legras aura lieu, dit-on, à la fin du mois de janvier, mais le catalogue n'étant pas encore paru, nous ne pouvons encore indiquer ni la date ni l'importance de cette vente.

A. de B.

LE

SYSTÈME MONÉTAIRE EUBOÏQUE*

PAR M F. IMHOOF-BLUMER.

C'est au commencement du VI[e] siècle avant J.-C., en 594, que Solon introduisit à Athènes l'étalon d'argent correspondant au système alors en usage dans l'île d'Eubée, système qui ne paraît avoir reçu le nom de l'attique que quelques siècles après cette date.

On ne connaît point de monnaies d'Athènes pouvant être attribuées à l'époque antérieure à Solon; mais il est plus que probable qu'on y comptait alors d'après le poids éginétique, qui avait déjà subi une réduction à cette date reculée.

Quant aux monnaies archaïques avec la légende AΘE, je ne saurais, avec une entière conviction, me ranger à l'avis de ceux qui assignent ces pièces au temps de Solon et de Pisistrate. Mes scrupules à cet égard proviennent d'abord du fait, que ces monnaies portent des types des *deux côtés*, ce qui, en général, n'a eu lieu dans le reste de la Grèce qu'un siècle après l'opération de Solon; et ensuite de la forme de la lettre Θ, employée déjà généralement dans l'inscription de ceux des tétradrachmes d'Athènes dont l'aspect est des plus archaïques. La forme, évidemment plus ancienne, ƎΘA ne se rencontre que sur un petit nombre d'exemplaires, dont l'exécution artistique est plus soignée que celle des

---

* La présente notice, dont la traduction est due à la complaisance de M. le baron Lucien de Hirsch, avait paru l'an dernier dans les « Comptes rendus mensuels de l'Académie des sciences de Berlin », fasc. de juin, p. 656-674. L'auteur, en revoyant la traduction, a refondu son travail en plusieurs endroits et y a ajouté quelques nouveaux faits qu'il doit en partie à des observations de son ami, M. J. P. Six.

autres, et qui datent probablement des années 514 à 510, quand Hippias, le dernier des Pisistratides, avait introduit de nouveaux types dans le monnayage d'Athènes, sans doute ceux de la tête de Pallas et de la chouette [1]. Les pièces avec la forme AΘE seraient donc frappées après l'expulsion des tyrans, et dénoteraient une décadence de l'art monétaire sous la démocratie.

On a voulu, à cause de trouvailles faites surtout dans le sol attique, attribuer à Athènes une série de pièces d'argent anépigraphes, dont les types et les poids sont énumérés dans l'annexe IV et qui constituent sans exception des tétradrachmes, des didrachmes, des drachmes, des oboles et leurs subdivisions taillées sur le système, qui est aussi celui des monnaies des villes de l'Eubée.

Il se peut que plusieurs de ces monnaies aient été frappées à Athènes du temps des Pisistratides; mais la plupart proviennent sans doute de l'Eubée et d'autres contrées alliées ou tributaires des Athéniens [2]. Il faut considérer l'histoire de leurs attributions un peu de la même façon que celle des statères d'argent au Pégase, qui ont longtemps figuré comme monnaies syracusaines à cause de leur grande fréquence en Sicile, mais qui ont, avec raison, été restituées ensuite à de nombreux ateliers monétaires en Sicile, en Italie, en Illyrie, en Acarnanie et surtout à Corinthe [3]. Comment, en effet, la ville d'Athènes serait-elle arrivée, dans un laps de temps relativement court, à frapper à elle seule des monnaies avec une quinzaine *de types* différents ? Cette hypothèse est d'autant plus inadmissible, que le style d'une partie de ces monnaies ne permet guère de leur assigner, dans l'ordre chronologique, une place avant les plus anciens des tétradrachmes d'Athènes, dont la fabrique est en outre d'une toute autre nature.

L'affluence considérable de monnaies étrangères en Attique s'explique fort bien, de même qu'en Sicile et en d'autres lieux, par l'étendue des relations commerciales de cette puissance maritime, et plus spécialement dans notre cas, si l'on tient compte de la période prolongée pendant laquelle, au v[e] siècle av. J.-C., les états vassaux et alliés furent tributaires des Athéniens. L'absence

---

[1] Aristote, Oeconom, II, 2, 4.

[2] Cf. E. Curtius, *Etudes sur l'histoire de Corinthe*, dans *Hermès*, t. X, p. 225; Head, *Num. Chronicle*, 1875, p. 279; Imhoof, *le Cabinet de la Haye*, 1876, p. 7; A. de Sallet, *Zeitschrift für Num.*, III, p. 408.

[3] Cf. mes « *Monnaies de l'Acarnanie* », Vienne, 1878, p. 4-13.

de tout signe épigraphique empêche de donner actuellement des attributions exactes à ces monnaies archaïques, et si on les trouve encore le plus souvent dans le sol attique, c'est par la raison bien simple, qu'elles sont taillées selon l'étalon euboïque : elles ont donc pu circuler longtemps dans un état qui, tel que celui des Athéniens, ne changea pas de système monétaire durant près de six siècles.

Les plus anciennes monnaies, qu'on peut classer avec certitude complète à Athènes et à l'Eubée, datent de la fin du VI[e] et du commencement du V[e] siècle av. J.-C., celles d'Eubée plutôt de la dernière de ces deux périodes, quand l'île était déjà soumise aux Athéniens et leur payait tribut. Elles sont, de même que leurs contemporaines, les monnaies des colonies de Corinthe et de l'Eubée dans la Chalcidique, frappées d'après un système uniforme, que je nommerai *euboïco-attique* (annexes I et III).

C'est à la Crète, et principalement à la ville de Gortyne [1] qu'appartiennent en réalité toutes les anciennes monnaies de poids éginétique qu'on a prises pour des pièces frappées en Eubée, et qui furent ainsi la cause des fausses conjectures sur lesquelles on s'est livré sur le poids euboïque jusque dans les derniers temps [2].

L'Eubée abandonna le parti des Athéniens vers la fin du V[e] siècle av. J.-C. (en 411), et il existe au cabinet de France une pièce unique de cette époque avec la légende EVB, frappée sans doute à Erétrie, dont le poids de 11 gr. 92 prouve seulement, que sous l'influence des ennemis d'Athènes, des Péloponnésiens, il y eut passagèrement un monnayage d'après le système éginétique. Les monnaies d'Erétrie, de Chalcis et d'Histiée, qui pèsent 5 gr. 57 à 5 gr. ou la moitié de ces poids, sont frappées postérieurement au règne d'Alexandre le Grand [3], et se soustraient par conséquent à notre examen.

Tandis qu'à Athènes on maintint le système introduit par Solon tant que dura le monnayage en argent, c'est-à-dire jusqu'à l'époque d'Auguste, les villes de l'Eubée et de la Chalcidique changèrent par contre leur système monétaire au bout d'un certain temps : ces dernières déjà dans le courant du V[e] siècle, celles d'Eubée seulement vers la fin du IV[e].

---

[1] Cf. mes « *Monnaies grecques* », Amsterdam, 1882, s. Gortyne (sous presse).

[2] Cf. Mommsen-Blacas I, p. 60, 84, 85, 124 note; F. Hultsch, *Métrologie*, p. 145.

[3] Cf. mes « *Monnaies de l'Acarnanie* », 1878, p. 33-36.

Pour déterminer le poids de la drachme *euboïque*, il ne faut donc considérer que les pièces du vi[e] et v[e] siècle; et ainsi que je l'ai déjà indiqué, il résulte avec évidence des poids des monnaies frappées en Eubée à cette époque (annexe I), que cette drachme est identique avec celle qu'on appela plus tard la drachme attique et dont le poids est fixé généralement à 4 gr. 36.

Cependant, M. Friedlaender fixe le poids normal de la drachme euboïque à 6 gr. 067. Il a sans doute établi ce chiffre en se basant sur les pièces crétoises de poids éginétique faussement attribuées à l'Eubée, et sur ce que les plus anciennes monnaies de certaines colonies chalcidiennes en *Sicile* ont aussi ce poids, désigné à tort par Boeckh comme euboïque [1].

Comme je viens de démontrer que la première de ces opinions est entièrement erronée, toute relation directe cesse d'exister entre le poids sicilien en question et la drachme euboïco-attique; et comme on peut prouver en outre, que les dénominations de talents et de mines euboïques et attiques ne sont que des termes différents pour exprimer la même chose, et que les poids des anciennes monnaies de l'Eubée sont effectivement identiques avec ceux des pièces athéniennes, il n'y a plus aucune raison pour chercher dorénavant une drachme euboïque différente de celle en usage à Athènes. Il faut donc trouver une autre explication pour ce poids de 6 gr. 067.

En revenant ainsi au poids normal des plus anciens monnayages de *Rhegium*, de *Zancle*, de *Naxos* et de *Himera*, il est beaucoup plus vraisemblable qu'il ne s'élève qu'à 5 gr. 90 à 5 gr. 80 au lieu de 6 gr. 067 (annexe II) [2]. Les exemplaires isolés qui dépassent le poids de 5 gr. 90, sont, ou bien chargés d'oxyde, ou frappés avec un excédent de poids, fait assez fréquent pour les tétradrachmes, les didrachmes et drachmes siciliens du v[e] siècle, qui atteignent souvent près de 18 gr. 9 gr. et 4 gr. 1/2 [3]. Les poids d'environ 6 gr.

---

[1] Friedlaender et de Sallet, *das königl. Münzkabinet*, Berlin, 1877, p. 53. — Depuis la publication du texte allemand de cette notice, M. Friedlaender a fait insérer dans la Zeitschr. für Num. IX, p. 99-108, un article sur le prétendu système euboïque en Sicile, dans lequel il arrive à partager mon opinion et à voir dans les pièces siciliennes des drachmes du poids éginétique.

[2] On n'a pas connaissance de drachmes du poids de 6 grammes, ni de Catane, ni de Leontini, villes fondées également par des colons de Chalcis.

[3] M. Friedlaender, *l. c.*, p. 101, établit comme règle générale : « Si l'on veut connaître le poids normal de quelque monnaie, il faut toujours ajouter quelque chose au poids le plus élevé connu de l'espèce. » Cette règle peut s'appliquer à l'or

à 3 gr. 50 et de 1 gr. à 0 gr. 90 s'expliquent le plus facilement, à mon avis, en supposant que le tétradrachme euboïco-sicilien a été divisé en fractions ayant le nombre 3 pour dénominateur : fractions qui correspondent en effet exactement à des tiers et des dix-huitièmes du tétradrachme.

On n'a pas encore découvert de tétradrachmes qui correspondent aux tiers et dix-huitièmes frappés à Himera et à Naxos ; mais il en existe pour Rhegium, Zancle et Messana. Ils pèsent jusqu'à 17 gr. 70, ce qui donne pour leurs tiers des pièces de 5 gr. 90.

Le fait que ces tiers correspondent exactement au poids moyen des plus anciennes drachmes frappées à Corcyre, en Crête, en Elide et dans d'autres îles et villes du Péloponnèse, d'après le système éginétique légèrement réduit, semble de plus nous donner la raison de la division du tétradrachme sicilien en tiers. L'on a sans doute adopté cette mesure dans le système monétaire, afin de faciliter le plus possible les fréquents rapports commerciaux de la Sicile avec les pays que je viens de nommer.

Nous pouvons d'ailleurs observer une particularité analogue dans le système monétaire des colonies eubéennes et corinthiennes de la

---

de toutes les époques et au monnayage en argent postérieur au v[e] siècle, mais nullement, il me semble, à celui qui précéda cette époque. Pour prouver mon assertion, voici la donnée de quelques poids de ma collection :

2 didrachmes de Ségeste, du *même coin* au droit, et de la *même conservation*, pèsent 8,90 l'un et 8,27 l'autre ;

2 autres, *même coin* et *même conservation*, 8,42 et 7,83.

2 autres, *même coin*, l'un à *fleur de coin*, pèse 7,88, l'autre, de conservation médiocre, 8,40.

2 didrachmes de Sélinonte, au carré creux, tous les deux à fleur de coin 8,97 et 7,91.

2 autres, avec la feuille au revers, à fleur de coin : 8,88 et 7,72.

3 didrachmes d'Acragas, du même coin et de la même conservation : 8,93, 8,42 et 7,82.

2 autres, même coin et même conservation : 8,65 et 8,16.

2 drachmes d'Eryx : 4,02 (Mus. Brit.) et 4,50 (ma coll.).

Je mentionne comme curiosité encore :

2 tétradr. de Cos, du même travail et de la même conservation : 17,88 et 16,51.

En présence du fait que les poids de monnaies de parfaite conservation, frappées du même coin et peut-être le même jour, diffèrent bien des-fois de 10 à 15 0/0 entre eux, on avouera sans doute volontiers, qu'une pièce à fleur de coin de près de 9 grammes ne peut représenter le poids normal, aussi peu qu'un exemplaire de la même monnaie, également à *fleur de coin*, qui n'atteint que 7 gr. 72. Ces poids divergents sont certainement l'effet d'un défaut d'ajustage, d'où il résultait des excédents et des manques de poids, avec lesquels nous avons à compter.

Chalcidique. Ce ne sont pas des didrachmes et des drachmes euboïques qui correspondent aux plus anciens tétradrachmes de la péninsule, mais bien des sixièmes et des douzièmes, pesant 2 gr. 90 à 2 gr. 60 et 1 gr. 40 à 1 gr. 30. A Corinthe même l'espèce principalement en cours était le statère, c'est-à-dire un didrachme du système euboïque, qu'on divisait de préférence en trois : ces tiers de 2 gr. 90, qui pouvaient passer pour des tétroboles à Athènes, pour des hémidrachmes à Egine et dans le Péloponnèse et pour des sixièmes dans la Chalcidique, étaient connus sous le nom de « drachmes corinthiennes [1]. » Le même système fut adopté pendant quelque temps à Chalcis. Car à côté des anciens tétradrachmes et didrachmes nous ne voyons point figurer des drachmes euboïques, mais bien des drachmes corinthiennes et leurs sixièmes, des oboles de 0 gr. 46 (annexe I). Mais si l'on peut attribuer à Chalcis, comme il est probable, l'un des groupes de monnaies anépigraphes de l'annexe IV, par exemple celui au type de la roue, il en résulterait toujours que avant et après cette émission de tiers de statère ou drachmes de 2 gr. 90 on ne frappait à Chalcis, ainsi qu'à Erétrie, que des hémistatères ou drachmes euboïques, et cela jusqu'à l'introduction du nouveau système du temps des successeurs d'Alexandre.

Dans la Chalcidique on conserva le système de division en six, même après l'adoption d'un étalon plus faible que l'euboïque, jusqu'à l'époque de Philippe II de Macédoine : à Rhegium au contraire et dans les trois villes siciliennes on renonça à la division en tiers dès le premier quart du v[e] siècle, et n'y fabriqua plus que des quarts et des moitiés de tétradrachmes. Cependant on ne suivit pas l'exemple de Géla, d'Agrigente, de Sélinonte et de Ségeste, qui frappaient de préférence des quantités de didrachmes : la fabrication de cette espèce resta très restreinte à Himera et plus encore dans les villes de la côte orientale de la Sicile, sans doute parce qu'on y disposait des statères au Pégase, qui arrivaient à profusion de Corinthe et de l'Acarnanie. Cette circonstance prouve une fois de plus que l'on ne perdait pas de vue les principes de l'économie dans le monnayage.

C'est pour les mêmes motifs qu'on ne rencontre presque point

---

[1] Vers la fin du v[e] siècle, Corinthe commença à frapper de temps à autre quelques hémistatères ou drachmes du poids euboïque, simultanément avec des drachmes de 2 gr. 90.

de didrachmes aux types attiques : car Athènes pouvait fort bien se passer d'en frapper à cause de la circulation des monnaies anépigraphes dont il a été question au commencement de cet article, et à cause de l'affluence considérable de distatères corinthiens. A Corinthe, par contre, on ne frappa jamais de distatères ou tétradrachmes, parce que Athènes les fournissait sans interruption.

On trouverait facilement encore d'autres exemples, où le manque ou la rareté de certaines espèces de monnaies reste à expliquer d'une manière semblable.

Pour terminer cette notice, je puis me résumer en ceci :

Au commencement du v[e] siècle avant Jésus-Christ et avant cette époque, ce fut la pièce du poids d'environ 17 grammes et demi, généralement appelée *tétradrachme* attique au lieu d'euboïque, qui représentait le système monétaire en usage en Eubée, à Athènes, dans la Chalcidique, en Sicile et à Rhegium. On la rencontre en outre à la même époque à Delphes, dans quelques endroits de la Thrace et dans la Cyrénaïque, tandis qu'à Corinthe et dans les villes de la Grande Grèce le même système n'est représenté que par la moitié du tétradrachme.

Suivant les besoins internes et commerciaux, auxquels les villes avaient à subvenir, elles réglaient et changeaient à leur convenance la division de leur monnaie principale en fractions. La division normale et la plus généralement adoptée du tétradrachme était sans doute celle en *moitiés* et en *quarts*, c'est-à-dire en didrachmes et drachmes euboïques. Par contre nous avons vu que dans quelques villes de la Sicile et à Rhegium on frappait des *tiers* de 5 gr.80, dans la Chalcidique des *sixièmes* de 2 gr. 90, et que ces derniers sont identiques avec les drachmes corinthiennes, qui résultaient de la division en *trois* d'un didrachme euboïque appelé statère corinthien. Nous avons constaté de plus qu'une émission de drachmes du même poids a eu lieu à Chalcis.

Les fractions qui résultaient de ces divisions en tiers et en sixièmes pouvaient facilement passer pour des monnaies du système éginétique, et c'était évidemment dans un but purement commercial qu'on procéda à leur monnayage.

Quant aux dénominations de ces différentes espèces de monnaies, elles pouvaient varier, selon les lieux, sans que celle du système fondamental changeât pour cela. Comme nous en connaissons peu qui eurent cours à l'époque reculée qui nous occupe, c'est à nous de trouver des termes clairs et non équivoques pour ce que ous voulons exprimer. Ainsi il n'y aurait point d'inconvénient

d'appeler *distatère* le tétradrachme euboïque, puisque les didrachmes de poids euboïque frappés à Corinthe portaient le nom de *statère*. Par ce moyen on pourrait éviter de se servir du mot de tétradrachme, quand il s'agit d'une monnaie divisée en trois drachmes à 5 gr. 80 ou en six drachmes à 2 gr. 90. A l'instar des drachmes corinthiennes, je nommerais les sixièmes de la Chalcidique des drachmes *chalcidiennes*.

Enfin nous connaissons trois espèces de drachmes qui dérivent du système euboïque : la drachme de 4 gr. 36 (euboïque et attique), celle de 2 gr. 91 (corinthienne et chalcidienne) et celle de 5 gr. 82 (à Rhegium et en Sicile). Il est d'autant moins douteux que cette dénomination revient de droit à ces quarts, sixièmes et tiers du distatère euboïque, que leur subdivision se faisait toujours en sixièmes, c'est-à-dire en oboles de 0 gr. 72, — 0,48 et 0,97.

IMHOOF-BLUMER.

ANNEXES

I. — MONNAIES D'ARGENT DES VILLES DE L'EUBÉE

CARYSTOS.

Grammes.					
4,—	Coll. Imhoof.	Tête de bœuf avec le cou à droite.	℞	Carré creux.	
0,62	Imhoof.	Tête de bœuf avec le cou à droite.	—	—	
16,47	Baron Lucien de Hirsch.	Bœuf à g., se grattant.	—	KARVΣTIO(N)	Coq à dr. C. cr.
8,65	Imhoof.	Vache allaitant son veau à droite.	—	A K	—
8,04	Mus. Brit. T. Combe VIII, 18.	—	—	K	—
7,70	Mus. Brit.	—	—	KA	Coq à dr.
7,40	Ed. Bunbury	—	—	ΚΑΡΥΣ	—
7,72	Mionnet, II, 302, 15.	—	—	KA-ΡΥΣΤΙΩΝ.	Coq à dr.
7,62	Imhoof cf. Eckhel, N. v. a. X, 17.	—	—	—	—

Grammes.			
7,57	Mus. Hunter, 86, 1.	Vache avec son veau à dr.	℞ ΚΑ-ΡΥΣΤΙΩΝ. Coq à droite.
7,68	Mus. Brit.	—	— et mon.
4,10-3,43	Drachmes	Avec des types divers.	
2,02-1,70	Hemidrachm.	—	
1,12-1,08	Dioboles.	—	
0,62-0,50	Oboles.	—	

CHALCIS.

16,05	(avec un morceau du bord enlevé) Imhoof.	Ψ sur un bouclier.	℞ Roue dans un carré cr.
8,50	De Luynes.	Aigle avec serpent à dr.	— — dans un creux triangulaire.
8,36	Imhoof, Z. f. Num. III, 217, 2.	Aigle volant à droite.	— — —
2,88	Berlin.	—	— — —
2,75	Imhoof.	—	— — —
2,72	Photiadès Pacha.	—	— — dans un car. cr.
2,80	Cat. Behr, pl. I, 9.	—	— ΛΑΨ Roue. Car. cr.
2,75	Mus. Brit.	—	— ΨΑΛ — —
0,46	Imhoof, Z. f. Num. III, 217, 4.	—	— Roue. —
4	et au-dessous.	Tête de femme.	— ΛΑΧ ou ΧΑΛ. Aigle avec serpent, symbole dans le champ.
1,82	—	—	— ΧΑΛ Aigle sur lièvre, symbole.
0,61	—	—	— Χ-Α Aigle debout à droite; symbole.
0,30	Imhoof.	—	— Χ-Α Tête d'aigle à droite.

ERETRIA.

17,45	Mus. Hunter, XXVIII, 20.	Ε Bœuf à dr. se grattant; sur son dos un oiseau.	℞ ш Polype, carré cr.
17,27	Mus. Brit.	Même bœuf à droite avec l'oiseau.	— — —
17,20	de Luynes.	Ε — —	— Ǝ — —

Grammes.								
17,17	Mus. Brit.	E	Même bœuf à dr. avec l'oiseau		℞	∃	Polype,	carré cr.
16,32	—	∃	—	g. avec l'oiseau. C. perlé	—		—	—
8,50	Margaritis.	∃	Bœuf à g.	—	—		—	—
8,50	Imhoof.	∃	—	—	—		—	—
8,50	Bompois.	E	—	dr. sur base.	—		—	—
8,35	de Hirsch.	E	—	—	—		—	—
8,33	Mus. Brit.	∃	—		—		—	—
8,36	Imhoof. cf. Mionnet; pl. L, 8.	E	—	sur ligne perlée.	—		—	—
8,39	Photiadès Pacha.	E	—	Cercle perlé.	—	∃	—	—
8,22	Imhoof.	E	—	—	—	∃	—	—
4,20	Mus. d'Athènes, n° 4697 *a*.	E	—	g.	—		—	—
4,28	Mus. Brit.		—	dr.	—		—	—
3,98	(trouée), Vienne.		—	—	—	ш	—	—
4,10	(frottée), Imhoof.		—	—	—	m	—	—
4,11	Mus. Brit.		—	—	—	E-RE	—	—
3,85	(frottée), Imhoof.		—	—	—		—	—
1,96	Mus. Hunter, 147,2		—	—	—		—	—
1,76	(trouée) Vienne.	E	—	—	—		—	—
1,57	Dans le commerce.	E	—	—	—		—	—
1,44	Imhoof.	E	—	—	—		—	—
0,67	Six.		Tête de bœuf de face.		—		—	—
0,67	Imhoof.	ш	—	—	—	8	—	—
0,63	—		—	—	—	∃	sur le polype.	
0,60	—	ш	—	—	—		Polype.	—
0,27	—		—	—	—		—	—
0,25	—		—	—	—		—	—
0,07	—	E-P	—	—	—		Astre	
11,92	Cab. de France.		Bœuf couché à g.		—	EYB.	Tête de femme à dr. carré cr.	
4,12	et au-dessous.		Tête de femme.		—	EY, EYB ou EYBO.	Tête de bœuf avec le cou ; quelquefois un symbole.	
1,98	—		—		—	EY.	Même type.	
1,19	Imhoof.	E	—	à dr.	—	EYB.	Deux grappes de raisin.	
1,17	Mus. Brit.		—	g.	—	—	—	—

Grammes.			
0,57	Imhoof.	Tête de femme à dr.	℟ Tête de bœuf avec le cou à dr.
0,48	—	— g.	— EY. —
0,27	—	— dr.	— — Pied de bœuf.

II. — ARGENT DE RHEGIUM ET DE LA SICILE

RHEGIUM [1].

17,63	Imhoof.	Tête de lion de face.	℟ ИОИIϽƎЯ. Tête de veau.
17,33	Sambon, p. 351, 3.		
5,85 à 5.	Mommsen-Blacas, I, 275.		
5,80	Imhoof.		
5,73	Mus. Brit., 373, 2.	—	— ИОIϽƎЯ —
5,70	— — 1		
5,59	Berlin, n° 683.		
5,55	Imhoof.		
0,98	—	—	— ϽƎЯ au milieu du champ.
0,96	—	—	— ϽƎꟼ —

A ce groupe succèdent les tétradrachmes et drachmes, qui portent un attelage de mules et un lièvre, et la légende ИОИIϽƎЯ; leurs poids s'élèvent à 17 gr. 35 et 4,31.

HIMERA.

5,92	Mionnet, I, 240 256.		
5,84	Mionnet, I, Suppl. I, 392, 229.		
5,80 à 5,28	Mus. Brit., 76, 1-8.	Coq et quelquefois des caractères.	℟ Carré creux.
5,77 à 5,31	Imhoof.		
0,92 à 0,90	—		
0,90 à 0,77	Berlin.		

[1] Le monument numismatique le plus ancien de Rhegium paraît être la pièce incuse avec le taureau à face humaine ИОИIϽƎЯ (*Rev. num.*, 1866, p. 265, et Sambon, 351, 1), dont le poids de gr. 5,64, affaibli par le frai, est du système éginétique.

Grammes.	
5,85 Berlin (Fox). 5,83 à 5,12 Mus. Brit., 77, 14-22. 5,87 Parma. 5,81 à 5,36 Mommsen-Blacas, I, 280. 5,79 à 5,52 Imhoof.	Coq et caractères. ℞ Poule dans un carré creux.
5,72 Berlin. 537 5,67 Mus. Brit., 77,23.	IATON, Coq. ℞ Poule dans un carré creux.
8,32 — 79,35.	— Himera debout. — NOIAΫƎMI Cavalier.

Les poids les plus élevés des monnaies, qui suivent chronologiquement celles du groupe précédent, sont gr. 17,37, 8,72, 4,21, 2,09 et 0,73.

ZANCLE.

17, (..?) Coll. part. en Sicile. Zeus devant un autel. ℞ DANKLAION. Dauphin et coquille.

6,01 à 5,20[1] Mommsen-Blacas, I, 277 5,77 Vienne 5,62 Berlin n° 537 5,60 de Luynes 5,57 Berlin n° 536 5,55 à 4,86 Mus. Brit. 99 4,09 (fruste) — 99, 3	DANKLE, DANK, DANKL Dauphin et croissant ℞ Coquille dans un carré creux.
1,02 Berlin 0,87 de Luynes 0,86 à 0,80 Berlin 0,78 Imhoof 0,76 Mommsen-Blacas I, 278 0,73 Mus. Brit. 99,7	DANK Dauphin et croissant ℞ coquille dans un carré creux.
0,11 — 99,8	DAN Dauphin et croissant ℞ coquille dans un carré creux.
17,70 Imhoof 17,66 Mionnet I, 254, 372 17,59 Imhoof 17,31 Mus. Brit. 100,10	Tête de lion de face ℞ MESSENION Tête de veau.

[1] La pièce de 7 gr. 50, dont il est question dans la *Revue num.* de 1859, p. 366, note 5, est un faux coin de Becker.

Grammes.	
0,91 Mus. Brit. 100,9	Tête de lion de face ℞ MES au milieu du champ.
0,32 de Luynes	Tête de lion de face ℞ MES au milieu du champ?

Les monnaies avec le lièvre et les formes MESSENION et MES, dont l'émission a suivi celle des pièces précédentes, arrivent à gr. 17,55 — 8,56 — 4,28 et 0,88.

NAXOS.

5,76 de Luynes (Rev. Num. 1859, 366) 5,65 Mus. Brit. 118,3 5,65 Parma 5,59 Munich 5,57 à 4,89 Mommsen-Blacas I, 279 5,45 Imhoof 5,30 Berlin n° 540	Tête barbue de Dionysos ℞ NAXION Grappe de raisin.
1,10 à 0,88 Imhoof 0,84 à 0,80 Berlin 0,74 à 0,68 Mus. Brit. 118, 4-6	Tête barbue de Dionysos ℞ NAXION Grappe de raisin.

Après ce groupe, viennent des pièces avec la même forme de légende, pesant jusqu'à gr. 17,44 — 4,34 et 0,74.

III. — MONNAIES ARCHAÏQUES DES VILLES DE LA CHALCIDIQUE

17,64 à 16,86 2,70 à 2,60 1,29	Brandis p. 533, et div. coll.	*Acanthos*
17,12 2,61 1,30	Berlin Imhoof —	*Aeneia*
7,20 (trouée) 2,81 à 2,60	— — et Brandis 521	*Dicaeopolis*
2,90 à 2,83	—	*Capsa*
17,07 à 16,38 2,79 à 2,58	Brandis 537 et div. coll. —	*Mende*

Grammes.			
17,50	Parma	*Olynthos*	
17,45	Berlin n° 291		
17,37	Vienne		
16,70	Bompois		
16,56	Mus. Brit.		
17,60	Mus. Brit.	*Potidaea*	
17,45	Berlin		
17,15	Vienne		
16,91	Cat. Thomas		
2,85 à 2,65	Brandis p. 539 et div. coll.		
1,36	Imhoof		
16,83	Berlin	*Sermyle*	
17,36 à 17.	— Brandis p. 540 et div. coll.	*Terone*	
1,30	Imhoof		
16,78	Mus. Brit. Num. Chron. 1878 p. 85.	Quadrige à dr.	℞ carré creux.
16,73	Waddington	Quadrige de face	— —

IV. — MONNAIES ANÉPIGRAPHES DU POIDS EUBOÏCO-ATTIQUE

1. ROUE.

8,10	Mionnet Rec. de pl XL, 4; Beulé p. 17 et 23	Roue de forme très archaïque ℞ carré creux divisé par deux diagonales.
8,59	Six	Roue à quatre rayons. ℞ même carré.
8,50	Mus. Brit. Num. Chron. 1875 pl. IX, 9.	
8,50	Beulé 17 et 23; Mionnet l. c. 5.	
8,47	Beulé 31 ; Berlin.	
8,35	de Luynes	
4,30	Imhoof	— — —
4,22 à 3,85	Beulé 17 et 23; Mionnet pl. XLI, I.	
4,19	Feuardent	
4,16	Six	— — six petits creux irréguliers.
4,04	Feuardent	— ℞ cinq petits creux irréguliers.

Grammes.	
1,08 Margaritis I, 49.	Roue à quatre rayons ℞ creux informe
0,71 à 0,55 Beulé 31; Berlin	— ℞ carré creux divisé par deux diagonales
0,70 à 0,60 — 17 et 23	Roue à quatre rayons ℞ carré creux divisé par deux diagonales
0,68 à 0,55 Imhoof	Roue à quatre rayons ℞ carré creux de div. formes
0,50 à 0,40 Beulé 18	Roue à quatre rayons ℞ carré creux divisé par deux diagonales

2. TRIQUETRA.

8,10 Berlin (Fox)	Triquetra entourée d'un cercle ℞ carré creux divisé par deux diagonales
2.— Beulé 17 et 19	Triquetra entourée d'un cercle ℞ carré creux divisé par deux diagonales

3. OSSELET.

8,45 Beulé 17 et 19 Mionnet pl. XL, 6	Osselet entouré d'un cercle ℞ carré creux divisé par deux diagonales
6,58 (fourrée) Prokesch	Osselet entouré d'un cercle ℞ carré creux divisé par deux diagonales

4. CHOUETTE.

8,42 de Luynes
8,14 Beulé 17 et 19; Mionnet pl. XL, 1
8.— Berlin
0,71 Mus. Brit.
0,65 Beulé 17 et 19

} Chouette à dr. entourée d'un cercle ℞ carré creux divisé par deux diagonales

5. PARTIE POSTÉRIEURE DE CHEVAL.

8,61 Margaritis n° 51
8,42 Imhoof
8,39 Athènes
9,05 (oxydée) Fox
4,27 Lambros
4,25 Beulé 17 et 19
4,20 —
4,15 Berlin n° 10
3,90 Imhoof

} Partie postérieure de cheval entourée d'un cercle ℞ carré creux divisé par deux diagonales

6. PROTOME DE CHEVAL.

Grammes.	
8,48 de Luynes	Protome d'un cheval courant à g. entouré d'un cercle ℞ carré creux divisé par deux diagonales
3,79 Revue num. 1865, pl. VII, 3	Même type dans un double cercle ℞ carré creux divisé par deux diagonales
8,43 La Haye (Imhoof, Münzkab. Haag pl. VI, 5)	Protome d'un cheval bridé courant à dr. ℞ carré creux divisé par deux diagonales

7. CHEVAL.

8,45 Beulé 17 et 19	Cheval debout à g. sur une base, entouré d'un cercle ℞ carré creux divisé par deux diagonales

8. TÊTE DE BŒUF.

8,66 Mus. Brit. Num. Chron. 1873, pl. VII, 2 8,61 — 8,48 Berlin, n° 19	Tête de bœuf de face ℞ carré creux divisé par deux diagonales
0,32 Margaritis, pl. I, 55	Tête de bœuf de face ℞ carré creux informe

9. AMPHORE.

8,40 Imhoof 8,22 Mus. Brit.	Amphore entourée d'un cercle ℞ carré creux divisé par deux diagonales
0,68 Margaritis pl. I, 54	Amphore sans le cercle ℞ carré creux divisé par deux diagonales

10. SCARABÉE.

0,70 Imhoof 0,66 Margaritis pl. I, 50	Scarabée ℞ carré creux divisé par deux diagonales

11. GRENOUILLE.

0,70 Berlin 0,66 Imhoof	Grenouille ℞ carré creux divisé par deux diagonales

12. GRENADE.

Grammes.		
0,32 Margaritis pl. I, 56 0,30 Imhoof	Grenade	℞ carré creux divisé par deux diagonales

13. ŒIL.

0,16 Imhoof	Oeil humain	℞ carré creux divisé par deux diagonales

14. TÊTE DE MÉDUSE.

17,40 Mus. Brit. 17,39 — 17,15 Margaritis nº 52 17.— Mus. Brit.; Beulé 17 et 25 16,70 Feuardent	Tête de Méduse	℞ Protome de lion de face; c. cr.
16,48 Mus. Brit. Num. Chron. 1873 pl. VII, 1	—	℞ Tête de bœuf de face; c. cr.
8,71 Munich 8,63 Mus. Brit. 8,52 — 8,50 Gotha 8,45 Beulé 17 et 25 8,39 — 31 (Berlin) 8,30 Imhoof 7,70 Photiadès	—	℞ carré creux divisé par deux diagonales
8,54 Mus. Santangelo nº 12427 8,52 Mus. Brit. 8,50 Prokesch 8,22 de Luynes; Mionnet, pl. XLI, 3	—	℞ Tête de lion de face dans un des quatre compartiments triangulaires
0,72 à 0,60 Beulé 18, 25 et 31 0,70 Margaritis pl. I, 53 0,61 à 0,50 Imhoof 0,20 Beulé 18 et 25	—	℞ carré creux divisé par deux diagonales

15. TÊTE DE SANGLIER.

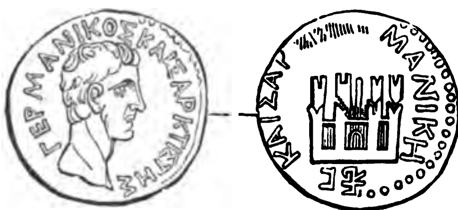
3,90 Imhoof 3,82 Margaritis pl. I, 23	Tête de sanglier à dr.	℞ carré creux [1].

---

[1] A en juger par la forme du carré creux, les monnaies à la tête du sanglier sont asiatiques et ne font pas partie de la série.

CÆSAREA GERMANICIA

PAR M. E. MURET.



Cæsarea Germanicia, située sur le mont Amanus, au bord de la vallée de l'Euphrate, sur les confins de la Cilicie, de la Syrie et de la Cappadoce, où Pescennius Niger prit la pourpre en l'an 193 de notre ère, doit son nom à Germanicus.

Cette ville est citée dans les auteurs :

Le synecdème d'Hierocles, 713, 5, place Γερμανικία dans la province d'Euphrate.

Les Notices ecclésiastiques, 1, 876, sont d'accord avec le synecdème.

Etienne de Byzance s'exprime ainsi :

Γερμαγικεια, πόλις εὐφρατησίας · Κουάδρατος ἐν τρίτῃ Παρθικῶν χωρίον αὐτὴν φησιν. ὁ πολίτης Γερμανικεύς.

Ptolémée, lib. V, ch. 15, § 10, comprend Γερμανίκεια dans la Commagène. L'orthogaphe du nom varie : Γερμανικια, Γερμανικεια ; sur la monnaie, on lit : καισάρεια Γερμανική.

La numismatique de cette ville s'est enrichie, depuis Eckhel et Mionnet, de pièces nouvelles et importantes. Nous allons décrire toutes celles qui sont au Cabinet de France, et nous ferons suivre la description des remarques indispensables.

ΓΕΡΜΑΝΙΚΟΣ ΚΑΙΣΑΡ ΚΤΙΣΤΗΣ. Tête nue de Germanicus, à droite.

℞. ΚΑΙΣΑΡΕΙΑ ΓΕΡΜΑΝΙΚΗ. Enceinte de ville ; à l'exergue, ב . Br. mod. 7.

Cohen, catalogue des médailles romaines du marquis de Moustier, n° 357.

ΑΥΤΟ ΤΡΑΙΑΝΟΣ ΑΔΡΙΑΝΟΣ ΚΑΙ. Buste lauré d'Hadrien, à droite.

℞. ΚΑΙΣΑΡΕΙΑΣ ΓΕΡΜΑΝΙΚΗΣ. Jupiter debout, appuyé sur la haste ; dans le champ, ΚΕ. Br. mod. 9.

Acquise de Borell, en 1840.

ΑΥ ΤΡΑΙΑΝΟΣ ΑΔΡΙΑΝΟΣ. Tête laurée d'Hadrien, à droite.

℞. ΚΑΙΣΑΡΕΙΑΣ ΓΕΡΜΑΝΙΚΗΣ. Figure barbue, debout, la partie inférieure du corps enveloppée dans le pallium. Br. mod. 5. Mionnet, n° 10.

Légende effacée. Tête laurée de Marc-Aurèle, à droite.

℞. ΚΑΙϹΑΡΕ ΓΕΡΜΑΝΙΚЄ ΚΟΜΑ. En quatre lignes, dans une couronne de laurier. Br. mod. 5.

Idem, avec ΚΑΙϹΑΡ ΓЄΡΜΑΝΙΚЄ ΚΟ Α, en quatre lignes, dans une couronne. Br. mod. 5. Mionnet, n° 11.

ΑΥΡΗΛ ΑΝΤΩΝΙΝ. Tête laurée de Marc-Aurèle, à droite.

℞. ΚΑΙϹΑΡΕ ΓЄΡΜΑΝΙΚЄΩΝ ΚΟΜ. Femme tourrelée, assis sur un rocher, tenant des épis ; à ses pieds, un fleuve nageant vu à mi-corps ; dans le champ, Δ. Br. mod. 6. Mionnet, n° 13.

ΑΥΤ ΚΑΙ ΛΟΥ ΑΥΡ ΟΥΗΡΟϹ. Tête laurée de L. Verus, à che.

℞. ΚΕϹΑΡ ΓΕΡΜΑΝΙΚΕΩΝ ΚΟΜ. Femme tourrelée, assise sur un rocher ; à ses pieds, fleuve à mi-corps. Br. mod. 5. Mionnet, n° 14.

ΑΥΤ ΚΑΙ ΛΟΥ ΑΥΡ ΟΥΗΡΟϹ. Même tête.

℞. ΚΑΙϹΑΡЄ ΓЄΡΜΑΝΙΚЄ... Même type ; dans le champ A. Br. mod. 6. Mionnet, n° 15.

AV ΚΑΙ ΚΟΜΟΔΟϹ. Tête laurée de Commode, à droite.

℞. ΚΑΙϹ ΓΕΡΜΑΝΙΚЄѠΝ. Femme tourrelée, assise sur un rocher ; à ses pieds, fleuve. Br. mod. 6. Mionnet, n° 16.

Légende confuse. Tête laurée de Commode à gauche.

℞. ΚΑΙϹΑΡ ΓЄΡΜΑΝΙΚЄ ΚΟΜ Α, en quatre lignes, dans une couronne de laurier. Br. mod. 5. Mionnet, n° 17.

Légende effacée. Buste lauré de Commode, à droite.

℞. ΚΑΙϹ ΓЄΡΜΑ ΚΟΜΑ. En trois lignes, dans une couronne. Br. mod. 5. Mionnet, St., n° 12.

AVT Κ Γ ΠЄϹΚ ΝΙΓΡΟϹ ΙΟVϹΤΟϹ ϹЄ. Tête laurée à droite, de Pescennius Niger.

℞. ΚΑΙϹΑΡЄΙΑϹ ΓЄΡΜΑΝΙΚΗϹ. Serpent dressé. Br. mod. 6.

AVT Κ Γ ΝЄϹΚ ΝΙΓΡΟϹ ΙΟVϹΤΟϹ ϹЄΒ. Même tête.

℞. ΚΑΙϹΑΡЄΙΑϹ ΓЄΡΜΡΜΑΝΙΚΗϹ. Esculape debout, appuyé sur son bâton autour duquel est enroulé un serpent. Br. mod. 6.

AVT Κ Γ ΠЄϹΚ ΝΙΓΡΟϹ ΙΟVϹΤΟϹ ϹЄΒ. Même tête.

℞. ΚΑΙϹΑΡЄΙΑϹ ΓЄΡΜΑΝΙΚΗϹ. Diane chasseresse marchant à droite, tenant un arc et accompagnée de son chien. Br. mod. 8.

AV Κ Λ ϹЄΠ ϹЄVΗΡΟϹ ΠЄΡ. Tête laurée de Sept. Sévère, à droite.

℞. ΚΑΙϹΑΡЄΙΑϹ ΓЄΡΜΑΝΙΚΗϹ. Jupiter assis. Br. mod. 8.

ΙΟVΛΙΑ ΔΟΜΝΑ ϹΕΒ. Tête de J. Domna, à droite.

℞. ΚΑΙϹΑΡЄΙΑϹ ΓЄΡΜΑΝΙΚΗϹ. Vaisseau dans un port ; au bas, bœuf couché ; d'un côté, colonne surmontée de la Victoire ; de l'autre, arbre dans une caisse. Br. mod. 8. Mionnet, n° 23, *id*. St.. n° 17.

AVT K M ΟΠΕΛ CΕΟVΗΡ ΜΑΚΡΕΙΝΟC AVΓ. Buste lauré à droite, de Macrin.

℞. ΚΑΙCΑΡΕΙΑC ΓΕΡΜΑΝΙΚΗC. Sérapis debout, la main droite levée, tenant de la gauche une haste ; à ses pieds autel. Br. mod. 7. Mionnet, n° 25.

Même droit.

℞. ΚΑΙCΑΡΕΙΑC ΓΕΡΜΑΝΙΚΗC. La Fortune debout. Br. mod. 7. Mionnet, n° 26.

Autre, avec ΚΑΙCΑΡΕΙΑC ΓΕΡΜΑΝΙΚΗC, au type de l'Hercule Farnèse debout. Br. mod. 6. Mionnet, n° 27.

.... ΔΙΑΔΟVΜΕΝΙΑΝΟC. Tête nue de Diaduménien, à droite.

℞. ΚΑΙCΑΡΕΙΑC ΓΕΡΜΑΝΙΚΗC. Vénus pudique. Br. mod. 4. Mionnet, n° 28.

M O ANT ΔΙΑΔΟVΜΕΝΙΑΝΟC K. Tête nue à droite.

℞. ΚΑΙCΑΡΕΙΑC ΓΕΡΜΑΝΙΚΗC. Serpent replié, dressé sur un autel. Br. mod. 3. Mionnet, St. n° 18.

M AVP CΕVΗ ΑΛΕΞΑΝΔΡΟC AVΓ. Tête laurée d'Alexandre Sévère, à droite.

℞. ΚΑΙCΑΡΕΙΑC ΓΕΡΜΑΝΙΚΗC. Tiare entre une corne d'abondance et un sceptre. Br. mod. 8. Mionnet, n° 30.

ΙΟVΛΙΑ ΜΑΜΑΙΑ CΕΒΑCΤΗ. Tête de Mamée, à droite.

℞. ΚΑΙCΑΡΕΙΑC ΓΕΡΜΑΝΙΚΗC. Tête voilée de femme, ornée du modius. Br. mod. 6. Mionnet, n° 31.

M ANT ΓΟΡΔΙΑΝΟC ΑΦΡΙ CΕΒ. Buste lauré de Gordien d'Afrique père, à droite.

℞. ΚΑΙCΑΡΕΙΑC ΓΕΡΜΑΝΙΚΗC. Figure militaire debout à droite, tenant un arc et une haste. Br. mod. 7.

ΠΟV ΛΙΚ ΟVΑΛΕΡΙΑΝΟC CΕΒ. Tête radiée de Valérien père, à droite.

℞. ΚΑΙϹΑΡΕΙΑϹ ΓΕΡΜΑΝΙΚΗϹ. Vaisseau à la voile; dessous, chèvre couchée. Br. mod. 5. Mionnet, nº 34.

De toutes les monnaies de Césarée de Commagène, l'Impériale grecque de Germanicus est, sans conteste, la plus importante. On va en juger.

Noris, *Epoch. Syrom.*, p. 476, cite une médaille de Marc-Aurèle, avec date ΕΚΡ, de très médiocre conservation; une autre, de Commode, avec date ΘΜΡ. La première communiquée à l'auteur par Vaillant, la seconde tirée du cabinet Dron. L'exemplaire de Dron, de l'aveu de Noris, porte : « ΚΑΙϹ ΓΕΡΜΑΝΙΚΑΙΩΝ Θ · Ρ.; mediæ numeralis notæ ne quidem vestigium certum superest, cùm penitùs corrosa interierit. » L'auteur ajoute : « At planè constat non aliam ibi scalptam fuisse, quam literam Μ, ita ut restituenda sit epocha ΘΜΡ, anno CXLIX. » Le procédé est facile. Les dates 125 et 149, des règnes de Marc-Aurèle et de Commode, combinées servent à fixer le point de départ d'une ère que Noris fait remonter à l'an de Rome 790, où Caligula rend à Antiochus IV le royaume de Commagène, en y ajoutant une partie de la Cilicie et la remise de dix millions de sesterces confisqués au père d'Antiochus. Antiochus, reconnaissant du bienfait, aurait donné à la ville de Commagène le nom de Cœsarea Germanicia, en l'honneur de Caligula.

Arigoni avait publié une prétendue monnaie de Césarée, à l'effigie d'Auguste, faisant remonter plus haut que Caligula la fondation de la ville, qui ne pouvait en conséquence devoir son nom à cet empereur. Mais, Arigoni étant un auteur qu'on peut à bon droit suspecter, on avait passé outre.

La pièce d'Auguste ainsi éliminée, restent les Impériales de Marc-Aurèle et de Commode avec dates, et la conclusion que Noris en tire tant pour le nom de Germanicia que pour l'ère de cette ville.

Mais d'abord on peut objecter que les dates n'ont pas été retrouvées sur la monnaie de Césarée depuis Noris, et qu'on peut, en conséquence, douter de leur authenticité. Ensuite le raisonnement de Noris, basé sur des dates fort dubitatives, tombe devant la belle et unique médaille qui de la collection Moustier est entrée au cabinet de France. Cette médaille a pour légende : ΓΕΡΜΑΝΙΚΟΣ ΚΑΙΣΑΡ ΚΤΙΣΤΗΣ, Germanicus Cæsar conditor. Ainsi, Germanicus, et non plus Caligula, a fondé Cæsarea Germanicia, et dans des circonstances qu'on peut déterminer.

Tacite rapporte, *Annales*, lib. II, 56, que Germanicus, après

avoir nommé Zenon, fils de Polemon, roi d'Arménie, sous le nom d'Artaxias, réduisit en provinces Romaines la Cappadoce et la Commagène; donna pour gouverneur à la Cappadoce le légat Q. Veranius; à la Commagène, le préteur Q. Servœus. C'est à ce moment, l'an 771, 18 de notre ère, que Cæsarea Germanicia a été fondée. L'année suivante, l'an 772, 19 de J.-C., Germanicus mourait empoisonné par Pison et Plancine, à Epidaphne, près d'Antioche, objet des regrets unanimes des Romains, des peuples alliés et des nations étrangères. Au nombre des honneurs rendus à Germanicus, des arcs de triomphe lui furent dressés : à Rome, sur les bords du Rhin, sur le mont Amanus, à Germanicia peut-être, par les habitants de la ville reconnaissants. On le voit, notre médaille a une valeur historique.

Les monnaies sur lesquelles il nous reste à appeler l'attention sont celles de Pescennius Niger et de Gordien d'Afrique père.

Eckhel et Vaillant avaient déclaré fausses toutes les médailles de Pescennius Niger, frappées à Césarée, à cause du mot IOVCTOC qu'ils ne voulaient pas admettre. Henri Cohen, *Revue numismatique française*, 1868, page 438, a fait justement observer que le raisonnement d'Eckhel, fondé tout entier sur la présence invraisemblable, selon cet auteur, de l'expression IOVCTOC au lieu de ΔIKAIOC, ne pouvait infirmer l'authenticité des médailles de Pescennius Niger frappées à Césarée, et notre regretté collègue citait le terme AVΓOVCTOC au lieu de CEBACTOC, celui de ΠIOC au lieu de EVCEBHC sur les médailles de Caracalla, frappées à Marcianopolis et à Samos; enfin, le BHPICCIMOC KAICAP de la monnaie de Marc-Aurèle frappée à Tyra, pour démontrer que les Grecs, sous les Empereurs, grécisaient les surnoms. Cohen avait entrepris de réhabiliter les monnaies de Pescennius Niger, frappées à Césarée de Commagène, déclarées fausses par Vaillant, Eckhel et Mionnet, et il y a parfaitement réussi.

Les exemplaires du cabinet de France sont indubitablement antiques, seulement les bronzes aux types d'Esculape et de Diane chasseresse ont été légèrement retouchés.

Nous arrivons à la monnaie de Gordien d'Afrique père, frappée à Césarée, et nouvelle dans la numismatique de cette ville.

On sait combien sont rares les médailles de Gordien d'Afrique, frappées dans les villes grecques. Les potins d'Alexandrie et un bronze de Prymnessus appartiennent réellement à cet empereur; les monnaies d'Antioche, de Corcyre et de Samos sont des pièces refaites ou suspectes.

Le grand bronze de Gordien d'Afrique père, frappé à Antioche de Carie (Mionnet, t. III, p. 318, n° 88), est tiré d'Arigonie, ce qui est une fort mauvaise recommandation, et Mionnet le déclare suspect.

Le moyen bronze de Corcyre a été jugé en ces termes par M. Postolaka, le savant conservateur du Musée d'Athènes, dans ses *Monnaies des Iles*, p. 52 :

« La tête est celle de Caracalla, la légende a été refaite par la main d'un graveur moderne. Le revers est resté intact, et M. Postolaka n'a pnblié cette médaille que pour avertir les savants que toutes les impériales de Corcyre antérieures à Antonin le Pieux et postérieures à Géta, publiées dans les divers auteurs, sont ou l'œuvre d'un faussaire, ou des monnaies de Corcyre et d'autres villes, mal conservées et d'une attribution douteuse ».

La médaille de Gordien d'Afrique père, frappée à Prymnessus, décrite par Mionnet, St., t. VII, p. 611, n° 558, est tirée du Musée San Clemente, t. III, p. 70, pl. XXXI, 325.

ΑΥ Κ Μ ΑΝΤ ΓΟΡΔΙΑΝΟC CΕΜ ΡΩΜ ΑΦΡΙ CΕΒ. Caput Gordiani patris laureat, cum paludamento ad pectus.

℞. **ΠΡΥΜΝΗCCΕΩΝ.** Mulier stolata et tutulata sedens in medio templi tetrastyli, d. parvam bilancem, s. hastam gerit.

Toutes les médailles de Gordien d'Afrique père, frappées à Samos, publiées par Beauvais, Vaillant, San Clemente, sont des pièces de Gordien le Pieux, dont la légende a été retouchée. Notre cabinet des médailles possède un exemplaire sur lequel les lettres **ΑΦΡΙ** ont été burinées par la main d'un faussaire. Du reste, la tête imberbe et jeune est celle de Gordien le Pieux, et Gordien d'Afrique père a une forte barbe et les traits d'un vieillard.

Au contraire, la monnaie de Cæsarea Germanicia, au nom de Gordien d'Afrique père, que nous publions, offre l'image bien caractérisée de cet empereur. La légende est intacte, et le revers nouveau d'ailleurs ne peut prêter à une équivoque.

On connalt des deux Gordien d'Afrique père et fils un médaillon de bronze rappé à Aegœ en Cilicie :

ΘΕΟVC ΓΟΡΔΙΑΝΟVC CΕΜ ΡΩΜ ΑΦΡ CΕΒΒ. Têtes laurées et affrontées des Gordien d'Afrique.

℞. CEV AΔPI AIΓEAIΩN NE NA. Aigle sur un autel, tenant dans son bec une couronne; dans le champ, ΔΠC, 284.

Mionnet, t. III, p. 545, n° 45; d'après Sestini, descr., p. 402.
Mus. San Clem., t. III, p. 72, pl. XXXI, n° 327.

Cette médaille confirme l'apothéose décrétée par le Sénat en l'honneur des deux Gordien, « quos ambo Senatus augustos appellavit, et postea inter Divos retulit, » dit Capitolin; et en même temps contredit Pellerin et Eckhel, qui veulent que toutes les pièces qui portent CEM soient de Gordien père et les autres, où ce titre fait défaut, soient de Gordien fils. La médaille d'Aegœ, en effet, donne le titre de σεμνός, venerabilis, aux deux Gordien.

Les lecteurs de l'*Annuaire* me pardonneront la longueur de ces remarques, mais j'ai cru utile de faire connaître les médailles de Gordien d'Afrique vraiment antiques, et de signaler les médailles retouchées, à l'effigie de Caracalla ou de Gordien le Pieux, dont on a fait des Gordien d'Afrique.

E. Muret.

RECHERCHES

DES

MONNAIES IMPÉRIALES ROMAINES

NON MENTIONNÉES DANS L'OUVRAGE DE H. COHEN

PAR M. A. DE BELFORT.

De toutes les branches de la numismatique, celle qui a été le plus étudiée est certainement la numismatique impériale romaine.

M. Cohen est l'auteur qui a le plus contribué à vulgariser la connaissance des monnaies impériales, mais il offre encore bien des lacunes et quelques inexactitudes.

La seconde édition de cet ouvrage actuellement en cours de publication fait disparaître un certain nombre d'erreurs, mais, à en juger par le premier volume, le seul paru jusqu'ici, il y a encore bien à faire pour constituer un répertoire complet des monnaies qui sont maintenant connues.

Pour faire un répertoire de ce genre, il ne faut admettre que la description de pièces dont l'existence est certaine et rejeter impitoyablement toutes les autres. C'est donc, à notre avis, une faute d'indiquer d'après d'anciens auteurs des pièces dont la description paraît être le résultat d'une mauvaise lecture.

Refaire le travail de Cohen est une tâche que nous n'avons pas l'intention d'entreprendre, mais il nous paraît utile de réunir tous les éléments nécessaires pour fournir à un travailleur consciencieux des documents certains pour compléter et rectifier cet ouvrage.

Nous faisons donc appel à tous les amateurs de la numismatique romaine pour les prier de nous faire connaître les pièces nouvelles

ou les variétés qui ne seraient pas publiées dans Cohen. Nous considérons comme n'ayant jamais existé les pièces citées d'après Morel et Vaillant; si quelque amateur en possédait, nous le prions instamment de vouloir bien nous les signaler.

Notre intention étant de publier toutes les variétés qui nous seront signalées, nous prions nos correspondants de joindre à leurs envois soit le moulage, soit de bonnes empreintes de chaque pièce, et d'indiquer avec le plus grand soin la collection qui les possède.

Nous ne pouvons dès maintenant embrasser toute la série des monnaies impériales; nous bornerons pour le moment nos recherches à la période comprise entre Pompée et Nerva, c'est-à-dire au premier volume de Cohen.

JULES CÉSAR.

1. **DIVI IVLI.** Sa tête laurée à droite; derrière le bâton d'augure.

℞. **Q. VOCONIUS VITVLVS.** Veau marchant à gauche. Cette pièce est semblable à celle décrite par Cohen, n° 45 [1], mais les lettres **S · C.** ne figurent pas au revers. Æ. 3 gr. 90. Pl. I, fig. 1. Ma collection.

OCTAVE AUGUSTE.

2. **IMP · CÆSARI AVG · COS · XI · TR · POT......** (*probablement* **VI**). Tête nue d'Octave à gauche.

℞. **CIVIB. ET SIGN. A PART · RECVPER.** Arc de triomphe sur lequel on voit Octave dans un quadrige de face, entre deux Parthes tenant l'un une enseigne militaire, l'autre un aigle légionnaire. Æ. 3 gr. 25. Conservation médiocre. Ma collection.

3. **CAESAR AVGVSTVS DIVI F. PATER PATRIAE.** Tête laurée d'Octave à droite.

℞. **C · L · CAESARES AVGVSTI F · COS · DESIG · PRIN · IVVENT.** Caius et Lucius debout tenant chacun une haste et

---

[1] A moins d'indication contraire, les numéros de Cohen cités se rapportent à la première édition.

un bouclier; dans le champ, simpule et bâton d'augure. Æ. 3 gr. 80. Pl. I, fig. 3. (C'est la pièce décrite par Cohen sous le nº 87.)

Ma collection renferme deux pièces de ce type, mais les boucliers, le simpule et le bâton d'augure sont autrement disposés. Une de ces pièces porte la lettre X, dans le champ. Pl. I, fig. 4.

Cette monnaie a été fréquemment reproduite hors de Rome; on la rencontre quelquefois si dégénérée qu'elle est à peine reconnaissable. L'exemplaire reproduit ici est d'un si beau style que je le crois frappé à Rome même.

4. AVGVSTVS DIVI F. Tête nue d'Octave à droite.

℞. IMP · X. Soldat présentant une branche de laurier à Octave assis sur une estrade. Æ. 3 gr. 75. Pl. I, fig. 2. Ma collection.

Dans la seconde édition de Cohen, cette pièce est indiquée sous le nº 130, mais la vignette qui l'accompagne représente la tête à gauche.

5. CAESAR AVGVSTVS. Tête nue d'Octave à gauche.

℞. OB CIVIS SERVATOS dans une couronne de chêne. Æ. 4 gr. 05. Ma collection.

Cette pièce vient de la trouvaille de Mézières, près Mantes, où il s'en trouvait plusieurs exemplaires. Sous le nº 176, Cohen décrit une pièce semblable en or.

6. CAESAR AVGVSTVS. Tête nue d'Octave à droite.

℞. SIGNIS RECEPTIS · S · P · Q · R. Bouclier sur lequel on lit : CL · V.; à droite, aigle romaine; à gauche, une enseigne. Æ. 3 gr. 80. Pl. I, fig. 5. Ma collection.

7. Pièce semblable à celle qui précède, mais avec la tête à gauche. Æ. 3 gr. 80. Ma collection.

Ces deux pièces proviennent de la trouvaille de Mézières, qui en renfermait plusieurs exemplaires.

Sous les nºˢ 205 et 206, Cohen décrit des pièces semblables, mais, au revers, l'enseigne est à droite et l'aigle à gauche.



Dardel sc

Imp Dumas Vorzet

8. Sans légende. Tête laurée d'Octave à gauche.

℞. **CAESAR AVGVSTVS.** Dans le champ, **S · P · Q · R.** Deux branches de laurier; au milieu, un bouclier sur lequel on lit : **CL · V.** Ꜷ. 3 gr. 90. Ma collection. Cohen, n° 66, décrit cette pièce la tête à droite.

9. **IMP. CAESAR AVGVSTVS.** Tête nue d'Octave à droite.

℞. **HADRIANVS AVG · P · P · REN.** Adrien voilé, debout à gauche, tenant deux épis inclinés vers la terre. Ꜷ. Méd. 9 gr. 70.

Cette pièce a été frappée sur un médaillon plus ancien; on distingue encore des traces de la légende primitive. Pl. I, fig. 7. Ma collection.

10. Cohen indique, sous le n° 503, un médaillon appartenant au Musée britannique, qu'il décrit ainsi :
IMP. CAESAR AVGVSTVS. Sa tête nue à droite.

℞. **HADRIANVS AVG · P · P · REN.** Adrien voilé, debout, à gauche, tenant une patère.

Nous donnons le dessin de cette pièce d'après un moulage que nous devons à l'obligeance de M. Poole, conservateur du Musée Britannique.



Sans doute Cohen n'avait pas vu cette pièce, car il est facile de se rendre compte des inexactitudes de sa description.

Bien que les Tessères ne soient pas comprises dans le premier volume de Cohen, nous croyons devoir en décrire deux inédites qui se rapportent au règne d'Auguste.

11. Tête laurée d'Octave à droite.

℟. II. Dans un grénetis entouré d'une couronne de myrte ou de laurier. B. 4 gr. 80. Pl. I, fig. 6. Ma collection.

12. Tête radiée d'Octave à gauche.

℟. VI. Dans un grénetis entouré d'une couronne de myrte ou de laurier. Br. 4 gr. 20 et 5 gr. 70. Ma collection renferme deux exemplaires de cette pièce qui ne diffèrent entre eux que par le poids. Pl. I, fig. 8.

CLAUDE Ier.

13. TI · CLAVD · CAESAR AVG · P · M · TR · P · VIII · IMP · XVI. Sa tête laurée à droite.

℟. PACI AVGVSTÆ. La paix avec les emblêmes de Némésis, marchant à droite et tenant un caducée; devant elle, un serpent. AR. 3 gr. 60 et 3 gr. 90. Pl. I, fig. 9. Ma collection.

14. TI · CLAVD · CAESAR AVG · P · M · TR · P · X · P · P · IMP · XVIII. Sa tête laurée à droite. Même revers. AR. 3 gr. 70. Ma collection.

Cohen a décrit cette médaille en or sous le n° 54.

15. TI · CLAVD · CAESAR AVG · P · M · TR · P · X · P · P · IMP · XVIII. Sa tête laurée à droite.

℟. S · P · Q · R · P · P. OB · C · S. En trois lignes dans le champ; le tout dans une couronne de chêne et de laurier. Cette médaille est fourrée. AR. 2 gr. 70. Ma collection.

NÉRON.

16. NERONI CLAVDIO DRVSO GERM · COS · DESIGN. Son buste jeune orné du paludament à droite.

℟. SACERD · COOPT · IN OMN · CONL · SVPRA NVM · EX S.C. Simpule sur un trépied, et bâton d'augure sur une patère. AR. 2 gr. 75. Pl. I, fig. 10. Ma collection.

GALBA.

17. IMP · GALBA. Sa tête laurée à droite; dessous, un globe.

℟. LIBERTAS PVBLICA. La liberté debout à gauche, tenant un bonnet et une haste. Æ. 3 gr. 50. Pl. I, fig. 11. Ma collection.

MONNAIES AUTONOMES FRAPPÉES SOUS GALBA.

Sous le titre de monnaies autonomes, Cohen a classé au règne d'Auguste un certain nombre de médailles qui n'appartiennent pas à cette époque. C'était une erreur que cet auteur consciencieux s'est empressé de reconnaître dans le dernier volume de son ouvrage.

Voici la description de trois de ces pièces qu'il n'a pas connues, et qui font partie de ma collection :

G · P · R. Tête diadémée et barbue du Génie du peuple romain à droite; derrière, un sceptre.

℟. MARS (VLTOR? La légende est conpée). Mars casqué et nu, marchant à droite, lançant un javelot et tenant un bouclier. Æ. 3 gr. 14. Pl. I, fig. 12.

Cohen décrit une pièce semblable en or.

19. GENIO P · R. Tête jeune laurée à gauche; derrière, une corne d'abondance.

℟. MARTI VLTORI. Mars casqué et nu, marchant à droite, lançant un javelot et tenant un bouclier. Æ. 3 gr. 20, Pl. I, fig. 13.

20. ROMA RESTITVTA. Tête casquée de Rome à droite.

℟. P · R. A l'exergue, SIGNA. Aigle volant à droite et déposant sur un autel un collier qu'il tient au bec; le tout entre deux enseignes militaires. Æ. 3 gr. 36. Pl. I, fig. 14.

Je cite ici pour mémoire une pièce de Titus et Vespasien en or, frappée à Éphèse, et que j'ai déja publiée (*Annuaire*, t. V, p. 474). Cette pièce fait partie de ma collection.

A. DE BELFORT.

SCEAUX EN PLOMB

DE

CHEFS DES MANGLAVITES IMPÉRIAUX

A BYZANCE

PAR M. GUSTAVE SCHLUMBERGER.

Les *Manglavites* ou *Manglabites*, μαγκλαβῖται, μαγγλαβῖται ou μαγλαβῖται, étaient des huissiers, licteurs, appariteurs ou massiers impériaux, faisant partie de la garde palatine, préposés au service du basileus, le précédant dans les cérémonies et pompes publiques, maintenant devant ses pas le passage libre, s'aidant au besoin pour écarter la foule de masses ou bâtons ferrés, μαγκλάβια ou μαγλάβια, qu'ils tenaient d'ordinaire dressés comme les anciens licteurs leurs faisceaux.

Les *Manglavites* avaient leurs quartiers dans l'enceinte du palais sacré. Lorsque le basileus était à l'armée en campagne, le poste qui leur était assigné occupait le côté nord de l'enceinte environnant la tente impériale [1].

L'ensemble du corps s'appelait le plus souvent τὸ Μαγκλάβιον ou Μαγγλάβιον. Leur chef s'intitulait tantôt le *Protomanglavite*, tantôt le Πριμμικήριος τοῦ Μαγκλαβίου, tantôt simplement le *Manglavite* (*Manglavite* par excellence), ou bien encore, ainsi que nous le verrons par la lecture des sceaux, ὁ Ἐπὶ τοῦ Μαγκλαβίου, littéralement le *Préposé au Manglavion*, le chef du corps des *Manglavites*. Les

[1] Anonym., *De castramet.*

Manglavites accompagnaient l'empereur à la chasse [1], et généralement dans tous ses déplacements.

La dignité de *Manglavite*, ou du moins celle de chef du *Manglavion*, avait de l'importance ; nous trouvons dans les auteurs divers témoignages de ce fait. Ainsi, lors de la révolte du stratège de Chaldée, Vartan Boïlas, en 923 [2], un de ses alliés, le dynaste arménien Tadjat ou Tatzates, pris les armes à la main, par les troupes impériales, dans un manoir des montagnes, fut amené à Constantinople, obtint un traité particulier, fut grâcié et créé *Manglavite* : « τῇ τοῦ μαγγλαβίτου ἀξίᾳ τιμηθείς », dit expressément le *Continuateur de Théophane* [3], ce qui prouve bien que cette charge constituait une véritable dignité. Autre part, nous voyons l'empereur Romain Lécapène envoyer en ambassade, auprès d'un prince d'Ibérie, Constantin, patrice et drongaire de la flotte, *lequel pour lors était protospathaire et manglavite*, τῷ τότε καιρῷ πρωτοσπαθαρίου καὶ μαγγλαβίτου τυγχάνοντος [4]. Il semble que les empereurs se soient souvent servis des *Manglavites* pour les envoyer ainsi en ambassade auprès des princes vassaux et étrangers, et je pourrais citer de ce fait plusieurs autres exemples tirés des auteurs. Dans tous ces récits, ces personnages sont désignés sous le simple nom de *Manglavite*, μαγγλαβίτης, mais il va de soi qu'il s'agit chaque fois d'un des chefs de ce corps, d'un *Protomanglavite*. Tous les simples gardes du *Manglavion* ne pouvaient être des personnages aussi considérables que l'étaient ce prince arménien Tatzates ou le patrice et amiral Constantin. Le Porphyrogénète, en parlant de ce dernier, nous dit qu'il était également protospathaire. C'est en effet à ce rang de la noblesse ou plutôt de la hiérarchie militaire byzantine, rang correspondant à peu près à celui de nos généraux [5], que paraissent avoir appartenu la plupart, sinon la totalité, des *Protomanglavites*, et l'examen des bulles offre une preuve considérable à l'appui de ce fait qui constitue un nouvel indice de l'importance de la fonction dont je m'occupe. En effet, sur leurs sceaux, ces *Protomanglavites*, qui y prennent

---

[1] Const. Porphyr., *Vit. Basil. Maced.*, c. II.

[2] V. Rambaud, *l'Empire grec au Xe siècle, Constantin Porphyrogénète*, Paris, 1870, p. 259.

[3] L. VI, éd. Bonn, p. 404.

[4] Const. Porphyr., *De admin. imp.*, c. XLVI, éd. Bonn, p. 208.

[5] Le protospathaire avait rang de général ; le spathaire peut être assimilé à un colonel ; le spatharocandidat à un lieutenant-colonel. C'est à M. Mordtmann qu'on doit cette comparaison ingénieuse autant qu'exacte.

constamment le simple titre d'ὁ Ἐπὶ τοῦ Μαγκλαβίου, sont constamment aussi décorés de la dignité de ***protospathaire***.

Les ***Manglavites*** étaient parfois chargés de missions moins agréables que celles de porter à des princes étrangers des titres et des présents. Ainsi l'empereur les envoyait décapiter les condamnés à mort : « θυμωθεὶς ὁ βασιλεὺς καὶ ὁ Βασίλειος ἀποστέλλουσι μαγγλαβίτην τὸν Μαυροθεόδωρον ξίφει ἀνελεῖν τὸν μοναχόν [1]. »

En 922, tout au début de la régence de Romain Lécapène, Arsène et Paul, ***Protomanglavites***, ayant conspiré contre ce prince, furent dénoncés, arrêtés, battus de verges, puis exilés [2].

Il est difficile de connaître quelle était exactement l'arme des ***Manglavites***, véritables licteurs impériaux, gardes du corps du basileus. La confusion paraît être assez grande à ce sujet dans les divers auteurs ; la raison en est qu'on ne se trouve pas d'accord sur la vraie signification du mot μαγκλάβιον, et par conséquent sur la véritable nature de cette arme qui avait donné son nom au corps des ***Manglavites***, les uns voulant y voir, avec raison je crois, une massue, ou plutôt une masse ou bâton à extrémité renflée et garnie de métal, les autres un fouet de cuir, une lanière, une courroie ou un nerf de bœuf garni également de métal à son extrémité. L'origine du mot μαγκλάβιον paraît cependant certaine et doit provenir des mots ***manus clava***, plutôt encore que de ***manus clavus***. Reiske, qui a consacré à cette discussion un paragraphe de son ***Commentaire*** au ***Livre des Cérémonies*** du Porphyrogénète [3], est absolument d'avis qu'il s'agit d'une sorte de masse ou bâton, ῥάβδος, βακτηρία. M. Muralt, M. Rambaud sont de la même opinion et désignent les Manglavites sous le nom de Porte-massue. Du Cange, dans son ***Glossaire***, pense encore de même et traduit μαγκλάβιον par ***clava***, ***baculus***. Seul ou presque seul, Sophocles, dans son excellent glossaire imprimé à Boston [4], traduit μαγκλάβιον qu'il fait précisément venir de ***manus clavus***, par le mot ***courroie***, « ***strap for chastising offenders*** » ; plus loin, au mot μαγκλαβίτης, il dit : « ***strap-bearer ; the emperor's strap-bearers were certain officers furnished with straps or thongs*** ». Un passage de Codinus ne contribue pas à

---

[1] *Leo Grammat.*, Vit. Mich. Théoph. f., p. 466.
[2] *Symeon Magister*, éd. Bonn, p. 732, etc., etc.
[3] Ed. Bonn, t. II, p. 53.
[4] *A glossary of later and byzantine greek* (t. VII de la nouv. série des *Memoirs of the American Academy of arts and sciences*. Cambridge et Boston, 1860).

dissiper cette obscurité. Parlant des Vardariotes qui, ainsi que je le dirai plus tard, succédèrent aux *Manglavites* à l'époque où furent écrites les sources auxquelles a puisé le nomenclateur de la cour byzantine, celui-ci s'exprime en ces termes : « χρέμανται δὲ ἐπὶ ζώνης ἑκάστου τούτων λῶροι, οὓς καλοῦσι μαγκλάβια, μαστίζειν τοὺς ἀξίους μαστίζεσθαι, φέροντες ἀεὶ δικανίκια · ὅτε δὲ καβαλλικεύσῃ ὁ βασιλεὺς, προηγοῦνται, καὶ φέροντες αὐτὰ ὄρθια εὐτακτοῦσι τὸν λαόν » [1]. Comme le dit avec raison Reiske, ces expressions sont inconciliables, à moins qu'on n'admette que Codinus ne prend pas le mot λῶρον dans le sens ordinairement accepté du mot, mais bien dans celui de verge, cravache, bâton. Et ces mots « φέροντες αὐτὰ ὄρθια » n'indiquent-ils pas par eux seuls qu'il s'agit ici d'armes rigides et non de lanières flexibles ? Je persiste à croire que les Manglavites étaient armés de véritables masses ou bâtons ferrés, et quoi qu'il en soit de ces discussions un peu oiseuses et sur lesquelles il me paraît que le docte Reiske s'est trop longuement étendu, il semble certain, vu la rudesse des mœurs de l'époque, que l'instrument des *Manglavites* devait être dangereux, souvent terrible. Dans la nuit de Noël de l'an 601, nous voyons l'empereur Maurice, insulté par le peuple pendant une procession qu'il faisait nu-pieds au saint sanctuaire des Blachernes, faire charger par ses *Manglavites* la foule épouvantée.

On se servait encore de cette même expression de μαγκλάβια pour désigner non seulement les coups administrés au patient [2] (le coupable était condamné à recevoir dix, douze, cent μαγκλάβια, suivant la gravité de sa faute ou le caprice du maître), mais encore, et par extension, aux plaies mêmes occasionnées par ces coups [3].

On désignait également les *Manglavites* sous le nom de ῥαβδοῦχοι βασιλικοί, du bâton, ῥάβδος, qu'ils portaient. Ces bâtons étaient dorés. Il semble, du moins d'après les textes, que les *Manglavites* et les ῥαβδοῦχοι aient constitué un seul et même corps, ce qui est une preuve de plus de la véritable nature de l'arme que portaient les gardes du *Manglavion*.

J'ai dit qu'à une époque les *Manglavites* finirent par être remplacés par les Vardariotes ; il serait plus exact de dire que peu à peu le corps du *Manglavion* ne se recruta plus que parmi les Vardariotes

---

[1] Codinus Curopalates, *De officiis* CP., c. v, éd. Bonn, p. 38.

[2] V. Const. Porphyr., *De admin.*, éd. Bonn, p. 236, et les nombreux exemples cités par Du Cange au mot Μαγκλάβιον, dans son *Glossaire*.

[3] V. Codinus Curopalates, *De officiis* CP., éd. Bonn, p. 268.

et que ceux-ci donnèrent leur nom au corps tout entier, exactement comme on finit par désigner sous le simple nom de Suisses les régiments de la garde des rois de France exclusivement composés de soldats de cette nation. On sait que ce fut principalement sous le règne de Théophile, à l'époque des grandes colonisations militaires qui firent pendant si longtemps la force de l'empire byzantin, que furent transportés sur le haut Vardar, l'ancien Axios, de nombreux groupes de Turcs vaincus. Ces sauvages et turbulents auxiliaires des armées byzantines, ces terribles Vardariotes auxquels l'Axios, paraît-il, devrait son nom nouveau, étaient directement commandés par un de leurs archontes, le Grand Vardariote, lequel relevait, plus ou moins nominalement, du stratège du thème du Strymon ou de celui de Macédoine. Ils furent durant des siècles une des principales forces employées par l'empire aux abois, pour écarter de Thessalonique et des grandes villes de la côte de Thrace l'incessant effort de l'invasion slave ou bulgare. Ils formaient une cavalerie d'élite ; c'était parmi eux que se recrutaient en partie les divers corps de la garde impériale, et le passage de Codinus que j'ai cité plus haut, ainsi que divers autres textes [1], nous montrent en particulier qu'à un moment donné tout le corps du *Manglavion* fut constitué par eux et qu'on ne désigna plus, je le répète, les *Manglavites* que sous le nom de Vardariotes [2]. Toujours par Codinus, nous savons qu'ils avaient à leur tête un chef, un Πριμμικήριος, successeur des anciens *Protomanglavites.*

Jusqu'ici on n'avait retrouvé aucun monument rappelant les noms de ces *Manglavites* dont je viens de retracer brièvement l'histoire. Pendant mon séjour à Constantinople en 1878, parmi des centaines de sceaux byzantins qui tous présentent un vif intérêt, j'ai eu la bonne fortune d'en retrouver jusqu'à six qui se rapportent à des *Protomanglavites.* Cette série m'a paru assez curieuse pour être publiée ici en entier. Voici la description de ces monuments, qui sont tous, comme je viens de le dire, entièrement inédits ; on remarquera que sur chacun d'eux les chefs du *Manglavion* ou *Protomanglavites*, après avoir indiqué qu'ils font partie de la classe des protospathaires, prennent le titre d'Επὶ τοῦ Μαγκλαβίου, *chef du Manglavion.*

---

[1] V. entre autres *Pachym.*, l. IV, ch. XXIX.
[2] Voyez ce que dit Du Cange au mot Βαρδαριῶται.

1. — Sceau de *Basile, protospathaire impérial et chef du Manglavion.*

✠ K[υρι]Є BOHΘЄI TѠ CѠ Δ]OYΛO, *Seigneur, prête secours à ton serviteur.*

Croix à double barre transversale, recroisetée, au pied orné de fleurons, élevée sur des degrés.

℞. BACIΛΕΙΟ BACIΛIK(ω) A'CΠAΘAPIѠ KЄ ЄΠI TOY MAΓ[ΓΛΑ]BIOY, *Basile, protospathaire impérial et chef du Manglavion.*

xᵉ siècle. Ma collection. Pl. II, nº 1.

2. — Sceau d'*Eustrate, spathaire impérial et chef du Manglavion.*

Monogramme constitué par les mots KYPIЄ BOHΘЄI, et cantonné par les mots TѠ CѠ ΔȢΛѠ, *Seigneur, prête secours à ton serviteur.*

℞. ✠ ЄYCTPATIѠ B'(ασιλικω) CΠ'(αθαριω) S (pour KAI) (ἐπὶ)TȢ MAΓΛABI[OY], *Eustrate, spathaire impérial et chef du Manglavion.*

Époque des empereurs iconoclastes. Ma collection. Pl. II, nº 2.

3. — Sceau du même.

Même type du droit.

℞. Même légende légèrement modifiée : ЄYCTPATIѠ B' CΠA' S TOY MAΓΛABIOY.

Ma collection. Pl. II, nº 3.

4. — Fragment de sceau de *N....*, *protospathaire et chef du Manglavion.*

Kυρι€ [BOHΘЄI TѠ CѠ ΔOYΛ'], *Seigneur prête secours à ton serviteur.*

Croix à double barre transversale, au pied orné de fleurons, élevée sur quatre degrés.

℞. ......[A'CΠAΘAP]HO S ЄΠH TOY MAΓΛABIOY...., *pro-*

tospathaire et chef du Manglavion. Buste de la Panagia, entre les sigles accoutumées.

xe siècle. Ma collection. Pl. II, n° 4.

5. — Sceau de *N...*, *protospathaire et chef du Manglavion.*

✠ ΚυριΕ ΒΟΙΘΗ ΤΩ CΩ ΔΟΥ[ΛΩ], *Seigneur, protège ton serviteur.*

Buste du Christ nimbé, entre les sigles accoutumées.

℞. Λ........ [Α']CΠΑΘ'(αριω)S ЄΠ[Ι Τȣ Μ]ΑΓΓΛΑΒ'(ιου), *L.....*, *protospathaire et chef du Manglavion.*

Buste de la Panagia, entre les sigles accoutumées.

xie siècle. Ma collection. Pl. II, n° 5. Sur ce sceau, comme sur le précédent, le nom du titulaire a disparu.

6. — Sceau de *Théognios* (?) ......, *protospathaire et chef du Manglavion.*

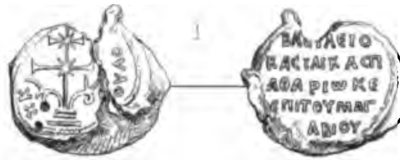
Buste de saint Georges : Ο [ΑΓΙΟC] ΓЄΟΡΓ'Ο (pour Ο ΑΓΙΟC ΓЄΩΡΓΙΟC).

℞. ΚЄ CΦΡΑΓΙΖ, ΘЄΟ,Γ, Α'CΠΑΘ' S ЄΠ, Τȣ Μ,Γ,Λ,Β ΤΟ Φ,.C,Φ, pour ΚΥΡΙЄ CΦΡΑΓΙΖΟΙC (ΤΑC ΓΡΑΦΑC) ΘЄΟΓΝΙΟΥ (?) ΠΡΩΤΟCΠΑΘΑΡΙΟΥ S ЄΠΙ ΤΟΥ ΜΑΓΓΛΑΒΙΟΥ ΤΟΥ ΦΙΛΟCΟΦΟΥ (?) ou ΦΩCΦΟΡΟΥ (?), *Seigneur, scelle les écrits de Théognios......., protospathaire et chef du Manglavion.*

Époque des Comnène. Ma collection. Pl. II, n° 6.

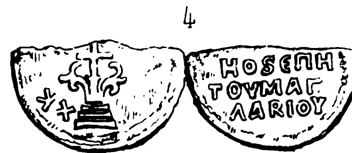
La lecture de ce dernier sceau offre de grandes difficultés à cause de la mauvaise conservation de quelques lettres, des très nombreuses abréviations, et surtout de la suppression de presque toutes les voyelles, qui sont remplacées par des apostrophes. Je ne trouve guère moyen de rétablir le sens qu'en supposant que les mots ΤΑC ΓΡΑΦΑC ont été sous-entendus, ce qui nous ramène à une des formules traditionnelles de la sigillographie byzantine. La lecture des deux titres de *protospathaire* et de *chef du Manglavion* est certaine ; ce qui l'est moins, c'est celle des nom et prénom du titulaire. Pour le prénom, je lis ΘЄΟΓΝΙΟC faute de mieux, mais la présence de

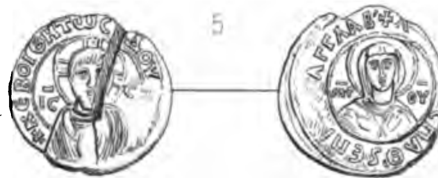
PL. II.

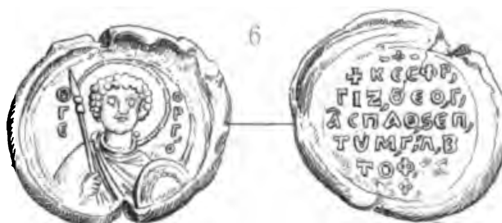












Pardel sc. *Sceaux de Manglavistes* Imp. Dumas Vorzet

l'apostrophe entre l'O et le Γ est fort gênante. Pour le nom patronymique la difficulté est plus grande encore ; après la première lettre, qui est un Φ, vient une apostrophe remplaçant une voyelle, puis une lettre effacée, une nouvelle apostrophe, un C, une troisième apostrophe, enfin un Φ suivi d'une quatrième apostrophe. Faut-il lire ΦΙΛΟCΟΦΟC ou ΦΩCΦΟΡΟC, ou bien tout autre nom ? C'est ce que je ne saurais dire.

Il n'y avait pas que des *Manglavites* impériaux. Cette sorte d'huissiers armés existait aussi dans les principales églises de la capitale, où ils remplissaient les fonctions de gardiens, des suisses de nos cathédrales, précédant les processions, faisant écarter sur le passage du clergé officiant la foule des fidèles ou des curieux. Dans un travail publié il y a quelques années dans les *Mémoires* du Syllogue grec de Constantinople, M. Mordtmann traitant des sceaux du clergé de Sainte-Sophie et des patriarches de Constantinople, a publié celui d'un *Manglavite* de la Grande Eglise [1].

Voici la description de ce curieux monument que M. Mordtmann classe à l'époque des premiers Paléologue, tout en avouant ignorer absolument la nature de cette dignité de *Manglavite* ecclésiastique.

7. — Buste de la *Panagia Blachernitissa* entre les sigles accoutumées.

℟. ΚΩΝ (pour ΚΩΝCΤΑΝΤΙΝΟC) Ο ЄΠΙ ΤΗC ΤΡΑΠЄΖΗC ΚΑΙ ΜΑΓΓΛΑΒΙΤΗC ΤΗC Μ (pour ΜЄΓΑΛΗC) ЄΚΚΛΗ'-(σιας), *Constantin le trapéziste* (officier de la table impériale) *et manglavite de la Grande Église.*

Note additionnelle. — Au dernier moment, M. A. Sorlin-Dorigny de Constantinople, a l'extrême obligeance de m'adresser deux sceaux de *Protomanglavites* de sa collection. Ces deux monuments m'arrivent trop tard pour que je puisse les faire graver et je ne puis qu'en donner la description :

8. — Sceau de *Léon, spatharocandidat et chef du Manglavion.*

✠ ΚυριЄ ΒΟΗΘ'(ει) ΤΩ CΩ ΔΟΥΛ'(ω), *Seigneur protège ton serviteur.*

---

[1] On sait que Sainte-Sophie s'appelle la Grande Église, ἡ Μεγάλη Ἐκκλησία.

Croix à double barre transversale, au pied orné de fleurons, élevée sur trois degrés.

℟. ✠ ΛЄONTH B'(ασιλικω) CΠAΘAPOKANΔ'(ιδατω) [S] ЄΠΙ T'(ου) MA[Γ]ΛAB(ιου), *Léon, spatharocandidat impérial et chef du Manglavion*.

xᵉ ou xiᵉ siècle. Par exception, ce chef du Manglavion est spatharocandidat et non protospathaire.

9. — Sceau d'*Eustrate, spathaire et chef du Manglavion*.

Monogramme constitué par les mots KYPIЄ BOHΘЄI, et cantonné par les mots TΩ CΩ ΔȣΛΩ, *Seigneur, prête secours à ton serviteur*.

℟. ✠ [ЄYC]TPAT[I]Ω B'(ασιλικω) CΠ'(αθαριω) [S ЄΠ'(ι) T'(ου) MA[Γ]ΛAB'(ιου), *Eustrate, spathaire impérial et chef du Manglavion*.

Epoque des empereurs iconoclastes. Sceau appartenant probablement au même propriétaire que les nᵒˢ 2 et 3.

Dans un manuscrit byzantin inédit, récemment publié par M. Vasilievsky, nous voyons Harald, fils du roi de Norvège, créé *Manglavite* et *spatharocandidat* à Byzance où il était venu prendre du service (xiᵉ siècle).

CONSIDÉRATIONS

SUR LES ORIGINES

DU MONNOYAGE CAROLINGIEN

PAR M. E. GARIEL

Quand les Francs envahirent la Gaule, ils n'avaient pas de monnaie qui leur fût propre; les quelques transactions qui se faisaient par eux et entre eux avaient pour instruments les échanges ou la monnaie romaine. Une fois établis à demeure sur les terres conquises ils comprirent l'urgence d'avoir un équivalent pour les opérations commerciales. Ignorant l'art d'extraire et d'ouvrer les métaux, ils se contentèrent d'abord de transformer, ensuite d'imiter les espèces déjà existantes et qui leur étaient familières. L'argent était pour eux difficile à distinguer du billon, ils durent donc songer à l'or.

Bientôt il fallut créer, pour les besoins de la circulation, une monnaie divisionnaire; l'argent, d'abord négligé, vint prendre sa place à côté de l'or. Les deux métaux furent pendant longtemps employés simultanément. Puis, le luxe s'introduisant à la cour des rois, chez les seigneurs, les évêques, et surtout dans les églises et les monastères, l'or disponible fut promptement absorbé par le travail des orfèvres. Les relations avec les contrées productrices avaient cessé, l'argent vint, par la force même des choses, se substituer à l'or. A peine retrouve-t-on quelque souvenir de ce dernier métal sous les premiers rois de la seconde race; bien avant leur avènement, il n'en était déjà plus question que comme monnaie exceptionnelle.

A la fin de la première race, la monnaie émise par les rois et en

leur nom avait à peu près disparu. Les maires du Palais, Ducs d'Australie, exerçaient en réalité le pouvoir royal au nom *des rois à eux soumis*, les élevant et les déposant selon leur bon plaisir et s'en passant quand ils n'en avaient pas sous la main qui fussent à leur convenance. C'est ainsi qu'après la mort de Théodoric de Chelles (737), Karle Martel, sans s'occuper de lui donner un successeur gouverna seul le royaume sous la qualité de duc des Francs (de 737 à 742).

Quelle fut donc la monnaie émise pendant ces années de décadence de la race Mérovingienne? Ce fut, selon moi, et presque exclusivement, le denier d'argent ou Saïga dont il a été fait de grandes découvertes depuis quelque temps, denier dont les légendes sont encore à déterminer, et le classement à établir.

Quand Péppin le Bref monta sur le trône, il continua le système pondéral de ses prédécesseurs, soit avec le même module (voir le denier de Peppin et Milon, pl, IV n° 1), soit avec un module un peu plus grand (voir les deniers d'Antrain pl. IV n° 2, de Condé pl. IV, n° 3, de Meaux pl. IV, n° 4, de Noyon, pl. IV n° 5 etc.) En 755, Peppin, modifiant la taille de ses deniers, les porta de 1 gramme 086 à 1 gramme 22. Ce poids resta constant jusqu'aux environs de l'année 774. Vers cette époque Karle (ou Charlemagne), releva encore la taille des monnaies; la livre qui, sous Peppin, contenait 22 sous, n'en contint plus que vingt, et le poids du denier s'éleva de 1 gramme 22 à 1 gramme 707.

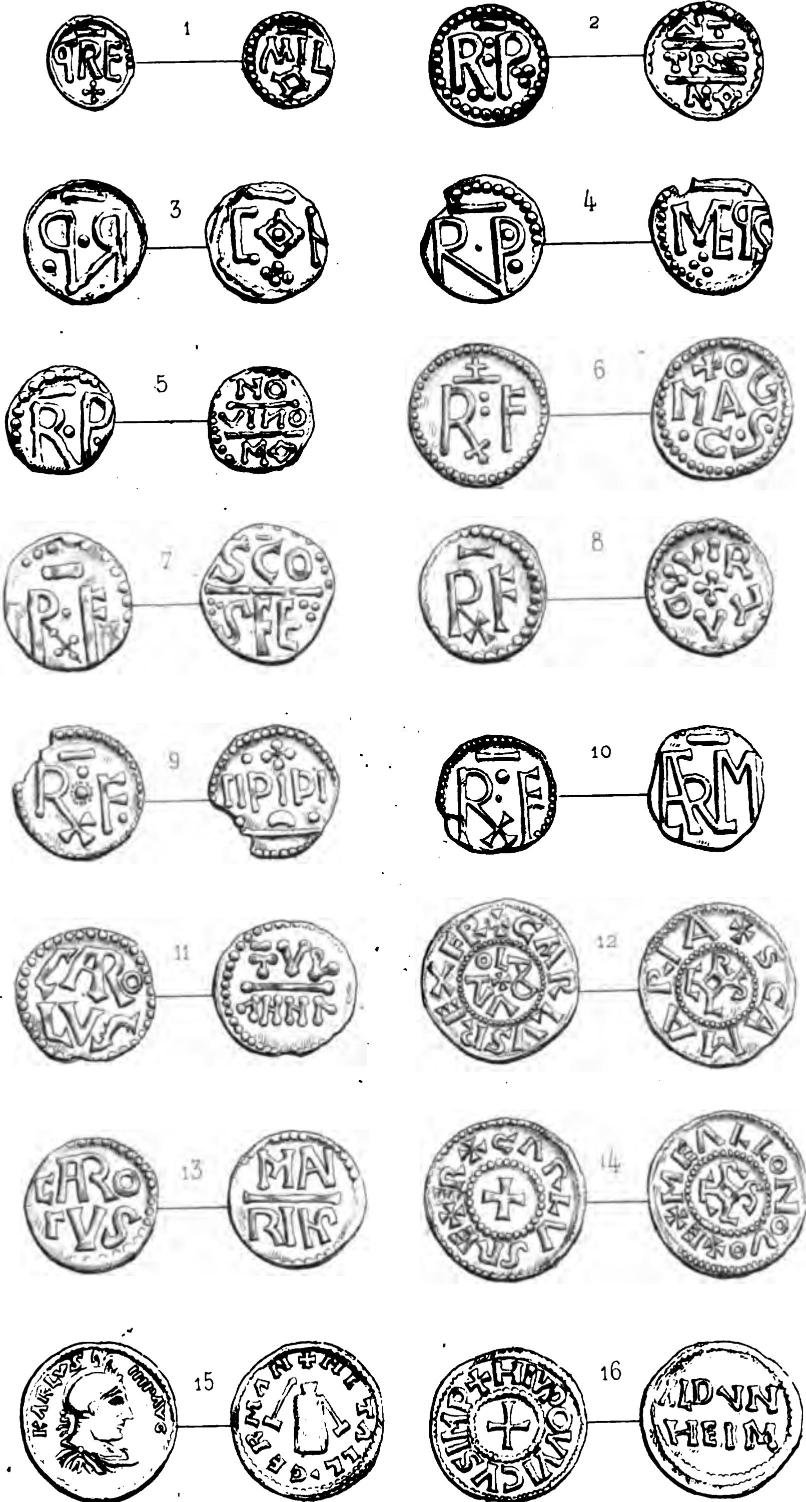
Au second système de Peppin se rattachent les deniers de Mayence, pl, IV n° 6, Saint-Etienne pl. IV n° 7, Verdun pl. IV n° 8.

Le type des deniers de Peppin n'est pas toujours le même; nous y trouverons, ainsi qu'on le reconnaîtra en examinant les divers dessins de notre planche, d'abord le monogramme simple, composé des lettres RP (R*ex* P*ippinus*) ou PR (P*ippinus* R*ex*); plus tard ce monogramme se complète par l'addition d'un X et d'un F et devient PRXF (P*ippinus* ReX F*rancorum*). Enfin, sur certaines espèces émises en Austrasie, nous trouvons le nom écrit en abrégé, mais non plus en monogramme (pl. IV n° 9).

A Peppin succèdent ses deux fils Karle et Karloman. En général Karle place son nom entier CAROLUS dans le champ de ses monnaie; Karloman, faute de place, probablement, au lieu d'y écrire en toutes lettres CAROLOMANNUS, y met seulement son monogramme: (pl. IV n° 10).

Pendant toute la première partie de son règne Karle le Grand maintient sur ces monnaies le type si connu de la légende bilinéaire (voir

PL. III.



Dardel sc

Imp Dumas Vernet

les deniers de Terouenne, pl. IV, n° 11, Sainte-Marie de Laon, pl. IV, n° 12, Méri-sur-Seine, pl. IV, n° 13, etc).

Avant de passer aux monnaies de la fin du règne de Karle le Grand, je veux parler des noms d'hommes qui se trouvent inscrits au revers de certains deniers de Peppin, Karloman et Karle. Notre illustre maître, M. de Longpérier, a voulu y reconnaître la continuation du système mérovingien, et, dans tous ces noms, il pense retrouver de simples monétaires. A propos de ces denierss il a publié, dans la revue Numismatique Française (année 1858) une étude philologique d'une science et d'une clarté merveilleuse. Mais son opinion me semble très discutable et c'est aussi l'avis de MM. Ch. Robert, de Barthélemy et d'Amécourt.

Pour admettre que les noms inscrits sur les deniers dont il est ici question fussent des noms de monétaires, il faudrait d'abord tenir pour constant que le système, appelé mérovingien, ait persisté jusqu'à l'avènement au pouvoir de la race Carolingienne et rien ne me paraît moins certain; sur la plupart des deniers d'argent ou saïgas, émis par les derniers maires du palais ou sous leur règne, il est impossible de reconnaître des noms de monétaires.

Et d'abord qu'étaient ces monétaires? M. Ch. Robert a émis, sur le système fiscal de la première race, une théorie qui, si je l'ai bien camprise, me paraît avoir apporté la lumière au milieu des ténèbres ou l'on se débattait jusqu'alors. Suivant le savant numismatiste, chaque localité du royaume franc payait au souverain une redevance, soit en lingots soit en monnaie d'or romaine; cette redevance était versée entre les mains d'un agent du fisc, ou monétaire, qui la transformait en monnaie courante, y mettait le nom de la localité, comme indication de provenance, et son nom à lui-même à titre de garantie et de contrôle. La somme versée ensuite au trésor était vérifiée par le nombre même des pièces remises; cette comptabilité tout élémentaire en valait bien un autre. De là, la multiplicité de ces monétaires, multiplicité dont s'arrangeait très bien une administration aussi peu centralisés, que celle des rois mérovingiene. Quand la main puissante de Peppin et des Karle réunit tous les éléments épars dans une centralisation merveilleuse pour l'époque où elle se produisit, cette complication de rouages financiers, qui devait donner lieu à de nombreuses malversations, dut prendre fin. Le monayage se concentra entre les mains du prince et les monétaires disparurent.

Mais les populations guerrières qui entouraient le royaume franc supportaient mal le joug qui leur avait été imposé; pour les main-

tenir, il fut institué des chefs militaires sous les noms de comtes et marquis. Il y eut ainsi, tout autour du royaume, une ceinture de représentants du pouvoir central, à qui devait être confiées jusqu'à de certaines limites, l'administration des provinces qu'ils étaient chargés de contenir. Ils devaient notamment percevoir l'impôt et le verser, transformé en monnaie courante, entre les mains du roi. C'est de ces comtes ou marquis que je crois retrouver les noms sur les monnaies qui nous occupent.

Plusieurs auteurs ont voulu voir dans ces deniers, assez rares, du reste, les premiers monuments du monnayage féodal; mais ils se sont évidemment trompés; le pouvoir central était trop fort et trop jaloux de ses droits pour permettre une semblable usurpation. Les comtes et marquis eux-mêmes disparurent bientôt, au moins comme chefs militaires, sur tous les points où le roi se trouva assez fort pour se passer d'eux. Il perçut alors directement la redevance due par les pays tributaires. C'est le produit de cette redevance qui fut, je crois, transformé en monnaie courante sous le nom de METALLVM. Cette légende apparaît seulement sur les deniers émis à la fin du règne de Karle le Grand; j'y reviendrai un peu plus loin.

Mais auparavant je veux donner brièvement mon avis au sujet des deniers à la légende circulaire et au monogramme qui ont suscité tant et de si longues discussions. Je ne rappellerai pas les arguments mis en avant de part et d'autre; des trouvailles sont heureusement venues fixer la classification de ces monnaies. En effet, la découverte de La Haye a prouvé que le premier monnayage de Karle le Chauve fut le type du temple autour duquel le nom de la ville était inscrit, et, d'autre part, le trésor de Toulouse a montré que le petit-fils n'avait fait que reprendre en Aquitaine le type créé par son aïeul Karle leGrand[1]. Ainsi l'on peut donner au second tous les deniers portant la légende CARLUS REXFR, et le monogramme dans le champ frappés hors de l'Aquitaine; au premier appartiennent les espèces semblables émises entre le Rhône et la Loire.

A quelle époque ce type prit-il naissance? Je crois, ainsi que plusieurs auteurs très autorisés l'ont avancé, que ce fut après la conquête de l'Italie sur les Langobards. Il se pourrait néanmoins qu'il

---

[1] Voir l'*Annuaire de la Société française de numismatique et d'archéologie*, année 1878 : « Notes sur la classification des monnaies Carolingiennes au moyen des trouvailles. »

l'eût été antérieurement, en imitation des monnaies émises par Lodwig I comme roi d'Aquitaine. Là, en effet, était une population plus artistique, plus industrieuse; Karle dut y prendre, comme en Italie, beaucoup de ses ouvriers d'art et le type créé par Lodwig put très bien être agréé par lui.

Certains de ces deniers à légende circulaire portent le mot METALLVM dont j'ai parlé plus haut et que j'ai dit avoir le sens de tribut ou redevance. Plusieurs auteurs, la plupart même ont voulu identifier METALLVM et METVLLO ; c'est là une erreur et la preuve en est dans les deux derniers (pl. IV, nos 14 et 15) portant les légendes EX METALLO NOVO et METALL*um* GERMAN*iæ*. Il existe même un autre denier où l'on peut lire d'un côté METALLVM et de l'autre METVLLO, c'est-à-dire la redevance de l'Aquitaine frappée comme monnaie courante dans l'atelier de Melle. Je trouve encore, à l'appui de mon interprétation, que le METALLUM GERMAN n'existe que sous Karle le Grand et que la légende METALLVM cesse d'être employée quand l'Aquitaine est annexée au royaume franc; il n'y a plus alors que les deniers de METVLLO. On pourrait encore trouver une preuve dans la présence des instruments de monnoyage sur le denier de Karle le Grand, cité plus haut, de même que sur un denier de Lodwig I portant la légende METALLVM ; ce serait une allusion à la transformation en monnaie courante du tribut payé aux deux empereurs.

Un nouveau type prend aussi naissance à la fin du règne de Karle le Grand ; c'est celui du temple avec la légende XPISTIANA RELIGIO. Il a son origine en Italie, se répand en Germanie, Lotherrègne et Aquitaine, mais ne pénètre pas en Neustrie. Il est le seul employé par les successeurs de Lother en Germanie, ce qui explique pourquoi nous ne retrouvons pas de monnaies pouvant être attribuées à Lodwig le Germanique non plus qu'à Lodwig de Saxe. Ce type se perpétua pendant une très longue période; on le retrouve même sur des deniers du XIIe siècle. Il y aurait une étude assez curieuse à faire sur ceux de ces deniers qui portent des points secrets soit dans la légende, soit autour du temple, soit dans un des quatre cantons de la croix.

Il y aurait aussi des rapprochements intéressants à établir pour l'étude de l'art Carolingien, entre les têtes gravées sur les divers deniers aux noms de Karle, Lodwig, Peppin d'Aquitaine et Lother ; mais cela me mènerait beaucoup trop loin.

Avec Lodwig le Pieux apparaît l'unité de type ; les découvertes de Belvezet et du Veuillin nous ont donné à peu près tous les ate-

liers de ce long règne; ils sont bien connus et presque tous exactement déterminés. Le seul nom nouveau que nous ait apporté le trésor du Veuillin est celui de ALDVNHEIM (pl. IV, nº 16), qui n'est autre qu'une localité flamande du nom d'Audreghem, et qui s'appelait encore, au milieu du XIVe siècle, Audeneham.

Je veux maintenant dire quelques mots des monnaies d'or aux noms de Karle et de Lodwig. Notre regretté confrère, M. Benjamin Fillon, et avec lui une partie des auteurs qui ont écrit sur les monnaies de la seconde race, ont considéré ces sous, soit comme des bijoux ou médailles, soit comme des pièces de plaisir. Il n'en est rien cependant; nous avons là de véritables monnaies. En effet, en 813 un canon du concile de Reims s'exprimait ainsi : « *que le seigneur roi, conformément au règlement du seigneur Peppin, d'heureuse mémoire, daigne défendre le cours des sous qui, d'après la loi, valent quarante deniers; cette monnaie, en effet, est le sujet de nombreux parjures et faux témoignages.* »

Dans un capitulaire de l'an 801 nous lisons : « *ut omnis solutio atque compositio que in lege salica continetur inter francos per duodecim denariorum solidos componatur, excepto hubi contentio contra Saxones et Frisones exorta fuit : ibi volumus ut* XL *denariorum quantitatem solidus habeat, quam vel Saxo vel Frisio ad partem salici Franci cum eo litigantis solvere debet.* »

Ainsi nous avons la preuve qu'en 813 le sou de quarante deniers avait encore cours légal en Frise et en Germanie; cette monnaie d'or fut, pendant longtemps encore, monnaie courante dans les contrées germaniques. C'est là en effet qu'ont été trouvés tous ces sous d'or à tête et à légende barbare dont le prototype bien connu porte d'un côté le profil du roi drapé et lauré avec la légende HLVDOVVICVS IMPAVG et du côté du revers la croix dans une couronne de feuillage autour de laquelle on lit MVNVS DIVINVM.

Je termine ici cette notice qui n'a d'autre prétention que de faire connaître quelques monnaies nouvelles et d'indiquer brièvement la voie dans laquelle on trouvera la solution d'une partie des problèmes que soulève l'étude des origines du monnoyage Carolingien.

E. GARIEL.

FABRICATION DES MONNAIES FRANÇAISES

EN 1881

PAR M. L. SUDRE.

La Monnaie de Paris a frappé, pendant l'année 1881, en monnaies nationales, une somme de 9,100,445 francs qui se décompose de la manière suivante :

Or. — Pièces de 100 francs..........	2.167.000
Argent. — Pièces de 2 francs.........	2.028.000
— de 1 franc..........	2.010.000
— de 50 centimes......	2.695.445
Total de l'argent...	6.733.445
Bronze. — Pièces de 10 centimes.....	74.900
— de 5 centimes.....	125.100
Total du bronze....	200.000
Total général de la fabrication...	9.100.445

En dehors des monnaies françaises, il a été effectué en 1881, à la Monnaie de Paris, deux fabrications de pièces étrangères en argent, l'une pour la république d'Haïti, l'autre pour le Maroc.

— L'émission faite par Haïti comprend des pièces de 1 gourde, de 20 et de 10 centièmes de gourde identiques, quant au module, au poids, au titre et à la valeur, aux pièces françaises de 5 francs, 1 franc et 50 centimes.

Le type de ces pièces, qui sont frappées en virole cannelée, est le suivant :

Face. — Une tête de femme tournée à droite et coiffée d'un foulard. Au-dessous du cou, les noms des artistes : **LAFORESTERIE** et **ROTY SC.**

Légende : **RÉPUBLIQUE** (étoile) **D'HAITI AN 78 900 MILL. 1881 25 GRAM.**

Revers. — Armes de la République d'Haïti. Au-dessous, une banderole portant la devise : *L'Union fait la force.*

Légende : **LIBERTÉ · ÉGALITÉ · FRATERNITÉ · I · GOURDE.**

Ce type est commun aux trois natures de pièces frappées, sauf que, pour les pièces de 20 et de 10 centimes, le titre, le poids et l'indication de la valeur diffèrent.

— La fabrication effectuée pour le Maroc se compose de 738,589 pièces en argent d'une valeur nominale de 5 onces shraïa, frappées en virole cannelée, et portant sur la face et le revers des inscriptions en caractères arabes.

Le poids de la pièce de 5 onces est de 23 gr. 543 milligr. et le titre de 835 millièmes.

L. Sudre.

Janvier 1882.

CHRONIQUE

Erratum. — Une faute d'impression s'est glissée à la dernière ligne de la page 73, nous nous empressons de la rectifier. On lit : *Rosolus* est équivalent de *Rosolus,* — il faut : *Rosoxus* est équivalent de *Rosolus*.

DÉCOUVERTES NUMISMATIQUES

Paris, 18 janvier 1882.

Monsieur,

Je viens de lire avec le plus vif intérêt, dans le premier fascicule de l'*Annuaire* pour l'année 1882, la chronique signalant les découvertes numismatiques faites en 1880 et 1881.

Ayant été assez heureux, lors de mon séjour dans le Barrois pour étudier la composition de deux trouvailles faites dans la partie du département dont je m'occupe tout particulièrement, je crois devoir porter à votre connaissance les notes que j'ai relevées à leur sujet et qui, peut-être pourraient intéresser vos lecteurs.

Veuillez agréer, etc. L. Maxe Werly.

Beauzée (Meuse), arrondissement de Bar-le-Duc.

Le 21 mai dernier, en réparant les murs de sa cave, un propriétaire du village découvrit derrière une pierre mal assujettie, et qui fermait l'ouverture d'une cachette, un petit trésor de 68 pièces d'or du poids de 356 grammes.

Composé en grande partie de monnaies d'Espagne, cisaillées au point de ne pouvoir permettre d'en reconstituer les légendes, ce dépôt renfermait cependant quelques pièces assez bien conservées.

CONRADVS · II · RO · REX · I · P. — Croix fleuronnée.
DVX · ET · GVB · REIP · GEN. — Porte. 1577.

FERDINAND · D · G · DVX · MANT · VI. — Buste.
ET · MONTIS I FERRATI · IV. — Écusson.

PHI · REX · HISPA · ET · C. — Buste. 1578 et 1589.
MEDIOLAN · DVX. — Écusson.

PHILIPPVS · II · DEI · GRA. — Écu.
HISPANIARVM · REX. — Croix.

PHIL (ippus. . . . . .). — Écu.
HISPANIARUM. . . . — Croix. 1633.

IOANA · ET · KAROLVS. — Écu.
HISPANIA. . . REG. — Croix.

IOANNA · ET · KAROLVS · DEI · GRA. — Écu.
DEI · GRATIA REG · HISPA. — Croix.

IOANNA ET KAROLVS. — Écu.
HISPANIARVM · REGES SICILIAE. — Croix. . M. W.

Rembercourt-aux-pots (Meuse), arrondissement de Bar-le-Duc.

Le 15 juillet 1881, en nivelant un champ situé au lieu dit *Catpha*, des terrassiers découvrirent un grand vase en terre rouge renfermant une quantité énorme de monnaies romaines qu'ils se partagèrent et allèrent offrir aux amateurs des environs. D'après les différentes versions qui me sont parvenues, ce dépôt pourrait être évalué à environ dix mille petits bronzes dont la plus grande partie, n'ayant point trouvé d'acquéreurs, est encore entre les mains des inventeurs.

Ce trésor a dû être enfoui vers l'année 273, puisqu'il était composé ainsi qu'il suit :

Gallien-Salonine.
Victorin.
Claude II, beaucoup de *Consecratio.*
Quintille. Très rare, 2 exemplaires seulement sur un lot de 500 pièces.
Tetricus père et fils, en grande quantité. L. M.-W.

Le 3 février 1882, M. le vicomte de Quélen a soumis à la Société de numismatique une trouvaille de 112 pièces d'argent appartenant aux règnes de Henri II, Henri III et Charles IX. Ces pièces avaient été abîmées par un nettoyage aussi consciencieux qu'inintelligent. Le trésor ne contenait d'ailleurs aucune pièce méritant une description spéciale.

Une découverte importante de monnaies a été faite à Vannes. Cette découverte a malheureusement été dispersée et une faible partie est

tombée entre les mains de M. Letellier, marchand de médailles, quai des Grands-Augustins. Avec son obligeance ordinaire, M. Letellier a remis ce fragment de trésor entre les mains de M. J. Hermerel, qui l'étudie et en rendra ultérieurement compte dans l'*Annuaire*. A. de B.

Une trouvaille contenant environ 200 deniers de Nevers et d'Auxerre et 4 deniers seulement de Tonnerre a été acquise récemment par MM. Rollin et Feuardent. Comme elle a le double intérêt de faire connaître quatre types non publiés par Poey d'Avant, et de jeter un jour nouveau sur la classification des deniers anonymes d'Auxerre et de Tonnerre, nous en réservons l'examen jusqu'au prochain fascicule, afin de pouvoir le faire d'une manière plus approfondie. E. C.

NÉCROLOGIE

M. Adrien-Henri Prévost de Longpérier, né à Paris le 21 septembre 1816, vient de succomber à la suite d'une longue maladie.

Issu d'une des plus anciennes familles de robe de la Brie, il passa son enfance à Meaux, où son père exerçait les fonctions de maire.

Le jeune de Longpérier fit toutes ses études dans sa famille sous la direction paternelle; elles n'étaient pas terminées que déjà il se faisait remarquer par son goût et son aptitude pour l'étude des antiquités, et surtout de la numismatique.

A l'âge de dix-neuf ans, M. de Longpérier était admis comme employé au cabinet des médailles de France; à trente-trois ans, il passait au musée du Louvre avec le titre de conservateur des antiques qu'il occupait jusqu'en 1870; en 1854, il entrait à l'Institut.

Doué d'une facilité prodigieuse, tout ce que lisait ou voyait notre jeune savant se gravait en traits ineffaçables dans sa mémoire. C'était un répertoire vivant qu'il livrait volontiers à tous et dans lequel on recueillait, sur tous les sujets, les indications les plus précieuses exposées en termes charmants et avec une clarté merveilleuse.

En numismatique comme en archéologie, l'opinion de M. de Longpérier faisait loi. Son autorité était reconnue de tous et dans tous les pays.

Ce causeur intarissable et charmant devenait timide dès qu'il s'agissait d'écrire. Il revoyait sans cesse ses travaux, et ne les livrait à la publicité qu'après les avoir remaniés ou refaits plusieurs fois. Esprit très entreprenant, M. de Longpérier désirait traiter toutes les questions qui se présentaient à son esprit, puis, débordé par le travail, il finissait par n'en traiter qu'un très petit nombre. Autant il mettait de bienveillance et de gracieuseté à répandre dans ses conversations les trésors de la science, autant il se montrait instinctivement jaloux des œuvres que d'autres

pouvaient produire. Ce qu'il a arrêté ou empêché de travaux commencés ou projetés est incalculable. C'était le travers de cet esprit éminent.

M. de Longpérier n'a produit aucun ouvrage d'ensemble; son œuvre se compose d'un grand nombre d'articles publiés dans diverses revues. Bien que n'ayant généralement que peu d'étendue, tous sont remarquables et resteront comme des modèles.

Dès la fin du siècle dernier, Silvestre de Sacy avait donné les éléments du déchiffrement de l'écriture pehlevi, en usage chez les rois perses de la dynastie des Sassanides; il avait même fait l'attribution de quelques-unes des monnaies de ces rois, mais ces travaux avaient été abandonnés, et personne n'y songeait, lorsqu'en 1840 M. de Longpérier reprit ce travail et parvint à déterminer les monnaies des rois de cette dynastie tout entière.

La suite monétaire des Arsacides attira aussi son attention; il a posé d'excellents principes sans toutefois faire un travail d'ensemble sur cet intéressant sujet.

Dans la numismatique française, M. de Longpérier a fait moins de travaux; cependant les catalogues des collections Dassy et Rousseau sont remplis d'aperçus nouveaux et d'attributions ingénieuses; ils resteront entre les mains de tous les amateurs sérieux.

M. de Longpérier avait projeté un grand travail sur les monnaies musulmanes de l'Espagne; il fit même plusieurs voyages pour recueillir des documents, mais cet ouvrage n'a pas été publié.

Pendant son passage au Louvre, M. de Longpérier a classé la collection des bronzes antiques et le musée Campana; il a aussi fondé le Musée américain. Son catalogue de la collection assyrienne, fait à une époque où l'on n'était pas encore parvenu à déchiffrer l'écriture cunéiforme, prouve la justesse de ses appréciations; il avait deviné une foule de choses que la lecture des inscriptions est venue confirmer plus tard.

En 1867, comme en 1878, M. de Longpérier fut chargé d'organiser les expositions rétrospectives du Champ de Mars et du Trocadéro. Tout le monde se rappelle ces merveilleuses exhibitions de l'art classées avec une méthode parfaite, depuis le simple silex éclaté jusqu'aux plus magnifiques produits de l'intelligence humaine et aux manifestations les plus éclatantes de l'art.

Peu de temps après son entrée à l'Institut, M. de Longpérier entreprit, avec son ami M. le baron de Witte, la publication du *Bulletin archéologique de l'Athenæum français*. Ce recueil est resté la meilleure publication sur l'étude de l'antiquité faite en France. Malheureusement, faute d'éditeur, il ne parut que pendant deux années.

De tous les travaux de M. de Longpérier, le plus important est la *Revue de numismatique* qu'il dirigea avec M. le baron de Witte de 1856 à 1869. Tous les articles qui composent ce recueil ont été revus avec le plus grand soin par M. de Longpérier, qui ne s'attachait à ne publier que d'excellents travaux; presque tous ont été retouchés ou refondus par leurs

auteurs d'après ses conseils ou ses critiques. Sous cette puissante direction, la *Revue de numismatique* prit rapidement une grande notoriété. C'est un monument que l'on consulte chaque jour avec fruit et qui restera un modèle en même temps qu'un titre de gloire pour ses savants directeurs.

Les dernières années de la vie de M. de Longpérier ont été douloureuses; il perdit un fils, objet de toutes ses affections et de ses plus légitimes espérances; ce fut un coup mortel dont il ne put se relever. Sa santé allait toujours en s'affaiblissant, tandis que ses facultés restaient intactes jusqu'au dernier moment. Dans l'impossibilité de sortir, il se tenait au courant des travaux de l'Institut et y faisait lire un dernier mémoire quelques jours avant sa mort.

Vivant au milieu de nombreux savants qui n'ont pas toujours su éviter l'écueil de déplorables utopies, M. de Longpérier a eu le grand mérite de ne pas les imiter et de rester fidèle aux solides principes de sa jeunesse; il est mort comme il avait vécu, en bon chrétien, laissant à sa famille éplorée cette suprême consolation.

AUGUSTE DE BELFORT.

M. Henry William Henfrey, membre correspondant de la société, est décédé le 31 juillet 1881, à l'âge de vingt-neuf ans.

Il était membre de la société de numismatique de Londres, associé de la société archéologique de Grande-Bretagne, membre honoraire de l'institut royal archéologique de Londres et de Middlesex, associé étranger de la société royale de numismatique belge, membre correspondant de la société américaine de numismatique et d'archéologie, membre correspondant de la société de numismatique et des antiquaires de Montréal, membre correspondant de la société de numismatique et des antiquaires de Philadelphie, etc., etc.

M. Henfrey avait publié plusieurs ouvrages estimés, parmi lesquels nous citerons : *A guide to English coins. — Numismata Cromwelliana.*

Enlevé à la fleur de l'âge, M. Henfrey était déjà connu des numismatistes et les ouvrages qu'il a publiés faisaient espérer pour l'avenir de nombreux travaux. Sa mort laissera un vide douloureux non seulement dans notre société, mais encore dans le monde des numismatistes.

G. H

BIBLIOGRAPHIE

Les Médailleurs de la Renaissance, par M. ALOISS HEISS. Francesco Laurana et Pierre de Milan.

Le nouveau fascicule de M. Aloïss Heiss sur les *Médailleurs de la Renaissance*, paru au commencement de cette année, chez l'éditeur Rothschild,

13, rue des Saints-Pères, contient les monographies de Francesco Laurana et de Pierre de Milan, deux artistes italiens qui travaillèrent surtout en France, pour le roi René I d'Anjou et sous sa direction.

Dans cinquante-six pages in-f° de texte, y compris les tables, accompagnées de cinq planches photo-typographiques inaltérables, tirées à part, et de soixante vignettes, l'auteur fidèle au titre qu'il a adopté, ne se borne pas à la reproduction et à la description des médailles, il donne une étude aussi complète que possible sur les artistes qui les ont exécutées; il indique leurs autres travaux, et, s'il y a lieu, les fait revivre dans d'excellents dessins.

Tenant plus encore qu'il n'a promis, après avoir donné l'état civil des personnages représentés, raconté les principaux événements de leur existence officielle, M. Heiss, dans des notes puisées aux sources les plus authentiques, historiens contemporains, lettres, actes publics ou privés conservés dans les archives, initie son lecteur à leur vie intime.

Dans ce nouveau fascicule, indépendamment des médailles tirées à part ou insérées dans le texte, le *rétable de saint Didier d'Avignon,* le *tombeau de Charles, duc du Maine, dans la cathédrale du Mans, un bas-relief* et *une statue* conservés à Palerme, nous font connaître Laurana comme sculpteur.

Une quantité de dessins attribués au roi René, photographiés d'après les originaux existant dans les bibliothèques de Paris, de Poitiers, d'Albi, etc., sont disséminés dans le texte qu'ils éclaircissent et complètent; plusieurs d'entre eux expliquent, ou du moins présentent sous un jour tout nouveau quelques-unes des *imprese* assez obscures dont le roi René aimait à illustrer ses médailles.

Ce prince est représenté à différents âges : jeune sur le manuscrit d'Albi, assez âgé sur les bronzes de ses deux italiens ainsi que sur le dyptique de Matheron; Louis XI est pourtraicté trois fois, avant son avènement d'après un dessin inédit de la bibliothèque d'Arras, peu de temps après son sacre sur sa médaille par Laurana et enfin assez vieux d'après une ancienne gravure.

Nos lecteurs n'auront pas oublié que c'est dans notre annuaire que M. Heiss a fait connaître le premier deux médailles inédites de François de Laurana ; une de Jeanne de Laval; une seconde de Triboulet; on les retrouve dans cette nouvelle étude, avec quelques détails en plus et plusieurs dessins du roi René qui les concernent. On y remarquera encore une pièce tout à fait inconnue, le portrait de Jean Cossa, comte de Troya, grand ami de René et grand sénéchal de Provence, et surtout une véritable trouvaille iconographique, la médaille de la seconde fille du roi René, par Pierre de Milan, la célèbre et malheureuse Marguerite d'Anjou, la femme d'Henri VI d'Angleterre, l'héroïne et la victime de la guerre des Deux Roses entre les maisons d'York et de Lancastre.

Le *Trésor de numismatique* n'avait reproduit que trois médailles de Laurana et deux de Pierre de Milan; M. Heiss en présente dix du premier et six du second.

Nous espérons que la nouvelle étude de notre collègue sera appréciée comme elle mérite de l'être et qu'on trouvera comme nous qu'elle ne le cède en rien comme intérêt et comme valeur à celle qu'il a publiée précédemment sur Vittore Pisano.

Notre collègue, M. E. Caron, met la dernière main à son ouvrage sur les monnaies féodales françaises. Il se propose de faire paraître, en trois fascicules correspondant chacun à un volume de Poey d'Avant, les monnaies découvertes depuis la publication de cet ouvrage ou restées inconnues à cet auteur, celles mal décrites ou mal attribuées par lui.

Le 1er fascicule contenant 8 planches et 12 feuilles de texte est sous presse.

M. E. Caron fait appel à l'obligeance de tous nos lecteurs et les prie instamment de lui communiquer les clichés des pièces inédites dont ils ne se réserveraient pas la publication.

VENTES DE MONNAIES ET MÉDAILLES

COLLECTION FERDINAND BOMPOIS

Vente à Paris le 16 janvier 1882 et les cinq jours suivants. Expert : M. Hoffmann. Cette remarquable réunion de monnaies grecques peut être comptée parmi les plus importantes qui aient été dispersées par les enchères publiques. Le catalogue comprend 2,155 numéros de monnaies et 223 numéros de livres ; de plus, il est accompagné de 6 planches dont l'exécution est due à M. Dardel, cet habile auxiliaire de la numismatique dont l'éloge n'est plus à faire. Les pièces représentées sur ces planches sont toutes remarquables par la beauté de leur style, leur rareté ou leur conservation. Aussi le catalogue de la collection formée par notre regretté confrère sera-t-il un de ceux que les amateurs conserveront avec le plus de soin et consulteront avec le plus de profit; la préface biographique qu'il contient ainsi qu'une liste complète des ouvrages publiés par M. F. Bompois ont appris aux amateurs, qui n'avaient pas l'honneur de connaître le savant dont nous déplorons la perte, combien son érudition était considérable et ses travaux importants. Nous ne pouvons mieux faire pour donner une idée de cette précieuse série de monnaies grecques que de citer les pièces qui ont atteint les prix les plus élevés.

N° 148	Tarente, didrachme	1.250 fr.
241	Siris et Pyxus, didrachme	800
477	Syracuse, décadrachme	3.000
482	Syracuse	600

550	Panticapée, statère à fleur de coin	2.600
562	Abdera, octadrachme	600
666	Macédoine, AR	700
712	Amphipolis, AR, ancien style	1.550
713	Amphipolis, AR, style moins ancien	1.520
743	Odomantes, AR	1.000
745	Olynthe, AR	660
775	Alexandre Ier, roi de Macédoine, AR	650
779	Perdeccas II, roi de Macédoine, AR	700
890	Antigone II, Doson, roi de Macédoine, AR	910
902	Persée, roi de Macédoine, AR	1.200
916	Cierium en Thessalie, AR. (Pièce acquise par la Bibliothèque nationale)	2.000
992	Pyrrhus roi d'Epire, AR	800
993	— Pièce différant de la précédente	800
1089	Thèbes, or	600
1281	Paros, AR	530
1304	Mithridate IV, roi de Pont, AR	1.400
1305	Mithridate VI, roi de Pont, AR	1.300
1309	Ariarathe, AR	1.700
1310	Asandre, or	750
1324	Amastris en Paphlagonie	660
1343	Prusias, roi de Bithynie	800
1371	Cyzique, statère	600
1382	Cyzique, AR	650
1389	Lampsaque, statère	800
1395	Lampsaque, AR	1.205
1399	Parium, AR	850
1510	Magnésie, AR	725
1566	Mausole, roi de Carie, AR	600
1568	Hidrieus, roi de Carie, AR	1.255
1580	Rhades, or	900
1766	Antiochus VI Epiphane, roi de Syrie	700
1767	Tryphon, roi de Syrie	900
1965	Euthydème II, roi de Bactriane	600
2120	Bocchus Ier, roi de Mauritanie, AR	900

Le produit total de la vente s'est élevé à 142,408 francs.

DESCRIPTION

DE QUELQUES

MONNAIES NOUVELLES DES NOMES D'ÉGYPTE

PAR M. LE VICOMTE JACQUES DE ROUGÉ

Les travaux publiés sur les monnaies que certains empereurs romains ont fait frapper en Égypte, avec le nom des différents nomes ou provinces de ce pays, ont élucidé les problèmes purement numismatiques qui se rattachent à cette série si nombreuse. Mais ces monnaies des nomes ont en quelque sorte un intérêt archéologique, leur revers offrant toujours un ou plusieurs emblèmes en rapport avec le culte spécial du nome dont elles portent la légende. Elles apportent donc un élément important dans l'histoire religieuse locale des principales villes de l'Égypte ancienne, de même que les études égyptologiques fournissent des renseignements précieux pour mieux comprendre les représentations souvent compliquées du revers de ces pièces.

Nous avons essayé, dans un travail spécial [1], de coordonner les résultats déjà acquis antérieurement, et d'ajouter ce que nos études personnelles nous permettaient de proposer, particulièrement au double point de vue de l'explication des symboles religieux des revers, et de l'identification égyptienne des localités dont le nom est gravé sur ces monnaies. Il nous a fallu malheureusement laisser certaines lacunes dans ce travail ; pour les combler, il sera nécessaire de recueillir avec soin toutes les pièces nouvelles qui pour-

---

[1] *Monnaies des Nomes de l'Egypte,* Jacques de Rougé, *Revue numismatique* nouvelle série, t. XIV.

raient se présenter, et c'est à ce titre que nous donnerons aujourd'hui la description de quelques pièces inédites, dont je dois l'obligeante communication à M. Feuardent. Ces pièces, qui faisaient partie de la collection Démétrio, appartiennent maintenant au musée d'Athènes.

DIOPOLITES[1]



« Personnage à cheval à droite, se retournant pour offrir une coupe (?) à un serpent enroulé autour d'un arbre. » ΔΙΟΠ/////ΛΕΙ-THC : Trajan Æ. 1.

Deux chefs-lieux de nomes portaient dans la haute Égypte le nom de Diospolis. Le plus méridional était Thèbes, que les Grecs avaient ainsi nommé à cause de son culte d'Ammon-Ra, le dieu solaire par excellence. La seconde Diospolis de la haute Egypte est la ville antique de *Ha-sekhem*, ou *Ha*, tout court; elle était le chef-lieu du VII° nome : tout le monde est d'accord pour y reconnaître la *Diospolis parva* des géographes classiques, la ville de *Hô* des Coptes, appelée aujourd'hui *Hoou.* Je ne parle en ce moment que pour mémoire d'une troisième Diospolis située dans la basse Égypte.

La monnaie dont nous donnons la description diffère de celle qui est gravée dans l'ouvrage de Tôchon, p. 86. Cette dernière pièce, appartenant au Cabinet des médailles, est datée d'Antonin; elle présente un cavalier, à gauche, tenant un serpent dressé sur la main droite. Sur la nouvelle, qui est de Trajan, le serpent est enroulé autour d'un arbre, et le cavalier se retourne pour lui offrir

---

[1] Jacques de Rougé, *Monnaies des Nomes*, tirage à part, page 11. Je me bornerai à renvoyer à mon travail où les autres références sont indiquées.

un objet que le mauvais état de la pièce ne permet pas d'identifier avec sûreté; mais on semble y reconnaître une coupe vers laquelle le serpent allonge la tête pour boire. En résumé, ce sont les mêmes attributs disposés d'une façon différente.

Auquel des deux nomes antiques doit-on attribuer ce type du cavalier? Dans mon mémoire sur les monnaies des nomes, j'avais laissé la question indécise. Tôchon, tout en attribuant à *Diospolis parva* le grand bronze d'Antonin au cavalier, avait, bien qu'en exprimant des doutes, classé à *Diospolis magna* un petit bronze d'Hadrien, avec le même revers, et la légende ΔΙΟΠΟΛΙΜ. L'analogie du type doit, ce me semble, faire classer au même nome ces deux pièces. Le M final, comme le fait remarquer Tôchon lui-même, serait aussi bien l'indication de MIKPA que de ΜЄΓΑΛΗ. Une étude plus attentive de la question m'engage à attribuer les pièces au type du cavalier à *Diospolis parva*, et voici mes raisons :

La seule monnaie connue avec la légende ΔΙΟΠΟΛΙΜЄ (Cf. Tôchon, p. 69), et que, par là même, il est nécessaire de classer à *Diospolis* ΜЄΓΑΛΗ, offre un tout autre type : c'est un personnage coiffé des deux plumes d'Ammon, et tenant un bélier sur la main gauche : ce petit bronze appartient au Cabinet des médailles. Dans cette série, il nous manquerait encore le grand bronze qui, sans doute, offrirait à peu près les mêmes attributs, et le petit bronze quinaire sur lequel on devrait retrouver le type du bélier, analogue à la pièce décrite par Tôchon (p. 73), et que nous avons été obligés, à cause de sa légende ΔΙΟΠΚ, de rapporter à la Diospolis de la basse Égypte [1].

Resterait donc la série avec le revers du cavalier dont nous connaissons : 1° le grand bronze d'Antonin (Tôchon, p. 87), avec la légende ΔΙΟΠΟΛЄΙΤΗϹ et la variété présentée par le grand bronze de Trajan, que nous donnons aujourd'hui avec la même légende; 2° le petit bronze d'Hadrien (Tôchon, p. 71) avec la légende ΔΙΟ-ΠΟ ΛΙΜ. — La pièce du petit module n'aurait pas encore été signalée, et je ne serais pas étonné d'y retrouver le serpent seul. Ces pièces devraient ainsi être classées à *Diospolis parva*.

Il ne faudrait pas se laisser arrêter par l'absence du qualificatif M = MIKPA sur quelques-unes de ces pièces. Comme je l'ai déjà fait remarquer [2], dans les listes copto-arabes, à la *Diospolis* ΚΑΤΩ,

[1] J. de Rougé, *Monnaies des Nomes*, p. 59.
[2] *Id., ibid.* p. 59.

c'est-à-dire *Diospolis* de la basse Égypte, la troisième du même nom, on oppose une *Diospolis* ANΩ, c'est-à-dire de la haute Egypte; or, ce n'est pas *Diospolis magna* (Thèbes) qui est ainsi indiquée dans ces listes, mais bien *Diospolis parva* (*Hou*). Dans ces mêmes listes, *Diospolis* seul, sans qualificatif, est également la désignation de *Medinet-Hou*, *Diospolis parva* [1].

De nouvelles pièces pourront seules établir définitivement la classification que je propose; car l'étude du culte local ne suffit pas pour éclaircir ce symbolisme du cavalier et du serpent. Nous ne savons même pas pourquoi les Grecs ont donné à la ville de *Hou* ce nom de Diospolis. Le culte principal de ce nome est celui de la déesse Nephthys, ce qui pourrait expliquer la présence du serpent, symbole ordinaire des déesses sur les monnaies des nomes, comme dans l'écriture hiéroglyphique. Il y a toutefois dans les inscriptions quelques traces d'un culte solaire local : le culte du *Bennu* (*Phénix*) y est attesté par un des noms sacrés du chef-lieu, et la déesse *Nephthys* (*Hathor*) y est désignée comme la compagne du Phénix [2]. Ce dernier symbole est intimement lié avec le mythe solaire [3].

HERMOPOLITES [4].



1. — Personnage drapé, debout, tourné à gauche; sur la tête, le diadème *atef;* sur la main droite, un cynocéphale accroupi, dont la tête est surmontée du disque lunaire; dans la main gauche, un caducée; derrière, dans le champ, un ibis; devant, un autel sur-

[1] Champollion, *l'Egypte sous les Pharaons*, II, 370.
[2] Brugsch, *Recueil de monuments*, III, 96, 12.
[3] Pierret, *Dictionnaire d'archéologie égyptienne*, au mot *Bennou*.
[4] J. de Rougé, *Monnaies des Nomes*, p. 25.

monté d'une flamme. » Légende effacée. Date : LII///. Trajan. Æ. 1.

2. — « Personnage barbu debout, tourné à gauche, tenant sur la main droite un ibis, et dans la gauche, le caducée. Dans le champ,



devant lui, un cynocéphale accroupi, la tête surmontée du disque lunaire. » ///////////// ITHC//// H. Trajan. Æ. 1.

Ces deux monnaies ne sont nouvelles que par la disposition des emblèmes. Dans la seconde, l'ibis et le cynocéphale ont changé de places, si on la compare à la pièce d'Hadrien décrite par Tôchon (p. 114). Dans la première, qui rappelle par sa composition la monnaie de Trajan décrite dans mon travail (p. 25), l'ibis a passé derrière le personnage, et à sa place apparaît un emblème nouveau qui représente fidèlement une sorte d'autel égyptien.

Je ne reviendrai pas sur les attributs représentés au revers de ces pièces : l'ibis est le symbole bien connu du dieu Thoth, dont il sert à écrire le nom en égyptien : le cynocéphale lui était également consacré. Thoth, inventeur des sciences, et comparé par les Grecs à Hermès, était le dieu principal d'Hermopolis. « Un préjugé vulgaire, qui a laissé des traces chez les chrétiens des premiers siècles, attribuait aux cynocéphales cet art de lire et d'écrire qu'avait enseigné Hermès[1]. »

APHRODITOPOLITES[2].

« Femme debout, tournée à gauche, et tenant dans la main

[1] Matter, *Histoire du gnosticisme*, I, 99. — Cf. Pierret, *Panthéon égyptien*, p. 13.
[2] J. de Rougé, *Monnaies des Nomes*, p. 21.

droite une petite figure le bras tendu.» ΑΦΡΟΔ/////////ΠΟΛΙΤΗC. LIB. Trajan Æ, I.

Nous sommes pour Aphroditopolis dans le même embarras que pour Diospolis : trois villes portant ce nom du temps des Grecs existaient dans la haute et la moyenne Égypte : toute monnaie nouvelle de ces nomes est donc intéressante à signaler. La pièce, que nous venons de décrire, ne diffère malheureusement de celle



que l'on connaît du même module (Cf. Tôchon, p. 106) que par un détail : la suppression du temple qui encadrait le personnage. Nous resterons donc encore dans l'indécision : mais il est probable que les types connus jusqu'à ce jour avec cette légende se rapportent au même nome, à cause de l'analogie de leurs revers ; et notre préférence serait pour l'Aphroditopolis de l'Heptanomide, chef-lieu du XXII[e] nome ancien ; cette ville semble en effet avoir joué un rôle plus important dans le culte d'Hathor, l'Aphrodite égyptienne.

ARSINOITES [1].



« Personnage barbu, complétement vêtu, ayant sur la tête le disque solaire entre les cornes de bélier ; tenant sur la main droite

[1] J. de Rougé, *Monnaies des Nomes*, p. 30.

une tête de femme et dans la gauche une imitation du fouet sacré. »
ΑΡCΙΝΟЄΙΤΗC LΙΔ. Trajan Æ, I.

Nous retrouvons ici les mêmes emblèmes que présente la pièce du cabinet des médailles, décrite et gravée dans Tôchon page 127 ; ce n'est pas cependant le même coin : les lettres de la légende ne sont pas disposées de même. Sur cet exemplaire la tête, portée sur la main de *Sebek-Ra*, est mieux caractérisée : c'est bien la tête d'Arsinoé divinisée, qu'on avait déjà reconnue et qui se retrouve isolée sur les pièces du moyen module.

MEMPHITES[1].



« Femme debout, tournée à droite, tenant sur la main gauche un serpent (?) : la main droite tenant la haste : à ses pieds, un taureau passant, vu en entier, le disque solaire est entre ses cornes. »
ΝΟΜΟC ΜЄΜΦЄΙΤΗC LΙΓ. Trajan Æ, I.

Voici encore un nouveau coin pour le nome de Memphis : nous en possédions déjà un certain nombre de variétés, et cette pièce n'a d'intérêt que par la disposition nouvelle de ses attributs.

SETHROITES[2].

« Personnage en costume guerrier, coiffé du S*khent*, tenant la haste dans la main droite ; la main gauche appuyée sur la hanche. »
CЄΘΡΩΙ ///////////// ΝΟΜΟC LΙΒ. Trajan Æ, I.

Si l'on compare cette pièce avec celle que Tôchon a publiée

---

[1] J. de Rougé, *Monnaies des Nomes*, p. 34.
[2] *Id., ibid.*, p. 42.

(p. 157), on verra que les détails seuls diffèrent: la date est différente et la légende plus complète, le sceptre que tenait e personnage sur l'exemplaire du cabinet des médailles a disparu sur le nôtre.



XOITES[1].



« Personnage barbu, debout, tourné à gauche, ayant un vêtement court : sur la tête le disque solaire entre les deux cornes; tenant sur la main droite un bélier, et la gauche appuyée sur la haste : devant lui, à ses pieds, un bélier tourné à gauche, la tête surmontée du disque solaire. » ΞΟΙΤ //////// LIΓ. Trajan, Æ, I.

Nous ne trouvons ici que des variétés dans la disposition des attributs.

SEBENNYTES[2].

« Personnage casqué, en costume militaire, la main droite ap-

---

[1] J. de Rougé, *Monnaies des Nomes*, p. 53.
[2] *Id.*, *ibid.*, p. 55.

puyée sur la haste et tenant dans la main gauche le glaive dans le fourreau : à ses pieds un quadrupède. » **NOMOC CЄBЄNNVTHC.** Trajan, Æ, I.



Sauf la légende qui est plus complète et autrement disposée, c'est une pièce analogue à celle que Tôchon a décrite page 192, et de même que sur l'autre, il est difficile de reconnaître l'animal placé aux pieds du guerrier; pour l'histoire mythologique de ce nome, il serait très intéressant de pouvoir identifier cet animal, évidemment consacré au dieu local.

SAITES [1].



« Minerve tournée à droite, la main droite tenant la haste, et la gauche appuyée sur son bouclier posé à ses pieds. » **CAITHC LIΓ.** Trajan, Æ, I.

On ne connaissait pas encore de grand bronze de Trajan pour le

---

[1] J. de Rougé, *Monnaies des Nomes*, p. 62.

nome Saïte : nous y retrouvons d'ailleurs les mêmes attributs que sur les monnaies d'Hadrien et d'Antonin : cependant la chouette, qui, sur les autres pièces du même module était portée par la déesse, a disparu sur la nôtre.

Minerve tient ici la place de la déesse Neith : cette assimilation, faite par les Grecs, est due plutôt aux attributs ordinaires de la déesse Neith qu'à une véritable similitude dans le symbolisme. Neith est en effet souvent représentée tenant l'arc et les flèches, ce qui lui donne l'apparence d'une divinité guerrière; mais la flèche n'est peut-être ici qu'une allusion à son rôle mythologique dans le panthéon égyptien [1]. Neith est la mère du dieu-Soleil et par conséquent c'est d'elle que sort le rayonnement divin : or, en égyptien, la flèche sert à écrire l'idée de rayonnement solaire. La déesse tiendrait alors dans sa main un véritable hiéroglyphe qui suffisait pour indiquer aux initiés sa dignité de mère du dieu suprême. Bien d'autres divinités égyptiennes sont ainsi représentées, ayant comme ornement un hiéroglyphe qui indiquait soit leur nom, soit quelque qualité spéciale. C'est ainsi que nous rencontrons constamment les déesses Isis, Nephthys, Hathor, portant comme coiffure les signes qui servent à écrire leur nom. *Shou*, le dieu-lumière, qui détruit les ténèbres et maintient l'harmonie entre le ciel et la terre, est quelquefois représenté la tête surmontée du signe qui exprime la force dans l'écriture hiéroglyphique [2]. Le dieu Ammon ithyphallique a le bras droit levé et sur ce bras est placé le fouet sacré : c'est le symbole de la lumière, et il est ainsi placé au-dessus de la main pour représenter l'émission de la lumière, qui caractérise toujours l'acte de génération divine. Or, le fouet sacré, qui se nomme *Khu*, est l'hiéroglyphe qui sert à écrire le mot *lumière*, *esprit* [3].

Ces exemples pourraient être multipliés, comme on citerait facilement bien des cas où les Grecs se sont laissés tromper par l'apparence d'un attribut dont ils ne connaissaient pas l'explication réelle. La plus célèbre de ces erreurs est cette représentation d'*Horus l'enfant*, en égyptien *Har-pa-Khrat*, dont les Grecs ont fait Harpocrate, le dieu du silence, parce que ce dieu est représenté

---

[1] P. Pierret, *Panthéon égyptien*, p. 35.

[2] *Id.*, *ibid.*, p. 22.

[3] J. de Rougé, *Mélanges d'archéologie*, etc. (Étude des monuments de Karnak), I, 103.

portant le doigt à la bouche[1] : or, sur les monuments égyptiens ce geste indique simplement l'enfance.

Neith, en tout cas, était une grande déesse : son temple de Saïs a été célèbre dans l'antiquité classique, et les rois égyptiens, au moins vers les dernières époques, ne manquaient pas d'y venir offrir des sacrifices et peut-être y subir l'initiation aux mystères ; usage auquel Cambyse lui-même consentit à se soumettre[2].

Vte J. DE ROUGÉ.

---

[1] Cf. Plutarque, *Isis et Osiris*, ch. 68.

[2] Vicomte E. de Rougé, *Mémoire sur la statuette naophore du Vatican*, p. 10 ; et E. Revillout, *Revue égyptologique*, 1880, p. 73.

LA MER DE FLINES

PAR M. A. TERNINCK

A l'extrémité du village de Flines, département du Nord, se trouve une pièce d'eau circulaire, d'une superficie d'environ quatre hectares, creusée en forme d'entonnoir et connue sous le nom de *Mer de Flines*. On dit que cette pièce d'eau était jadis très profonde et que des bouillonnements se produisaient à sa surface. Aujourd'hui, la sonde rencontre, à une profondeur de dix ou douze mètres, une couche de limon noir très dense qu'elle ne peut traverser et qui paraît avoir été produit par le rouissage du lin qui s'y pratique depuis un temps immémorial.

Dès le XIIIe siècle, et notamment dans un acte de donation fait en 1242 par Wagon de Douai, ce lieu porte le nom de mer de Flines : *mansum meum de Felines, tam cum aqua mea, que mare dicitur, quam aquis aliis, terris, pratis... etc.*

La chronique ne parle pas des antiquités que renferme la mer de Flines, mais une légende rapporte que sur son emplacement existait jadis un château, théâtre de crimes et d'impiétés, qui s'abîma un jour avec ses habitants dans le gouffre qui s'ouvrit et fut rempli d'une eau chargée de sulfures.

La légende ne dit rien de plus sur ce lieu maudit qui aurait continué à rester fort ignoré si, en l'an XII de la République, des enfants, en s'y baignant, n'avaient trouvé sur ses bords des monnaies romaines, qui furent achetées par M. Bottin, de Douai.

Cette découverte attira l'attention de cet amateur, « il fit faire des recherches plus sérieuses et parvint à recueillir en peu d'années, dit-il, plus de trois cents médailles romaines en bronze ; cinq gauloises dont deux en or très bien conservées ; une fibule ou agrafe de manteau en bronze ; une statuette haute de deux à trois centimètres ; un bronze doré qui paraît avoir servi de placage à quelque armure. Beaucoup de petits pots en terre, dont les plus

grands n'excèdent pas quatre centimètres en hauteur sur une largeur moindre d'un tiers, ont aussi été retirés de l'eau avec les monnaies ».

Dans un travail destiné à l'Annuaire du département du Nord de 1807, M. Bottin ajoute « que ce n'est que sur l'un des côtés du petit lac et sur le bord que l'on trouve des monnaies et qu'à proximité de cette partie de la rive on voit encore les fondations d'un édifice près duquel sont des tuiles à rebords ».

La nouvelle de ces découvertes s'étant répandue, une société se forma pour faire sur une plus vaste échelle l'exploitation de cette mine archéologique. Elle essaya d'abord, à l'aide de pompes d'épuisement, de faire baisser le niveau des eaux, ce travail réussit à produire un abaissement d'un mètre, mais on dut l'arrêter parce que le sol voisin se couvrait de crevasses et que les maisons se lézardaient et menaçaient de tomber en ruines. On reprit le travail de la drague qui ramena bon nombre de monnaies antiques, deux statuettes dont une équestre, des vases, des hameçons et d'autres objets en os ou en bronze.

Tous ces objets ont été recueillis sans qu'on se soit demandé pourquoi ils étaient réunis en si grand nombre dans un si petit espace, et pourquoi le bronze était comme enfoui dans une couche métallique cristallisée qui permettait à peine d'en reconnaître la forme.

C'est dans le but de chercher à combler cette lacune que je suis allé, à diverses reprises, explorer la mer de Flines et ses abords, et que dernièrement encore avec mon ami, M. Lousteau père, ingénieur du chemin de fer du Nord, nous avons cherché à étudier la nature des eaux et à deviner pourquoi tant d'objets y ont été jetés. Voici le résultat de mes recherches.

La mer de Flines a dû faire partie autrefois d'un marais beaucoup plus considérable, et les prairies qui l'entourent étaient sous les eaux. En effet, le 15 prairial an XI, des ouvriers, en tirant de la tourbe à un kilomètre environ de la mer, près de l'ancienne abbaye, trouvèrent, à deux mètres de profondeur, deux bateaux ou pirogues creusés dans de gros chênes ; ils avaient treize mètres de long, un de large aux extrémités et un mètre soixante-dix au milieu, y compris la convexité de la carène. A trois mètres de la proue avait été réservé un banc pris dans la masse du bois, et une broche en fer traversait la tête de la proue, se terminant à ses deux extrémités en une espèce de patte cerclant le bois. Cette partie était en outre couverte de légères plaques de tôle.

Plus près de la mer, à quatre mètres de son rivage, une excavation, opérée il y a peu d'années, a mis à découvert une série de pilotis en chêne grossièrement équarris, très fortement enfoncés dans le sous-sol et distants les uns des autres de deux mètres environ. Quelques restes de traverses montraient que ces piquets portaient un solide plancher sur lequel se dressaient des habitations lacustres.

Je n'ai pu encore explorer le pied de ces pilotis, mais je suis persuadé qu'on y trouverait le mobilier ordinaire des maisons de cette époque ainsi construites au milieu des eaux pour se garantir des attaques soit des maraudeurs, soit des animaux féroces.

Ces deux circonstances me paraissent démontrer la plus grande étendue de la mer de Flines; je n'insiste pas et je recherche quelle peut être l'origine de tous ces objets que nous retirons de cet endroit.

Disons d'abord quels sont ces objets, et constatons qu'on les trouve sur toute l'étendue de la mer; ce sont :

1° De nombreuses têtes d'animaux, urus, cerfs, chevreuils, etc.

2° De petits vases faits avec le pouce, sans l'aide du tour et qui n'ont pu servir aux usages domestiques.

3° Des monnaies gauloises et romaines en très grand nombre.

4° Des lingots ou plutôt de gros fils d'or.

5° Des haches polies en silex et en serpentine, fixées encore parfois dans leur manche en bois de cerf.

6° Quelques statuettes, des fibules et autres objets en bronze.

7° Divers objets en os, instruments, manches, hameçons.

Ne sont-ce pas là des offrandes faites à la divinité de ce gouffre, dont, dit la tradition, on ne trouvait pas le fond ?

Ces têtes d'animaux n'étaient-elles pas les parties nobles des victimes offertes par les croyants ?

Dans ces petits vases on a dû mettre le sang des victimes, des parfums ou des matières précieuses.

Les autres objets, les monnaies surtout, sont les offrandes qui de tout temps ont été déposées dans les lieux sacrés; ce sont ces objets que tous les auteurs anciens nous montrent accumulés dans les sources sacrées des Gaulois.

La mer de Flines est donc une de ces fontaines vénérées, tant à cause de la forme et du tourbillonnement de ses eaux que par leur vertu curative constatée par les habitants qui vont y laver les blessures et les plaies dont ils sont affligés.

En effet le sulfure de chaux s'y trouve, je crois, en assez forte

proportion; c'est lui qui forme autour des médailles de cuivre cette croûte métallique cristallisée qui les dénature.

Moins la chaleur, la composition des eaux de Flines paraît identique à celles de Bourbonne-les-Bains, qui produisent une semblable décomposition du bronze et dont l'efficacité est si connue.

Le bois, les coquilles déposés depuis un certain temps dans la mer de Flines se couvrent d'un dépôt épais qui me paraît calcaire, mais qui doit aussi contenir des principes sulfureux. Cette question sera bientôt tranchée par M. Daubrée qui a bien voulu se charger de faire l'analyse de l'eau.

Examinons maintenant rapidement les monnaies recueillies en ce lieu et principalement les monnaies gauloises qui nous intéressent plus spécialement puisque, avec leur aide, nous pourrons reconnaître celles qui ont été frappées dans le pays ou qui y avaient cours.

Constatons d'abord que l'argent est un métal absolument inconnu à Flines, soit parce qu'il était rare à cette époque chez nos pères, soit plutôt parce qu'il n'a pu résister à l'action des sels sulfureux.

Les monnaies romaines sont très nombreuses, on en a retiré des milliers presque toutes encroûtées, comme je l'ai déjà dit, d'une enveloppe métallique; si on enlève cette enveloppe, on ne retrouve la médaille qu'à l'état charbonneux, noire et tombant presque en poussière. La plupart de ces monnaies sont des moyens bronzes; celles qui sont encroûtées sont presque toujours frustes. Je n'en ai pas vu de postérieures au règne de Constantin le Grand. Je ne crois pas qu'il ait jamais été trouvé en cet endroit de monnaies d'or romaines.

J'arrive aux pièces gauloises, objet principal de mes recherches.

Les monnaies d'or, sans être communes, s'y rencontrent de temps en temps; la plupart sont *Atrébates*, *Morines* ou *Nerviennes*. On y voit : soit le cheval désarticulé avec la roue et les autres emblèmes gaulois, soit une grossière imitation du bige macédonien, ou bien la tête d'Apollon, plus ou moins défigurée et réduite parfois à une simple couronne et à quelques boucles de cheveux. La plupart de ces pièces sont unifaces.

Sur d'autres pièces plus petites on voit divers emblèmes tels que le chêne avec ses branches, son tronc et ses racines; un vaisseau et d'autres figures souvent difficiles à interpréter.

Les bronzes sont plus nombreux et pour mieux faire apprécier leur degré respectif de rareté je prends vingt pièces trouvées dans mes dernières explorations; elles se répartissent ainsi :

Six au type d'Andobru.
Trois à la légende Indutitill;
Deux foudres ou rameaux;
Neuf à la légende VERC.

Andobru semble avoir succédé à Comius comme roi des Atrébates, après la révolte et la déchéance de celui-ci. Sa monnaie est aussi belle que les consulaires romaines, et offre à peu près les mêmes caractères que celle du prince son prédécesseur: d'un côté, l'on voit son buste casqué avec une large visière, et la légende ANDOBRV. ℞. Un cheval monté tandis que celui de Comius est libre.

Tantôt le cheval d'Andobru marche au pas et n'est entouré d'aucune légende, tantôt il galope et est entouré de la légende GARMANOS. — J'en ai trouvé de fort belles et nullement décomposées.

L'Indutitill est souvent attribué aux Morins; il porte d'un côté une belle tête casquée avec la légende INDVTITILL. ℞ un taureau et la légende GARMANOS.

Comme la Morinie a été réunie à l'Atrébatie par Jules César, il est possible que Indutitill ait gouverné ces deux provinces, car on trouve sa monnaie aussi souvent dans l'une que dans l'autre.

Les foudres ou rameaux semblent d'un type plus barbare. Ces pièces ont dû cependant avoir cours encore pendant l'occupation romaine, car j'en ai trouvé plusieurs mêlées aux pièces romaines, dans la grande habitation du deuxième siècle, que j'explore dans les fortifications d'Arras. Elles représentent d'un côté le cheval avec divers emblèmes druidiques, ℞ une tige perlée cantonnée de chaque côté de quatre appendices sinueux qu'on a nommés dauphins, foudres, palmiers, guy, etc., etc.

La dernière monnaie, celle au monstre marin, n'a pas encore été bien reconnue dans notre pays. Si je ne me trompe, elle offre un intérêt tout particulier pour l'Artois.

On y voit : d'un côté un monstre marin, et, dans le bas, les lettres VERC; de l'autre, un cheval surmonté d'une rouelle à quatre rayons; sous le cheval je crois voir les lettres C. O. Toutes ces pièces sont encroûtées et plus ou moins décomposées, mais l'empreinte est restée nette sur l'enveloppe métallique.

Cherchons maintenant l'origine de ces pièces après avoir résumé l'histoire de l'époque qui, suivant moi, les a vu frapper.

Hirtius, après avoir retracé les luttes si prolongées de Comius

contre les Romains, nous dit qu'après avoir fait sa paix avec eux, il disparut et se retira en Germanie.

La dernière partie de ce récit paraît erronée, car il est certain qu'en s'éloignant de l'Atrébatie continentale, ce prince se rendit dans la grande Bretagne où les Atrébates avaient une grande colonie qui semble s'être étendue sur les comtés actuels de Sussex, Hampshire, Kent et Berkshire. Sans doute sa puissance s'exerçait sur cette colonie, car César, en disant qu'il l'envoya traiter de sa part avec les Bretons, ajoute : *cujusque auctoritas in his regionibus magna habebatur* (*Com.* lib. 4). On retrouve en effet dans ces provinces des monnaies non seulement au nom de Comius, Com, Comi rex, mais encore celles de ses fils, Épillus et Véric, qui lui succédèrent.

Les monnaies de ces derniers sont assez variées ; elles représentent d'un côté, tantôt un aigle, tantôt un monstre marin ou la Victoire, et de l'autre un cheval sans frein, ou un cavalier avec divers emblèmes. Les légendes sont : pour Épillus : EPPI — EPILLVS — TIN ou TINC — VI ou VIR — EPPI COM — EPPI COME — EPPI COMMI ;

pour Véric : VIR REX COM — VERIC CON F — VERIC COMI F — VERIC COMMI F — VER COM — VERC. Au revers on voit souvent : COM F — COMB — COMI — COF — CF — CO —

Ces monnaies d'or, d'argent et de bronze sont décrites par les divers numismatistes anglais, notamment par M. J. Evans (*Numismatic chronicle*, année 1856). Il attribue à Véric, fils de Comius, les pièces qu'il donne sous les numéros 11 et 12 de la planche II ; 3, 5, 6 de la planche III ; 11, 12, 14 de la planche VI ; et 1, 2, 3, 7, 8, 9, 10, 12 de la planche VII. M. Hermant en dit aussi quelques mots dans sa *Numismatique atrebato-gauloise*, mais personne, que je sache, n'a parlé de monnaies à ce type trouvées en Artois.

Or, comme les pièces que je trouve à Flines avec la légende VERC ressemblent parfaitement à celles que M. Evans attribue à Véric, ne puis-je aussi les attribuer à ce prince ?

Ne puis-je interpréter les légendes de la manière suivante : VER par Véric fils de Comius, et C par Comius ? — Les C O du revers donneraient encore Comius.

Dire comment il se fait que ces monnaies atrébato-bretonnes soient ici assez fréquentes serait peut-être téméraire, à moins qu'on ne suppose que Véric, héritier de la haine de son père contre les Romains, ne soit venu fomenter ou soutenir les révoltes des Atrébates et des Morins que les empereurs Auguste, Tibère et Ca-

ligula durent étouffer pendant les années 21, 31 et 50 et qu'alors ses monnaies se soient répandues dans le pays. . . .

A. TERNINCK.

19 août 1881.

EXTRAIT DU RAPPORT PRÉSENTÉ A L'ACADÉMIE DES SCIENCES

LE 17 OCTOBRE 1881, PAR M. DAUBRÉE.

La mer de Flines repose sur des couches tertiaires de l'étage Landenien (sable de Bracheux), formées de sables, de grès, avec cendres noires et pyrite.

Beaucoup des médailles antiques que l'on y trouve ont été attaquées et sont complètement enveloppées d'une substance cristallisée, formée à leurs dépens, à la manière de certains bonbons cristallisés. Leur aspect général rappelle, à s'y méprendre, celui des médailles incrustées de minéraux métalliques qui ont été signalés dans diverses sources thermales notamment à Bagnères-de-Bigorre, à Bourbonne-les-Bains, à Baracci, commune d'Olméto (Corse).

Une pellicule externe extrêmement mince, du jaune de laiton qui caractérise la chalkopyrite, frappe d'abord le regard, mais l'incrustation est formée pour la plus grande partie sur une épaisseur de $0^m,002$ d'une substance noire cristallisée à éclat métallique, qui consiste en sulfure de cuivre et c'est à lui qu'appartiennent les formes cristallines qu'on serait tenté, à première vue, d'attribuer au sulfure jaune.

Quant à la partie centrale, elle consiste en une substance feuilletée; çà et là on y distingue de très petits cristaux noirs métalliques hexagonaux, sur lesquels le microscope fait voir les stries caractéristiques de la chalkosine. La même substance forme de petits feuillets brillants qui alternent avec des feuillets mats sur lesquels apparaissent quelques enduits d'un vert vif.

Chauffée dans un tube, la substance cristalline donne un très faible sublimé de soufre, qui paraît résulter du mélange d'un peu de pyrite. M. Damour, qui a bien voulu l'examiner, a constaté que ce sulfure ne renferme ni étain, ni zinc.

La forme de la substance extérieure est celle de lames hexagonales portant, comme troncatures des faces pyramidales inclinées de 127° environ, sur la base, d'après une mesure de M. Richard. Le clivage est basique. D'après ce dernier caractère et l'absence de macles, elle paraît devoir être rapprochée de la variété de chalkosine signalée par Breithaups sous le nom de Cupreine.

Toutes ces médailles étaient enfouies dans une vase d'un brun noirâtre

où se trouvent de nombreuses coquilles. Beaucoup d'entre elles ont été saisies, comme des témoins, dans le dépôt sulfuré dont il vient d'être question. De là un aspect caractéristique de beaucoup des médailles de cette localité. M. Stanislas Meunier, qui a bien voulu en faire la détermination, y a reconnu, outre des ossements et des écailles de poissons, les espèces suivantes : Valvata piscinalis, Ancylus fluminalis, Lymnœa auricularis, Bithynia tentaculata (avec de nombreux opercules), Planorbis marginatus, Unio cyclas amnicum.

Un échantillon d'eau recueillie à la profondeur de 6m,70, qui a été analysé sous la direction de M. Carnot, au bureau d'essais de l'école des mines, a donné les résultats suivants :

Résidu fixe par litre	0 gr. 25,00
Acide carbonique	0 gr. 10,24
Chaux	0 gr. 11,76
Magnésie	traces faibles
Acide sulfurique	0 gr. 00,50
Chaux	0 gr. 00,30
Chlorures alcalins	traces faibles
Sulfures	néant
Matières organiques	0 gr. 04,00

De même que dans les eaux thermales précitées, il n'existe donc pas dans l'eau de la mer de Flines de sulfures à l'état normal, mais seulement des sulfates que des matières organiques réduisent à l'état de sulfures.

Ce qu'il y a de nouveau dans la production de chalkosine qui vient d'être signalée, c'est qu'elle s'est manifestée en dehors de sources thermales apparentes, et à une température moins élevée que dans les exemples connus jusqu'à présent.

TRÉSOR DE CHINON

PAR M. CHARLES ROBERT

M. Ernest Gariel, qui a eu la bonne fortune de faire entrer dans sa vaste collection et de publier successivement plusieurs trésors importants de monnaies carolingiennes, a fait faire un grand pas à la numismatique du haut moyen âge, période pendant laquelle la perpétuité des types rend les attributions si difficiles et les classements chronologiques si incertains. Des sous d'or de type romain, antérieurs à la période dont il écrit en ce moment l'histoire monétaire, ayant été découverts à Chinon et étant entrés en sa possession, il a bien voulu me laisser le soin de les examiner et d'en dresser la liste. Frappés par les barbares au type bien connu de la Victoire vue de profil et tenant une longue croix, ces sous d'or se recommandent seulement par les variétés que présentent au droit les lettres parasites placées à la fin des légendes impériales, et, au revers, les sigles imprimés dans le champ.

On sait que la fabrication de l'or fut exclusivement à Rome, sous la République et sous l'Empire, le privilège de l'*imperium*, et que les espèces d'or conservèrent toujours un titre élevé, même au IIIe siècle, lorsque l'argent, n'était plus que du billon ou du cuivre blanchi. L'or était devenu l'étalon par excellence et la monnaie la plus recherchée dans toute l'étendue du monde romain. L'administration romaine ne toléra jamais chez un pays allié ou tributaire la fabrication des espèces d'or; César l'interdit dans les Gaules, lorsqu'il en fut le maître, même aux peuples que Pline qualifie de *liberi*. Il y avait eu de tout temps de puissantes raisons pour que les espèces d'or constituassent un numéraire exceptionnel, dont la fabrication était un privilège essentiellement enviable. Mais ce numéraire revêtit, aux basses époques, un caractère spécial qui en augmenta le prestige; il portait, en effet, l'effigie impériale, qui,

respectée de tout temps, avait fini par prendre, aux yeux des populations, quelque chose de sacré [1]. Cassiodore nous apprend, en effet, que les espèces d'or devaient conserver un titre élevé, par cela même que le visage impérial y était représenté, et il ajoute que si cette image vénérée venait à disparaître des flans d'or, il y aurait sacrilège et péril public [2]. De son côté, Procope déclare qu'une pièce portant une effigie autre que celle de l'empereur ne serait pas admise par le commerce, même chez les barbares [3].

On comprend, d'après ce qui précède, combien les barbares, lorsqu'ils furent devenus les maîtres de l'Occident, eurent intérêt à s'approprier la fabrication des espèces d'or; toutefois, comme ils durent conserver, dans les premiers temps, la tradition impériale [4], et qu'il leur fallut respecter les habitudes du commerce, ils ne modifièrent pas au début la monnaie romaine et frappèrent, avec l'image et les noms des empereurs, des sous d'or romains et des subdivisions du sou, reconnaissables seulement à un art particulier, à une exécution plus grossière, et quelquefois à un poids moins élevé. Les bustes et les noms, qui se retrouvent sur les monnaies pseudo-romaines, sont ceux des princes qui régnaient à l'époque où les barbares firent leurs monnaies, ou bien ceux d'empereurs morts depuis un certain temps, mais qui avaient laissé un numéraire jouissant d'un crédit particulier dans les marchés de l'ancien monde. Les Suèves, venus les premiers, imitèrent en Lusitanie la monnaie d'Honorius et celle d'Avitus; les Burgondes, les Goths, les Wisigoths et les Francs firent frapper des reproductions fidèles de quelques types romains ou byzantins, et particulièrement de ceux des empereurs Anastase, Justin et Justinien. On sait combien le type du revers a varié à Rome et à Constantinople pendant la période qui nous occupe; mais, par une sorte de convention, les divers barbares, sans s'astreindre à n'avoir qu'un type, ont surtout employé celui de la Victoire pour les monnaies qu'ils frappèrent avec l'image et les dénominations

---

[1] Les monnaies portant la tête et la signature de l'empereur avaient fini par devenir de véritables amulettes. Cf. Trebellius Pollion, *Trig. tyran.*, 14; Saint-Jean Chrysostôme, *ad illuminand*, *Catech. Homil.*, n° 5, et F. Lenormant, *la Monnaie dans l'antiquité*, t. I, p. 39 et suiv.

[2] *Variarum*, lib. VII, 32; édit. Migne, t. II, p. 725.

[3] *Bell. Goth*, III, 33.

[4] Cf. Charles Lenormant, 3e lettre à M. de Saulcy, p. 28.

impériales[1]. Il est donc bien difficile, lorsqu'on rencontre un trésor de sous d'or ou de tiers de sou barbares au type de la Victoire, de dire immédiatement à quel peuple il appartient. On voit bien par des différences de style et par des variétés dans les détails du type qu'on est en présence de monnaies d'origines diverses, mais ces origines ne se manifestent pas nettement; aussi a-t-on peu obtenu des efforts tentés jusqu'à ce jour pour répartir, entre les divers peuples et, chez chaque peuple, entre les principaux ateliers, les premières imitations de la monnaie romaine qui ne portent ni nom de chef, ni nom de lieu. On trouve, il est vrai, un criterium qui semble, au premier abord, de nature à faciliter la détermination sinon des ateliers, du moins des royaumes auxquels appartiennent les monnaies du type qui nous occupe, c'est-à-dire des sous présentant, au revers, une Victoire. Il existe, en effet, de rares monnaies toujours de type romain, mais dans lesquelles on reconnaît le nom d'un roi barbare, introduit soit sous forme de monogramme, à la suite de la légende impériale ou dans le champ de la pièce, soit en toutes lettres autour de l'effigie impériale du droit[2].

Sigismond, et peut-être Gondebaud, ont fait acte d'autonomie chez les Burgondes en introduisant leur monogramme[3] à côté des dénominations impériales, sur des sous ou des tiers de sou d'or présentant une Victoire de profil, tenant une longue croix devant elle. Le Goth Théodoric l'Amale, qui exerçait à Rome un pouvoir presque absolu, et qui avait tenté de rétablir à son profit l'empire d'Occident, avait mis son monogramme à la suite des dénominations d'Anastase sur des sous d'or tout romains[4]; or, deux de ces pièces burgundes à monogramme royal et une

---

[1] Ce type dura jusqu'au temps de Justin II et de Maurice Tibère, il fut généralement remplacé alors par celui de la croix haussée sur un globe ou des degrés; mais à cette époque les monnaies d'or à noms d'empereurs qui ne se fabriquaient plus, du moins en Gaule, que chez les Wisigoths et les Francs, étaient bien près de faire place à des monnaies nationales.

[2] C'est assez tard seulement que les têtes à longue chevelure des rois mérovingiens ont remplacé dans les coins l'image traditionnelle des empereurs.

[3] Le monogramme, dans lequel on a reconnu le nom de Gondebaud, n'est pas accepté par tous les numismatistes; celui de son successeur Sigismond paraît incontestable.

[4] A. Senkler (*Rev. num.*, 1848, p. 78) a, je crois, lu le premier le nom de Théodoric l'Amale sur des sous au type d'Anastase; Charles Lenormant a confirmé son attribution; moi-même, en 1860 (*Lettre à M. B. Biondelli, Atti del R. Instituto Lombardo*, vol. II), j'ai constaté que ces pièces étaient fréquentes en Italie. Je crois

pièce identique de type, d'art et de style, aux sous de Théodoric, faisaient, comme on va le voir, partie du trésor de Chinon. On peut donc supposer que toutes les pièces composant ce dépôt, qui présentent au droit le même buste de l'empereur et au revers la même Victoire de profil, sont d'origine burgunde ou gothe. En outre, Théodebert, roi des Francs (534-548), qui, allant plus loin que Sigismond et que Théodoric, mit son nom en toutes lettres aux lieu et place de celui de l'empereur, autour du buste impérial, a, dans tous les exemplaires publiés jusqu'à ce jour, fait représenter la figure allégorique de la Victoire de face, un globe crucigère d'une main, une longue croix de l'autre. La Victoire austrasienne était donc considérée jusqu'ici comme différant complétement de la Victoire vue de profil ; mais M. d'Amécourt a bien voulu nous montrer un sou d'or de Théodebert, offrant au revers le nom en toutes lettres de l'atelier de Mayence et la Victoire vue de profil ; celle-ci tient devant elle une longue croix, comme sur les sous burgundes ou goths ; seulement l'attitude de la figure ailée est différente, et sa tunique, au lieu de tomber jusqu'à ses pieds, est relevée assez haut. Il ne semble donc pas que le trésor de Chinon appartienne au monnayage fait par les Austrasiens au type de la Victoire.

On se demandera sans doute encore si les Wisigoths n'ont pas une part à réclamer dans le trésor de Chinon. Je ne saurais l'affirmer : les plus anciennes imitations wisigothes de la monnaie d'or romaine montrent une Victoire de profil, tenant une palme et une couronne. Plus tard Léovigilde, le premier de leurs rois, qui, à l'exemple de Théodebert, mit son nom en toutes lettres sur la monnaie, paraît avoir toujours fait représenter dans ses coins cette même Victoire, et ses successeurs suivirent son exemple ; cependant, le type de la Victoire, passant avec une palme à l'épaule et une couronne à la main, n'appartenait pas exclusivement aux Wisigoths : car M. d'Amécourt possède un tiers de sou d'or de Théodebert, où la Victoire est de type wisigoth. Or, si ce type s'est introduit dans les monnaies que Théodebert frappait sans doute dans l'Ouest, pourquoi les Wisigoths contemporains de ce prince n'auraient-ils pas emprunté de

---

donc qu'il faut maintenir la lecture de Senkler, quoique les monogrammes, les abréviations et les lettres isolées soient chose fort obscure sur les monnaies romaines et pseudo-romaines et y représentent, non seulement des noms d'homme, mais des noms de lieu et des marques monétaires de diverse nature.

leur côté le type de la Victoire à la croix dont usaient les ateliers que Théodebert possédait dans l'est et le sud de la Gaule?

En somme, la répartition des monnaies entre les divers peuples barbares ne peut, dans l'état actuel de la science, se faire que sous toutes réserves, lorsqu'il s'agit de spécimens ne portant ni le monogramme d'un chef, ni son nom en toutes lettres. Les renseignements qu'on puise au Cabinet des médailles, dont les conservateurs sont des numismatistes éprouvés, et surtout dans le vaste médaillier de M. le vicomte d'Amécourt, où les raretés abondent et sont savamment classées, permettront, je n'en doute pas, d'avancer la question; mais pour qu'elle puisse recevoir une solution complète et définitive, il faut que toutes les collections de la France, du nord de l'Italie et de l'Espagne aient été étudiées, et que de nouvelles trouvailles soient venues apporter les précieuses données que comportent la connaissance des provenances et la réunion des pièces de types différents. Dans tous les cas, on ne peut admettre dès à présent le système d'attribution de M. Keary[1], en vertu duquel on devrait partager les pièces semblables à celles du trésor de Chinon, entre les Ostrogoths, les Burgundes, les Vandales et les Francs.

Le trésor de Chinon se composait de 81 sous d'or, présentant les noms de trois empereurs d'Orient; savoir : Zénon, 1, Anastase, 70; Justin, 10. Les uns et les autres montrent d'un côté le buste de l'empereur armé, casqué et vu de face; de l'autre, une Victoire de profil, tenant devant elle une longue croix. La pièce au nom de Zénon était fort barbare; elle n'a pas été acquise par M. Gariel, qui a fait entrer seulement dans son médaillier vingt-neuf pièces au nom d'Anastase et huit à celui de Justin. Voici la description de ces trente-sept pièces, rangées approximativement dans chacun des deux groupes, en commençant par les spécimens dont le style est relativement bon, et en terminant par les plus barbares.

ANASTASE.

N° 1. — DN ANASTASIVS PF AVG; buste de l'empereur, casqué et armé, vu de face; le bouclier représente, mais mal rendu, le guerrier à cheval qui se voit sur les prototypes romains.

---

[1] *The numismatic chronicle*, 1878, pl. III, n°s 7, 9, 12, 13, 17; pl. VIII, n° 11.

℞. VICTORIA AVGGG, à la fin de la légende la lettre Θ. Dans le champ, une Victoire ailée, tournée à gauche, et tenant une longue croix dont le bâton pose à terre; devant elle, un monogramme dans lequel on reconnaît les lettres RA; derrière elle, une étoile. A l'exergue, COMOB.

Or de bon titre; 4 gr. 40; pl. IV, fig. 1.

Il existait, dans la trouvaille, un exemplaire du sou d'or qui porte à la fin de la légende anastasienne un monogramme que l'on reconnaît généralement, avec Alfred Senkler[1], comme étant celui de Théodoric l'Amale, roi des Goths. Or, la pièce que je viens de décrire, et dont plusieurs exemplaires existent déjà dans les collections, est tout à fait de même type et de même style que ce sou d'or. Un Θ seulement remplace le monogramme. Ch. Lenormant, et, après lui, M. Keary, s'appuyant sur cette ressemblance, ont supposé que le Θ était là comme initiale du nom du roi goth. Il est plus probable que ce sigle est simplement une indication monétaire ou de fabrication. On ne saurait nier toutefois que les deux sous d'or soient du même temps et, selon toute apparence, du même pays.

N° 2. — D N ANASTASIVS P F AVG; buste semblable à celui du numéro précédent.

℞. VICTORIA AVGGG; à la fin de la légende Θ. Dans le champ, une Victoire, accostée, à gauche, du monogramme MB; à droite d'une étoile. A l'exergue, COMOB.

Or; 4 gr. 40.

N° 3. — D N ANASTASIVS P R AVG; buste casqué et armé.

℞. VICTORIA AVGGG; à la fin de la légende H. Dans le champ, une Victoire; à gauche, le monogramme ЯB; à droite, une étoile. A l'exergue, CONOB.

Or, bon style; sept exemplaires dans la trouvaille; 4 gr. 35; pl. IV, fig. 2.

Quelques numismatistes ont fait de ce monogramme, Burgundia;

---

[1] *Rev. num.*, 1847, p. 412.

Ch. Lenormant y a reconnu le nom de Gondebaud, roi de Bourgogne ; cette lecture, bien que contestable, ainsi que je l'ai dit plus haut, a été admise par quelques numismatistes, et récemment par M. Keary[1].

N° 4. — DN ANASTASIVS P R AVG ; buste casqué et armé.

℟. VICTORIA AVGGG. Dans le champ, une Victoire ; à gauche, en monogramme, S MD G ; à droite, une étoile. A l'exergue, CONOB.

Or, bon style ; trois exemplaires dans la trouvaille, 4 gr. 40 ; pl. IV, fig. 3.

Le monogramme du revers est généralement considéré comme étant celui de Sigismond, roi des Burgundes.

N° 5 — ƆN ANASTASIVS P P AVG ; buste casqué et armé.

℟. VICTORIA AVGGG ; à la fin de la légende A. Dans le champ une Victoire ; à droite, une étoile. A l'exergue, COIIOB.

Or ; 4 gr. 40 ; pl. IV, fig. 4.

N° 6. — DN ANAƧTAƧIVƧ P F AV ; buste casqué et armé.

℟. VICTORIA AVGGG ; à la fin de la légende A. Dans le champ une Victoire ; à droite, une étoile. A l'exergue, COMOB.

Or ; beau style ; 4 gr. 40.

Une pièce analogue, portant à la fin de la légende du revers un H au lieu d'un A, est attribuée aux Vandales par M. Keary[2].

N° 7. — DN ANASTASIVS P P AVG ; buste casqué et armé.

℟. VICTORIA AVGGG ; à la fin de la légende un B retourné. Dans le champ, une Victoire ; à gauche, une étoile. A l'exergue, CONOB.

Or ; 4 gr. 40.

---

1 *The num. chronicle*, 1878, part. 1, p. 67 et pl. III, fig. 7.

2 *Id.*, *ibid.*, fig. 17.

N. 8. — DN ANASTASIVS P P AVG; buste casqué et armé.

℟. VICTORIA AVGGG; à la fin de la légende un Γ. Dans le champ, une Victoire; à droite, une étoile. A l'exergue, COMOB.

Or; 4 gr. 40; pl. IV, fig. 5.

N° 9. — DN ANSTASIVS P F AVG; buste casqué et armé.

℟. VICTORIA AVGGG, à la fin de la légende un 6? Dans le champ une Victoire; à droite, une étoile. A l'exergue, ƎOMOƆ.

Or; 4 gr. 30.

N° 10. — DN ANASTASIVS P P AVG; buste casqué et armé.

℟. VICTORIA AVGGG; à la fin de la légende un E lunaire. Dans le champ une Victoire; à droite, une étoile. A l'exergue, COIIOB.

Or; 4 gr. 40.

N° 11. — DN ANASTASIVS P P AVG; buste casqué et armé.

℟. VICTORIA AVGGG; à la fin de la légende un A. Dans le champ, une Victoire; à droite, une étoile; à gauche, un D. A l'exergue, COMOB.

Or; 4 gr. 40; pl. IV, fig. 6.

N° 12. — DN ANASTASIVS PF AVG; buste casqué et armé.

℟. VICTORIA AVGGG; à la fin de la légende, un A. Dans le champ, une Victoire; à droite, une étoile; à gauche, un L. A l'exergue, COMOB.

Or; 4 gr. 40; pl. IV, fig. 7.

N° 13. — DN ANASTASIVS P P AVG; buste casqué et armé.

℟. VICTORIA AVGGG; à la fin de la légende V. Dans le champ, une Victoire; à gauche, un M et trois points, deux et un; à droite, une étoile. A l'exergue, COMOB.

Or; 4 gr. 30; pl. IV, fig. 8.

N° 14. — DN ANASTASIVS P P AVG; buste casqué et armé.

℞. VICTORIA AVGGG; à la fin de la légende P. V. Dans le champ, une Victoire; à droite, une étoile; à gauche, un M. A l'exergue, COMOB.

Or; 4 gr. 30; pièce de mauvais style; légendes incertaines.

N° 15. — D N ANASTASIVS P P AVG; buste casqué et armé.

℞. VICTORIA AVGGG; à la fin de la légende, un A. Dans le champ, une Victoire; à droite, une étoile; à gauche, un N. A l'exergue, CONOB.

Or; 4 gr. 40; plusieurs exemplaires dans la trouvaille; pl. IV, fig. 9.

N° 16. — DN ANASTASIUS PP AVG; buste casqué et armé.

℞. VICTORIA AVGGG; à la fin de la légende, un A. Dans le champ, une Victoire; à droite, une étoile; à gauche, T. A l'exergue, COMOB.

Or; 4 gr. 40.

N° 17. — DN ANASTASIVS PP AVG; buste casqué et armé.

℞. VICTORIA AVGGG; à la fin de la légende, un A. Dans le champ, une Victoire; à droite, une étoile; à gauche, un N surmonté d'un croissant. A l'exergue, CONOB.

Or; 4 gr. 50; pl. IV, fig. 10.

N° 18. — DИ AИASTASIVS AVG; buste casqué et armé.

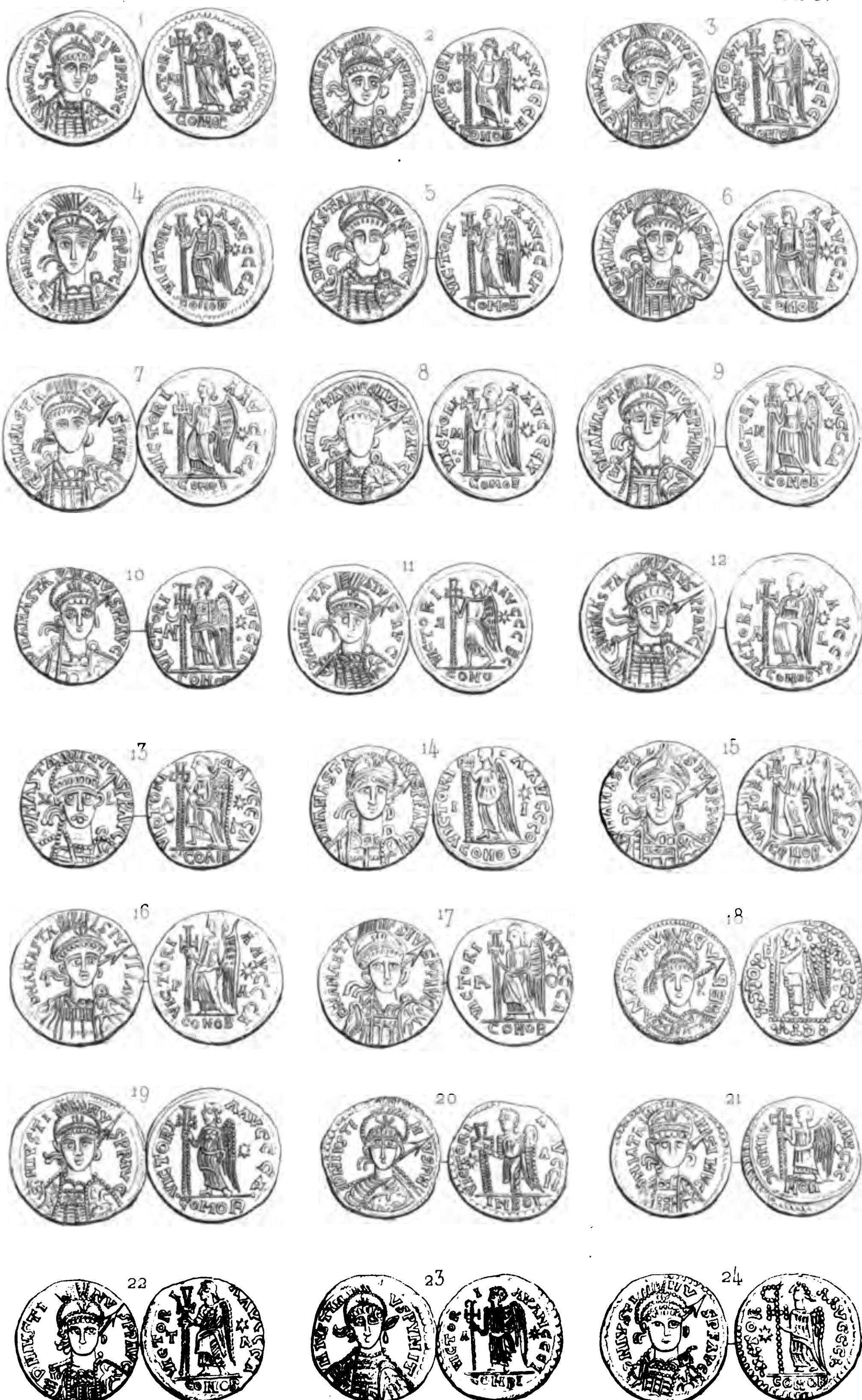
℞. VICTORIA AVGGG; à la fin de la légende, les lettres BC. Dans le champ, une Victoire; à droite, une étoile; à gauche, un R retourné. A l'exergue, CONQ.

Or; 3 gr. 80; pl. IV, fig. 11.

N° 19. — DN ANASTASIVS PP AVG; buste casqué et armé.

℞. VICTORIA AVGGG; à la fin de la légende, A. Dans le champ, une Victoire; à droite, une étoile et un L: à gauche, un A. A l'exergue, CONOB.

Or; 4 gr. 40; plusieurs exemplaires dans la trouvaille: pl. IV, fig. 12.



Dardel sc.

Imp. D. Vorzet

N° 20. — DN ASTASIVS PP AVG; buste casqué et armé; à gauche de la tête, une étoile; à droite, un L.

℟. VICTORIA AVGGG; à la fin de la légende, A. Dans le champ, une Victoire; à droite, une étoile et un sigle difficile à caractériser; à gauche, une sorte de A sans barre, dont le jambage de droite repose sur une étoile. A l'exergue, COAIB.

Or; 4 gr. 80; pl. IV, fig. 13.

N° 21. — DN ANASTASIVS P F AVG; buste casqué et armé.

℟. VICTORIA AVGGG; à la fin de la légende, un O. Dans le champ, une Victoire; à droite, une étoile et un I; à gauche, un I. A l'exergue, COHOD.

Or; 4 gr. 40; pl, IV, fig. 14.

N° 22. — DN ANASTASIVS P P AVG; buste casqué et armé.

℟. VICTORIA AVGGG. Dans le champ, une Victoire, A droite, une étoile et un P; à gauche, un A. A l'exergue, COIIOB.

Or; 4 gr, 40; pl. IV, fig. 15.

N° 23. — DN ANASTASIVS PF AVG; buste casqué et armé.

℟. VICTORIA AVGGG; à la fin de la légende, un I. Dans le champ, une Victoire; à gauche, une étoile et un B; à droite, un A. A l'exergue, CONOB.

Or; 4 gr. 40.

N° 24. — DN ANASTASIVS PP AVG; buste casqué et armé.

℟. VICTORIA AVGGG; à la fin de la légende, un A. Dans le champ, une Victoire; à droite, une étoile et un A; à gauche, un P. A l'exergue, COHOB.

Or; 4 gr. 40; pl. IV, fig. 16.

N° 25. — DN ANASTASIVS PP AVG; buste casqué et armé.

℟. VICTORIA AVGGG; à la fin de la légende, un A. Dans le champ, une Victoire; à droite, une étoile et un O; à gauche, un R. A l'exergue, CONOB.

Or; 4 gr. 40; pl. IV, fig. 17.

N° 26. — DN ANASTASIVS PP AVG; buste casqué et armé.

℞. VICTORIA AVGGG; A la fin de la légende, un A. Dans le champ, une Victoire; à gauche, une sorte de carré; à droite, un point surmonté d'une étoile. A l'exergue, CONOB.

Or; 4 gr. 40.

N° 27. — DN ANASTASIVS PP AVG; buste casqué et armé.

℞. VICTORIA AVGGG; à la fin de la légende, A. Dans le champ, une Victoire; à gauche, un I; à droite, une étoile. A l'exergue, CONOB.

Or; 4 gr. 40.

N° 28. — IIIANISIA; buste casqué et armé.

℞. VICTOR... VGG; dans le champ, une Victoire. A l'exergue, des traits confus.

Or; 3 gr. 90.

N° 29. — ANAƧTVSIVƧ ꟼVЯƎVA; buste casqué et armé.

℞. ИƆTOVTCV AVGGG; à la fin de la légende, un A. Dans le champ, une Victoire; à droite, une étoile avec un point au-dessous. A l'exergue, des lettres douteuses formées de points.

Or; 4 gr. 30; pl. IV, fig. 18.

JUSTIN.

N° 1. — ƆN IVSTINVS P P AVG; buste casqué et armé, vu de face; sur le bouclier, un guerrier à cheval.

℞. VICTORIA AVGGG; à la fin de la légende, un A. Dans le champ, une Victoire, de profil, tenant devant elle une longue croix, dont le pied repose à terre; à droite, derrière la Victoire, une étoile. A l'exergue, COMOB. Il est à remarquer que le B a la forme d'un D barré.

Or; 4 gr. 40; pl. IV, fig. 19.

N° 2. — DN IVSTINVS PN; buste casqué et armé.

℞. VICTORIA AVGG; à la fin de la légende, un Z. Dans le champ, une Victoire; à gauche, une étoile; à droite, un A. A l'exergue, INBOI.

Or; 4 gr. 30; Pl. IV, fig. 20.

N° 3. — DN IVSTINVS P N; buste casqué et armé.

℞. VICTORIA P AVGGG; à la fin de la légende, un N renversé. Dans le champ, une Victoire; à gauche, une étoile; à droite, un A. A l'exergue, CONCI.

Or; 4 gr. 30.

N° 4. — DN IΛTΛNZIИVC; buste casqué et armé.

℞. ƆIOTIIVINΛVCCC; dans le champ, une Victoire; à droite, une étoile. A l'exergue, NOH.

Or; 4 gr. 29. Pl. IV, fig. 21.

N° 5. — DN IVSTINVS PP AVG; buste casqué et armé.

℞. VICTORIA AVGGG; à la fin de la légende, A. Dans le champ, une Victoire; à gauche, T; à droite, une étoile et un A. A l'exergue, CONOB.

Or; 4 gr. 29; pl. IV, fig. 22.

N° 6. — ᴗN IVSTINVS P VNIT; buste casqué et armé.

℞. VICTORIA VANCCC; à la fin de la légende, un I. Dans le champ, une Victoire tenant une croix chrismée; à gauche, un A; à droite, une étoile. A l'exergue, CONBI.

Or, 4 gr. 40; pl. IV, fig. 23.

N° 7. — ᴗN IVSTINVS P F AVG; buste casqué et armé.

℞. VICTOR A AVGGG; à la fin de la légende, un A. Dans le champ, une Victoire tenant une croix chrismée; à gauche, une étoile. A l'exergue, CONOB.

Or; 4 gr. 40; pl. IV, fig. 24.

N° 8. — DN IVITINVS FII; buste casqué et armé.

℞. VICT...? à gauche, Γ; à droite, une étoile. A l'exergue, des lettres rognées et illisibles.

Or; 4 gr. 40.

On comprendra, d'après ce que j'ai dit plus haut, que je ne me permette pas de faire des hypothèses sur le sens des lettres parasites placées à la suite des légendes impériales, ou sur celui des lettres isolées qui se trouvent dans le champ des pièces que je viens de décrire. On cherche en général dans les abréviations de cette nature, et on y rencontre quelquefois le nom des villes où se frappaient les monnaies; mais on peut avoir affaire aussi soit à des marques monétaires désignant les numéros des émissions ou les différents ateliers d'un même centre de fabrication, soit des à points secrets. On a aussi voulu retrouver, dans les lettres ajoutées aux légendes impériales, les initiales du nom des chefs barbares où des titres romains dont ils étaient revêtus.

Quant à l'exergue habituel des sous d'or barbares qui se retrouve sur tous les spécimens du trésor de Chinon, il se compose des mots *Comob* ou *Conob*, le premier emprunté aux monnaies des derniers empereurs d'Occident, l'autre aux sous d'or qui se frappaient à Byzance. Il est peu de sujets qui aient excité, autant que ces mots, la curiosité des érudits. J'ai résumé ailleurs[1] les principales opinions émises sur cette question. On sépare généralement *con* ou *com* des deux dernières lettres *ob*, dont on fait 72; cette indication numérale convient bien au sou d'or, 72[me] partie de la livre; mais elle devient inexplicable lorqu'on la rencontre sur un médaillon, multiple du sou, ou sur un simple *triens*. D'autres pensent que les lettres O B inscrites sur les monnaies romaines ou pseudo-romaines, sont les initiales du mot *obrizum* ou *obruzum* ὄβρυζον, métal pur; c'était déjà, du reste, le sentiment d'un savant du XVII[e] siècle, le numismatiste Vaillant. Le mot *obriz* écrit en langue arabe, où il signifie métal pur, figure en effet sur des monnaies du X[e] siècle, imitées jusqu'à un certain point de celles de Byzance. Il y a même, comme l'a établi M. A. Brambilla, de Pavie, des pièces qui portent CONOBR CONOBRI, CONOBRV; mais *Conob* ou *Comob* est souvent suivi d'autres lettres, ce qui complique la question; enfin, il est beaucoup de sous d'or et de tiers de sou dont le type est ancien et nettement accusé, sur lesquels *Conob* ou *Comob* ne figure pas. L'interprétation de Vaillant, bien que généralement considérée aujourd'hui comme la meilleure, ne s'impose pas encore d'une manière absolue. M. le

---

[1] *Num. de la province de Languedoc,* période wisigothe et franque, 1879, p. 26 et 27.

docteur A. Missong[1] a publié une étude spéciale de la question en 1879, et, si je ne l'ai pas cité, c'est que le travail que je viens de rappeler était déjà à l'impression. M. Missong maintient à OB un caractère numéral. Ces sigles, qui indiqueraient qu'il s'agit de la 72e partie de la livre, il les rapproche de marques plus anciennes représentant la taille des espèces d'or à 1/60 et 1/70. Plus loin, l'auteur étudie avec grand soin d'autres abréviations que présentent les monnaies d'or romaines, et trouve dans les inscriptions en exergue un grand nombre d'ateliers monétaires de l'Occident et de l'Orient. Il admet aussi que certaines lettres, placées à la fin des légendes qui entourent la tête, sont simplement des marques monétaires; ainsi la lettre Θ, dont on avait voulu faire l'initiale de Théodoric l'Amale, comme je l'ai rappelé plus haut, indiquerait simplement qu'il s'agit d'un spécimen sorti d'une presse ou d'un marteau occupant le numéro neuf dans le fonctionnement de l'atelier monétaire.

Au reste, le sens de *Comob* ou *Conob*, n'a pas, selon moi, un grand intérêt pour les pièces acquises par M. Gariel; je crois, en effet, que cette partie de la légende impériale était simplement copiée dans les premières monnaies des barbares, comme faisant partie du type qu'ils avaient intérêt à reproduire; aussi les mots substitués au mot *Comob* ou *Conob*, dans les numéros 2, 3 et 4 au nom de Justin, ne sont-ils sans doute que des dégénérescences inconscientes.

Si l'on remarque maintenant que le trésor qui vient d'être décrit était composé presque entièrement de sous au nom d'Anastase, et d'un petit nombre de sous au nom de Justin, on sera disposé à admettre qu'il a dû être enfoui sous ce dernier empereur (518-527), et peut-être dans les premières années de son principat; cette époque convient à un dépôt dans lequel se trouve un sou de Sigismond, roi de Bourgogne; mais les plus mauvais exemplaires au nom de Justin, sur lesquels la croix que tient la Victoire est chrismée, semblent dénoter une époque moins ancienne. Quant à la question de savoir comment un trésor comprenant une monnaie de Sigismond, et peut-être des espèces frappées en Italie, a pu se rencontrer à Chinon, il ne faut pas oublier que les trésors, surtout ceux qui se composaient de pièces d'or, se sont souvent transportés au loin, soit par le commerce, soit par la guerre, et sont exhumés souvent au-

[1] *Die Vorläufer der Werthzahl OB auf Römischen Goldmünzen*, brochure in-8° de 56 pages.

jourd'hui en dehors de leur pays d'origine. C'est ainsi qu'on trouve en Scandinavie des monnaies d'or arabes, et que, presque toutes les pièces connues des Trois-Evêchés, pour le xe siècle, proviennent de découvertes faites sur les bords de la Baltique.

En résumé, le trésor de M. Gariel, sans comporter de grands enseignements, avait un intérêt qui justifie le minutieux examen que je viens d'en faire. Il constitue un de ces précieux jalons destinés, comme je le disais tout à l'heure, à guider les numismatistes dans le difficile classement des monnaies pseudo-romaines dues aux barbares d'Occident.

CHARLES ROBERT.

Paris, le 25 avril 1882.

MONNAIES FÉODALES

PAR M. CARON

LECTOURE

De tous les ateliers féodaux, il n'en est aucun dont les produits soient restés, jusqu'à ces dernières années, plus inconnus aux numismatistes de notre époque que ceux de Lectoure. Duby cependant en avait publié plusieurs. Il affirmait les avoir vus dans les cabinets de MM. de Terzan et Michel, mais aucun des types signalés par lui n'a été retrouvé en nature. Une sorte de fatalité semble s'être appesantie sur les exemplaires connus au siècle dernier, et nous les signalons aux recherches de nos collègues.

C'était d'abord le denier attribué à Édouard III.

✠ EDOVARDVS R. Quatre croissants en croix.

℞. LACTORCIV. Croix cantonnée de douze besants par trois.

Duby, pl. III, n° 5, Poey d'Avant 2,830, pl. 64, n° 6.

Pour la vicomté de Lomagne, Duby, et d'après lui Poey d'Avant ont publié quatre deniers à quatre types différents. Ils les décrivent et les attribuent ainsi.

HÉLIE TALLEYRAND (1280-1301).

✠ T✠Y✠C✠Ↄ. Monogramme composé des lettres HL, au-dessous C.

℞. ✠ LACTORCIV. Croix.

Duby, pl. 105, n° 1. Il voit dans le monogramme celui d'Hélie-Poey d'Avant 3,228, pl. LXIX, n° 1.

LACTOR. Dans le champ monogramme, formé d'un T ou d'un F.

℟. CIVITAS. Croix.

Duby y voit encore le nom de Talleyrand et le publie pl. 105, n° 2. Poey d'Avant 3,229. Pl. LXIX n° 2.

JEAN (1313-1373).

IOHANNI COMI. Croix cantonnée de 4 annelets.

℟. LATOCIVI. Monogramme.

Duby, pl. 105, n° 3, Poey d'Avant, pl. LXIX, n° 3.

✠ CONITIS ARNANIA. Dans le champ, le monogramme de Jean?

℟. LACTORA CIVITAS MIB. Dans le champ, croix boulonnée cantonnée de SPDD.

Duby, pl. 105, n. 4, Poey d'Avant, pl. LXIX, n° 4.

Aucune de ces cinq monnaies n'a été retrouvée en nature. Les affirmations de Duby ne doivent nous laisser aucun doute sur leur existence ; espérons que l'avenir nous les réserve.

La forme parallèlogrammatique des O ◊ est surtout remarquable et se reproduit sur 3 de ces pièces, ce qui indique un style particulier à cette fabrication.

L'atelier de Lectoure n'est pas plus heureux pour les attributions des monnaies des rois anglais et du prince Noir, portant la lettre monétaire L. Cette lettre est revendiquée pour Libourne, et surtout pour l'atelier de Limoges, auquel nous paraît appartenir tout le monnayage du Prince Noir à la lettre L. En effet, ce prince s'empara de Limoges, en 1360. Il y trouva un atelier royal fonctionnant avec une certaine activité et les comptes de ses receveurs attestent que des payements importants furent faits par eux à Limoges.

Les archives des Basses-Pyrénées, carton E, n° 624, mentionnent les suivants :

Versement à Alain Stokes, trésorier du prince de Galles	Livres 5,000
A Pierre Oudoyn, prévôt des ouvriers, pour envoyer quelques-uns de ceux-ci à Bordeaux.	10

Au connétable de Bordeaux, par ordre
du prince de Galles. 3,340

Nous sommes heureux aujourd'hui de pouvoir combler les lacunes existant depuis Duby et de restituer à Lectoure une place indiscutable au nombre des ateliers féodaux, en faisant connaître deux types bien antérieurs à ceux publiés au XVIIIe siècle. Chacun peut en constater l'exactitude et l'authenticité, car ces deux types sont représentés au cabinet de France, le premier par un denier, le second par un denier et une obole.

1. — ✠ SANCTIGINO. Dans le champ un A, un annelet et une croisette.

℞. IIIOTIEL'ITOR. Croix cantonnée d'un point au 1er.

Billon, denier, Poids 1,20. Pl. V, n° 1. Cabinet de France.

M. de Longpérier lisait sur ce denier MO*ne*T*a* DE L*a*ITOR et au droit il proposait SANCTIGIMO. L'étude de cette pièce et la comparaison des caractères nous conduit à la lecture SANCTI GIN*ii*, laissant de côté le dernier signe comme un de ces annelets qu'on rencontre à chaque instant dans la numismatique méridionale; les deux N du droit sont identiques et le deuxième ne peut être assimilé à un M, figuré au revers par trois jambages III.

2. — ✠ LECTORIAM ou deux AA. Quatre croisettes.

℞. CIVITAS EP. Croix simple.

Billon. Denier. Cabinet de France. Pl. V, n° 2.

3. — ✠ Même type au droit et au revers.

Billon. Obole. Poids 0,40. Cabinet de France et collection Meyer. Pl. V, n° 3.

Lectoure, une des cités de la Novempopulanie, porte dans les auteurs de la basse latinité et dans les itinéraires le nom de *Lactura*, *Lactora*, *Lactorates*. En patois cette ville s'appelait *Laytoura*. Cette forme existait peut-être très anciennement; en tous cas, nous la retrouvons dans les coutumes de Lectoure qui n'ont été rédigées par écrit qu'en 1294, mais qui évidemment étaient en vigueur longtemps auparavant.

Dans un des faubourgs de Lectoure s'élevait, dès la plus haute antiquité, l'église de Saint-Génie *quæ pro matre ecclesiarum habebatur prima*. Les Bollandistes[1] nous donnent le récit du miracle et du martyre de saint Génie, qu'ils appellent aussi Hygin. C'était sous le règne de Maximien et le proconsulat de Jovinien; trente soldats, chargés d'amener Génie à Auch, se convertirent à sa voix. Le préfet, courroucé, envoya d'autres soldats, et Génie et ses compagnons subirent le martyre.

En 982, Guillaume Sanche, comte de Gascogne, érigea l'église de Saint-Génie en abbaye et la donna à saint Sever. Mais, en 1059, ce monastère fut réduit en cendres; plusieurs hommes, clercs et laïques, des femmes, des enfants à la mamelle furent brûlés, et les moines qui survécurent à ce désastre donnèrent les ruines à l'abbaye de Moissac. En 1068, l'abbaye de Saint-Génie fut supprimée et devint la résidence de l'évêque de Lectoure, *vera sedes episcopi*. Enfin, en 1070, Raymond, évêque de Lectoure, et Guillaume, archevêque d'Auch, d'accord avec Eudes, vicomte de Lectoure, donnèrent *locum de S. Genii* à l'abbaye de Cluny en la personne de l'abbé Hugues[2].

Cet historique concorde parfaitement avec le style de nos monnaies.

Ce fut probablement de 1068 à 1074, pendant que l'évêque habitait l'ancienne abbaye de Saint-Génie, que fut frappée la monnaie qui porte le nom de ce saint. Nous ne prétendons pas cependant que l'inscription de ce nom prouve l'existence de l'atelier lui-même dans le monastère. La vénération dans laquelle était tenue la mémoire de saint Génie, à Lectoure, expliquerait suffisamment la présence de son nom sur la monnaie, quand même l'évêque n'eût jamais résidé dans le monastère.

Ce qu'il y a de certain, c'est que cette première monnaie est sensiblement plus ancienne que les deux autres. L'A cunéiforme M par trois jambages sont du XI[e] siècle. La légende du revers porte une abréviation. Après L, on voit un signe qui remplace l'A de *Lactora*. Les autres caractères se prêtent-ils bien à la lecture MOT DE. Les trois jambages III qui figurent M peuvent s'inter-

---

[1] 1[er] vol. de mai, p. 384, col. 2.

[2] Cette église subsiste encore aujourd'hui, et, d'après le témoignage de M. Cassassoles, qui a écrit dans ces derniers temps l'histoire de Lectoure, elle est particulièrement l'objet de la vénération des fidèles.

préter diversement. Le signe qui suit le T ne répond pas parfaitement à un D. Peut-être devrait-on lire L'CTOR...OT...E en négligeant les caractères qu'intercalait souvent l'ignorance du monétaire. Mais, en tout cas, l'attribution à Lectoure est certaine. Elle eût été douteuse, que le nom de Saint Génie, inscrit au droit, aurait dû nous y conduire. La lecture SANCTI GINO nous paraît indiscutable. La lecture SANCTI GInii MOneta donnerait des deux côtés la répétition de *Moneta*. Enfin il ne faut pas penser, bien que la consonnance y amène l'esprit à la ville de Gimont. Il y avait bien une abbaye de ce nom très près de Lectoure, dans le diocèse d'Auch, et sa charte de confirmation (1162) est donnée par Vivien, évêque de Lectoure, mais il n'y eut jamais de saint Gimond et l'abbaye était placée sous la protection de saint Benoît.

Sous le rapport du type le monnayage dont se rapproche le plus ce denier est celui des évêques de Carcassonne du XIe siècle, Raymond Pierre et Roger, 1002-1050 (Poey d'Avant LXXXIII, nos 9 à 17), et contemporains de l'évêque Raymond, celui qui résida à Saint-Génie. On a voulu voir dans ce type la dégénérescence du monogramme odonique. Si l'annelet et la croisette sont des réminiscences des lettres O et X, on ne sait trop comment expliquer le troisième sigle V qui se trouve dans le champ; on a lu VOX, sans donner l'interprétation de ce mot. Nous avouons n'en avoir aucune à proposer.

Passons maintenant aux numéros 2 et 3. Ce sont le denier et l'obole au même type et ce type participe de celui de Bordeaux et de Cahors. Il semble même que les légendes tendent à simuler celle de Guillaume duc d'Aquitaine. Le sigle M qui termine la légende LECTORA n'a pour but que d'imiter la lettre M, d'une forme particulière des monnaies de Guillaume. Ajoutons que le denier a été rencontré avec des deniers de Guillaume. La légende CIVITAS se retrouve sur le monnayage semi-épiscopal et municipal de Cahors. Mais nous croyons les produits de l'atelier de Lectoure plus anciens.

Lectoure avait doublement le droit de porter le titre de *Civitas*. C'était une cité épiscopale, le siège d'un évêché qu'on prétendait faire remonter à Heuterius, contemporain du martyre de saint Génie. C'était aussi une cité romaine. Elle se glorifiait de ce titre, et une délibération de son conseil municipal de 1788 revendiquait cette ancienne origine. Les privilèges des municipes romains ne cessèrent pas d'y être en usage. Cependant l'évêque était avec le roi le maître de la ville : *Urbis hujus episcopus ejusdem cum rege do-*

minus est. Aussi, lorsqu'après avoir quitté le monastère de Saint-Génie, l'évêque revient dans le sein de la cité, il marque ses monnaies de la légende CIVITAS EPIscopi.

Ajoutons en terminant que ce type a quelque affinité par ses légendes avec celui publié par Duby, sous le numéro 2 et gravé peut-être sur un exemplaire mal conservé. Mais il resterait encore trois pièces à retrouver, et, sur ces trois, Duby en avait eu deux sous les yeux.

COMTES DE NEVERS, AUXERRE ET TONNERRE

Une intéressante découverte de monnaie du XII[e] siècle, a été faite auprès d'Auxerre, et recueillie par MM. Rollin et Feuardent qui ont bien voulu nous en confier la publication et nous aider de leurs judicieuses observations.

Ce dépôt contenait des deniers des Comtes de Nevers, d'Auxerre, de Tonnerre et un seul denier royal de Louis VII. Il ne s'y est rencontré aucune pièce au type immobilisé de *Lodovicus*, ce qui donne à penser qu'au moment de l'enfouissement ce type primitif était démonétisé. Le haut poids des premiers exemplaires, 1 gr. 20 et même 1 gr. 30, les condamnait à une refonte. D'autre part, on n'y a trouvé ni les monnaies assez rares de Pierre de Courtenay, comte de Nevers, 1184-1199, ni celles si communes de ses successeurs Hervé de Donzy, 1199-1224, et de Guy de Forez, 1226-1241 La date de l'enfouissement doit donc être circonscrite entre le commencement du monnayage signé des comtes de Nevers et l'avènement de Pierre de Courtenay, 1184, ou même de Guillaume V, 1175. Cette trouvaille est particulièrement intéressante en ce qu'elle nous conduit à jeter un coup d'œil d'ensemble sur le monnayage des comtes de Nevers, d'Auxerre et de Tonnerre, dont l'histoire est si intimement liée et dont la numismatique a toujours été étudiée séparément. Voici d'abord les types faisant partie de la trouvaille :

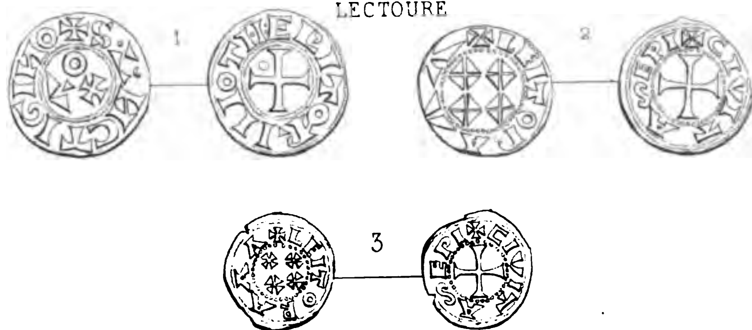
NEVERS.

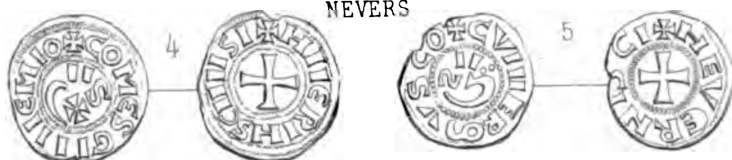
✠ COMES GVIDONI. Dans le champ une faucille entre un croissant et une étoile à sept pointes.

℞. NIVERNIS CIVIT. Croix simple.

Billon denier. Poids 0,98. Collections Gariel et Caron. Pl. V, n° 6.

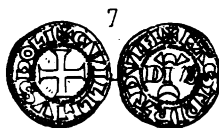
LECTOURE





NEVERS

CHATEAUROUX



CHARENTON



AUXERRE



BOURGOGNE



Dardel sc.

Paris Imp. D'Yverni

✠ COMES GIIIEMIO. Dans le champ une faucille, une croisette, une S et un V.

℟ NIVERSIS CIVISI. Croix simple.

Billon denier. Poids 0,80. Pl. V, n° 4.

Mêmes type et légende avec C IIIIEMO. Collection Rollin et Feuardent.

AUXERRE.

✠ AVTS IOCERCI. Croix auxerroise longue, dont le bas coupe la légende.

℟. Anépigraphe. Croix auxerroise à bras égaux : à chaque extrémité de ces bras trois points en triangle.

Billon denier, poids 1 gr. 15. Pl. V, n° 9.

✠ AVTS IODEREC. Mêmes types au droit et au revers.

Billon denier. Poids 1 gr. 12. Collections Gariel et Caron.

✠ ALTISIODERENS. Croix auxerroise pattée.

℟ Anépigraphe. Croix auxerroise. A deux des extrémités de cette croix, un globule; aux deux autres; trois points formant triangle.

Billon denier un peu ébréché. Poids 0,85. Collections Gariel et Caron. Pl. V, n° 10. Il n'y avait que trois exemplaires de ce type.

TONNERRE.

✠ TORNODORI CASTA. Croix pattée.

℟. Sans légende. Croix entre les grènetis, quatre astériques à sept pointes formant la croix.

Billon denier. Poids 1. Collections Gariel, Rollin et Feuardent.

✠ COMES TONODOR. Croix pattée.

℟. Sans légende entre les deux grènetis deux S et deux I.

Billon denier. Poids 1. Collection Gariel.

La trouvaille ne contenait que trois exemplaires du premier type et un seul du second.

Les comtés de Nevers, d'Auxerre et de Tonnerre ont été tour à tour réunis et divisés.

Otto Guillaume, comte de Bourgogne, donna sa fille à Landry avec le comté de Nevers. Au cours de la guerre qui s'éleva entre Otto Guillaume et le roi de France, Robert le Pieux, au sujet de la succession au duché de Bourgogne, Landry défendit pendant deux ans Auxerre, assiégée par Robert, et, lors de la paix, 1015, il resta en possession de cette ville, possession qui lui fut confirmée par le mariage de son fils Renaud avec Adélaïde, fille du roi Robert. Mais Robert, duc de Bourgogne, ne reconnut pas cet accord; il attaqua Renaud, qui fut vaincu et tué à Seligney, près Auxerre (1040).

Guillaume Ier était en bas âge lors de la mort de son père. Devenu majeur, il reprit Auxerre sur le duc Robert et réunit vers 1072 le comté de Tonnerre à sès autres domaines, par son mariage avec Hermengarde, fille unique et héritière du dernier comte Hugues Bernard ou Hugues Renaud, qui entra en religion et fut évêque de Langres.

Depuis, le comté de Tonnerre devint l'apanage du deuxième fils des comtes de Nevers. Il fut notamment celui de Renaud en 1133. On ignore l'époque exacte de la mort de ce comte; on sait seulement qu'en 1159 il était encore captif des musulmans en Terre-Sainte.

Guillaume IV, comte de Nevers et d'Auxerre, recueillit l'héritage de Renaud vers 1161 et réunit les trois comtés dans sa main. Ce fut lui qui fit fortifier Auxerre. Il mourut en Terre-Sainte à Saint-Jean-d'Acre, 1168.

Son frère Guy Ier lui succéda également dans les trois comtés. Il décéda en 1176 laissant de son mariage avec Mahaut un fils, Guillaume V, qui mourut encore enfant, et une fille, Agnès, qui fut mariée par Philippe-Auguste, son tuteur, à Pierre de Courtenay auquel elle apporta les comtés de Nevers et d'Auxerre, Mahaut, sa mère, ayant conservé pour son douaire le comté de Tonnerre.

Il est inutile pour l'intérêt de notre examen de pousser plus loin l'historique des trois comtés qui furent partagés définitivement en 1273 par arrêt du parlement entre Yolande, Alix et Marguerite, dont l'une eut Nevers, la deuxième Auxerre et la troisième Tonnerre.

Il nous reste à attribuer les pièces inédites ou imparfaitement décrites ou dessinées.

Une attribution qui ne paraît subir aucune difficulté est celle du denier à la légende COMES GVIDONI. Il ne peut être de Guy II de Forez, 1223, puisque la trouvaille ne contenait aucune pièce de Pierre de Courtenay et d'Hervé de Donzy, qui ont régné quarante ans, de 1184 à 1223. Elle appartient donc avec certitude à Guy Ier, 1168-1175. Nous trouverons au besoin un autre argument dans la forme de la légende COMES GVIDONI COMES GIIIEMO au datif, tandis qu'à partir de Pierre ces légendes sont au nominatif : *Petrus*, *Erveus*.

Mais auquel des Guillaume attribuer les autres pièces ?

Poey d'Avant a déjà publié sous les n°s 15 et 16, pl. XXXXVI, des deniers avec des légendes assez barbares : COMES CIIIIEAM et COMES CIIIIELM. Dans le champ de ces deux deniers, une faucille, deux points II et S. Il les classait à Guillaume IV, 1161-1168, et y lisait Guilhem en langue vulgaire, suivant en cela les attributions de M. de Soultrait. M. Charvet en a publié un autre denier dans son catalogue de 1862 avec le même type et la légende plus complète ✠ GVIIIERMVS CO. Il l'a pareillement attribué à Guillaume IV. Nous en avons un autre exemplaire retrouvé dans la collection de MM. Rollin et Feuardent, et nous avons jugé utile de la faire graver, pl. V, n° 5.

Est-ce au même comte qu'il faut attribuer les deniers de la trouvaille ? Nous ne le croyons pas, et nous trouvons notre principal argument dans l'examen attentif du champ de ces divers deniers. Le type originaire de Nevers était le mot REX dont l'R s'est altéré et est devenu une faucille, l'E devient I : l'X une croisette. Tous les deniers immobilisés à la légende *Lodovicus* portent la croisette. De ce type primitif nos deniers ont conservé la faucille et la croisette. Ils nous paraissent plus anciens que ceux qui n'ont conservé que la faucille comme les deniers publiés jusqu'à présent. Remarquons cependant que le denier un peu fracturé, publié par Poey d'Avant sous le n° 16, pourrait être de la même famille que les nôtres, bien qu'il ne porte pas la croisette.

Mais il y a une différence capitale avec le n° 15 et avec le denier publié par M. Charvet, c'est la forme de M ainsi figuré ○┐ que nous retrouvons chez les archevêques de Reims à partir de Sanson, 1148, jusqu'à la fin de leur monnayage.

Nous pensons donc que le denier qui porte la légende CVIIIERMVS au nominatif, comme plus tard on lit PETRVS, peut être attribué à Guillaume V, ainsi que le n° 16 de Poey d'Avant, qui porte la même lettre ○┐, et que nos deniers à la forme du datif, plus an-

ciens par leur type puisqu'ils ont conservé la croisette du mot **REX**, doivent être donnés à Guillaume IV.

Que si l'on voulait attribuer les deniers au datif à Guillaume III et conserver ceux au nominatif et à la lettre ꝯ à Guillaume IV, nous n'y verrions pas d'objection, du moment où la priorité de ceux au datif serait consacrée.

Une dernière observation : Que veulent dire les lettres ʌ et **S** qui figurent dans le champ de toutes les monnaies au nom de Guillaume. Ces deux lettres ne seraient-elles pas les initiales d'Aut Siodor.

C'est la forme la plus ancienne des légendes d'Auxerre. Ces deniers figuraient dans la trouvaille sous la forme **AVTSIODER CI** et **AVTSIODERIC** imitée de la légende carlovingienne **AVTISIODER**. La croix fut d'abord à bras égaux. Elle est longue sur nos deniers, ce qui est une anomalie sur des deniers féodaux du XIIe siècle. Le poids est de 1 gr. 20 et même 1 gr. 50 sur le denier à croix égale, elle n'est plus que de 1 gr. 15 et 1 gr. 12 sur les deniers à croix longue. Il diminue encore avec la légende plus récente **ALTISIODOR**, qui dut commencer par **ALTISIODORENSIS** dont nous rencontrons seulement trois deniers dans notre trouvaille; et, puisque ces deniers portent au revers un annelet à deux des extrémités de la croix et trois points en triangle aux deux autres, le n° 11, pl. CXXXVI de Poey d'Avant, qui porte le même revers, doit être contemporain, puis viendraient le n° 9 et enfin les nos 10 et 12 de la même planche.

Nous insistons sur ce point que la forme *Altisiodorensis* doit être contemporaine de l'enfouissement qu'on ne peut reculer au delà de 1175. Ces deniers ont dû être frappés sous le règne de Guy, comte de Nevers et d'Auxerre, 1168-1175.

Étudions maintenant les deux types de Tonnerre. Celui qui porte la légende **✠ TORNODORI CASTI** porte au revers quatre étoiles à cinq pointes. On retrouve le même signe sur les deniers du comte Guy, et nous sommes conduits de les attribuer au même comte. En tous cas, c'est une erreur grave de le faire remonter au Xe siècle comme l'a fait Poey d'Avant.

Quant au denier à la légende **COMESTONODOR**, il nous paraît émané d'un seigneur qui, n'étant que comte de Tonnerre, a voulu affirmer cette qualité sur son numéraire, mais n'a point osé mettre son nom.

Nous trouvons précisément vers cette même époque Renaud fils, cadet de la maison de Nevers, apanagé en 1133 du comté de Tonnerre et qui ne mourut qu'après 1159. C'est à lui que reviendrait, selon nous, cette monnaie anonyme. Telle n'est pas l'opinion de

M. Feuardent. Se fondant sur l'excellente conservation de cette pièce, qui en effet n'a que peu circulé, il l'attribue à Guillaume IV qui recueillit vers 1161 le comte de Tonnerre après la mort de Renaud. Peut-être même, selon lui, serait-elle encore plus contemporaine de l'enfouissement qui n'eut lieu qu'après l'avènement de Guy Ier, comte de Nevers et de Tonnerre, dont les monnaies figuraient dans la trouvaille.

E. Caron.

JETON

AU LION DE SAINT-MARC

DU MAITRE DE LA MONNAIE DE BRUGES, MARC LE BUIGNETEUR

PAR M. E. HUCHER

Je crois devoir revenir sur le jeton au lion de Saint-Marc que j'ai attribué au maître de la Monnaie de Venise, dans une communication adressée au comité des travaux historiques près le ministère de l'instruction publique.

Je le fais surtout pour confesser ma faute et accuser franchement mon défaut d'informations préalables.

Aujourd'hui l'archéologie comme la jurisprudence ne peut donner de bons résultats que si, au préalable, on découvre et on consulte tous les documents antérieurs.

J'avais négligé cette règle de conduite, et on va voir combien, en m'y conformant, j'aurais facilement évité de faire fausse route.

Voici la figure du jeton sur lequel je crois devoir attirer l'attention de nos confrères.



Au droit : Une tête d'homme avec une partie du buste; autour ✠ IETT : DV : MAIST : DE LA : MONN'.

Au revers : Le lion de Saint-Marc, la patte sur un livre ouvert; autour ✠ PAX : NBI : MARCE : EVVANGELISTA.

Ce jeton, qui est presque un piéfort tant il est épais, est très fruste du côté de la tête, l'autre côté est bien conservé. Il a été la propriété de M. le chevalier d'Achon qui le tenait, je crois, de M. Lambert de Bayeux; il appartient aujourd'hui à M. Van den Broëck, trésorier de la Société numismatique belge.

Lorsque mon ami, M. d'Achon, me fit voir ce jeton, je n'avais et je n'ai encore aucun indice certain sur son origine première. Comme nous avions publié, M. Rouyer et moi, dans notre *Histoire du Jeton* sous le nº **144**, un jeton au lion de Saint-Marc, que nous attribuions à Venise, j'ai pensé, sans y réfléchir davantage, que le jeton actuel appartenait aussi à l'Italie.

En cela, je manquais de prudence et je viens aujourd'hui réparer ma faute autant qu'il m'est possible. Je regrette seulement qu'il ne m'ait pas été possible de donner à M. Chabouillet les renseignements qui suivent, lorsqu'il a examiné ma communication[1], et que, conduit par une piste que je crois fausse, il a proposé d'attribuer ce jeton au maître de la monnaie de Trévoux.

Les erreurs en numismatique, lorsque la science n'est pas constituée et condensée en corps d'ouvrage, sont faciles à commettre. Autrefois elles étaient nombreuses; de nos jours, elles sont moins fréquentes, grâce aux nombreux ouvrages à la portée des érudits, mais aussi, faut-il le dire, la numismatique présente moins d'attraits, parce qu'elle offre moins de difficultés; ne regrettons donc pas d'avoir à réformer nos premières hypothèses. Aussi bien ces redressements nécessaires sont un devoir strict pour un critique sincère et ami de la vérité.

Disons tout de suite que notre jeton n'a rien d'italien, et que le lion de Saint-Marc n'est qu'un symbole destiné à accompagner le nom de saint Marc, gravé dans la légende, et qui n'implique pas nécessairement le patronage d'une ville. Il paraît, dans l'espèce, se rapprocher plutôt du nom du maître de la Monnaie qui se serait appelé Marc. Dès lors, le champ des investigations s'élargit, et on peut, guidé par certains indices fournis par la patrie d'émission ou le style des légendes, proposer la Belgique comme point de départ de ce jeton.

Il y a longtemps que ce jeton est connu dans ce pays. M. Alex.

---

1 *Revue des Sociétés savantes*, in-8°, Imp. nat., 1880, t. II, 7° série, page 157.

Pinchart l'a décrit le premier et figuré dans le tome III, p. 124, 2e série de la *Revue numismatique belge*.

Voici ce que dit cet habile numismatiste.

« Une autre pièce qui provient de la même collection (de Coster) est un jeton de cuivre qui offre, à l'avers, une tête nue de profil avec ces mots : ✠ IETT : DV : MAIST : DE : LA : MONN, et au revers un lion ailé appuyant la patte sur un livre ouvert et la légende suivante : ✠ PAX : TIBI : MARCE : EVVANGELISTA. Cette pièce appartient sans aucun doute à la seconde moitié du XVe siècle.

« Les traits du personnage sont certainement ceux du maître de la Monnaie, et la représentation du lion de Saint-Marc à l'avers nous porte à croire qu'il avait cet évangéliste pour patron. Si nous consultons les comptes de la Monnaie qui existent aux archives du royaume, nous voyons que Marc le Buigneteur ou le Bungneteur a occupé l'emploi de maître de la Monnaie de Bruges sous les règnes de Charles le Téméraire et de Marie de Bourgogne. Le mot de l'énigme est donc trouvé. »

En effet, cet article si concluant laissait peu à désirer.

Cependant M. Renier Chalon dont le tact numismatique est si subtil, ayant eu l'occasion de voir un nouvel échantillon de ce jeton, avec une date, est revenu, dans le tome VI, page 177, de la 4e série de la même *Revue*, sur la description de ce jeton; et, après avoir dit que l'exemplaire de Coster était passé dans la collection de M. A. Durand de Lancy, il ajoute que ce dernier avait eu l'heureuse chance « de trouver un autre exemplaire du même jeton, d'une conservation admirable et portant dans le champ, vis-à-vis de la tête le millésime 1472 ». M. Renier Chalon fait remarquer que cette date confirme surabondamment les conjectures de M. Pinchart, et que M. le baron B. de Koëhne, ayant vu récemment ces deux pièces chez M. Durand, pensait que la tête autour de laquelle se lit la légende ; IETT : DV : MAIST : DE : LA : MONN, pourrait bien être celle du Téméraire lui-même, et qu'elle offre une grande ressemblance avec les portraits connus de ce prince.

Le mot TIBI de la légende est très caractérisé dans l'exemplaire à la date 1472, n° 1er de la pl. X du tome VI, 4e série.

Dans l'exemplaire de M. le chevalier d'Achon, nous avons lu NBI et je crois l'interprétation NOBIS plus logique que TIBI. Cependant comme M. Pinchart a lu aussi TIBI, je ne voudrais pas insister sur ce point.

Mais s'il m'était permis d'ajouter un mot après les deux graves

autorités que j'ai citées, je dirais que le style de la forme de la légende qui entoure la tête prouve, à n'en pas douter, que ce jeton est flamand.

Qu'on jette, en effet, un coup d'œil sur les jetons de Maximilien et de Philippe le Beau que nous avons publiés, M. Rouyer et moi, dans notre *Histoire du jeton*, fig. 105, et on sera frappé du début de la légende IETT, etc., identique à celui du jeton de Marc le Buigneteur.

Ce mot IETT, ainsi orthographié, se retrouve encore sur le jeton brabançon (*Histoire du jeton*, fig. 103), de Marie de Bourgogne, femme de Maximilien ; et sur le jeton de Maximilien décrit sous le nº 65 de notre ouvrage, dont la légende débute aussi par le mot IETT.

De plus, nous ferons remarquer que l'usage fort rare alors de dater les jetons existait à Bruges dès l'année 1468.

Van Miéris a précisément fait connaître un jeton à cette date, du *maître de la Monnaie de Bruges* au type de Saint-André et à la légende IECT, P. LES. MAIST. DE LA. MO. A. BRVG. On sera encore frappé de l'orthographe et de l'abréviation du mot MAIST, identique avec celles du même mot sur le jeton au type du lion de Saint-Marc.

Quant à la tête du personnage, je n'oserais me prononcer entre l'opinion de M. Pinchart et celle de M. le baron de Koëhne ; remarquons toutefois que les têtes de Maximilien et de Philippe de Beau sont toujours couronnées sur les jetons et qu'ici rien n'indique que le personnage représenté soit d'origine princière.

E. Hucher.

PORTRAITS



NICOLAS III D'ESTE, D'UGO ET DE PARISINA

SUR DES MÉDAILLES DU XV[e] SIÈCLE

PAR M. ALOÏSS HEISS

Notre étude sur les médaillons de la Maison d'Este au xv[e] siècle était déjà sous presse, lorsque nous reçûmes de Londres le catalogue des médailles italiennes du British Museum [1]. Nous fûmes assez surpris d'y trouver page 21 la mention suivante : « *Ugo and Parisina. Obv. Busts face to face. Ugor. in tunic and berretta, Parisina l. in robe and veil.* HV. EST. PAR. MLTA. *A square plaque. Bronze,* 1·9×2·4 ; *cast ; with ring for suspension.* » Notre première pensée fut que ce devait être quelque restitution moderne et par conséquent d'un intérêt complètement nul.

On nous adressa l'empreinte de cette plaquette et nous dûmes convenir que ce n'était pas, comme nous le supposions à tort, un mauvais pastiche d'une basse époque mais au contraire une œuvre fort authentique du xv[e] siècle ; de plus, nous reconnûmes dans le buste au-dessus duquel était inscrit le nom d'Ugo d'Este celui d'une médaille anépigraphe que nous possédons depuis longtemps.

Évidemment, nous ne sommes pas certain d'être en présence d'une œuvre absolument contemporaine des personnages repré-

---

[1] *Synopsis of the contents of the British Museum. Department of coins and Medals. A guide to the Italian Medals exhibited, in the King's Library.* First édition, in 8°, London, 1881. A Paris, chez C. Rollin et Feuardent.

sentés, bien que le style, la fabrique et les costumes n'y contredisent point. Mais, comme il n'était pas d'usage au xve siècle, ni même au xvie, de faire de l'archaïsme en médailles ou en plaquettes, lorsqu'on émettait des *restitutions*, elles étaient parfaitement reconnaissables par les anachronismes des costumes aussi bien que par leur travail plus moderne et le style tout différent que leurs auteurs ne cherchaient pas à déguiser; c'est pourquoi nous pensons qu'on ne saurait reporter au delà du troisième quart du xve siècle l'exécution de la plaquette dont nous nous occupons. Il y aurait ainsi quelque chance pour que les bustes d'Ugo et de Parisina eussent été modelés d'après d'anciennes peintures antérieures à 1425. Et même seraient-ils tout à fait de fantaisie, que la belle époque, à laquelle ils appartiennent, suffit pour les rendre fort intéressants.

Les descriptions des portraits de *Nicolas III d'Este*, *d'Ugo* et de *Parisina* sont précédées de notes biographiques puisées presque toutes dans des documents originaux. On connaîtra donc aussi complètement que possible, même *de visu*, les trois acteurs du sombre drame dont le dénouement sanglant se passa au fond de l'une des tours du Château-Vieux de Ferrare le 21 mai 1425.

NICOLAS III D'ESTE (1384-1393-1441).

Nicolas III d'Este, bâtard légitimé du marquis Albert d'Este, seigneur de Ferrare, et d'Isotte Albaresana, naquit vers 1584; il hérita des états de son père le 31 juillet 1393 et les gouverna sous la protection de la République de Venise [1]. Il avait à peine treize ans, lorsqu'en juin 1397, les Vénitiens le marièrent avec *Julie*, fille de François II de Carrare, seigneur de Padoue, mort si tragiquement à Venise en 1406. Il reçut, en 1410, la Rose d'or du pape Alexandre V. Après avoir été en 1413 [2] visiter les Lieux saints à Jérusalem, Nicolas III entreprit l'année suivante un pèlerinage à Saint-Jacques-de-Compostelle, en Galice; il passa par la France, visita le roi Charles VI à Paris, puis s'achemina vers l'Espagne; à son retour, il tomba dans une embuscade dressée par le marquis de Caretto, châtelain de Saint-Michel, qui le retint prisonnier, et, malgré les ordres de Charles VI, ne voulut pas le mettre en liberté

---

[1] Cf. J.-B. Pigna, *Hist. de Principi di Este*, p. 411, in-8. Venise, 1572.
[2] Cf. *Op. cit.*, p. 529.

avant d'en avoir reçu une forte rançon. Quelques jours après, le roi de France avait fait raser le château et décapiter le châtelain [1]. Enfin, le 10 octobre 1414 Nicolas III était de retour dans sa capitale. En reconnaissance de services rendus en 1425, Charles VII l'autorisa, par lettres patentes du 1er janvier 1432, à joindre à ses armes les trois fleurs de lis d'or de France sur fond d'azur [2].

Ayant perdu Julie de Carrare en 1416, il se remaria le 27 janvier 1418 avec *Parisina*, fille de Malatesta Malatesti, seigneur de Pésaro; il en eut deux jumelles, Ginevra et Lucie, nées le 24 mars 1419; la première épousa Sigismond Pandolphe Malatesta qui la fit mourir le 3 septembre 1440; Lucie, mariée le 13 février 1437, décéda le 28 juin suivant. Le 21 mai 1425, Parisina eut la tête tranchée. Six ans plus tard, le 15 janvier 1431, Nicolas III épousa une fille du marquis de Saluces, *Ricciarda*, qui lui donna deux fils; Hercule, le 20 octobre 1431 et Sigismond, le 31 août 1433. Hercule dans la suite devint duc de Ferrare et mourut en 1505. Sigismond survécut à son frère jusqu'en 1507 [3].

Un différend étant survenu, en 1441, entre Philippe-Marie Visconti, duc de Milan et son gendre François Sforza, Nicolas III fut choisi pour arbitre; il s'était transporté à Milan, où sa sentence avait été acceptée par les deux parties, lorsqu'il mourut subitement, le 26 décembre [4]. Son corps, ramené à Ferrare, fut inhumé le 31 du même mois dans l'église de Sainte-Marie-des-Anges qu'il avait fondée [5].

---

[1] « Nel ritorno traversando i monti della Francia, fu soprapreso dal castellano di monte San Michele (ne' confini del Genovesato), il quale per taglieggiarlo il tenne alcuni dì in un piè di torre. Il Re havutane la novella, ne essendo obedito per comandamento et minaccie, che havesse fatto per la liberatione del Marchese; mandò a spianare quel luogo : et fatto prendere il castellano, gli fece tagliare il capo. » (J.-B. Pigna, *op. cit.*, p. 535; voir aussi l'*Art de vérif. les dates*, t. III p. 697 et V. Bellini, p. 111.)

[2] *Art de vérif. les dates*, t. III, p. 697. Muratori « nella parte II del Antichità Estensi alla, p. 195, ne porta el Diploma », daté du 1er janvier 1431. — Cf. Dello monete di Ferrara trattato di Vincenzo Bellini. In-4, Ferrara, 1761.

[3] Cf. Litta. *Famiglie celebri d'Italia*. In-fol., Milan.

[4] Non sans soupçon de poison donné par ceux qui avaient intérêt à craindre que le Duc ne le fît son héritier. (*Art de vérif. les dates*, t. III, p. 697.) E non possò senza sospittione di veleno. (Pigna, *op. cit.*, p. 649). Sorpreso de un male improviso nel dì 26 di Decembre del MCCCCXLI in poche ore finì di vivere non senza sospetto di veleno. (Vinc. Bellini, *op. cit.*, p. 115.)

[5] Cf. Vinc. Bellini, *op, cit.*, p. 115. » Anno Domini MCCCCXXXXI, die XXVIII. Mensis Decembris, Dominus Leonellus Marchio illustris circuivit civitatem Ferrariæ,

Le 2 juin 1451, jour de l'Ascension, par les soins de son fils naturel Borso, une statue équestre en bronze, œuvre de Niccolo Baroncelli lui fut érigée devant la cathédrale; elle fut transportée en 1472 à l'entrée principale du Palais Estense. Les républicains la renversèrent en 1796 [1].

MÉDAILLES DE NICOLAS III D'ESTE

1. — NICOLAI MARCHIO ESTENSIS. Buste à droite, coiffé d'un mortier.

℞. N.M (En lettres gothiques). Écusson écartelé de France et d'Este; le champ de la médaille est semé de fleurs et bordé d'une couronne de laurier.

Br. D. 60. — PL. VI, 1. (Cabinet Armand).

2. — (En lettres gravées en creux) NICOLAI MARCHIO ESTENSIS FERRARIAE. Buste à droite, tête nue.

℞. Comme le précédent, mais sans la bordure de laurier.

Ar. D. 54. — PL. VI, 2. (Cabinet Armand).

Le n° 2 n'est qu'un surmoulé du n° 1, auquel on a fait subir plusieurs modifications : la tête est nue, la légende refaite, et au revers on a supprimé la couronne de laurier.

Ces deux médailles ne peuvent être antérieures à l'année 1432, puisque nous savons que c'est seulement par lettres patentes datées de Chinon le 1er janvier 1431, ou plutôt 1432 nouveau style, que Charles VII octroya à Nicolas III le droit d'écarteler ses armes des trois fleurs de lis d'or sur champ d'azur avec une bordure dentelée d'argent et de gueules. Avant Nicolas III, l'aigle blanche sur

de voluntate omnium civium cum solepnitate et factus est Dominus Ferraria, et die Dominica sequenti quæ fuit ultima istius mensis sepultus fuit illustris et excelsus Dominus Nicholaus Marchio pater ejus in sancta Maria de Angelis tertia hora noctis. (Nel primo Calendario alla, p. 24.)

[1] Cf. L. Nap. Citadella. *Notizie et relative à Ferrara, ricavate da documenti*, t. I, p. 415, in 8. 2 vol. Ferrare, 1868. — C. Perkins, *Les Sculpteurs italiens*, 2 vol. in-8 avec atlas, p. 186. Renouard, Paris, 1869. — Vinc. Bellini, *op. cit.*, p. 126. — J.-B. Pigna, *op. cit.*, p. 783.

fond d'azur était le blason des Seigneurs de la Maison d'Este. A partir du mois de janvier 1432, leur écu se trouva partagé en quatre quartiers : le premier et le quatrième de France, le second et le troisième d'Este.

Les bronzes à l'effigie de Nicolas III sont attribués à Vittore Pisano par M. Cesare Bernasconi, et en effet leur style et leur fabrique ne sont pas sans quelques rapports avec les médailles de ce maître. Cependant, tout en reconnaissant son influence, nous les attribuerions plus volontiers à un de ses élèves et nous reculerions leur exécution jusqu'à l'époque où florissait *Andréa Guaccialotti*, c'est-à-dire vers la seconde moitié du xv[e] siècle ; peut-être encore ont-elles été fondues à l'occasion de l'inauguration de la statue équestre de Nicolas III en 1451. Quoi qu'il en soit, n'ayant trouvé aucun document certain pour attribuer ces médailles à tel artiste plutôt qu'à tel autre, nous avons dû les classer parmi celles des médailleurs anonymes qui travaillèrent pour la Maison d'Este pendant le xv[e] siècle [1].

UGO D'ESTE ET PARISINA (1405-1425)-(14..? 1425).

Indépendamment de ses enfants légitimes, Nicolas III fut père d'au moins vingt-deux bâtards ; nous ne citerons ici que ceux qu'il eût de *Stella Tolomei degli Assassini*, mère d'*Ugo*.

Du vivant de sa première femme, Giliola (Julie) de Carrare, qu'il perdit le 13 février 1416 [2], Nicolas III avait deux maîtresses en titre : Caterina, fille de Taddeo, docteur en médecine, et *Stella degli Assassini*, qui lui donna Ugo en 1405, Lionel deux ans plus tard, mort en 1450 après avoir succédé à son père, et Borso en 1413, créé duc de Ferrare en 1471 et décédé la même année.

Ugo, l'aîné des fils de Stella dell'Assassino, avait été élevé avec beaucoup de soin par son père qui le destinait très probablement

[1] Aloïss Heiss. *Les Médailleurs de la Renaissance*, III[e] fascicule : Niccolo, Amadio da Milano, Marescotti, Lixignolo, Baldassare Estense, Coradini et Anonymes de la Maison d'Este pendant le xv[e] siècle, p. 46 et pl. VI, 2 et 3. In-fol. Paris, 1882, J. Rothschild.

[2] « Anno Domini millesimo CCCCXVI, die XIII Februarii, hora XI, mortua est Illustrissima Domina Giliola Marchionissa, Filia olim Domini Francisci de Carraria de Padua, et sepulta die sequenti, scilicet Sancti Valentini de mane in Domo Minorum. (*Registrata nel secundo Calendario di Febbrajo*, p. 26, Vinc. Bellini, *op. cit.* p. 111.)

1





Æ

2





ÆR

3



4



Æ

Æ

Extrait de l'ouvrage LES MÉDAILLEURS DE LA RENAISSANCE par A. Heiss

J. Rothschild, Éditeur, 13, rue des Saints-Pères — Photolithographie Berthaud frères, 9, rue Cadet, Paris

à lui succéder; lors du second mariage de Nicolas III avec Parisina, il avait environ treize ans et sa mère vivait encore, mais elle mourut cinq mois après [1].

Parisina avait commencé par haïr son beau-fils, et cette haine paraissait s'augmenter tous les jours, au grand désespoir de Nicolas III, qui chérissait également son fils et sa jeune femme; dans l'espoir de les voir se réconcilier, il les obligea de voyager ensemble. A leur retour, le Marquis s'aperçut que le but qu'il s'était proposé était singulièrement dépassé. S'étant assuré de la culpabilité de leurs relations, il leur fit trancher la tête ainsi qu'à leur confident Aldovrandino Rangoni, le 21 mai 1425, dans l'une des tours du *Castel-Vecchio* et leurs corps, transportés ensuite sur une charrette, furent ensevelis dans l'église de Saint-François [2].

MÉDAILLES D'UGO D'ESTE ET DE PARISINA

UGO SEUL

Sans légende. — Buste à droite, coiffé d'un bonnet.

S. ℞. — Br. Ovale. 56 sur 37. — PL. VI, 3. (Cabinet G. Dreyfus.)

UGO ET PARISINA

HVgo-ESTensis-PARisina MaLatesTAe. — Même buste que le précédent, et, en regard, le buste d'une jeune femme avec un voile derrière la tête.

---

[1] « Die II Julii, anno Domini millesimo CCCCXVIII, mortua est Venerabilis Domina Stella de Assassino, Mater Illustrium Virorum Ugonis, Leonelli, et Borso Esten., et assignata fuerunt pro ejus anima. Lir. XXV. (Nel primo Calend. Vinc. Bellini, *op. cit.*, p. 111.)

[2] « ... et in MCCCCXXV, die 21, mensis Madii, die Lunæ, decapitata fuit una cum Hugone de Hest et Aldourandino de Rangonibus de Mutina, et omnes sepulti sunt in Cimiterio prope Campanile hora secunda noctis intrante die Martis : mortui sunt sopradicti in Castro Leonis, in Turri Marchesana, in fundo Turris ubi decapitati sunt. (*Nel primo degli accennati Calendarii alla* p. 9).—MCCCCXXV del mese di Marcio, uno Luni a hore XVIIII fu tajada la testa à Ugo figliuolo dell' Illustre Marchese Niccolo da Este, et a Madonna Parisina, che era Madregna di dicto Ugo; et questo perche lui aveva uxado carnalmente con lei; et insieme fu decapitado uno Aldrovandino di Rangoni da Modena famio del dicto Signore per essere stato casone di questo male; et furono morti in Castel vecchio in la Torre Marchexana, et la nocte furono portati suso una carretta a Sancto Francesco, et ivi furono espulti. (Diario Ferrarese. Muratori, *Rer. Italic. script.*, t. XXIV.)

S. ℟. — Br. Plaquette rectangulaire, 46 sur 60 — PL. VI, 4. (British Museum.)

Nous l'avons fait remarquer plus haut, ces bronzes ne sont probablement pas contemporains des personnages dont ils ont la prétention d'offrir les traits. On ne peut d'ailleurs guère supposer qu'on eût, du vivant de Nicolas III, après la mort tragique de son fils et de sa femme, mis en circulation, placées face à face comme c'était et c'est encore l'usage lorsqu'il s'agit de deux époux, les images de deux des membres de sa famille qui l'avaient si cruellement outragé.

On assure que le jour même de l'exécution d'Ugo et de Parisina, parut un édit de Nicolas III condamnant à la peine de mort toutes les femmes de Ferrare que la voix publique accusait d'avoir trompé leurs maris.

Rappelons en terminant que Lord Byron, en poétisant cette histoire, a substitué le nom d'Azzo à celui de Nicolas III [1].

ALOÏSS HEISS.

Aulnay, 26 mai 1882.

---

[1] *Trésor de numismatique,* méd. ital. 1re partie, p. 25.

CHRONIQUE

DÉCOUVERTES NUMISMATIQUES

TROUVAILLES FAITES EN BERRY

M. Dardeau, président de la Commission de surveillance du musée d'Issoudun, a recueilli une pièce d'or pâle trouvée à Issoudun en 1879.

Au droit : Tête à droite, de très bon style, à chevelure bouclée. ℞. Cheval galopant à droite; derrière une roue de char; dessus une victoire inclinée; dessous triskèle à branches recourbées. Au bas un symbole composé de deux épis ou deux pommes de pin opposées, peut-être un foudre.

Ce superbe statère pèse six grammes.

Des ouvriers ont mis à jour, commune de Veaugues, non loin de la voie romaine, un dépôt de grands bronzes romains. Nous avons examiné 80 de ces pièces, à peu près la moitié du trésor, elles appartenaient aux règnes des Antonins, de Trajan à Marc-Aurèle, et ne présentaient aucune particularité digne d'être signalée.

En démolissant le chœur de l'église de Foëcy, on a trouvé dans la poussière de l'extrados des voûtes un petit trésor comprenant quelques pièces du XIVe siècle. Nous en avons eu dix entre les mains; c'étaient :

Philippe de Valois (1328-1350). — Denier parisis : PHILIPPVS REX, Dans le champ, FRA. — ℞. PARISIVS CIVIS, croix..... 1 ex.

Jean-le-Bon (1350-1364). — Légende extérieure : IOHANNES REX. BNDICTV SIT NOME DNI NRI IHV XPI. Croix, annelets quadrilobés aux 2e et 3e cantons. — ℞. Dans le champ fasce portant les lettres : FRANC, au-dessus et au-dessous, couronne accostée de deux fleurs de lis, bordure de fleurs de lis. Poids 3 gr. 15. 1 ex.

Jean-le-bon. — Gros tournois, 2 ex.

id. — Poilvilain à la couronne. — Chalet couronné. — Pied de la croix du revers coupant la légende. 1 ex.

Flandre. — Louis de Mâle (1346-1384). LVD-OVI-CCO-MES. Croix coupant la légende; légende extérieure : BNDICTV SIT NOME DNI NRI IHV XPI. — ℟. MONETA FLAND. Lion debout à gauche, bordure de onze fleurons et un lion. Poids : 3 gr. 17, 3 gr. 34, 3 gr. 64. 3 exemplaires.

Hainault. — Guillaume III (1356-1389). GVILLELMVS COMES HANONIE. Monogramme au milieu d'un X cantonné de HA-NO-ZE-FR. — ℟. MONE-TA VAL-ENCENEN-SIS. Croix coupant les légendes, cantonnée de deux aigles et de deux lions. 1 ex.

Brabant. Jean II (1312-1353). Petit aigle. MONETA BRABAN. Lion debout à gauche. Bordure de douze fleurons. ℟. ODV-XLQ-TBR-ABI. Croix coupant la légende; légende extérieure BNDICTV SIT NOME DNI NRI IHV XRI ..... 1 ex.

C'est vers la fin de 1360 qu'a pu être déposé ce pécule modeste et cependant composé de pièces de bonne apparence. Indépendamment des déplacements si fréquents à ces époques troublées, le voisinage de Nevers, qui avait alors pour seigneurs les comtes de Flandre, suffit à expliquer la présence de pièces flamandes et brabançonnes.

Nous avons recueilli le jeton suivant trouvé dans les ruines du prieuré d'Orson. HENR · GALL · REG · FILIA · Dame vue de face, vêtue d'une robe à haute jupe à paniers et à collerette montante, tenant de la main droite une branche de laurier et la main gauche appuyée sur une table chargée d'un vase de fleurs.

℟. Pomme accompagnée de deux feuilles.

Cette Henriette, fille d'un roi de France, et à laquelle on donnait ainsi pour emblème la pomme de Vénus, ne peut être qu'Henriette-Marie qui fut reine d'Angleterre, née en 1609. L'archaïsme de la toilette, qui paraît mieux convenir au règne de Henri IV qu'à celui de Louis XIII, s'expliquerait par l'origine allemande du jeton. Les pays d'outre-Rhin ne suivaient peut-être alors la mode qu'à une respectueuse distance.

Bonot de Kersers.

TROUVAILLE DE SEGONZAC

Il vient d'être fait une trouvaille de monnaies royales et seigneuriales des XIIe et XIIIe siècles, dans le bourg même de Segonzac, arrondissement de Cognac (Charente).

Un propriétaire en creusant son jardin a découvert, à une profondeur de 0m,50 environ, dans un sol formé de terres rapportées, une certaine

quantité de pièces d'argent à bas titre contenues dans un vase, de la capacité d'environ vingt centilitres, en terre cuite, d'un grain assez fin et très uni. D'après les brisures, ce vase paraît ne pas avoir été complètement intact lors de son enfouissement. Ce petit trésor de 164 pièces se décompose de la manière suivante :

Monnaies royales

LOUIS VII, LE JEUNE (1137-1180)

Angoulême. — ✠ LODOICVS, Croix. ℞. EGOLISSIVE. Quatre annelets et une croisette. Deniers	52
Périgueux. — ✠ LODOICVS. Croix cantonnée d'un S au 2e et d'un V au 3e. ℞. ✠ EGOLISSIME. Cinq annelets	1

Monnaies seigneuriales

RICHARD COEUR-DE-LION (1167-1196)

Aquitaine. — RICARDVS en deux lignes, dessus un croissant, dessous un oméga. ℞. AQVITANIE, croix. Deniers	33
Une de ces pièces porte le nom RICARDVS à rebours.	
Mêmes légendes et types. Oboles	4

HUGUES X (1208-1249)

La Marche. — ✠ VGO COMES, croix. ℞. ✠ MARCHIE. Deux croissants et deux annelets en croix; au centre, une croisette. Deniers	78
Sur quelques exemplaires la croisette est remplacée par un point avant le mot MARCHIE.	

BOURBONNAIS, PRIEURS DE SOUVIGNY (994-1213)

SCS MAIOLVS. Buste de face tenant une crosse dans la droite. ℞. SILVINIACO, croix. Deniers	3
Total	164

Lignières, 20 avril 1882.

H. GIRAUDEAU.

TROUVAILLE DE LANGRES

Notre confrère, M. Radel Girardot, nous adresse une note sur des monnaies trouvées dans la Haute-Marne.

En dehors de l'enceinte de la ville de Langres et dans l'intérieur des fortifications de la citadelle, des ouvriers en creusant les fondations d'une poudrière ont découvert une certaine quantité de monnaies gauloises qui a été évaluée à trois mille par un témoin oculaire, mais dont notre correspondant n'a pu examiner que cinq cents environ; elles sont en potin et paraissent avoir été coulées.

Ces monnaies appartiennent par portions égales à deux types bien connus. L'un présente deux têtes au profil renversé et au revers le sanglier avec les lettres OИN ΔIΛ, en deux lignes, qu'on a lu, en supprimant l'O qui n'est figuré que par un point globuleux, VINΔIA ou OVANΔIL, et que M. de Saulcy a proposé de lire en rétrograde AIΔOYIN et de classer aux Eduens.

M. Radel Girardot fait observer que dans cette légende le sigle O est plutôt un point globuleux qu'une lettre; il propose de supprimer ce sigle dans la lecture et il ajoute : les sigles И sont-ils bien un Y et un I? D'autres exemplaires donnent la lettre < ou Λ. On obtient alors λN ΔIΛ qu'on pourrait peut-être lire ANΔIA et dans lequel apparaîtrait l'ethnique des Lingons.

L'autre type anépigraphe présente des deux côtés de la médaille trois poissons autour d'un disque; ils ont la forme d'une ᔕ.

L'auteur de la note dit, et c'est un fait digne de remarque, que dans les sépultures de la montagne, les monnaies aux trois poissons se trouvaient associées aux potins éduens à deux têtes, mais qu'avec eux se rencontraient des monnaies romaines des Antonins jusqu'à Commode.

M. de Barthélemy, ajoute notre correspondant, refuse aux sépultures gauloises un dépôt monétaire, mais, devant l'évidence de l'observation le fait ne peut être douteux, et il confirme le passage de Valère Maxime : *Pecunias mutuas quæ his apud inferos redderentur dare solitos.*

De la poterie rouge qui s'est retrouvée avec le dépôt de la citadelle de Langres, notre correspondant induit que ces monnaies peuvent être du IIe au IVe siècle; il va jusqu'à insinuer qu'elles peuvent être chrétiennes. C'est là une attribution dont nous lui laissons toute la responsabilité, comme il en a certainement l'initiative. E. C.

Il y a quelque temps, dit le *Libéral de la Vendée*, des ouvriers maçons, en démolissant une muraille, dernier débris du château des Herbiers, pour

y pratiquer une ouverture, ont découvert un pot, dissimulé dans l'épaisseur de la paroi au niveau du sol et renfermant plusieurs rouleaux de monnaies d'argent et de billon, fortement agglutinés par l'oxydation.

D'après les renseignements recueillis près d'un amateur qui a eu entre les mains une partie de cet enfouissement, il comprenait environ deux mille deniers, dont suit la description :

Abbaye de Saint-Martin de Tours. — Nombreux deniers, à la légende SCS MARTINVS; au revers TVRONVS CIVI de la fin du VIIe siècle.

Comté de Poitou. — Un seul denier d'Alphonse, avec le châtel tournois au lis et la légende PICTAVIENTSIS au revers.
Un seul denier de Melle au type immobilisé de CARLVS REX. ℞. au droit, et avec MET ALO dans le champ au revers.

Anjou. — Nombreux deniers d'argent de Foulques IV ou V, du XIIe siècle au monogramme de Foulques dans le champ, et la légende FVLCO COMES présentant les variétés de revers suivantes ANDEGAVENSIS; VRBS ANDEGAVIS; VRBS AIDCCSV; VRBS ANDECAVS.

Maine. — Nombreux deniers au type immobilisé d'Herbert Ier des XIe, XIIe, XIIIe siècles à la légende SIGNVN DEI VIVI avec le monogramme dans le champ, et ayant au revers COMES CENOMANNIS avec quatorze variétés dans la légende.

Bretagne. — Quelques deniers anonymes frappés à Nantes, attribués à Constance, Arthur Ier et Guy de Thouars, ducs de Bretagne (1186-1206) avec la légende DVX BRITANE. Croix ancrée et au revers NANTIS CIVI.
Un seul denier de Charles de Blois (1341-1364).
Quelques-uns de Jean V (1339-1442).

Penthièvre. — Nombreuses monnaies d'Etienne Ier (1093-1138).

Comté de Gien. — Un seul denier de Geoffroy II (1120-1180) avec la légende GOSEDVS COS au droit, et GIEMIS CA, avec monogramme renversé de Foulques d'Anjou identique à celui de Geoffroy au revers.

Les monnaies les plus rapprochées de nous étant celles de Jean V, duc de Bretagne, qui a régné de 1399 à 1442, il y aurait lieu de supposer que le dépôt en question date de la première moitié du XVe siècle.

La conservation laissait à désirer, et accusait un certain usage, avant d'avoir été confiée à la terre[1].

---

1. Nous sommes portés à croire que les deniers étaient plutôt de Jean IV (1345-1399) que de Jean V (1399-1442) et que le dépôt a été fait dans la douxième moitié du XIVe siècle. Toutes les autres pièces qui font partie de ce trésor sont beaucoup plus anciennes. (*Note de la rédaction.*)

LETTRES INÉDITES DE DIVERS NUMISMATISTES

Nous devons à la bienveillante indication d'un excellent confrère et ami la connaissance d'un certain nombre de lettres inédites échangées entre divers numismatistes. Ces documents n'ont pas tous la même valeur, mais il en est dans le nombre qui, nous en sommes convaincus, intéresseront vivement nos lecteurs. Nous les publierons dans la chronique de nos fascicules trimestriels. A. DE B.

Allier de Hauteroche (1766-1827), né à Lyon, émigra, dans les premières années de la Révolution, à Constantinople, où il se mit à former une grande collection de médailles grecques. Après un voyage en Grèce et en Egypte, il entra dans la carrière diplomatique et fut nommé successivement consul à Héraclée, sur la mer Noire, et à Cos, dans l'Archipel, puis attaché au consulat général de Smyrne. En 1817, il suivit le baron Félix de Beaujour dans son inspection des établissements français du Levant. De retour à Paris, il se livra à l'étude scientifique de sa collection et fit graver les nombreuses pièces inédites qui en faisaient partie. Trois dissertations portent son nom : celle sur une tessère antique à double date (1820) la notice sur Sapho (1822), et le mémoire sur une médaille inédite de Polémon, roi de Pont (1826).

M. de Hauteroche est le fondateur du prix de numismatique décerné par l'Institut; au Cabinet du Roi, il légua une monnaie d'or de Persée, unique (heureusement, car c'est une pièce fausse), et le poids grec qui passait alors pour une tessère. Sa collection de pierres gravées fut vendue aux enchères publiques (janvier 1828); M. Dumersan publia le catalogue des monnaies (1829); le médaillier, qui venait de l'impératrice Joséphine, fut acheté par le duc de Blacas.

Paris, 13 juin 1809.

A Monsieur Mionnet.

Nous étions en peine de vous, mon cher monsieur Mionnet, lorsque votre lettre datée de la rivière de Gênes et adressée à M. Gosselin nous a appris votre heureuse arrivée jusque-là. Vous vous portiez mieux qu'à votre départ de Lyon; il faut espérer que la suite de votre voyage achèvera de vous remettre; je fais en mon particulier les vœux les plus sincères pour que votre rétablissement soit prompt et parfait; et je ne doute pas qu'avec les soins de Mme Mionnet, la dissipation, le changement d'air, la variété des objets, la douceur du climat de cette

belle Italie, et les jouissances qu'elle promet à un antiquaire, que vous ne reveniez ici plein de vie et de santé.

M. Gosselin me charge de vous dire qu'il ne se porte pas assez bien pour vous répondre en ce moment, mais que dès qu'il le pourra il vous écrira. Il est toujours tourmenté de ses nerfs ; on lui a conseillé les eaux de Tivoli et même les bains de vapeurs, il va les prendre tous les matins ; cela le dissipe, cela l'arrache à ses occupations trop sédentaires et peu convenables à l'état de sa santé et au besoin qu'il a de faire de l'exercice. Mme Gosselin est aussi malade et plus gravement que lui. Ses oppressions ont pris un caractère sérieux et inquiétant ; on a fait déjà une consultation ; je ne serais pas étonné qu'elle succombât, on paraît en avoir le pressentiment tout autour d'elle.

Nos numismates se portent bien et vous disent mille choses.

Votre quatrième volume n'a pas encore paru ; la brocheuse rejette la faute sur le graveur, c'est peut-être celle de tous deux.

M. Testu m'a écrit avant-hier pour me demander 500 fr. en votre nom. J'ignorais cette disposition dont vous aurez oublié de me faire part ; aussi n'étais-je pas en mesure. J'ai répondu que je n'avais pas d'avis pour le payement de cette somme, que j'allais vous en prévenir et que si vous m'autorisiez, je m'empresserais de remplir votre engagement. J'attends donc votre réponse et suis prêt à faire tout ce qui vous sera agréable.

Avez-vous fait quelque bonne récolte? Je compte toujours sur ce que votre obligeance a bien voulu me promettre, c'est-à-dire sur les doubles de celles que vous réserverez pour le cabinet.

On vient de loin en loin prendre chez moi de la copie ; je dis de loin en loin, parce qu'on n'est encore venu que deux fois et qu'on en est seulement au règne d'Alexandre Zebina.

Cousinery n'a pas encore étalé sa collection devant les conservateurs ; cela traîne beaucoup. Il s'est aperçu qu'on ne s'en soucie pas infiniment, et il n'a plus le même empressement de la montrer.

Adieu, mon cher monsieur Mionnet, dissipez-vous, soyez comme disent les Italiens *allegro* et vous vous porterez bien. Si je peux ici vous être utile pour bien des petites choses que vous avez peut-être oubliées, vous savez que vous pouvez en user librement avec votre ami.

L. Allier de Hauteroche.

P. S. Veuillez vous charger de mille choses honnêtes pour moi auprès de Mme Mionnet et de M. Henvaux.

A votre retour de Naples, si vous passez à Florence et que vous vous en rappeliez, oserais-je vous prier de m'acheter deux ou trois livres de bon chocolat à la vanille?

Quand vous verrez, à Naples, M. Carelli, demandez à voir son roi Lipatus et moulez-le, ou prenez-en une description bien détaillée. Il a refusé par mille prétextes d'en envoyer l'empreinte à M. Visconti qui en aurait

fait usage dans son Iconographie, à supposer que ce soit une tête de roi et non une divinité quelconque.

Paris, 6 juin 1813.

A Monsieur Mionnet.

Je suis chargé par M. Sestini de vous faire mille et mille remerciements pour les empreintes de médailles primitives que je lui ai envoyées de votre part. Il ne trouve rien à critiquer aux trois dernières feuilles qu'il a reçues de votre sixième volume ; il croit seulement qu'il ne faudrait pas faire de la Libye une province à part, mais plutôt comprendre ce peuple dans la Cyrénaïque. Il craint que les savants ne glosent sur la dénomination de *Libya in genere* que vous avez mise en tête de ces médailles. Il me semble à moi que nous ne sommes pas assez sûrs que les Lybiens dont il s'agit ici habitassent particulièrement la Cyrénaïque, pour les comprendre parmi les peuples de cette province pentapole ; ce serait décider une question qui est encore fort douteuse, puisque nous ne savons pas si c'est dans la Marmarique ou dans la Cyrénaïque que vivaient ces Libyens. Vous avez donc mieux fait à mon avis en ne leur affectant pour résidence aucune contrée particulière.

Au temps de Procope, on appelait Libye toute cette partie littorale de l'Afrique qui embrasse depuis Alexandrie jusqu'à la ville de Cyrène. Les rois d'Egypte avaient divisé cette étendue de pays en deux provinces, en Marmarique et en Cyrénaïque. Pomponius Méla appelle *Libyes Egyptii* ceux qui vivaient autour du golfe Libyen; Ptolémée donne le nom de mer libyenne à celle qui baigne la Cyrénaïque; mais aussi il donne le nom de Libya à un nome situé près de celui nommé *Mareotes* et par conséquent à une trop grande distance de la Cyrénaïque pour que l'on puisse affirmer que les médailles que vous décrivez ont été frappées dans cette contrée plutôt que dans les environs du nome *Libycus* qui était dans la Marmarique.

Sestini a peine à croire que la médaille de Ptolémaïs soit de fabrique égyptienne; il en connaît une autre ayant ΠΤΟΛΕΜΑΙΩΝ en toutes lettres, et il serait tenté de la mettre à la Cilicie. Si vous avez de fortes raisons pour laisser la vôtre à l'Égypte, veuillez me les dire, afin que je les lui transmette et qu'il en fasse son profit.

Le médaillier Elisa vient d'être mis à la disposition de son antiquaire qui y a trouvé, si ce n'est une grande quantité de pièces, au moins des pièces dignes de paraître au jour. — Une médaille d'Aca semblable à celle de de M. Harwood, mais avec cette différence, que la tête est celle de Vénus, et qu'il y a ΕΥ dans le champ du revers. Il en conclut que cette médaille est probablement de *Lea,* île de la Cyrénaïque dite aussi île de Vénus ΑΦΡΟΔΙΤΑΙ dans Ptolémée, c'est à M. Harwood à ramasser ici le gant. — Une concorde entre Attuda, Trapezopolis et Nacolea. — Un médail-

lon de Septime Sévère avec le nom du fleuve Aesepe ΑΙϹΗΠΟϹ, frappé à Cyzique. Ce fleuve paraît ici pour la première fois dans la numismatique; honneur à l'arrivant! J'ai demandé une description détaillée des plus intéressantes de ces médailles pour vous les communiquer.

Sestini a vu avec plaisir que vous aviez été de son avis au sujet des nos 212 et 213 décrits à Ephèse, avec le signe du doute, et qui réellement appartiennent l'un aux Massicytes et l'autre à Cyanea. Il soupçonne que le no 214 pourrait bien être d'*Elyrus* en Crète; alors la légende serait ΡΙ ΕΛΥ, le type de la chèvre est bien le Rupi Capra de cette île.

Il a sagement renoncé au Dracanum en convenant que vous aviez bien eu raison d'y lire *Aegira*. Le ΔΡΑ n'est plus qu'un commencement de nom de magistrat, comme on en voit tant d'autres à Sicyone et autres villes de l'Achaïe.

Nouveau doute à lever, c'est au sujet des médailles que vous décrivez à Erythrée d'Ionie sous les nos 472, 473 et 474; il les croit d'Erythrée de Bœotie; il vous prie d'examiner attentivement le no 474. Ne voyez-vous pas un oiseau sous le cheval? si vous le voyez, ce ne peut être qu'une perdrix; dès lors l'explication de ce symbole est toute naturelle.

Dans sa septième lettre imprimée, p. 64, il décrit comme appartenant au cabinet impérial une médaille de Valérien qui, suivant sa description, offrirait une concorde entre Magnésie de Lydie et Smyrne, et pour stratège un certain Aurelius Longinus. La même médaille est décrite dans votre catalogue à Smyrne, p. 254, no 1438; mais ce n'est du tout plus la même légende, quoiqu'on reconnaisse bien que c'est la même médaille; il désirerait que vous voulussiez prendre la peine de l'examiner de nouveau; et, si le déchiffrement de la légende vous paraît trop difficile pour pouvoir prononcer lequel a le mieux lu, ayez la bonté de me remettre pour lui un soufre de cette médaille, et en même temps pour moi celui d'*Halonesus* no 180.

M. Cousinery avait une médaille autonome très curieuse de Myrina, ville de l'île de Lemnos, sur laquelle il y avait ΜΥΡΙ et pour type une chouette au revers de la tête de Pallas. Ce type rappelant l'origine athénienne de cette ville, empêchait que l'Aeolie pût réclamer la médaille, et a enrichi la numismatique d'une ville nouvelle. Une médaille que j'ai d'*Hephaestia* fortifie l'attribution donnée par M. Cousinery à la sienne; la voici : Tête de Minerve à droite. ℞. ΗΦΑΙ. Chouette de face; à sa droite un long rameau d'olivier. Æ. 2.—Autre type nouveau. ΑΥΤ · ΚΑΙ · ΤΡΑ · ΑΔΡΙΑΝΟϹ ϹЄΒ · Π · Π · ΥΠ · Γ. Tête laurée d'Hadrien à dr. ℞. ΑΜΙϹΟΥ · ЄΛЄΥΘЄΡΑϹ · ЄΤΟΥϹ · ΡΞΔ. Capricorne à droite portant sur le dos une corne d'abondance. Ʀ. 4. de première conservation.

Je pense que votre sixième volume ne doit pas beaucoup tarder à voir le jour. Je désire que ma lettre vous trouve et tout ce qui vous appartient en parfaite santé. Recevez l'assurance de tous les sentiments affectueux avec lesquels je suis, ALLIER DE HAUTEROCHE.

*

Paris, 12 novembre 1815.

A Monsieur Mionnet.

J'ai bien des choses affectueuses à dire à M. Mionnet de la part de M. Millingen qui m'autorise à demander pour son compte à M. Mionnet 132 fr. sur ce que lui doit le cabinet. Cet argent est destiné à solder une acquisition dont il m'a chargé. Je saisis avec un sensible plaisir cette occasion d'avoir des nouvelles de M. Mionnet, de le remercier de son sixième volume ainsi que du vade mecum et de l'assurer des sentiments d'estime et d'attachement avec lesquels je suis son très dévoué serviteur.

ALLIER DE HAUTEROCHE.

Je prie Mme Mionnet d'agréer ici mes respectueux hommages.

Voici la description d'une médaille qui vous fera plaisir pour votre supplément. Je l'ai reçue de Constantinople.

ΑΥΤΟΚ · ΚΑΙC · ΑΝΤΩ..... ΝΟC..... Caput laureatum Antonini pii ad. s. — ℞. ΑΙΛΙ · ΘЄΜΙC.... ΙΩΝΟ..... ΚЄΡΑΜΙΗΤΩΝ.

Jupiter *Chrysaorius* palliolatus stans, d. pateram, s. hasta apposita; ad pedes, aquila. Æ. 9.

Ce Jupiter Chrysaorius était l'objet de la vénération de tous les peuples de la Carie : *Ædes Jovis chrysaorii communis Caribus omnibus,* dit Strabon. Nous n'avions que la médaille autonome de Sestini écrite ΚЄΡΑΜΙΗΠΟΛΙΤΩΝ.

Paris, 4 mai 1816.

A Monsieur Mionnet.

Nos collègues en numismatique, mon cher monsieur, vous ont sans doute appris que j'allais faire une nouvelle excursion en Grèce et rien n'est plus vrai, car je pars demain.

Je croirais oublier dans les préparatifs de mon voyage une chose essentielle et qui me laisserait des regrets pendant toute la durée de mon absence, si je quittais Paris sans donner à vous et à madame Mionnet un signe de vie.

Veuillez donc l'un et l'autre recevoir avec quelque intérêt les adieux que je vous adresse ici, et les vœux que forme pour votre commun bonheur celui qui depuis vingt ans vous a voué le plus sincère et le plus cordial attachement. ALLIER DE HAUTEROCHE.

Paris, 31 décembre 1823.

A Monsieur Mionnet.

Voici la description de ma médaille de *Ciertus.*

Tête de femme à gauche. ℞. ΚΙΕΡΙΕ ⁝ ΩΝ. Femme agenouillée du

genou droit et se baissant pour ramasser de la main droite un flambeau qui est à terre, et ayant le bras gauche appuyé sur sa cuisse gauche. Æ. 3.

La lettre, que j'ai figurée avec des points, ne se voit pas, car il y a un trou dans cet endroit de la médaille ; mais c'est bien un iota qu'il y faut.

Je ne sais où Sestini a décrit ma médaille : je la trouve seulement rappelée dans ses *Classes générales*, 2e édition, à la Macédoine ; je ne sais trop pourquoi il la met dans cette province, quand Etienne de Byzance, seul auteur qui nomme cette ville, dit *Boeotorum colonia in Thessalia, quæ arne Cierium que dicitur*.

J'apprends que vous êtes toujours souffrant, et cela me fait beaucoup de peine. J'irai un de ces soirs vous tenir compagnie ; nous causerons un peu numismatique, nous parlerons des Spartacus, Cavarus, etc.

Je désirerais que vous eussiez la bonté de me faire savoir où est le dépôt de vos soufres. J'aurais besoin de celui de Polémon, prince d'Olba, n° 273 de votre catalogue.

Veuillez présenter mes hommages à Mme Mionnet et agréer l'assurance de mon très sincère attachement. A. DE HAUTEROCHE.

Paris, 20 novembre 1824.

Je prie M. Mionnet de recevoir mes remerciements pour les deux exemplaires de son troisième volume, qu'il a eu la bonté de me faire remettre.

Comme la transposition des pages que j'avais dernièrement signalée à M. Mionnet m'avait donné l'éveil sur la possibilité de quelque nouvelle étourderie des brocheuses à l'un ou à l'autre de ces deux volumes, je dois ici lui dire que, s'il n'aime pas gronder, il sera pourtant encore obligé de se plaindre d'une nouvelle négligence de leur part, car les deux dernières planches, les pl. XVII et XVIII, manquent au volume papier ordinaire. Cette omission, dont peu de personnes s'apercevront d'abord, devait nécessairement être remarquée par celui qui ayant attentivement collationné ce volume avait annoncé le nombre de planches qui y étaient réunies.

Je présente mes hommages à Mme Mionnet, et à son mari mes affectueuses salutations. ALLIER DE HAUTEROCHE.

Paris, 15 juin 1827.

Mon cher monsieur Mionnet,

En portant à M. Sauvo, comme nous en étions convenus, l'article destiné pour le *Moniteur*, ainsi que les deux exemplaires de rigueur, il me promit d'insérer l'article le plus tôt qu'il pourrait et sans y faire ni changements ni retranchements. J'exigeai aussi qu'avant d'ordonner le tirage on

m'envoyât une épreuve, pour être bien sûr qu'on n'aurait pas estropié quelques mots, ou faussé ma pensée sans le vouloir. Il me le promit et n'en a rien fait; car, étant retourné ce matin à son bureau pour savoir dans combien de jours aurait lieu l'insertion, il m'a dit en me voyant : « Votre article a paru avant-hier, mercredi.— Et pourquoi donc, monsieur, ne m'en avez-vous pas envoyé une épreuve à corriger? c'était une chose pourtant convenue. — C'est vrai, monsieur, mais ma foi je l'ai oublié tout net. »

Alors j'ai demandé à voir la feuille. Je dois dire que notre texte y est en entier, mais il est altéré en deux endroits. J'avais dit : « l'auteur a suivi le même plan: mais il l'a perfectionné; car au lieu d'une sèche nomenclature, etc., » et l'on a mis, « car au *milieu* d'une sèche nomenclature » Plus loin, j'avais dit en parlant des légendes en petit romain : « l'auteur a senti l'avantage d'un plus gros caractère pour ces mêmes légendes ; » et l'on me fait dire : « l'auteur a senti l'avantage d'un plus gros caractère pour ces mêmes *avantages*. » Convenez que ces deux méprises ne font pas beaucoup d'honneur à l'intelligence du prote. Certes, je ne les aurais pas laissé passer, si l'on se fût rappelé que je désirais voir au moins une épreuve.

Vous trouverez d'ailleurs comme moi sans doute que l'impression est propre et correcte et qu'il n'y a d'autre faute typographique que *fondamentum* au lieu de *fundamentum*, et *au ravages* au lieu de *au ravage* des siècles.

J'ai voulu vous donner à l'instant même ces petites explications, pour que vous n'imputiez à aucune négligence de ma part les deux contresens échappés à MM. les compositeurs en lettres, et pour que vous fussiez en même temps informé que l'article a paru, dans le cas où vous n'en sauriez rien encore.

Je vous renouvelle l'assurance de mon entier dévouement.

DE HAUTEROCHE.

P. S. — Mes hommages à M[me] Mionnet, s'il vous plaît.

LE

MONNAYAGE ANTIQUE

DE RHEGIUM DE CALABRE[1]

PAR LE R. P. RAFFAELE GARRUCCI

Callimaque nous apprend (pr. Tzetzes *ad* Lycophron, v, 45) qu'une colonie de Crétois conduite par Jocaste, fils d'Eole, avait abordé aux plages baignées par le Tauricino et le Lumbone avant que les Messéniens du Péloponèse et les Chalcidiens de l'Eubée ne fussent venus les habiter. On raconte encore qu'Oreste, meurtrier de sa mère, vint se laver de son crime dans les sept fleuves qui coulent près de Rhegium; qu'il y construisit un temple à Apollon (Varro, *fragm.* libr. x; *apud* Prob.; *ad* Virgil. *Bucol.*) où l'on montrait son parazonium. La tradition a conservé son nom dans celui de *Portus Orestis* à l'embouchure du Métaure.

Quoi qu'il en soit, les origines de Rhegium semblent dater de l'arrivée des Messéniens et des Chalcidiens. Strabon dit que cette ville fut fondée par des Chalcidiens, consacrés à Apollon par l'oracle, qui, en partant de Delphes, entraînèrent quelques-uns de leurs compatriotes; mais il rappelle aussi que, d'après Antiochus, les Chalcidiens avaient été envoyés avec des habitants de Zancle, sous la conduite d'Antimneste, et que, pour obéir à l'oracle, les Messéniens se joignirent à eux. Pausanias dit que les Messéniens furent

---

[1] Traduit de l'italien. Les monnaies que nous reproduisons, pl. VII et VIII, sont tirées du Cabinet de France, excepté deux qui font partie de la collection de l'auteur et une que nous reproduisons d'après un dessin de Carelli.

amenés pour fonder Rhegium par Alcidamidas après la prise d'Itome, en Messénie, et la mort d'Aristodème, ce qui peut s'accorder avec le récit d'Antiochus. Nous estimons donc que Strabon et Pausanias ne se contredisent pas en attribuant la fondation de Rhegium, le premier aux Chalcidiens, et le second aux Messéniens, puisqu'ils ont pu s'y établir simultanément comme le fait entrevoir le récit d'Antiochus. Strabon ajoute que les princes Messéniens gouvernèrent à Rhegium jusqu'à Anaxilas. La condition des deux peuples ne fut donc pas égale dans la cité, et ceci explique comment le dialecte dorien prévalut sur le dialecte ionien parlé par les Chalcidiens et comment Rhegium, bien que Chalcidienne d'origine, entra néanmoins dans la ligue des villes Achéennes. Nous sommes redevables de ces deux nouvelles découvertes à deux puissants auxiliaires de l'histoire, l'épigraphie et la numismatique ; la première nous a révélé que le dialecte dorien se parlait à Rhegium, et la seconde, au moyen d'une monnaie, nous apprend que cette ville figurait dans le nombre des cités Achéennes en Italie.

La monnaie dont nous parlons a été récemment découverte ; elle est d'argent et doit être du poids de deux drachmes. Les deux faces présentent le même type, un bœuf à face humaine ployant les genoux pour se reposer, mais avec cette différence qu'il est en relief d'un côté et en creux de l'autre. (Pl. VII, fig. 1).

C'est cette manière de frapper que l'on nomme incuse et elle va nous servir d'argument pour fixer l'époque à laquelle on peut attribuer notre pièce. Nous savons, en effet, que ce monnayage était en vigueur vers la 50e olympiade, quand fut détruite Siris, dont nous ne connaissons que des monnaies incuses. L'usage de la monnaie incuse n'existait plus quand Héraclée commença à faire des espèces à double relief (cette cité fut fondée par les Tarentins l'an IV de la 86e olympiade, 321 de Rome), et même à une époque antérieure puisque Métaponte repeuplée par les Sybarites et les Achéens vers la 82e olympiade ne reproduisit pas sa monnaie primitivement incuse. Les caractères archaïques de la légende qui se lit à l'exergue de cette monnaie et de celles des cités chalcidiques de Sicile, Naxos et Leontium, ne sont pas semblables à ceux de la ligue; cela démontre que si les Messéniens dominaient à Rhegium, ils y avaient conservé l'écriture chalcidique dont le signe caractéristique est l'I et l'R.

Dans le nom RECINON en rétrograde on sous-entend (τό) δίδραχμον. Le bœuf androcéphale fut aussi à cette époque le type de Laos, mais il ne semble pas que dans ces deux cités il représente

MONNAIES DE RHEGIUM

PL. VII.











l'Achéloüs. Cependant nous voyons, dans cette partie de l'Italie, sur la monnaie de Métaponte, où ce fleuve devait avoir le culte le plus grand et le plus solennel, qu'il n'est plus représenté comme un bœuf androcéphale, mais comme un homme βούκρανος à tête de bœuf; il ne peut y avoir de doute à cet égard puisque cette monnaie présente à la fois et l'image et le nom. Par cette raison nous pouvons croire que ce type représente un fleuve local, soit le Tauricino, soit le Lumbone ou le Calopinace, plus rapprochés de la cité. Cette conjecture semblera plus juste et acquerra encore plus de vraisemblance si l'on considère l'attitude du bœuf androcéphale qui ne se tient pas droit comme sur les monnaies d'Alontium en Sicile, où parfois de l'eau coule de sa bouche; ou sur celles de Mégare, de Sicile, où Eckhel (*Doctr. N.*, vol. 1, p. 219) a vu le fleuve Alabo; ou enfin sur celles de Laos en Lucanie; mais comme le Casuento, sur une obole de bronze de Métaponte, fléchissant les jarrets pour se coucher et prendre du repos, symbole d'un fleuve dont les eaux divisées se répandent pour arroser la campagne et s'arrêtent comme stagnantes dans les rigoles et les canaux; une sauterelle dans le champ concourt à symboliser les prés et la campagne où cet insecte se nourrit et établit sa demeure.

Parmi les princes qui régnèrent à Rhegium se trouve un Anaxilas qui, selon le témoignage de Pausanias (l. IV, c. XXIII), fut le quatrième successeur d'Alcidamidas pendant la 29ᵉ olympiade. C'est à lui qu'il attribue l'occupation de Zancle et le nouveau nom de Messine donné à cette ville. Si cela est exact, c'est à tort qu'Hérodote (VII, 164) a écrit que Cadmus de Cos, contemporain d'Epicarme (Suid. s. v.), vint en Sicile vers la 79ᵉ olympiade et habita Zancle qui changea de nom et s'appela Messine: ἔσχε δὲ καὶ κατοίκησε πόλιν Ζάγκλην τὴν ἐς Μεσσήνην μεταβαλοῦσαν τὸ οὔνομα; Thucydide se serait également trompé en disant que, peu après l'arrivée à Zancle des Samiens fuyant de l'Asie pour ne pas subir la domination des Perses (79ᵉ olympiade), Anaxilas les en chassa en fondant, sur l'emplacement de Zancle, une nouvelle ville qu'il appela Messine, du nom de sa patrie (l. IV. 4, 6, *ol.* 71): τοὺς δὲ Σαμίους Ἀναξίλας Ῥηγίνων τύραννος οὐ πολλῷ ὕστερον ἐκβαλὼν καὶ ταν πολιν αὐτοις ξυμμίκτων ἀνθρώπων οἰκίσας Μησσήνην ἀπὸ τῆς ἑαυτοῦ τὸ ἀρχαῖον πατρίδος ἀντωνόμασε. Soit donc que l'on doive admettre deux princes homonymes à diverses époques comme le pensent quelques savants cités par Siebelis (*in not. ad* Pausan. *l. cit.*), soit qu'il n'y en ait eu qu'un seul comme d'autres l'affirment, il est certain que Pausanias, dans le passage cité, a appliqué à tort à un plus ancien ce qu'Hérodote et Thucydide ont

attribué à l'Anaxilas du temps de l'invasion persane dans les villes grecques de l'Asie-Mineure.

Il existe une drachme du poids de 3 gr. 08 au type de la tête de lion de face et du carré creux au revers. Hunter l'a reproduite (Pl. 44, xv) et attribuée à Rhegium. Cette monnaie est anépigraphe; on se demande pourquoi elle aurait été frappée à Rhegium plutôt qu'ailleurs, puisque si d'une part il est vrai que Rhegium frappe avec le lion de face, on sait d'autre part que l'atelier de cette ville n'émit pas de pièces au carré creux ni de pièces sans légende, du moins d'après les monnaies connues jusqu'ici. Si la monnaie dont il s'agit doit être attribuée à quelque ville d'Italie, on devrait l'attribuer aux Véliens qui, dans les premiers temps, eurent la drachme pour plus forte unité monétaire et frappèrent des monnaies incuses et anépigraphes. De plus, quoiqu'ils ne prennent pas pour type la tête seule du lion mais le protome de cet animal, cependant ils ne le représentent ni de profil ni de trois quarts, mais de face. En fin de compte, cette pièce doit être sortie de l'atelier de Panticapée qui frappait avec la tête de lion de face et le carré creux.

Rhegium donne asile aux Phocéens d'Alalia de la 54e aux 60e et 61e olympiades, époque à laquelle ils partirent pour s'établir dans la terre italienne et fonder Vélies. Ma collection me fournit une monnaie d'alliance faite entre les Véliens et les Rhéginiens à cette première époque. C'est une hémiobole du poids de 0 gr. 45 qui a au droit le protome du lion dévorant sa proie et au revers un carré creux, mais, dans les quatre divisions du creux sont figurés en relief dans la première la tête d'un lion; dans celle qui est contiguë un P et dans les deux divisions de dessous le protome d'un lion dévorant et un monogramme composé des lettres V et E. Ce monument rarissime d'alliance est, je crois, unique. Si, après la 61e olympiade, Rhegium frappait monnaie au type de la tête de lion, elle devait avoir émis la série des tétradrachmes, ou tridrachmes avec la tête du lion au droit et la tête du veau au revers avec la légende RECINON rétrograde. Mommsen ne connaissait pas cette pièce capitale lorsqu'il a écrit (*Hist. de la monn.*, c. I, p. 124, *ed.* Blacas): *le statère, pièce principale de ce système, ne se trouve pas dans cette série*. Cependant Louis Sambon en avait vu qui pesaient 21 gr. 556 et généralement 17 gr. 142; 17 gr. 74; 17 gr. 24; il y a aussi les deux tiers du poids de 11 gr. 70 et le tiers de 5 gr. 85; sur ce dernier, la légende est RECION au lieu de RECINON (pl. VII, fig. 2). Les types de cette série appartiennent aussi bien à Rhegium qu'à Messine, et font supposer que Zancle avait déjà été conquise, puisqu'il est démontré plus

haut que ce fut Anaxilas qui changea le nom de cette ville. Nous ne pouvons donc les croire antérieurs à la troisième année de la 71ᵉ olympiade, soit 270 de Rome en 494 avant J.-C. (Cf. Diod. Sic. LXI, 48).

A cette seconde série en succède rapidement une troisième, devenue célèbre depuis peu, dans laquelle Anaxilas, ainsi que l'explique Aristote dans Jules Pollux (l. V, c. 12, 75), se représente lui-même au droit, sur le char traîné par des mules avec lequel il avait triomphé dans les jeux olympiques, et place au revers le lièvre en mémoire de ce qu'il avait introduit en Sicile cette race qui n'y existait pas (pl. VII, fig. 3). La division adoptée par la réforme de Pisistrate s'introduisit simultanément à Rhegium et à Messine où l'on frappa avec les mêmes types et la légende rétrograde MESSENION au lieu de RECINON. Le statère tétradrachme ou tridrachme de ma collection pèse 17 gr. 45; celui de Messine pèse 17 gr. 39, il porte cette légende particulière, MEISSENION, dont seulement les deux S sont rétrogrades. Outre les deux tiers de tridrachmes, on frappe le didrachme du tétradrachme, le drachme et les fractions inférieures. Le trihémiobole ou l'obole et demie pèse 1 gr. 08; le droit représente un lièvre et le revers la légende rétrograde REC; il en est de même de l'obole qui pèse ordinairement 0 gr. 67. Sur l'hémiobole on voit la moitié d'un lièvre, comme par exemple à Crotone où l'on frappe l'obole avec le pégase entier et l'hémiobole avec la moitié du pégase. L'hémiobole pèse 0 gr. 34 et la légende du revers est réduite à la seule initiale R entourée de cinq globules représentant les cinq onces de bronze qu'elle contient, puisque l'obole en renferme dix. Cette rare monnaie fait partie de ma collection. M. L. Sambon connaît le sixième de l'obole (*Monnaies*, p. 217) du poids de 0 gr. 11, qui représente au droit seulement la tête du lièvre et au revers les lettres rétrogrades RE. A cette époque et dans cette série, les Rhéginiens ne frappaient pas encore de monnaies de bronze.

Anaxilas mourut en 278 (Diod. Sic., XI, 43), cinq ans après s'être emparé du pouvoir dans les deux villes; ses deux fils lui succédèrent et se partagèrent sa puissance. Leur domination dura jusqu'à la fin de la quatrième année de la 79ᵉ olympiade, de Rome 293, avant J.-C. 461; dans cette année les deux peuples se révoltèrent, chassèrent leurs rois et se constituèrent en république.

Il est vraisemblable qu'à cette occasion les Rhéginiens appelèrent les deux législateurs de Locres, Zaleucus et Timarète, pour coordonner leurs deux constitutions l'une appelée γυμνασιαρχική et l'autre constitution d'Empédocle, de Dioclès ou d'Empédocle, on ne sait

trop comment on doit la nommer (*Voyez* Iambl., *Vita Pitag.* p. 123, éd. Arcer. 1598).

Alors survient une quatrième série de monnaies, dans laquelle aux types des deux tyrans est substituée la tête du lion et au revers le δῆμος, ou la personnification du peuple libre assis et appuyé sur un bâton. Parfois il porte, dans la main droite étendue un vase, produit renommé de cette cité dès la plus haute antiquité (Plin. H. N. XXXV, 12). *Nobilitantur his (vasis) oppida quoque ut Regium.* La plus forte unité est toujours le statère de 17 grammes, mais les fractions connues jusqu'à présent se réduisent à la drachme 4 gr. 00 (pl. VII, fig. 4), à l'obole 0 gr. 82 - 0 gr. 66, à la demi-obole 0 gr. 32, et au tiers d'obole 0 gr. 20. Le type du statère se conserve encore dans la drachme et la légende RECINON ou parfois RECINOS rétrograde, comme sur un beau statère que j'ai sous les yeux. Je ne crois pas qu'on trouve RECINO rétrograde comme l'atteste Eckhel (*l. c.* pp. 178, 180). Sur les fractions la tête de lion occupe le droit, et au revers on lit REC ou RECI dans une couronne de laurier ou dans un collier de petits globules ; sur un exemplaire de ma collection on lit en rétrogade REC sans l'ombre d'un doute. Le δῆμος a parfois la main gauche au flanc en signe de commandement ; d'autres fois il est sans sceptre, courbé et soutient sa tête avec la main, paraissant accablé de tristes soucis. La demi-obole est encore marquée de cinq onces autour de l'R rétrograde, ou bien l'initiale est omise, et tout le champ est occupé par la lettre H comme dans l'exemplaire publié par Carelli (pl. CLXII, n° 48) actuellement conservé au musée de Vienne où je l'ai vu, ou comme l'exemplaire du musée Santangelo (Fiorelli, *Ann. di mumism.* 1,7). Il n'est pas surprenant que Mommsen (*l. c.* I, p. CLXIV, n° 1) ne désigne que les villes de Naples, Phistélie et Alife, comme frappant la demi-obole avec l'H, signe de sa valeur, parce qu'avec Carelli il l'avait attribuée à Héraclée, prenant pour l'initiale du nom le signe de la valeur. C'est à cette série qu'il faut rattacher les petites monnaies de bronze qui ont la tête de lion au droit et au revers seulement la légende RECINON, RECI, et R·E avec un globule au milieu et parfois un rameau ou des germes d'olivier. Il est facile d'en reconnaître la valeur par le globule qui signifie une once, c'est-à-dire la dixième partie d'une obole de ce métal. La république par l'introduction du bronze soulagea le trésor public et facilita le commerce intérieur en réservant l'argent pour les divisions plus grandes.

Une alliance des Rhéginiens et des Crotoniates, dont l'histoire ne parle pas, nous est révélée par un didrachme de Crotone, qui porte

pour type le casque αὐλωπις et Oᑯϙ au droit, puis le trépied avec PE au revers. Ce didrachme est évidemment antérieur à l'abandon du vieil alphabet dorique et à l'introduction de l'alphabet euclidéen dans la grande Grèce. Il est vraisemblable qu'il a été frappé vers l'époque où les Syracusains déclarèrent la guerre aux villes Ioniennes fondées par les Chalcidiens en Sicile et en Italie, et desquelles Rhegium faisait partie. Thucydide nous apprend que les Léontiniens de Sicile demandèrent du secours aux Athéniens, en rappelant leur origine ionienne et l'antique alliance, mais il ne nous dit pas en quelle année cette alliance fut faite; une inscription récemment découverte à Athènes nous l'apprend, et puisque c'est dans la même année que les Rhéginiens s'allièrent avec Athènes, nous pouvons combler cette lacune et découvrir les motifs qu'eut la république de Rhegium pour proposer et conclure cette alliance. La découverte du traité entre les Athéniens et les Léontiniens sera pour nous d'une grande importance puisqu'elle nous permettra de compléter la partie encore existante de celui fait avec les Rhéginiens. Nous croyons utile de reproduire ce traité en nous servant de la récente édition qui se trouve dans le *Corpus Insc. Attic.* vol. I, 33.

ε ο ι π ρ ε σ β ε ς ε γ ρ ε γ ι ν ο ν ΟΙ ΤΕΝΧ ΣΥΜΜΑΧΙ ΑΝ
π ο ε σ α ν τ ο κ α ι τ ο ν ͅ ο ρ κ ΟΝΚLΕΑΝΔΡΟΣΧΣΕΝ
ΑΙ ΝΟΣΙ LΕΝΟΣΦΟΚΟ
ε π α φ ΣΕΥΔΟΣΑΡΧΟΝΤΟΣΚ
α ι τ ε ς β ο λ ε ς ʽ ε ι κ ρ ι τ ι ΔΕΣΓΡΟΤΟΣΕΛΡΑΜΜ
α τ ε υ ε ε δ ο χ σ ε ν τ ε ἰ β ο LΕΙ ΚΑΙ ΤΟΙ ΔΕΜΟΙ Α
κ α μ α ν τ ι ς ε π ρ υ τ α ν ε ν ε χ ΑΡΙ ΑΣΕΛΡΑΜΜΑΤΕΥ
ε τ ι μ ο χ σ ε ν ο ς ε π ε σ τ α τ ΕΚΑLLΙ
α ς ε ι π ε χ σ υ μ μ α χ ι α ν ε ι ν ΑΙ ΑΘΕΝΑΙ ΟΙ ΣΚΑΙ
ρ ε γ ι ν ο ι ς τ ο ν δ ε ʽ ο ρ κ ο ΗΟΜΟΣ ΑΝΤΟΝ ΑΘΕΝΑ
ι ο ι κ α τ α τ α δ ε ε σ τ α ι π ι ΣΤΑΚΑΙ ΑΔΟLΑΚΑΙ Η
α π λ α ι α π α ν τ α τ α α π α θ ε ν ΑΙ ΟΝΡΕΛΙ ΝΟΙ ΣΚΑ
ι χ σ υ μ μ α χ ο ἰ ς κ α ι χ σ υ μ μ ΑΧΟΙ ΕΣΟΜΕΟΑΓΙ Σ
τ ο ι κ α ι δ ι κ α ι ο ι κ α ι ι σ ΧΥΡΟΙ ΚΑΙ ΑΒLΑΒΕΣ
κ α τ α τ α ς χ σ υ ν θ ε κ α ς κ α ι ΟΦΕLΕΣΟΜΕΝΓ

Voici la transcription en caractères minuscules et avec l'orthographe ordinaire.

O῾ πρέσβεις ἐκ Ῥηγίνων οἵ τὴν ξυμμαχίαν ἐποήσαντο καὶ τὸν ορκον Κλέανδρος Ξεν..... γινου, Σιληνὸς Φώκου..... 'επ' Ἀψεύδους ἄρχοντος καὶ τῆς βουλῆς ᾗ Κριτιάδης πρῶτος ἐγραμμάτευε ἔδοξεν τῇ βουλῇ καὶ τῷ δήμῳ Ἀκαμαντὶς ἐπρυτάνευε Χαρίας ἐγραμμάτευε Τιμόξενος ἐπεστάτει. Καλλίας εἶπε ξυμμαχίαν εἶναι Ἀθηναίοις καὶ Ῥηγίνοις · τὸν δὲ ὅρκον ὀμόσάντων Ἀθηναῖοι κατὰ τάδε · ἔσται πιστὰ καὶ ἄδολα καὶ ἁπλᾶ ἅπαντα τὰ ἀπ' Ἀθηναίων Ῥηγίνοις κοὶ ξύμμαχοις καὶ ξύμμαχοι ἐσόμεθα πιστοὶ καὶ δικαῖοι κὰὶ ἰσχυροὶκαὶ ἐάδλαδεῖς κατὰ τὰς ξυνθήκὰς καὶ ὠφελήσομεν...

Les additions sont de M. Foucart (*Revue archéol.*, 1877, p. 387). Si nous voulons avec l'auteur précité conserver à la neuvième ligne εἶπεν, nous aurons une rangée de 34 lettres tandis que nous devrions n'en avoir que 33. La forme δικαῖα est dans Thucydide V, 18, 23, confrontation déjà indiquée par le savant éditeur.

Les caractères et l'orthographe sont ceux en usage à Athènes dans la 94e olympiade. Dans les deux traités on a adopté cette distribution des lettres que les Grecs appelaient *en manière de colonne*, χιονηδόν, quand les lettres de chaque ligne sont verticalement placées chacune sur celles des lignes suivantes. Dans ce genre d'écriture quand on peut avec certitude ajouter ce qui manque à une ligne on peut de même déduire le nombre des lettres qui doivent être remplacées dans les autres lignes. Notre inscription étant intacte en haut et à droite et fracturée seulement à gauche et en bas, si nous n'avons aucun doute que la formule de la première ligne soit bien restituée, nous sommes sûrs que les autres lignes ont été composées de 34 lettres jusqu'à la fin de la septième, et laissant la ligne sept, on doit réserver un espace libre à la huitième qui s'arrête au milieu par une raison qui nous échappe. Les lignes suivantes devront avoir une lettre de moins et en contenir seulement 33.

L'archonte Apseude gouvernait la république athénienne l'an quatrième de la 86e olympiade, de Rome 321, avant J.-C. 433. Périclès vivait encore, et il est possible, pense M. Foucart, qu'il ait contribué à la conclusion de l'alliance en faisant ressortir ses avantages et en observant notamment que Corcyre, alors secourue, procurerait aux Athéniens une escale pour la conquête préméditée de la Sicile. Cela arriva en 327, an IV de la 86e olympiade, quand la flotte athénienne fit voile pour la Sicile à la demande de ses alliés, les Léontiniens.

Les Doriens furent plus longtemps à adopter l'écriture ionienne mais à Rhégium il y avait un élément chalcidien, et c'est pourquoi

l'on voit de bonne heure changer RECINON en PHΓINΩN et RECINOS en PHΓINOΣ. Nous en avons la preuve sur un statère appartenant au style de transition de l'archaïsme au style de plein développement. Sur ce statère, la légende est entièrement rétrograde ΣOИIΓHꟼ, mais l'écriture est attique et telle qu'elle fut officiellement adoptée à Athènes, ainsi que nous l'avons dit, l'an III de la 94e olympiade, de Rome 351. En même temps que le nouvel alphabet, l'image du δῆμος, qui jusqu'à cette époque avait la figure vieille et barbue, se trouve changée en un personnage d'un aspect jeune et imberbe. Ce beau tétradrachme, en très bon état de conservation, nous paraît un excellent argument pour en induire que la nouvelle série du plus beau style va suivre sans retard vers la moitié du quatrième siècle de Rome.

La cinquième série nous montre à quel degré de perfection les arts se sont élevés dans la ville de Rhegium au quatrième siècle de Rome. Le type du tétradrachme et de la drachme fut la tête d'Apollon avec la tête de lion au revers; celui du triobole ou demi-drachme, la tête de lion au droit avec un germe de laurier au revers; celui de l'obole, la tête d'Apollon au droit et la double tête au revers. Le culte d'Apollon fut, dit-on, introduit à Rhégium par le fils d'Eole qui lui éleva un temple. Dans le bois sacré placé près de cet édifice, les Rhéginiens avaient coutume de détacher des rameaux de laurier pour emporter à Delphes, lorsqu'ils allaient payer leur tribu à cette divinité fatidique et tutélaire des Chalcidiens et des Messéniens établis sur cette terre, suivant l'indication de l'oracle.

La première place fut donnée à Apollon pour cette raison, et au revers on plaça la tête de lion qui au début de la série précédente figurait le type de la république; mais l'événement favorable et d'une si grande portée pour les Rhéginiens, l'alliance solennelle avec Athènes, prit place sur l'obole d'argent où l'on joignit au type d'Apollon le bifrons par lequel les anciens symbolisaient l'alliance de deux cités libres. Les deux visages semblent féminins; deux longs rubans pendent des cheveux relevés sur la tête; un cylindre sort du sommet de la coiffure et figure le gorgerin d'une colonne enveloppée d'une guirlande de laurier entre deux astragales. Soit qu'on ait voulu exprimer ainsi l'alliance des deux δῆμοι, soit celle des deux fortunes, τύχη πόλεως, il demeure certain qu'avec ce type on a voulu consacrer l'alliance des deux peuples.

Dans la série où était employé l'alphabet antieuclidéen, on ne peut décider si RECINON est un neutre singulier ou plutôt un génitif

pluriel; mais on le peut avec le nouvel alphabet. Dans la description de ces monnaies il faut remarquer qu'on lit entre ΡΗΓΙΝΟΣ, ΡΗΓΙΝΟΝ et ΡΗΓΙΝΩΝ. Les Grecs ont des termes propres pour les unités plus grandes et plus petites, comme pour les fractions intermédiaires. Le statère, qui appartient généralement au système pondéral dans lequel la drachme est la base, n'indique pas si l'unité la plus grande était le didrachme ou bien le tétradrachme, ὁ τετράδραχμος et τὸ τετράδραχμον ; les deux drachmes, ὁ δίδραχμοσ et τό δίδραχμον. Ceci posé, si nous lisons sur la monnaie ῥηγῖνος il faut sous-entendre τετράδραχμος ou bien δίδραχμος ; si, au contraire, on lit ῥηγίνων, ce sera τὸ τετράδραχμον ou bien τὸ δίδραχμον ῥηγίνων ; si enfin on lit ῥηγῖνον cela ne sera possible que si on sous-entend le neutre τετράδραχμον ou δίδραχμον. Mais si nous voulons appliquer cette doctrine à la drachme ou à la pièce qui pèse quatre grammes avec une petite fraction en plus ou en moins, on s'écriera de suite qu'elle est fausse, car comment accorder ΡΗΓΙΝΟΝ avec δράχμη ? Et cependant cela est affirmé par plusieurs exemplaires, dont deux très nets et très certains sont sous mes yeux au moment où j'écris. Je ne sais ce que pensent les autres numismatistes; mais je ne crois pas qu'on doive estimer que l'ο a pris la place de l'ω par une distraction du graveur. Je crois au contraire que nous pourrons l'expliquer si nous supposons un didrachme de quatre grammes; voici comment: Lorsque Denys l'Ancien avec ses Syracusains, en l'an 376 de Rome, 387 avant J.-C., l'an II de la 98e olympiade, assiégea Rhégium, et la prit par la famine après une résistance de onze mois, on raconte qu'il renversa les temples des dieux et les dépouilla de leurs richesses. Après quoi, dit Aristote, il voulut racheter ce vol sacrilège en faisant frapper une monnaie qui pesait la moitié de sa valeur, de telle sorte que celle qui pesait une drachme en valait deux. Cette fourberie fournirait une heureuse interprétation à notre hypothèse, puisqu'en substituant ΡΗΓΙΝΟΝ à ΡΗΓΙΝΟΣ il prouvait ironiquement que la monnaie de ce poids valait un δίδραχμον ῥηγῖνον.

La monnaie de bronze appartenant à cette époque et aux suivantes n'a pas d'autre légende que ΡΗΓΙΝΩΝ. Le style est le plus beau. Là aussi se lit un nom d'artiste écrit de manière à retourner sur lui-même, comme une guirlande ΙΠΠΟΚΡΑΤΗΣ et c'est pour cela qu'on a lu ΚΡΑΤ ΟΠΠΙ Σ, ou ΚΡΑΤ(Η)ΣΙΠΠΟΣ (*A catal. of the greek coins*, London, 1873; pag. 375, cf. Ind. VI). On y voit gravées la tête d'Apollon et au revers la tête de lion. Ce type fut imité depuis par les villes de Nuceria et les Terina du Brettium; il est pos-

sible qu'il représente une alliance entre ces deux villes, alliance faite à l'époque où les Lucaniens conquérants s'avancèrent jusque-là. Les oboles sont du poids de 9 grammes avec les fractions inférieures sans aucun signe de leur valeur. Ici nous pouvons ajouter aux autres deux oboles avec la tête de Diane et au revers sur l'une le δῆμος, sur l'autre la cithare.

Une centaine d'années après les déprédations et les ruines de Denys l'Ancien, Rhegium fut si luxueusement réédifiée par Denys le Jeune, qu'elle s'appropria le surnom de φοίβη, la splendide. A cette époque fut probablement émise la drachme faible de poids (3 gr. 28), avec la tête d'Apollon et au revers le lion arrêté, le bronze avec la tête de Diane et au revers le lion marchant, du poids de 7 gr. 40, pl. VII fig. 5, et cet autre avec les têtes accolées d'Apollon et de Diane, au revers un trépied et ΡΗΓΙΝΩΝ, pl. VII, fig. 6.

Les Rhéginiens furent délivrés des tentatives des Lucaniens avec l'aide de Denys le Jeune, mais ils furent par la suite exposés à de sérieux dangers étant constamment menacés par les Bruttiens, les Carthaginois et le roi Agathocle; aussi jugeant opportun de s'assurer une protection auprès d'une puissante confédération, ils s'adressèrent à la république romaine qui accepta leur alliance à une époque que nous ne pouvons préciser.

Un siècle environ s'écoula entre le rétablissement de Rhegium et la guerre de Pyrrhus et des Tarentins; dans ce temps, en l'année 472, les Romains envoyèrent un gouverneur à Rhegium. Il paraît qu'alors les monnaies de bronze furent émises en plus grande quantité. Dans le principe, elles ne portèrent pas le signe de leur valeur. De ce nombre sont celles qui représentent la tête d'Apollon et au revers le trépied, pl. VII, fig. 7; la tête de Diane, et au revers la lyre, pl. VII. fig. 8, ou le δῆμος debout appuyé sur le bâton, étendant la main droite, et avec une branche d'arbre et le corbeau, pl. VII, fig. 9, deux symboles se rapportant à l'oracle d'Apollon ainsi qu'à l'usage déjà indiqué qu'avait le peuple d'emporter à Delphes des rameaux d'olivier tirés du bois sacré. On trouve de ces monnaies contremarquées; j'en possède une qui porte pour contremarque un X, c'est donc une drachme de cuivre de la valeur de 10 onces. Sur la demi-obole, à la tête d'Apollon, on trouve joints au revers les dioscures galopant à cheval, la lance en arrêt. On devait aussi frapper la monnaie à la tête de Diane, et au revers un héros soutenant une baguette de la main droite et le parazonium dans la main gauche; on la trouve surfrappée sur les têtes

accolées d'Apollon et de Diane. Ce héros avec le parazonium paraît être Oreste qui portait avec lui cette arme lorsqu'il vint se laver de son crime dans les sept fleuves ; et ce parazonium s'y conserva longtemps. *In his a matris nece dicitur purgatus Orestes, ibique diu fuisse ensem*, écrit Probus (*ex.* VARR., *l. cit.*).

Quant à Diane, il faut observer que c'est à elle et aux conseils d'Apollon que les Messéniens attribuaient le relèvement de leur patrie, alors qu'ils se lamentaient sur ses désastres; ils lui devaient donc de la reconnaissance (STRABO, VI, c. 1, 6) ; aussi établirent-ils en son honneur un temple et un culte solennel.

Une des monnaies dont nous venons de parler, à la tête d'Apollon avec le trépied au revers, que je conserve dans ma collection, porte en outre deux lettres, un P auprès de la base du trépied et un Π sur le cou de la divinité ; cette lettre de l'alphabet confirme l'époque que j'ai assignée à ces monnaies. Plus tard, environ un siècle après, on prit la mesure de frapper le bronze d'après deux systèmes, le système romain et le système national. Alors on commence à frapper des pièces de quatre onces, et on ne semble pas avoir songé au pentonce équivalent à l'ancienne demi-obole d'argent. Je ne me rappelle pas avoir vu de pentonce non réduit à sept grammes, de cette première série, qui ne fut surfrappé sur un triens, Tout cela prouve que les triens n'ont pas précédé l'époque de l'as quasi sextantaire, c'est-à-dire d'une once et demie, tandis que dans le principe ils pesaient environ douze grammes. Les onces se voient marquées par des globules seulement sur les triens, ce qui démontre qu'ils étaient taillés sur une unité plus grande de douze onces et que les pièces aux trois lignes verticales ne sont pas sorties à cette époque de cet atelier ; les pentonces précédèrent, et alors les poids de trois onces indiqués avec trois lignes doivent être considérés comme faisant partie du système précédent. Le pentonce subit une diminution de peu de durée ; après une première altération, au lieu du pentonce aboli vinrent un tétronce et un trionce, ou, pour mieux dire, un triens et un quadrans du système romain. Finalement il fut émis une petite monnaie signée avec le nombre XII, de la valeur nominale de douze onces et du poids de trois grammes et un peu plus ; à ce type appartiennent les têtes accolées d'Apollon et de Diane, au revers des dioscures à cheval, avec PHΓINΩN à l'exergue. Ainsi finit le monnayage de Rhegium, sans doute bien avant la guerre sociale. Certainement ce n'est pas là l'indice de cet alpbabet grec qui adopte l'ω et se voit employé à *Kaelium* de la Pouille.

MONNAIES DE RHEGIUM

PL. VIII.



Types des pentonces.

1. Tête de Diane avec le carquois.

℟. Apollon assis sur l'omphale, la main gauche appuyée sur son arc et tenant un trait de la main droite; dans le champ Π et ΡΗΓΙ-ΝΩΝ. Ces pentonces sont frappés sur les quadrans qui les ont précédés, pl. VIII, fig. 1.

2. Têtes accolées des dioscures couvertes du pileus ovale, et au-dessus, un astre.

℟. Mercure tenant un rameau de laurier de la main droite et le caducée de la main gauche; devant Π, derrière ΡΗΓΙΝΩΝ, pl. VIII, fig. 2.

3. Bifrons juvénile sur la tête duquel est placé un cylindre orné de rubans et de laurier.

℟. Esculape assis s'appuyant sur un bâton autour duquel s'enroule un serpent la tête en avant; dans le champ Π; derrière ΡΗΓΙ-ΝΩΝ. Le serpent est quelquefois remplacé par le trépied: ce pentonce est frappé sur le quadrans, pl. VIII, fig. 3.

4. Tête de Pallas athénienne.

℟. Pallas debout, portant de la main droite une petite victoire trophéophore et s'appuyant de la main gauche sur la haste; à terre, le bouclier; devant, Π; derrière, ΡΗΓΙΝΩΝ. Poids 6 grammes.

Types des trionces.

1. Tête d'Apollon; derrière, une branche de palmier.

℟. Loup debout, tourné à droite; devant, III; dans le champ, ΡΗΓΙ; et, à l'exergue, ΝΩΝ, pl. VIII, fig. 4. Il est de découverte récente comme le pentonce décrit ci-dessus sous le n° 2. Quelques uns ont cru que ce loup était un emblème d'Apollon dit Lycien, à cause du culte qui lui était rendu à Patara, dans la Lycie, où il rendait des oracles non moins célèbres que ceux de Delphes. Mais penser cela, c'est ignorer que les Rhéginiens n'ont jamais vénéré un Apollon de Lycie, lequel encore, bien qu'à son poste, n'aurait

pas été caractérisé par le loup que rien n'indique être son emblème ou l'emblème de la divinité. D'autres ont appelé notre attention sur le culte rendu par les Grecs à Apollon, destructeur des loups, et surnommé pour cela λύκειος. θεὸς λυκοκτόνος (SOPH., *El.* 6), qui pouvait pour des motifs particuliers avoir des adorateurs à Rhegium comme il en avait à Sycione (PAUS. II, c. 9) et à Argos (*id. ib.* c. 19), mais nous savons déjà que l'Apollon de Rhegium est celui de Delphes qui a pour emblèmes sur les monnaies rhéginiennes le trépied, la lyre et l'omphale. Le loup doit faire allusion aux Lucaniens qui ont pris le nom de ce fauve et imprimèrent son portrait sur leurs monnaies.

2. Tête d'Apollon.

℞. Victoire ailée, tenant une palme et une couronne; devant, III et ΡΗΓΙΝΩΝ.

3. Tête d'Esculape.

℞. Hygie debout tenant de la main droite une patère sur laquelle est un serpent; dans le champ, à gauche, III; à droite, ΡΗΓΙΝΩΝ, pl. VIII, fig. 5.

Types des triens.

1. Têtes accolées des dioscures.

℞. Cérès tenant un sceptre et des épis, IIII, ΡΗΓΙΝΩΝ; dans le champ, la lune croissante, pl. VIII, fig. 6.

2. Mêmes têtes.

℞. Mercure avec le caducée et une branche de laurier, IIII.
℞. ΡΗΠΙΝΩΝ, corne d'abondance (pl. VIII, fig. 7).

3. Mêmes têtes.

℞. Le δῆμος s'appuyant sur une tige de roseau; dans la main droite, un objet incertain et un oiseau, IIII, ΡΗΓΙΝΩΝ; dans le champ, trépied.

4. Tête accolées d'Esculape et d'Hygie.

℞. Diane avec carquois, arc et chien, IIII, ΡΗΓΙΝΩΝ; dans le champ, un arbre.

Types des quadrans.

1. Tête juvénile laurée.
℞. Lyre, III, ΡΗΓΙΝΩΝ.

2. Tête de Diane.
℞. Lyre, III, ΡΗΓΙΝΩΝ.

3. Tête d'Esculape.
℞. Hygie, III, ΡΗΓΙΝΩΝ.

P. Raffaele Garrucci.

DESCRIPTION

DE QUELQUES

MONNAIES NOUVELLES DES NOMES D'ÉGYPTE

PAR M. LE VICOMTE JACQUES DE ROUGÉ

(SUITE ET FIN) [1]

LIBYA [2].



« Personnage drapé tourné à droite, coiffé du diadème *atef;* portant sur la main droite un bélier, et la main gauche appuyée sur un bâton qui semble surmonté de la couronne royale. » ΛΙΒVΗ //// H. Antonin, Æ, I.

Cette pièce est nouvelle, car je ne crois pas qu'un grand bronze du nome de Libye ait été signalé jusqu'à ce jour. Nous aurons ainsi la série complète des monnaies de ce nome, dont Tôchon hésitait encore à reconnaître l'existence malgré l'affirmation de Ptolémée : nous voyons même qu'il fut distingué du nome Maréotique dont il

---

[1] Voir p. 145 et suivantes.

[2] J. de Rougé, *Monnaies des Nomes*, p. 71.

faisait anciennement partie, non seulement sous Hadrien, mais encore sous Antonin. La présence du bélier, qui se retrouve sur toutes ces monnaies, atteste l'existence du culte d'Ammon, connue dans le nome Maréotique, son voisin : on sent dans toute cette région l'influence de l'oracle célèbre de l'Oasis d'Ammon, dont un des chemins avait son point de départ dans cette portion de la basse Égypte.

COPTITES[1].



« Personnage debout, à droite complètement vêtu : ayant sur la tête le disque solaire entre deux cornes de bouc : la main droite est appuyée sur la haste, et la main gauche tient une chèvre.

ΚΟΠΤΙΤ////////Γ. Trajan Æ. 1.

Cette pièce, analogue à celle que Tôchon a fait graver à la page 79 de son ouvrage, est dans un bon état de conservation : aussi nous permet-elle de rectifier certaines inexactitudes des descriptions données antérieurement. En premier lieu elle prouve que j'avais eu raison de reconnaître une chèvre dans le petit quadrupède porté sur la main du personnage : jusqu'alors on avait cru voir dans cet attribut un cerf ou une antilope. Sur notre monnaie, l'animal est bien distinct, et rappelle, comme on pouvait s'y attendre, le type des pièces du plus petit module frappées pour ce même nome. — En second lieu, on lit d'une façon très claire la légende ΚΟΠΤΙΤΗϹ au lieu de ΚΟΠΤЄΙΤΗϹ que Tôchon lui-même accompagnait de ses doutes, parce que sur l'exemplaire qu'il avait sous les yeux la fin de la légende était mal rendue, par suite d'un défaut dans la frappe. Toutefois, comme ce n'est pas le même coin qui a

1. J. de Rougé, *Monnaies des Nomes*, p. 12.

servi pour notre monnaie, ainsi que le, prouvent certaines différences dans la disposition des lettres de la légende, les deux leçons **ΚΟΠΤΙΤΗC** et **ΚΟΠΤΕΙΤΗC** pourraient exister simultanément: nous trouvons, en effet, cette même différence pour les monnaies du nome de Memphis.

Il n'est pas nécessaire de revenir sur le symbolisme d'*Horus-Khem*, représenté sur les monnaies du nome Coptite: ce dieu se confond souvent avec Ammon ithyphallique : il est même quelquefois appelé: « Ammon-Ra, fécondateur de sa mère. » C'est « le dieu se renouvelant et s'engendrant lui-même ».

HERACLEOPOLITES [1].



« Harpocrate-Hercule, complètement vêtu, tenant la massue de la main gauche, assis sur un sphinx à tête humaine. **ΗΡΑΚΛΕΩΠΟΛΙΤΗC LIΔ** Trajan. Æ. 1. »

Tôchon (p. 125) reproduit la gravure et donne la description suivante d'une pièce déjà publiée par Arigoni et Zoëga : « Figure vêtue de la *stola*, assise sur un rocher, le *modius* en tête, la main droite à la bouche, et un flambeau dans la gauche. **ΗΡΑΚΛΕΩΠΟΛΙΤΩΝ LIΔ**. »

Mais, n'ayant sous les yeux que le dessin d'Arigoni, Tôchon crut devoir émettre des doutes sur l'authenticité de cette monnaie. Langlois, de son côté, la passe complètement sous silence.

En effet, sur le dessin d'Arigoni, la massue s'est transformée en flambeau et le sphinx devient un rocher, orné de feuillage: la légende elle-même est falsifiée. Mais si l'on compare notre dessin à celui d'Arigoni, aucun doute ne peut subsister, c'est bien la même

1. J. de Rougé, *Monnaies des Nomes*, p. 28.

pièce : et il faut l'ajouter à la série déjà nombreuse des grands bronzes du nome d'Héracléopolis.

Le sphinx, sur lequel est assis le personnage, doit indiquer une idée mythologique analogue à celle du griffon que nous avons vu paraître dans la main d'Hercule, sur le grand bronze d'Hadrien et sur les pièces du plus petit module de ce même nome. De même que le griffon symbolisait la valeur guerrière dans les textes égyptiens, le sphinx était aux yeux des Grecs le type du courage allié à l'intelligence, ce qui d'ailleurs n'est pas exactement l'idée égyptienne de ce symbolisme. Il ne faut pas oublier que le dieu principal d'Héracléopolis était *Har-Schefi*, Horus-guerrier.

La forme d'Harpocrate, Horus enfant, donnée au dieu sur ces monnaies d'Héracléopolis, est certainement destinée à rappeler le nom égyptien de cette ville : *Ha-Khenen-suten*, « la demeure de l'enfant royal. » Cet enfant royal est sans doute le soleil, dont certains textes mythologiques et entre autres le *Livre des morts* (chap. 17, 2 et 17, 16), placent la naissance à Héracléopolis. Aussi l'emblème du sphinx serait-il ici à sa place même au point de vue égyptien, car dans l'allégorie locale, le sphinx représente le soleil levant, ou plutôt le soleil renaissant après son passage dans la région inférieure. Le grand sphinx de Gizeh est une image d'Harmakhis, en égyptien *Hor-em-akhu* « Horus à l'horizon, » c'est-à-dire le soleil à son lever. On voit combien cette monnaie, par l'ensemble de ses symboles, est intéressante au point de vue de la mythologie du nome d'Héracléopolis.

Pour les monnaies des nomes de Libye, de Coptos et d'Héracléopolis, je n'ai eu à ma disposition que des dessins, et malgré la confiance qui peut résulter du soin avec lequel elles ont été reproduites, je n'oserais répondre que certains détails n'aient pas été omis ou mal interprétés. Quant aux autres monnaies je serai plus affirmatif ; je prierai cependant le lecteur, en cas de désaccord, de s'en rapporter plutôt à la description qui en est donnée qu'à la gravure qui accompagne le texte.

Vicomte J. de Rougé.

DÉCOUVERTE DE

MONNAIES ROYALES ET BARONALES

DES XIIe ET XIIIe SIÈCLES

PAR M. E. GARIEL.

Dans l'un des premiers mois de l'année 1882, une trouvaille de deniers et oboles du XIIe et XIIIe siècles fut apportée à Paris. Sa provenance n'est pas connue, mais d'après sa composition, elle a été évidemment faite dans une localité voisine de la Marche ou du Limousin. M. Hoffmann, s'en étant rendu acquéreur, a bien voulu m'autoriser à la publier. Malheureusement, le trésor n'était pas intact et le propriétaire l'avait un peu écrémé. Cependant, grâce à son inexpérience, plusieurs pièces très intéressantes lui ont échappé et donnent à l'ensemble du trésor, non seulement l'intérêt qui s'attache à toute réunion un peu considérable de monnaies trouvées ensemble, mais encore celui qui résulte de la découverte de pièces nouvelles ou de première rareté.

Voici la description bien complète de toutes les pièces composant ce trésor qui ont passé sous mes yeux.

I. — PHILIPPE II (1180 à 1223).

1\. — PHILIPVS REX. Dans le champ $\frac{\text{FRA}}{\text{OƆИ}}$.

℟. ✠ PARISII CIVIS. Croix. 2 deniers pesant 1 gr. 750, 1 denier pèse 0 gr. 875.

2. — ✠ PHILIPVS REX. Croix dans le champ.

℞. SCS MARTINVS. Temple. 10 deniers pesant 8,700, 1 denier pèse 0,870.

3. — PHILIPVS REX. Dans le champ FRA / OƆИ.

℞. ✠ ARRAS CIVIS. Croix cantonnée de deux fleurs de lis aux premier et quatrième. 2 deniers pesant 1,925, 1 denier pèse 0,963.

II. — LOUIS VIII (1223 à 1226).

1. — ✠ LVDOVICVS REX·. Croix dans le champ.

℞. TVRONVS CIVI. Temple. 9 deniers pesant 8,400, 1 denier pèse 0,933.

2. — ✠ LVDOVICVS REX. Croix dans le champ.

℞. TVRONVS CIVI. Temple. 4 deniers pesant 3,850, 1 denier pèse 0,963.

3. — ✠ LVDOVICVS REX·. Croix dans le champ.

℞. TVRONVS CIVI. Temple. 49 deniers pesant 47,000, 1 denier pèse 0,979.

4. — ✠ LVDOVICVS REX°. Croix dans le champ.

℞. TVRONVS CIVI. Temple. 9 deniers pesant 8,500, 1 denier pèse 0,956.

III. — LOUIS IX (1226 à 1270).

1. — ✠ LVDOVICVS REX. Croix dans le champ.

℞. TVRONIS CIVI. Temple. 36 deniers pesant 36,250, 1 denier pèse 1,007.

2. — ✠ LVDOVICVS REX. Croix dans le champ.

℞. TVRONVS CIVIS. Temple. 13 deniers pesant 13,400, 1 denier pèse 1,031.

3. — ✠ LVDOVICVS REX. Croix dans le champ.

℞. TVRONVS CIVIS. Temple. 75 deniers pesant 75,000, denier pèse 1,000.

4. — ✠ LVDOVICVS RE·X. Croix dans le champ.

℞. TVRONVS CIVIS. Temple. 8 deniers pesant 8,800, 1 denier pèse 1,100.

5. — ✠ LVDOVICVS : REX. Croix dans le champ.

℞. TVRONVS CIVIS. Temple. 4 deniers pesant 3,500, 1 denier pèse 0,875.

6. — LVDOVICVS REX. Dans le champ FRA / NCO.

℞. ✠ PARISII CIVIS. Croix. 2 deniers pesant 2,000, 1 denier pèse 1,000.

IV. — SAINT-MARTIN DE TOURS (finit en 1214).

SCS MARTINVS. Temple.

℞. ✠ TVRONVS CIVI. Croix. 52 deniers pesant 46,800, 1 denier pèse 0,900.

V. — CHARTRES (anonyme).

✠ CARTIS CIVITAS. Croix. Type du n° 1237 de Poëy d'Avant. Les A, les T et les V sont formés de coins comme sur les deniers provinois. 1 obole pesant 0,450.

VI. — LE PUY.

Quatre deniers à légendes très effacées, pesant ensemble 2,550, soit pour un denier 0,638.

VII. — LE MANS.

✠ COMES CENOMANIS. Monogramme d'Herbert.

℞. ✠ SIGNVM DEI VIVI. Croix cantonnée de deux besants aux premier et deuxième, d'un oméga au troisième et d'un

alpha au quatrième. Cinq deniers pesant ensemble 5,600, soit pour le poids d'un denier 1,120.

VIII. — BRETAGNE. JEAN Ier, LE ROUX (1237 à 1286).

1. — ✠ IOhANNES DVX. Croix.

℞. Є ✠ B — RIT — ANI. Ecusson triangulaire de Dreux au franc quartier de Bretagne, à trois mouchetures placées 2-1, coupant la légende en trois parties. 1 denier pesant 0,850.

2. — ✠ IOhANNES · DVX. Croix.

℞. Même type que ci-dessus. 11 deniers pesant 10,450, 1 denier pèse 0,950.

3. — ✠ IOhANNES · DVX. Croix.

℞. Même type que ci-dessus. 2 deniers pesant 1,850, 1 denier pèse 0,925.

4. — ✠ IOhANNES ∘ DVX. Croix.

℞. Même type que ci-dessus. 1 denier 0,950.

5. — ✠ IOhANNES DVX. Croix.

℞. Même type que ci-dessus, un point au bas de l'écusson à gauche. 1 denier pèse 1,000.

6. — ✠ IOhANNES · DVX. Croix.

℞. Même type que le précédent, l'écusson ayant la pointe du bas entre deux points. 5 deniers pesant 4,450, 1 denier pèse 0,890.

7. — ✠ IOhANNES DVX. Croix.

℞. Ecusson du nº 1. 5 oboles pesant 1,950, 1 obole pèse 0,390.

8. — ✠ IOhANNES DVX. Croix.

℞. Écusson du nº 1. 2 oboles pesant 0,600, 1 obole pèse 0,300.

9. — ✠ IOhANNES DVẊ. Croix.

℟. Ecusson du nº 1. 1 obole pesant 0,375.

IX. — CHAMPAGNE. THIBAUT IV (1201 à 1253).

Deniers provinois au type ordinaire. 15 deniers pesant 14,60, 1 denier pèse 0,993.

X. — LIMOGES (anonymes).

1. — SCS MARCIAL. Tête barbue de face.

℟. ✠ LEMOVICENSIS. Croix perlée et cantonnée de 8 annelets deux par deux. 1 obole.

2. — ✠ VICECOMES. Croix simple.

℟. ✠ LEMOVICENSIS. Dans le champ · SM ·, au-dessus un oméga dégénéré ; au-dessous un besant. 96 deniers pesant 92,700, 1 denier pèse 0,966.

3. — ✠ VICECOMES ·. Croix simple.

℟. Même revers que ci-dessus. 32 deniers pesant 30,600, 1 denier pèse 0,956.

4. — ✠ • VICECOMES. Croix simple.

℟. Même revers que ci-dessus. 16 deniers pesant 15,600, 1 denier pèse 0,975.

XI. — ANGOULÊME (réuni à La Marche en 1181).

✠ LODOICVS. Croix.

℟. EGOLISSIME. Trois annelets dans le champ, au-dessus un croissant, au-dessous une croisette. 2 deniers pesant 1,950 1 denier pèse 0,975.

XII. — CHATEAUDUN. GEOFFROI V (1235 à 1259 ?).

GAVF — RIDVS. Type tournois dégénéré. Deux couronnes remplacent les deux tourelles ; au centre un point, au-dessus et au-dessous un croissant les pointes vers le grènetis.

℟. ✠ CASTRIDVNI. Croix cantonnée d'un annelet au deuxième canton. 1 obole pesant 0,450.

XIII. — VENDOME. JEAN IV (1218 à 1239).

1. — IOhAN — COMES. Type carré formé de trois poteaux dont deux verticaux s'appuyant sur un horizontal; au centre une rosace, en bas une rosette à branches, en haut une molette d'éperon ou une étoile.

℟. ✠ VIDOCINENSIS. Croix cantonnée d'un besant au premier. 2 oboles pesant 0,700, 1 obole pèse 0,350.

PIERRE DE MONTOIRE (1239 à 1249).

2. — PETRVS — COMES. Type semblable au précédent. Même revers. 1 obole pesant 0,500.

BOUCHARD V (1249 à 1271).

3. — BOCARD — COMES. Type carré; sur la barre horizontale s'élève une sorte de porte du sommet de laquelle sort une barre verticale portant une rosace à six branches, au-dessous une étoile à six pointes aigues.

℟. ✠ VIDOCINENSIS. Croix simple. 1 obole pesant 0,350.

XIV. — RIOM. ALPHONSE DE POITIERS, COMTE DE PROVENCE (1230 à 1271).

1. — ANFORS COMES. Type tournois.

℟. ✠ RIOMENSIS. Croix. 1 denier pesant 1,100.

2. — ANFVRS COMES. Type tournois.

℟. DE RIQMENSIS. Croix. 7 deniers pesant 6,650, 1 denier pèse 0,950.

3. — ANFOVRS COMES. Type tournois.

℟. ✠ RIOMENSIS. Croix. 7 deniers pesant 6,650, 1 denier pèse 0,950.

4. — ✠ ALFVNSVS COMES. Croix cantonnée au deuxième d'un annelet, au troisième d'une étoile.

℞. RIOMMENSIS. Châtel dont les deux poteaux sont crénelés, accosté de deux croissants. 15 deniers pesant 17,300. 1 denier pèse 1,153.

XV. — ANJOU. CHARLES Ier (1246 à 1285).

1. — ✠ CAROLVS COMES. Croix cantonnée d'un lis et d'un oméga.

℞. ✠ ANDECAVENSIS. Monogramme. 11 deniers pesant 10,500. 1 denier pèse 0,955.

2. — ✠ CAROLVS · COMES. Croix cantonnée d'un lis et d'un oméga.

℞. ✠ ANDECAVENSIS. Monogramme. 38 deniers pesant 37,500, 1 denier pèse 0,984.

3. — ✠ CAROLVS · COMES ·. Croix cantonnée d'un lis et d'un oméga.

℞. ✠ ANDECAVENSIS. Monogramme. 3 deniers pesant 2,550, 1 denier pèse 0,850.

4. — ✠ CAROLVS COMES. Croix cantonnée d'un lis et d'un oméga.

℞. ✠ ANDECAVENSIS. Monogramme. 32 oboles pesant 14,400. 1 obole pèse 0,450.

5. — ✠ CAROLVS · COMES. Croix cantonnée d'un lis et d'un oméga.

℞. ✠ ANDECAVENSIS. Monogramme. 6 oboles pesant 2,550, 1 obole pèse 0,425.

6. — ✠ CAROLVS COMES ·. Croix cantonnée d'un lis et d'un oméga.

℞. ANDECAVENSIS. Monogramme. 1 denier pesant 0,420.

XVI. — POITOU. ALPHONSE DE FRANCE (1241 à 1271).

1. — PICTAVIENSIS. Châtel tournois.

℟. ✠ ALFVNS COMES. Croix. 21 deniers pesant 19,50, 1 denier pèse 0,929.

2. — PICTAVIENSIS. Châtel tournois.

℟. ✠ ALFVNS · COMES. Croix. 6 deniers pesant 5,25, 1 denier pèse 0,875.

3. — PICTAVIENSIS. Châtel tournois.

℟. ✠ ALFVN.S· · COMES. Croix. 8 deniers pesant 7,50, 1 denier pèse 0,938.

4. — PICTAVIENTSIS. Châtel tournois.

℟. ✠ ALFVNSVS COMES. Croix. 285 deniers pesant 267,00, 1 denier pèse 0,937.

5. — PICTAVIENTSIS. Châtel tournois.

℟. ✠ ALFVNSVS · COMES. Croix. 6 deniers pesant 5,70, 1 denier pèse 0,950.

6. — PICTAVIENTSIS. Châtel tournois.

℟. ✠ ALFVNSVS COMES ·. Croix. 1 denier pesant 0,875.

7. — PICTAVIENTSIS. Châtel tournois.

℟. ✠ ALFVNSVS ∘ COMES. Croix. 5 deniers pesant 4,10, 1 denier pèse 0,820.

8. — PICTAVIENTSIS. Châtel tournois.

℟. ✠ ALFVNSVS COMES. Croix. 54 oboles pesant 24,00, 1 obole pèse 0,444.

9. — PICTAVIENTSIS. Châtel tournois.

℟. ✠ ALFVNSVS · COMES. Croix. 2 oboles pesant 0,950, 1 obole pèse 0,475.

XVII. — LA MARCHE. HUGUES XI (1249 à 1260).

1. — ✠ HVGO COMES MAR. Dans le champ CHE placé verticalement de haut en bas entre deux croissants.

℞. ✠ LODOICVS ENGOL. Croix. 575 deniers pesant 536,50, 1 denier pèse 0,933.

2. — ✠ Mêmes légendes et types. 172 oboles pesant 72,20, 1 obole pèse 0,419.

Il y a, pour les deniers, comme pour les oboles, un très petit nombre de variétés qui sont les suivantes : pour les deniers LODOICVS · ENGOL, HVGO COMES ·; LODOICVS · avec COMES ·; pour les oboles : LODOICVS ·; LODOICVS · avec COMES ·.

3. — Mêmes légendes et types qu'au n° 1.

℞. ✠ : DNS : LEZINIACI :. Croix. 6 deniers pesant 5,500, 1 depèse 0,917.

Une variété porte : DNS · LEZINIACI ·.

4. — Mêmes légendes et types que ci-dessus.

℞. : DNS : LEZINIACI ·. Croix. 3 oboles pesant 1,350. Une obole pèse 0,450. — Tous ces deniers et ces oboles sont de première conservation ; beaucoup sont à fleur de coin.

XVIII. — CHATEAUROUX. GUILLAUME Ier (1203 à 1233).

1. — ✠ GVILLMVS DOM. Croix.

℞. ✠ CASTRIRADVLFI. Dans le champ DNS, au-dessus un oméga dégénéré, au-dessous un croissant renversé, 2 deniers pesant 1,700, 1 denier pèse 0,850.

GUILLAUME II (1233 à 1270).

2. — ✠ GVILLMVS DOLI. Croix.

Même revers que ci-dessus. 7 oboles pesant 2,750, 1 obole pèse 0,393. Pl. V, fig. 7.

3. — ✠ Même légende et même type au droit et au revers; la croix du droit est cantonnée de deux fleurs de lis aux premier et quatrième cantons. 5 deniers pesant 4,500, 1 denie pèse 0,900.

XIX. — PROVENCE. CHARLES D'ANJOU (1246 à 1285).

✠ K · CO · FI · RE · F. Croix.

℟. PVINCIALIS. Châtel surmonté d'une fleur de lis. 11 deniers pesant 10,750, 1 denier pèse 0,977.

XX. — MARQUISAT DE PROVENCE. ALPHONSE DE FRANCE (1249 à 1271).

✠ A · COMES TOLOSE. Châtel.

℟. ✠ MARCK · PVINCIE. Croix. 8 deniers pesant 7,500, 1 denier pèse 0,938.

XXI. — TOULOUSE. ALPHONSE DE FRANCE (1249 à 1271).

✠ K · CO · FILIVS REG. Croix.

℟. ThOLOSA CIVI. Chatel. 5 deniers pesant 4,500, 1 denier pèse 0,900.

XXII. — BOURBON ET SOUVIGNY.

BORBO LODOCVS RX. Croix.

℟. ✠ EIIRICVS DE FRAN. Dans le champ CIE entre deux croissants dont les pointes sont tournées vers le grènetis. 2 deniers pesant 1,525, 1 denier pèse 0,763.

XXIII. — CHARENTON-SUR-LA-MARMANDE.

1. — ✠ RENOS DE CVLEN. Croix.

℟. ✠ DNS DE CARENTON. Dans le champ I ✠ E entre deux croissants dont les pointes sont tournées vers le grènetis. 6 deniers pesant 4,500, 1 denier pèse 0,750.

2. — ✠ RENOS DE CVLN. Croix. Pl. V, figure 8.

℞. Semblable au précédent. 1 denier pèse 0,900.

Tel est l'ensemble du trésor, qu'il m'a été donné d'examiner.

Je dirai peu de chose sur les trois premiers numéros. Ce sont des monnaies royales bien connues. Leurs poids confirment la classification déjà donnée par moi à propos de la description du trésor de Sierk. J'y retrouve même, au numéro 5 du règne de Louis IX, cette émission à taille réduite, caractérisée par l's couché et les deux points superposés après LVDOVICVS, émission que j'ai cru pouvoir placer entre les années 1250 et 1254. Le petit nombre de points secrets, que nous présentent les cinq variétés de deniers tournois appartenant au règne de saint Louis, doit faire reporter l'enfouissement de la trouvaille vers l'année 1255, au plus tard. Il est à coup sûr postérieur à l'année 1249, date de l'avènement d'Alphonse de France, comme marquis de Provence et comte de Poitiers, dont plusieurs deniers sont décrits ci-dessus (n°s XX et XXI).

Si l'on compare le poids des deniers émis par Louis IX avec celui des deniers seigneuriaux émis certainement sous son règne : Jean le Roux, en Bretagne (1237 à 1286), Alphonse de France, en Poitou, Marquisat de Provence, Comté de Toulouse (1241 à 1271), Charles Ier d'Anjou (1246 à 1285), il ressortira de cette comparaison que les espèces seigneuriales sont presque toujours d'une taille inférieure à celle des monnaies royales émises à la même époque. C'est donc plutôt comme faux-monnayeurs qu'ils étaient poursuivis par les défenses du Roi, que comme lui faisant tort par l'émission d'espèces semblables aux siennes. Les points secrets employés sur les monnaies seigneuriales sont les mêmes que ceux placés sur les monnaies royales. A cette époque ils semblent n'indiquer que des émissions successives et non des ateliers différents. Ce n'est probablement que plus tard, lorsque l'extention du Royaume fit multiplier le nombre des ateliers monétaires, que la marque particulière de l'atelier vint s'ajouter au signe indiquant l'émission.

Au numéro IV on remarquera que les deniers de saint Martin de Tours conservent un poids supérieur à ceux de Philippe II. C'est cette fabrication loyale qui leur laissa cours si longtemps après la fermeture de leur atelier.

Rien à dire sur les numéros V et VI, si ce n'est que leur émission semble bien antérieure à l'époque où fut enfoui notre trésor.

Le numéro VII nous donne des deniers du Mans dont la taille devait être double de celles des deniers des provinces voisines; mais leur poids (1 gr. 120) est bien au-dessous de celui qu'ils devraient avoir.

Le numéro IX qui présente des deniers et oboles de Jean Ier le Roux, duc de Bretagne, donne lieu, quant aux poids constatés, aux mêmes observations que j'ai émises ci-dessus.

Les deniers anonymes de Limoges (n° X) doivent, d'après leur poids, avoir été émis vers le milieu du règne de Louis IX, ce que confirme du reste et leur bon état de conservation et le nombre assez considérable qu'en renfermait le trésor décrit.

Rien à dire sur les numéros IX et XI qui nous donnent les espèces bien connues de Champagne et d'Angoulême.

L'obole décrite sous le n° XII a été attribuée par Poëy d'Avant à Geoffroi IV (1215 à 1235); sa présence ici et surtout son poids élevé me la font reporter à Geoffroi V (1235 à 1259).

Le numéro XIII donne deux oboles de Jean IV, une obole de Pierre de Montoire et une obole de Bouchard V; ces oboles sont connues.

Toutes les espèces du numéro XIV sont aussi connues. Il y a lieu de remarquer que leur poids moyen (30 deniers pesant ensemble 31 gr. 700, soit pour un denier 1 gr. 057) est égal à celui des espèces royales.

Les numéros XV et XVI ne présentent rien de particulier en dehors de leur taille trop faible et de leurs points secrets semblables à ceux des deniers royaux.

Le numéro XVII est, comme quantité, le plus important; il renferme les deniers et oboles de la Marche; tous ces deniers et oboles sont de très bonne conservation; beaucoup sont à fleur de coin; leur fabrication est très voisine de l'époque de l'enfouissement. Ils ont tous été attribués par Poëy d'Avant à Hugues X (1208 à 1249); je crois, et c'était l'avis de M. B. Fillon, qu'il faut les rendre à Hugues XI (1249 à 1260) à qui, du reste, appartiennent les deniers et oboles de Lusignan, dont la taille, le poids et la conservation sont identiques à la taille et à la conservation des deniers et oboles de La Marche.

Le numéro XVIII comprend des deniers et oboles de Châteauroux. Le numéro 1 donne des deniers inédits; la croix du revers n'est pas cantonnée; je serais assez porté à les attribuer à Guillaume Ier (1203 à 1233); à Guillaume II (1233 à 1270) appartiendraient les deniers à la croix cantonnée de fleurs de lis et les

oboles. Sur ces dernières se lit très clairement la légende GVILL-MVS DOLI, pl. V, fig. 7 (Guillaume de Déols). Je crois que c'est aussi la même légende qu'il faut voir sur les deniers où l'on avait lu jusqu'alors GVILLMVS DOM. En examinant bien les deniers de la trouvaille, il n'y a pas de raison pour adopter une légende plutôt que l'autre, et la lecture bien claire de l'obole doit, je le pense, trancher la question.

Rien à dire sur les numéros XIX, XX et XXI.

Les deux derniers numéros sont les plus intéressants.

Le numéro XXII nous fait retrouver deux exemplaires d'un denier publié par Duchalais et que Poëy d'Avant croyait de fabrication moderne. Voici ce qu'en disait Duchalais [1] :

« ..... Nous espérons prouver que cette médaille a dû être frappée vers l'an 1247, en vertu d'une alliance monétaire conclue entre un sire de Bourbon, Archambaud X et un prieur de Souvigny, Emery ou Aimery de France, ...Hugues Capet vint à Souvigny, en 995..... ; il accorda aux successeurs de Saint-Mayeul le droit de frapper des médailles qui, marquées de l'effigie du saint, pourraient irculer dans la province concurremment avec les siennes propres.

« ....Vers l'époque du règne de Louis VII ou de celui de Philippe-Auguste au plus tard, les sires de Bourbon s'étaient avisés aussi de battre monnaie et faisaient aux moines une concurrence, sans aucun doute très redoutable ; .....Craignant sans doute l'influence de ces puissants voisins, les Clunistes entrèrent en composition avec eux. Ils consentirent à les associer aux bénéfices qu'ils retiraient de leurs monnaies de Souvigny, à la condition que de leur côté les sires de Bourbon cesseraient de forger des deniers marqués à leur nom seul.

« Le plus ancien acte de ce genre qui ait été encore retrouvé remonte au 28 décembre 1213, et a été passé entre Guy de Dampierre et le prieur Hugues. En 1225, Archambaud IX, fils de Gui, et, en 1243, Archambaud X conclurent de semblables traités. Enfin, en 1291, Agnès de Bourbon décida qu'elle et ses successeurs s'associaient à perpétuité avec le prieur pour le fait des monnaies.......

« Revenons à notre denier que nous estimons contemporain d'Archambaud X et regardons-le, par conséquent, comme le plus ancien monument connu de l'alliance monétaire conclue entre les sires et les prieurs.

RXBORBO. La légende qui entoure la croix : LODOCVS se

---

[1] *Revue numismatique française*, 1852, p. 135 et suiv.

trouve inscrite aussi sur les plus anciens deniers de Bourbon..... ; c'est donc une légende tout à fait locale.... Sur les médailles de Bourbon déjà connues, le nom du Roi se trouvait d'un côté et celui de la province de l'autre; si nous les voyons réunis ici, c'est qu'on a voulu imiter les deniers de La Marche. Dès l'an 1218, Hugues X de Lusignan, ayant hérité de l'Angoumois, s'intitulait comte d'Angoulême et de La Marche, et les espèces qui sortirent de ses ateliers ainsi que de ceux de ses successeurs, nommés Hugues comme lui, portèrent d'un côté LODOICVS ENGOL et de l'autre HVGOCOMESMAR, dans la légende et CHE entre deux croissants au milieu du champ. Les mots LODOCVS REX BORBO ont donc été réunis ici dans le but évident de contrefaire la formule ordinaire des pièces marchaises, LODOICVS ENGOL. La contrefaçon se continua sur la face opposée et absolument de la même manière, puisque le signataire de notre denier Emeri ou Aimeri de France inscrit au pourtour les premières syllabes de son nom : ✠ EMRICVS DEFRAN et réserve pour le champ le final CIE, qu'il y place entre deux croissants, comme Hugues de la Marche. Mais quel est cet Aimeri de France? Il n'est pas besoin d'une longue réflexion pour deviner qu'il s'agit d'un prieur de Souvigny. Or, précisément, le *Gallia christiana* nous apprend qu'en 1247 un prélat, nommé Aimeri, dont il n'indique pas la famille, se trouvait à la tête de ce monastère. Qui empêche de se persuader que cet Aimeri se nommait Aimeri de France et de croire que le denier ait été signé en vertu du traité conclu en 1243 avec Archambaud X. Il va sans dire que notre Aimeri de France ne tenait en rien à la famille régnante, qu'il appartenait probablement à une race beaucoup moins noble, ou bien encore, ce qui serait très possible, que ce surnom de France lui vint tout simplement du pays où il avait pris naissance...... »

Cette attribution de Duchalais fut contestés par Poëy d'Avant, par une lettre insérée dans la *Revue Numismatique française* de 1854. Voici comment cet auteur résume ses objections dans son grand ouvrage sur les *Monnaies féodales de France* (vol. I, p. 325):

« ....J'ai exprimé non seulement mes doutes, mais la conviction où j'étais que cette attribution n'était pas acceptable et plus encore que ce denier était de fabrique moderne. J'ai eu cette pièce entre les mains, je l'ai soumise à l'examen de plusieurs numismatistes très compétents ; tous nous avons été d'avis que son anthenticité était plus que douteuse. Ce qui est venu nous donner gain de cause c'est que ce dernier, que l'on disait avoir été acquis par le cabinet de France, a disparu sans laisser de traces.

« Si l'on ajoute à ces raisons que l'attribution proposée est tout à fait impossible, l'on aura assez de motifs pour croire que la monnaie en question est apocryphe. En effet, tout sur ce denier paraît étrange. Le type est celui des monnaies d'Angoulême, et il serait difficile d'expliquer comment les prieurs de Souvigny et les sires de Bourbon, faussant les prescriptions de la charte de concession, auraient répudié leur type pour adopter celui-ci. D'un autre côté la légende du droit est tout à fait insolite. Enfin, il est peu supposable, comme je l'objectais à M. Duchalais, qu'un prieur de Souvigny, sous la dépendance des puissants abbés de Cluny, si jaloux de leurs droits, ait osé mettre son nom sur une monnaie, quand ceux-ci s'en sont toujours abstenus. »

La découverte des deux deniers, décrits sous le numéro XXII, prouve que Poëy d'Avant avait tort. Quant à ce qu'a dit Duchalais, je n'y trouve pour ainsi dire rien à changer. Je ferai seulement cette remarque, que, dans la lecture des légendes, il n'a pas assez tenu compte de la volonté bien arrêtée d'imiter les monnaies de la Marche, et par suite de la nécessité d'intervertir les mots. Je pense que les légendes doivent se lire ainsi : BORBO LODOCVS RX ; ℟ DE FRAN (CIE) ✠ EM-RICVS. et je traduis : BORBO (Dns), LODOCUS REX DE FRANCIE, EMRICUS (de Silviniaco). Cette transcription, qui ne nécessite que la suppression de la croisette du revers, est je crois, très logique, et enlève à l'explication de Duchalais la seule improbabilité que l'on y pouvait trouver.

Le numéro XXIII nous donne une pièce tout à fait nouvelle et ajoute un nouveau nom à la liste des seigneurs qui ont émis des monnaies au Moyen Age. La légende RENOS DE CULEN ; ℟ DNS) DE CARENTON (I ✠ E) nous indique Renoul de Culant (*de Culento*) seigneur de Charenton, pl. V. fig. 8, Culant ou Culan est situé à quatre lieues de Dun-le Roi et à dix lieues de Bourges. La baronie de Culan, une des plus anciennes du Berry, était enclavée dans la province du Bourbonnais, excepté du côté de Château-Meillant. Elle était du ressort de Dun-le-Roi.

La maison de Culan était très ancienne et avait pris alliance dans les familles de Bourbon, Sully, Bomès, Crevant, Châtillon, Beaujeu, Chauvigny, etc. Le plus ancien seigneur connu de cette maison est Jobert, père de Pierre et grand'père de Guillaume. Guillaume, qui vivait à la fin du XII[e] siècle, fonda, avec Renoul son fils aîné et Ebbes de Charenton, l'abbaye de Bussières-les-Nonnains.

Renoul I[er], fils de Guillaume, seigneur d'Issoudun et de Châteauneuf en partie, eut pour fils Hélie, baron de Culant. Ce dernier ob-

tint de Philippe-Auguste, par charte du mois de mai 1217, conjointement avec Étienne de Saint-Palais, la mouvance des châtellenies de Vierzon et de *Charenton*. Il mourut peu de temps après, laissant ses enfants mineurs sous la tutelle de Raoul de Culant, leur oncle, prieur de Vatan, lequel abandonna à Philippe-Auguste les droits de ses pupilles sur la châtellenie d'Issoudun, en échange du tiers des terres et seigneuries de Châteauneuf-sur-Cher et Mareuil-sur-Arnon.

Renoul II, fils et successeur d'Hélie, amortit, au mois d'avril 1250, ce qui avait été légué à l'abbaye de Pont-Morigny par Mahaut de Charenton, Dame de Montfaucon, qui relevait de lui.

Il eut pour successeur son fils Renoul III qui, dans un partage avec Pierre de Saint-Palais, eut pour sa part les seigneuries de Châteauneuf, Beauvoir et Céossay (30 avril 1270).

C'est à Renoul Ier ou Renoul II que doit nécessairement être attribuée la fabrication de notre denier. Je trouve que les pièces ont trop circulé et trop perdu de leur poids pour être attribuées à Renoul III. C'est donc à son père qu'il faut, je crois, les donner, et en placer l'émission aux environs de l'année 1250.

E. Gariel.

5 juin 1882.

NOUVEAUX DOCUMENTS

SUR LES

MONNAIES OBSIDIONALES

DE CAMBRAI

PAR M. L. DANCOISME

La riche bibliothèque de M. le conseiller Minart, le grand collectionneur douaisien, décédé en 1879, renfermait, parmi cent raretés, quatre documents originaux qui étaient restés inconnus. Ce sont des comptes et des lettres relatifs aux monnaies obsidionales frappées à Cambrai dans les années 1581 et 1595, renseignements précieux dont nous fîmes l'acquisition à la vente de cette bibliothèque. Bien que cette partie de la numismatique cambraisienne ait été l'objet de nombreuses recherches et d'études savantes, nous croyons pouvoir intéresser encore en traitant ce sujet derechef, à l'aide de nos curieux documents et de l'histoire locale [1].

SIÈGE DE 1581

A cette époque de guerre entre la France et l'Espagne, la Flandre et les pays voisins étaient exposés à toutes les calamités ; si l'Espagne cherchait à y affermir sa domination, la France s'efforçait de combattre sa rivale. Louis de Berlaymont était alors arche-

[1] Les travaux spéciaux sur cette matière sont les suivants : L'abbé Mutte, *Cambrésis, Monnoyes royales et monnoyes des prélats.* — Tribon, *Recherches historiques sur les anciennes monnaies des souverains, prélats et seigneurs du Cambrésis.* — Failly, *Des monnaies obsidionales de Cambrai.* — Wilbert, *Rapport fait à la Société d'émulation de Cambrai,* sur une notice des monnaies obsidionales de Cambrai. — Robert, *Numismatique de Cambrai.*

vêque, duc de Cambrai et seigneur du Cambrésis [1]. Bauduin de Gavre, baron d'Inchy, personnage ambitieux et rusé, se fit nommer gouverneur de la citadelle cambraisienne par les États généraux des Pays-Bas. A l'instigation du prince d'Orange, il sema la discorde et l'agitation dans toute la ville, puis il y insinua la haine du régime espagnol et se rendit la garnison propice en lui promettant de payer sa solde. Gagné par Marguerite, l'intrigante reine de Navarre, sœur de François, duc d'Alençon, si dévouée à sa fortune, il ne pensa plus qu'à s'emparer de Cambrai pour le remettre à ce prince. Comme l'archevêque avait été obligé de se réfugier à Mons, la ville fut bien vite en son pouvoir.

Alexandre Farnèse, gouverneur des Pays-Bas, fit cerner la place par son artillerie. Déjà le duc d'Alençon avait envoyé 4,000 hommes au secours de la ville, mais le quart seulement put s'y introduire; ce renfort était sous la conduite de Jean de Montluc de Balagny, le futur souverain de Cambrai, qui n'était encore que simple lieutenant. La ville, rigoureusement investie, fut en proie à une affreuse disette. Le duc d'Alençon avait bien fait avancer des forces importantes pour soutenir les assiégés, mais elles furent défaites presque entièrement par celles que commandait le marquis de Roubaix. Il revint à la tête de troupes considérables, ce qui décida la levée du blocus et termina le siège, dont l'investissement avait duré onze mois. Le soir même de son arrivée, le jeune prince faisait pompeusement son entrée dans la place, et deux jours après il prêtait serment de rétablir et de maintenir les privilèges et libertés des bourgeois, en qualité de chef souverain de la citadelle et de protecteur de la ville [2]. Pendant quelque temps le baron d'Inchy continua de désoler et de pressurer les malheureux habitants [3].

Ces renseignements préliminaires expliquent la nécessité dans laquelle la ville s'est trouvée de forger, durant le siège de 1581, les monnaies obsidionales dont le compte va nous occuper. Le 2 mai de cette année, le prévôt et les échevins chargent Jean Commare de « rechevoir de plusieurs personnes des vasselle pour faire monnoier en daldre carré pesant trois sisain la pièche et tenant d'aloy dix deniers seize grain fin, suyvant leur ordonnance et marché faict à

---

[1] Les monnaies de ce prélat frappées de 1572 à 1578 forment une belle et riche série.

[2] Le titre de « Protecteur de Cambrai » avait été pris, dès 1160, par les comtes de Flandre.

[3] V. les historiens de Cambrai.

Guillome Commare. » A ces vaisselles s'ajoute l'argent monnayé, reçu en même temps pour être aussi converti en daldres carrés. Cette monnaie obsidionale est destinée à fournir et payer le prêt ou la solde des soldats qui sont dans la ville et à la citadelle. « Se faict che compt à florin de vingt patars Flandre le florin. »

Ce préambule nous apprend que la monnaie obsidionale de 1581, appelée daldre carré, a été fabriquée par Guillaume Commare [1]; qu'elle devait peser trois sizains et être d'aloi de 10 deniers 16 grains d'argent fin [2].

Les premières recettes qui figurent au compte sont celles faites, les 4 et 25 mai, du baron d'Inchy; elles consistent en 125 marcs de vaisselle au prix de 20 florins du marc, façon comprise, et portant ainsi 2,500 florins. Pour leur montant, il est constitué au créancier une rente au denier seize, payable sur le nouvel impôt du vin et de la bière. Les autres recettes opérées depuis le 2 mai jusqu'au 3 juin inclus sont versées par le prévôt de la cathédrale et par quinze autres cambraisiens; il est créé au profit de chacun d'eux soit une rente viagère, soit une rente au denier douze, pour la valeur de sa remise.

La monnaie se forge rapidement, car depuis le 2 mai jusqu'au 27 du même mois le baron d'Inchy en prend pour 9400 florins dans la caisse communale, afin de payer la solde della garnison, conformément à l'ordonnance de messieurs du magistrat.

Déjà le 27 mai, Guillaume Commare a forgé 403 marcs 6 onces 8 esterlins de daldres carrés aux prix et marché convenus entre lui et les prévôt et échevins pour façon et freinte à raison de 16 patars par marc; il a ainsi droit à 323 florins qu'il reçoit.

Lè même jour il est payé 48 florins à l'orfèvre Balthazar de Hennin pour livraison d'une coupe en vermeil aux armes de la ville. Cet objet est de 17 onces 8 esterlins, à 46 patars l'once, et sa façon coûte 8 florins. La coupe a été présentée au duc d'Alençon lors de sa joyeuse entrée à Cambrai; elle contenait « cent pièche d'or à trois coing pesant XIII onche onze étrelin d'or. » Le prix de ces

---

[1] Guillaume était orfèvre à Cambrai, comme nous l'apprend un article du compte. Louis de Berlaymont l'avait nommé, en 1572, contrôleur ou essayeur de sa monnaie. Le maître était alors Libert de Walchenbourg, et le graveur des coins, Nicolas de Pondre, un des orfèvres de la ville (Robert, *Numismatique de Cambrai*, p. 172). Ce graveur de coins a-t-il gravé ceux de 1581 ? On peut le supposer.

[2] Le daldre de Louis de Berlaymont valait 38 patars 8 deniers, monnaie de Flandre.

médailles a été de 264 florins, non compris 20 florins payés à Guillaume Commare « pour avoir forgé lesdy cent pièche à trois coing, ou par ung côté sont les armoirie de monseigneur le ducq et l'autre côté les armoiry de Cambray, à IIII patars la pièche »[1].

Le comptable prélève sur sa caisse 40 florins qui lui sont dus pour avoir reçu la vaisselle et l'argent monnayé, pour avoir remis le tout au maître forgeur chargé d'en faire des daldres carrés, et pour avoir reçu de ce dernier ces espèces afin d'effectuer les payements ordonnés par le magistrat. Parmi les dépenses, on peut encore citer celle-ci : Le prévôt et les échevins qui ont assisté à la frappe des huit premières pièces allouent aux compagnons forgeurs une gratification de 2 daldres, soit de 4 florins 4 patars.

Le compte dressé en double et présenté aux prévôt et échevins, le 14 octobre, arrêta les recettes à 9979 florins 5 patars 1/2, et les dépenses à 10,237 florins 4 patars 1/2, en sorte que le rendant compte resta en avance de 257 florins 19 patars.

Le daldre obsidional, dont le revers est lisse, a été frappé sur flan d'argent en losange, souvent taillé dans de la vaisselle, et pèse environ 11 grammes 50 cent[2]. Il porte l'écu de France, encadré d'une bordure qui est sans doute celle d'Alençon ou d'Anjou ; légende : FRANCISCO PROTECTORE. Vis-à-vis le millésime 1581 divisé en deux ; au-dessus, les lettres CB, abrégé du nom de Cambrai ; au-dessous, petit écu aux armes de la ville. Cette date, ces deux lettres et ces armes sont marquées avec quatre poinçons.

Des exemplaires du daldre offrent de légères différences de coin ; elles consistent surtout dans la disposition de la couronne et dans

---

[1] Ces extraits de compte donnent bien l'explication de la médaille triangulaire de 1581, publiée d'abord par Bizot, dans son *Histoire métallique de la république de Hollande*, puis par Van Loon et Duby, enfin par MM. Wilbert et Robert. Bizot dit que cette médaille ne se trouve qu'en or ; l'exemplaire figuré par Duby est aussi en ce métal ; quant à ceux que cite Van Loon, ils sont en or et en argent. On en trouve encore en plomb et en carton, mais ce ne sont sans doute que des essais. Van Loon rapporte que, lors de la prestation de serment du prince, on distribua à la multitude un bon nombre d'exemplaires de cette médaille en or et en argent. Il existe plusieurs variétés de cette pièce aussi rare qu'intéressante ; elles sont reproduites presque toutes dans la planche XXXVI de l'ouvrage de M. Robert ; la plus grande, qui est plus soignée et d'un autre style, a été frappée comme souvenir, après le siège.

[2] Van Loon se trompe quand, dans son *Histoire métallique*, il avance que cette monnaie était de cuivre ; les exemplaires qu'il a pu voir en ce métal étaient des essais, des pièces frappées comme souvenir après le siège, ou des imitations hollandaises faites pour collections dans la seconde moitié du XVII[e] siècle.

la place du point qui précède ou termine la légende. Une de ces monnaies porte *Farncisco* pour *Francisco* par erreur de gravure.

Il a été frappé pour dons et dans des circonstances particulières quelques doubles daldres, à l'instar de ceux de Philippe II pour le Brabant, la Flandre et l'Artois. Le flan et l'empreinte principale sont un peu plus grands que ceux des simples daldres. L'exemplaire que nous possédons est d'un poids double.

Le daldre quadrangulaire de vingt patars avait été fait en si petit nombre qu'il ne pouvait venir en aide à la garnison et aux assiégés; d'ailleurs sa valeur nominale était trop élevée pour les dépenses les plus ordinaires. Aussi le magistrat créa-t-il bientôt un fort grand nombre de monnaies divisionnaires; elles furent de 10, 5, 2 et 1 patars. Frappées d'un seul côté sur des morceaux de cuivre de forme carrée avec coins coupés, elles sont aux armes de la ville; au-dessus est l'année 1581 et à l'entour, dans une banderole, CAMBRAY; d'un côté, l'on voit l'indication de la valeur, et, de l'autre, la lettre P, marquées au poinçon. Par exception, une pièce porte seulement les armes de la ville, et, au-dessous, le chiffre I; c'est un essai ou plutôt une monnaie incomplète, frappée dans un moment de presse[1].

Sans doute ces monnaies obsidionales de cuivre furent, après le siège, retirées de la circulation et remboursées selon leur valeur d'émission. On a donc dû établir un compte détaillé des sommes remises et des dépenses effectuées, mais s'il existe, il n'est pas retrouvé, ce que nous regrettons[2].

SIÈGE DE 1595

Le prince français qui s'était emparé de Cambrai, en 1581, par la fourberie et la trahison du baron d'Inchy, n'avait pas voulu laisser ce perfide comme gouverneur de la ville; il l'avait remplacé par Jean de Montluc de Balagny. Après avoir été proclamé duc de Bra-

---

[1] Toutes les monnaies du siège de 1581 sont reproduites d'une manière remarquable dans le magnifique ouvrage de M. Robert, dont elles forment la planche XXXV.

[2] Un mémorial manuscrit de la Bibliothèque de Cambrai, cité par MM. Tribou et Wilbert, porte : « par ordre de MM. du Magistrat, les pièces furent retirées et contentement donné à ceux qui en avaient ». Cependant un autre manuscrit publié en partie par Mme Clément Hémery dit le contraire.

bant et comte de Flandre, il éprouva des revers et finit par n'avoir plus guère que Cambrai, ce qui hâta sa mort, arrivée en 1584.

Ce prince avait légué la ville à son frère, Henri III; le roi la céda presque aussitôt à leur mère, Catherine de Médicis, qui s'en déclara protectrice [1]. Cependant le chef légitime était toujours l'archevêque Louis de Berlaymont quoiqu'il fût encore retiré à Mons; mais Balagny était, par le fait, le maître de la ville, et ne devait même pas tarder à en devenir le souverain. Ce tyran astucieux, cupide et méchant, dont les exactions et les cruautés avaient indigné les Cambraisiens, avait pour femme René d'Amboise, non moins odieuse que lui [2].

Catherine de Médicis étant morte en 1589, Henri IV pouvait dès lors occuper Cambrai; Balagny n'était pas sans crainte à ce sujet, d'autant plus qu'il était détesté par le peuple. En 1594, Renée d'Amboise alla trouver le monarque, qui, cédant à ses instances, vint cette année visiter la ville, où il fut magnifiquement reçu [3]. Balagny fut alors élevé au titre de duc de Cambrai et du Cambrésis, sous la protection du roi, puis nommé maréchal de France. Voilà donc l'usurpateur reconnu souverain de Cambrai; mais sa gloire sera de bien courte durée [4].

Le 10 août 1595, le comte de Fuentès, qui commandait les armées espagnoles dans les Pays-Bas, vint assiéger la ville; elle se rendit le 5 octobre suivant. Quatre jours après, Balagny sortait de la place avec les honneurs de la guerre. Quant à sa femme bien plus brave que lui, elle s'était donné la mort de désespoir [5]. Louis de Berlaymont rentra bientôt dans sa ville archiépiscopale, en y recouvrant tous ses droits [6].

---

[1] Il existe six jetons de 1584 à 1586, frappés au nom de la reine mère comme protectrice de Cambrai, ils sont figurés dans l'ouvrage de M. Robert, dont ils composent la planche XXXVII.

[2] Balagny, d'accord avec les prévôt et échevins, trop faibles et trop dociles pour lui résister, fit frapper, en 1588 et 1589, des monnaies de quatre et six deniers. En la seconde de ces années, il eut des jetons à ses armes et à celles de sa femme (V. Robert, pl. XXXVIII et XXXIX).

[3] Une médaille fort rare de 1594 offre le buste lauré du grand roi avec le titre de *Protector Cameracensium*; Balagny la fit sans doute graver par adulation pour célébrer la visite royale.

[4] Eug. Bouly. *Histoire de Cambrai.*

[5] On peut voir les détails de ce siège dans le même ouvrage.

[6] Un des premiers soins du prélat fut de faire disparaître du pilori les têtes des bourgeois mis à mort par Balagny, et qui y étaient restées exposées depuis six ans. (Ad. Bruyelle. *Chronologie de l'histoire de Cambrai.*)

Un mémorial d'un moine de l'abbaye du Saint-Sépulcre de Cambrai, dont une partie a été publiée par Mme Clément Hémery sous le titre de : *Retour de la domination espagnole à Cambrai, siège de 1595 par le comte de Fuentès*, fournit sur les monnaies émises pendant ce siège de précieux renseignements fort peu connus dont il convient de donner ici l'analyse.

Le 24 août, la monnaie forgée avec le cuivre des chaudières prises dans la ville est mise en circulation ; elle sert à payer la solde des soldats et les journées des gens employés aux travaux des fortifications. Le même jour, le magistrat publie à la bretèque l'ordre donné aux bourgeois de recevoir cette monnaie en payement, sous les peines les plus sévères; mais on s'y décidera difficilement, car on craint de tout perdre [1].

Les deux premiers jours de septembre, tous les greniers de la ville sont visités, et, la semaine suivante, il est ordonné à chaque *égard* d'exposer sur le marché certaine quantité de grains à vendre en monnaie obsidionale. Mais les vendeurs n'ont que faire de ces espèces ; ils s'en débarrassent en les jetant sur le pavé, sans se soucier de la promesse faite par le magistrat de les échanger plus tard contre des monnaies réelles. Bientôt il règne dans toute la ville une grande perturbation qui ne fera qu'augmenter. Le magistrat se voit forcé d'ouvrir les greniers de vive force et de s'emparer des grains qu'ils renferment. Malheureusement, les soldats et les habitants ne peuvent plus se procurer avec ces espèces de circonstance les choses les plus nécessaires à la vie ; l'on va même jusqu'à offrir d'échanger 500 florins de cette monnaie fictive contre un florin réel.

Pendant les dix jours suivants, le désordre augmente et la misère arrive à son comble. La cause principale de ce déplorable état de choses est cette monnaie de siège qu'on rejette partout, nonobstant les ordres formels et l'application de peines sévères. Cependant il faut que les soldats, les ouvriers et les pauvres puissent se procurer quelque nourriture avec cette valeur éphémère, et voilà que tous les marchands ferment leur porte ! On enlève chez les habitants le blé qu'ils ont gardé pour leur consommation; il est livré aux

---

[1] Le peuple appelait ces pièces *monnaies de chaudron*, comme on le voit par deux articles du compte qui sera mentionné ci-après : « Demoiselle Marie Lamines, femme au sieur Jean Sart, marchant, at rapporté ès mains desdits Srs commissaires en *monnoyes de caudron* 513 florins. — Jeanne Tatinclou, femme à Daniel Jacquemin, at rapporté 20 florins 14 pattars procédé d'une toillette vendue moitié à *monnoye de caudron* et l'autre en bon argent. »

boulangers qui le payent en monnaie du jour et en font des pains vendus en mêmes espèces.

Enfin le 29 septembre, le conseil échevinal demande aux bourgeois de lui prêter 1200 écus, mais il ne peut les obtenir; Balagny lui-même déclare qu'il lui est impossible de faire aucune avance. De la part de la bourgeoisie, le refus du prêt a surtout pour objet de faire cesser le cours forcé de la monnaie de siège, discréditée de plus en plus.

Nous possédons deux importantes lettres de Balagny adressées au magistrat, signées : de Montluc, et contresignées : Chastelain, relatives à cette monnaie. Dans la première, en date à Cambrai du 17 août 1595, il expose qu'il a trouvé à propos, pour la conservation de la ville, de faire frapper une monnaie de livre destinée au payement et à l'entretien des gens de guerre qui sont ou pourront être en garnison dans la place pendant le siège. Il ordonne que cette monnaie, qui sera de cuivre, ait le même cours que si elle était d'argent[1]; il a, du reste, l'assurance que Henri IV la fera rentrer en en remboursant la valeur réelle, après la levée du siège. En même temps, il prie le magistrat et lui mande de verser dans la caisse du trésorier des guerres de la ville et de la garnison toute cette monnaie pour qu'elle soit employée au payement des gens de guerre, selon ses ordonnances. Le trésorier lui tiendra compte de la dépense qu'il en aura faite; quant à la recette, elle sera vérifiée sur les récépissés qu'il aura délivrés.

Par la seconde lettre datée du lendemain, Balagny demande au magistrat de faire délivrer aussitôt à son trésorier toute la monnaie qui se trouvera frappée, afin qu'elle soit remise aux gens de guerre du duc de Nevers, suivant ce qu'il a ordonné. Il demande aussi qu'on use d'une extrême diligence pour fabriquer le reste. Enfin il recommande au prévôt d'empêcher qu'on se refuse à recevoir cette monnaie dès le commencement de son émission.

On a vu par le récit du moine cambrésien combien le magistrat avait eu de peine à faire accepter et circuler ces nouvelles espèces. L'agitation, le trouble et la misère qu'elles avaient causés ont été racontés par ce contemporain avec assez de détails pour qu'il soit inutile d'y revenir. Des pièces du siège de 1595, au nombre de cinq,

---

[1] Sous beaucoup de rapports on doit considérer comme pièces de plaisir ou pièces commémoratives les prétendues monnaies de XX et de V patars, en argent, à la légende *Henrico protectori*, et au revers lisse, frappées d'un seul coup sans marque de poinçon. M. Robert les a reproduites sous les numéros 1 et 5 de sa planche XL.

représentaient 20, 10, 5, 2 et 1 patars; elles ont été frappées sur des morceaux de cuivre jaune ou rouge, de forme carrée, dont les angles sont coupés. M. Robert les a décrites avec le plus grand soin et les a parfaitement reproduites dans sa *Numismatique de Cambrai*, planche XL.

Le cours forcé de ces pièces éphémères cessa lors de la levée du siège, et leur décri combla de joie les malheureux habitants; toutefois la rentrée n'eut lieu que quatre mois et demi après. Suivant un titre retrouvé dans les anciennes archives de l'évêché de Cambrai, le magistrat annonce, le 15 février 1596, le décri « de la monnoye de cuivre qui s'est par ordonnance des Estats forgée en ceste cité, avec commandement à la généralité du peuple de la recepvoir et allouer, en la vente et distribution de leurs marchandises, sallaires et aultrement. » Cette monnaie doit être retirée sans retard, et le remboursement en aura lieu aussitôt que les circonstances le permettront. Comme il faut établir l'importance de la mise en circulation, les prévôt et échevins ordonnent aux habitants de rapporter à l'hôtel de ville, aux commis et députés, tout ce qu'ils ont de cette monnaie et d'en affirmer l'origine. Cette rentrée devra être effectuée dans un délai de quelques jours, et ceux qui négligeront de le faire seront forcés, sans aucun recours[1].

Le compte du retrait de ces espèces comprend 46 pages petit in-folio d'une écriture assez fine et se compose de près de 300 articles. Son intitulé nous apprend qu'après publication faite le 25 février 1596 le retrait a commencé ce même jour, et que l'opération eut lieu en présence de trois échevins, commissaires commis à cet effet. Pour empêcher toute fraude, ils exigèrent que chaque personne qui aurait présenté des monnaies de siège au bureau d'échange, y aurait déclarer comment elles les possédait. Les principales causes énoncées sont : salaires, journées et travaux dans la ville, aux remparts, aux fortifications, à la citadelle et aux fossés avant et durant l'investissement; solde des soldats; réparations des armes, fournitures de grains et de fourrages, ventes de denrées et livraisons de vêtements.

Le premier qui se présente est le receveur des orphelins; il rapporte 43 florins 19 patars en pièces de 20, 10 et 5 patars et en menue monnaie, lui provenant de vente de blé faite en leur nom. On

---

[1] M. Robert donne le texte de cette ordonnance sous les numéros LXVI de ses pièces justificatives.

doit supposer que cette menue monnaie se composait de pièces de deux et d'un patar. Claude Galand, bourgeois de la ville, rapporte en monnaie de cuivre 153 florins qu'il affirme « procéder de quatre cauldières que Messieurs luy ont ordonné de livrer pour faire au-telle monnoye. » L'on ne trouve dans le compte que cette dépense touchant la fabrication des pièces du siège. Beaucoup d'articles concernent les ventes de grains pris chez les habitants, par ordre du magistrat, et vendus au marché pour des monnaies de siège. On y voit que l'intrépide Renée d'Amboise elle-même a fait prendre des grains dans les greniers des bourgeois et les a payés en mêmes espèces.

Le total des monnaies obsidionales rentrées selon le compte s'est élevé à 190,338 florins 15 patars. Depuis lors, le commis chargé de la recette de ces pièces « lesquelles se fabricoient par ordre de Messeigneurs eschevins » et avaient été vérifiées par trois d'entre eux, en avait encore encaissé pour 36,082 florins 4 patars. Les monnaies du siège avaient donc représenté ainsi 226,420 florins 19 patars.

Les renseignements que fournissent nos nouveaux documents corroborent et complètent ce qui a été publié sur les monnaies et médailles cambraisiennes, dont les sièges de 1581 et 1595 ont été l'objet; ils lèvent les doutes qui existaient encore sur cette matière.

L'importance des deux lettres de Balagny nous engage à les donner ici comme pièces justificatives :

PREMIÈRE LETTRE

Messieurs, Puice que nous avons trouvé à propos pour la conservation de la ville, de faire forger de la monnoye de livre, et dicelle nous servir au payement et entretenement des gens de guerre qui y sont ou pourront estre en garnison durant le siège, pendant lequel nous avons ordonné quelle aura cours, tout ainsy que sy elle estoit dargent. Sur lasseurance que nous avons que le Roy en fera faire le rachapt et remboursement lors quil nous aura mis en liberté, Nous vous prions et neaulmoings mandons que vous ayez à faire mectre entre les mains de Théophille Loppin, trésorier des guerres de ceste ville et garnison, tous et chacuns les deniers qui se forgeront comme dict est de la dicte monnoye de livre, pour iceulx estre employez au paiement desdicts gens de guerre selon nos ordonnances, en vertu desquelles et des acquictz qu'il en tirera il nous rendra compte de la despence qu'il en aura faicte. Et vérifirons sa recepte sur

les récépissez quil vous en aura délivrez, lesquelz nous voulons avoir lieu tout ainsy que sy nous mesmes les vous avions bailliez. Faict à Cambray le 17e jour daoust mil cinq cens quatre vingtz quinze.

Signé : De Montluc; plus bas : Chastelain, et scellé.

DEUXIÈME LETTRE

Messieurs, Je vous prie de faire délivrer tout présentement à Loppin mon trésorier toute la monnoie qui se trouvera estre faite, pour la délivrer aux gens de guerre de Monsieur le duc de Nevers, sur et tant moins de ce que je leur ay ordonné, et commander que l'on use d'une extrême diligence à travailler au reste, car ilz me pressent extremement; Et vous, Monsieur le prévost, prenez garde qu'au commencement de la distribution de la dicte monnoye personne ne face reffus de la recevoir. Fait ce 18 daoust 1595.

Signé : De Montluc.

MONNAIES DE BOURGOGNE

PAR M. E. CARON.

La planche V de l'Annuaire 1882, parue avec le fascicule de juillet, comprend sous les numéros 6 et 8, 11 et 12, les dessins de monnaies qui restent à expliquer. M. Gariel s'est chargé de faire connaître les numéros 6 et 8 provenant de la trouvaille de la Marche. Restaient les numéros 11 et 12. C'était à lui également que revenait le droit de les publier, d'abord parce que ces précieuses monnaies lui appartiennent, ensuite parce qu'elles font partie de la série Bourguignonne, objet pour lui de la prédilection que toute âme bien née conserve pour son pays d'origine et tout ce qui le touche.

Je ne les publie donc que pour répondre à son désir et combler une lacune.

EUDES IV (1315-1350).

ƎVDƎDƎI GRĀTIĀ DUX BOCVDIƎ. Le duc, à cheval courant à droite et timbré d'un éventail ; il tient de la gauche un écu aux armes de Bourgogne ancien, de l'autre une épée à large garde. Le cheval dont les pieds dépassent la légende est coiffé également d'un éventail et bardé de bandes de Bourgogne et non recouvert d'étoffes flottantes comme la plupart des cavaliers de la Flandre et du nord de la France.

℟ ✠ MONƎTĀNOSTRĀ. Croix. En légende extérieure BNDICTV : SIT : NOMƎ : DNI : NRI : DƎI : IƎS.

Gros d'argent.

Pl. V, n° 11.

Nous connaissions déjà la légende *moneta nostra*; on la rencontre sur les esterlings de Lorraine de Ferry IV (1312-1328) contemporain d'Eudes IV. — Ces esterlings portent tantôt *ec moneta nostra*

tantôt *hec moneta nostra*. Le commencement de cette légende est un trompe-l'œil pour celle des esterlings, *ed* ou *Hen* pour Édouard ou Henri, comme la légende du revers *Luntolingien*, au lieu de Lotharingie, n'avait d'autre but que de faire croire à l'atelier de *London*. Le duc Ferry était un hardi contrefacteur des monnaies royales de France. Il imitait le type tournois avec la légende *Turonus Ducis*, le *fortis* en deux lignes avec la croix de Bourges. Il allait même jusqu'à inscrire *franco* en deux lignes dans le champ de ses deniers. Mais comme il n'était pas vassal du roi de France, les généraux maîtres des monnaies n'avaient rien à y voir, et la voie diplomatique n'était pas encore ouverte pour faire cesser ces abus. Il n'en était pas de même du duc de Bourgogne. L'ordonnance de 1315 venait de paraître. Nos rois tenaient fermement la main à son exécution. Le duc de Bretagne était poursuivi pour avoir imité les coins du roi. Eudes les copiait aussi en Bourgogne, il imitait les deniers royaux avec les quatre lettres dans le champ EV/DE et le titre de DUX ou de COMES et au revers *moneta duplex* avec la croix longue fleurdelisée (Poëy d'Avant, pl. CXXXI, n. 15 à 17).

Certes, comme on disait alors, le commun peuple ne pouvait faire la différence des monnaies royales et des monnaies ducales. Comme duc de Bourgogne, Eudes devait hommage et fidélité au roi de France. Mais il avait d'autres fiefs qu'il tenait de l'empire et où il n'était plus justiciable de la cour des monnaies. Néanmoins il fit sa soumission au roi, et son aveu nous a été conservé par Constans, *Traité des monnaies*. Preuves, page 18, qui l'avait lui-même extrait du *Trésor des chartes Layette monetarios*. Lettre XIII.

Nous, Eudes, duc de Bourgogne, comte d'Artois et de Bourgogne, palatin, et sires et sieur de Salins, sçavoir fesons à tous que comme nous avons entendu que nostre chier et redoubté seigneur le roy de France se tient mal à paye de nous pour ce que les maîtres de ses monnoies lui ont donné à entendre que nous facons maintenant battre monnoie en nostre ville d'Auxone semblable au bourgeois et à la forme de sa monnoie, que petite différence il y avait entre sa monnoie et la nostre et que moult de gens pouvaient être déçus en prenant nostre monnoie comme la monnoie de nostre dit seigneur. Nous qui pour riens ne voudrions faire chose qui déplut à nostre seigneur voulons et promettons faire muer le coing et la forme que nous faisons quant à présent à battre en nostre ville d'Auxonne et faire en nostre dite monnoie telle différence et telle forme qu'un chacun pourra apertement cognaistre nostre monnoie dissemblable à la monnoie du roy nostre seigneur, pour tel que nostre dite

monnoie aura cours tant seulement que dans nostre comté de Bourgogne et en la terre d'Empire.

Ce diplôme était scellé, et c'est là ce qui lui donne une véritable importance au point de vue du gros que nous publions.

En témoignage de laquelle chose nous avons fait mettre nostre scel à ces présentes lettres faites et données au bois de Vincennes, le 3 octobre 1337.

Scellé en double queue du grand scel de cire blanche ayant d'un côté : *Le prince à cheval bardé de bandes de Bourgogne timbré d'un éventail y ayant une semblable parure sur la teste du cheval* sans autre contrescel.

En lisant la description du sceau, on croirait lire celle de la monnaie, et nous voudrions pouvoir donner la gravure du sceau tel qu'il existe au bas d'une charte, pour faire ressortir la parfaite ressemblance de ces deux monuments. Un sceau à peu près identique est appendu à une charte de Robert, duc de Bourgogne, exposée dans la galerie des manuscrits à la Bibliothèque nationale.

Dans de pareilles circonstances, la légende *moneta nostra* a une signification, une portée toute particulière. Voilà un haut baron qui est incriminé d'imiter la monnaie royale, et en fait, rien n'était plus vrai. Le duc se soumet, bien qu'il n'y eût pas de poursuites exercées contre lui, comme il y en avait à la même époque contre le duc de Bretagne. En se soumettant il relate tous les titres qui lui permettaient de battre monnaie hors de la juridiction du roi de France, dans son comté de Bourgogne et dans les terres d'Empire, et alors il frappe une monnaie qui n'a aucun point de ressemblance avec les monnaies royales, et la frappe avec la légende quelque peu hautaine de *moneta nostra*, en faisant copier son sceau sur la monnaie nouvelle.

Elle lui était véritablement propre, cette monnaie nouvelle ; et dissemblable de la monnaie royale. Il en prenait le type dans les Flandres. Le cavalier de Flandre, et il y en a de nombreuses imitations, porte sa bannière et se couvre de son écu. Son cheval, au lieu d'être bardé de fer, est couvert de longues draperies. Il est caparaçonné pour un tournoi, pour une cérémonie, et non couvert de son armure de bataille. M. Charvet, à l'occasion d'une trouvaille faite dans le département du Cher, a reproduit dans la *Revue de*

numismatique belge de 1876, les types de tous les cavaliers. Il mentionne des cavaliers à l'épée de Marguerite de Constantinople, comtesse de Hainaut (1244-1282); Jean de Cunre; Jean de Namur (1297-1320), et de Baudouin d'Avesnes, comte de Beaumont (1280-1304). Ce dernier a le visage découvert et la tête de son cheval paraît ornée d'une plume.

Une chose est à remarquer dans la légende. C'est le mot BOGV-DIE pour BVRGONDIE. Le graveur a été gêné pour la disposition de sa légende par les ornements et les pieds du cheval qui dépassent le champ. Il a supprimé les lettres R et N et transposé l'U.

La deuxième monnaie, bien que moins capitale, n'en est pas moins très curieuse.

CHARLES LE TÉMÉRAIRE (1467-1477)

KĀROL/DEI × GR : / DVXET./CO×BVR : Croix coupant la légende, couverte d'un écu aux armes de Bourgogne, ancien et nouveau, de Flandre, avec le lion de Flandre brochant sur le tout :

℟ SANCTVS : ANDREAS. Le saint portant la croix.
Or, florin, pl. V. n° 12.

Les florins de Saint-André, connus jusqu'à présent, ont tous été frappés pour les possessions de Charles le Téméraire en dehors du royaume, en Flandre, avec la légende *co fland*, dans le Brabant et le Limbourg, avec *dx bg. brab z li*. Ce qui fait l'intérêt de celui-ci, c'est qu'il a été frappé spécialement pour ses états de Bourgogne; mais le graveur a conservé les mêmes armoiries, et c'est le lion de Flandre qui fait le fond de l'écu, tandis que pour répondre à la légende *dux et co bur*, ce devrait être les armoiries de Bourgogne.

E. CARON.

LETTRE A M. LE PRÉSIDENT

DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE NUMISMATIQUE

SUR

UN DERHAM INÉDIT

DU DERNIER SULTAN SELDJOUQÎDE DU ROÛM

PAR M. H. SAUVAIRE.

Monsieur,

La monnaie d'argent, sur laquelle j'ai l'honneur d'appeler votre attention et celle des amateurs de la numismatique orientale, me paraît d'autant plus digne d'intérêt que l'existence du sultan Seldjouqîde Kayqobâd ebn Farâmeurz, qui l'a fait frapper, a été mise en doute ou passée sous silence par plusieurs historiens tant musulmans qu'européens.

Ebn Khaldoun ne fait aucune mention de ce prince et il en est probablement de même d'Abou'lféda et d'Abou'lfaradj, car Deguignes, qui a puisé dans ces deux auteurs les principaux éléments de son XI[e] livre consacré aux Seldjouqîdes d'Iconium, dans son *Histoire des Huns*, s'exprime ainsi (t. III, p. 74-75) :

« Berouana qui s'était révolté contre Abacakhan, empereur des Mogols en Perse, avait été fait mourir, et l'on fit si peu de cas du sultan Gaïatheddin Kai-Kosrou, que le Khan (l'an 671 de l'hégire) offrit à Haiton le pays des Selgioucides, mais ce prince qui se soutenait à peine dans ses états d'Arménie remercia le Khan des Mogols. Kaikaous était toujours dans le Kaptchaq où il s'était marié de nouveau. A sa mort (année 677), le khan du Kaptchaq voulut forcer

Gaïatheddin Masoud, fils de ce sultan, d'épouser la sultane sa belle-mère. Masoud prit la fuite, vint s'embarquer sur le Pont-Euxin et se rendit à Castamon d'où il passa auprès du khan des Mogols, Abaca. Il obtint de ce prince les villes de Siouâs, d'Arzengiân et d'Erzeroum. Les choses restèrent en cet état jusqu'à la mort d'Abaca Khan. Son successeur Arghoun Khan fit mourir Gaïatheddin Kaïkosrou (l'an 682) et donna le titre de sultan à Gaïatheddin Masoud, fils de Kaikaous. Masoud soumit une partie des Émirs qui demeuraient dans les montagnes, et l'empire des Selgioucides semblait vouloir se rétablir. Un de ces émirs nommé Amer-Khan qui s'était établi sur les bords du Pont-Euxin, et dont les États portaient le titre de Royaume de Marmara, alarmé des progrès du nouveau sultan, implora (l'an 691) le secours des Mogols, qui eux-mêmes avaient intérêt que les Selgioucides ne se rétablissent pas. Kandgiatoukhan, empereur des Mogols, se transporta lui-même dans la Turquie, défit Masoud et le dépouilla entièrement de ses États. Ce sultan se réfugia à Constantinople avec sa femme et ses enfants; de là il se rendit à Héraclée, ville de Pont, pour venir trouver l'empereur à Nymphée. Mais changeant tout à coup de résolution et n'osant se fier aux Grecs, il rentra dans son pays, où il leva de nouvelles troupes. Amerkhan, intimidé par ces préparatifs, engagé d'ailleurs par les promesses du Sultan, alla se rendre à lui avec ses sept fils; Masoud le fit égorger avec toute sa suite; il n'échappa qu'Aly, fils d'Amerkhan, qui se forma un parti considérable, et livra une bataille au Sultan. Masoud y fut tué et avec lui périt l'empire des Selgioucides d'Iconium. »

Deguignes ajoute sous forme de note :

« D'Herbelot dit que Gazan Khan fit tuer en 1294 de J.-C., de l'hégire 694, le dernier prince des Selgioucides; mais je m'en rapporte davantage aux Grecs; à moins qu'on ne veuille croire qu'Amerkhan agit par les ordres de Gazan Khan. Aboulfedha dit que Masoud fut empoisonné. D'Herbelot lui donne pour successeur Kaikobad Feramordge, que je ne trouve nulle part. »

Si nous prenons les ouvrages de numismatique orientale, nous voyons, par exemple, que J.-H. Mœller (*De numis orientalibus in numophylacio gothano asservatis*) arrête sa liste des Seldjouqides du Roûm à Mas'oûd, fils d''Ezz ed-dîn Kaïkâoûs, qu'il fait régner de 682 à 700. La liste fournie par par le *Catalogue of oriental coins in the British Museum*, ouvrage si utile et si bien fait, se termine également avec ce prince, dont le règne est prolongé jusqu'à l'année 708.

Enfin, le savant traducteur du tome premier des historiens arabes

(Recueil des Historiens des Croisades), *Introduction*, p. 14, ne va pas non plus au delà de Mas'oûd II.

Cependant d'Herbelot nous fournit plusieurs indications précieuses sur le dernier des sultans Seldjouqîdes du Roûm, quoique les dates qu'il donne ne soient pas toujours d'accord entre elles. On lit dans sa *Bibliothèque orientale*, p. 220 :

« Caïcobad, fils de Faramorz, neveu de Gaïatheddin Massud. C'est le dernier sultan de la dynastie des Selgiucides qui ont régné dans la Natolie. Il avait succédé à son oncle qui mourut l'an 687 de l'hégire, de J.-C. 1288, sous l'autorité de Gazan-Khan, empereur des Mogols; mais s'étant révolté contre ce prince, les Tartares envahirent ses États et lui ôtèrent la vie, éteignant ainsi en sa personne la famille et la dynastie des Selgiucides. »

Page 338, sous *Gazan Khan* :

« Ce fut cette même année (702 de l'hégire) que Gazan établit Caicobad, fils de Feramorz, dernier sultan des Selgiucides de la dynastie appelée de *Roum* ou de *Natolie*. »

Et page 783 :

« *Selgiukan Roum*......... Le 13e, Gaïatheddin Massoud Ben Caïcaous, Ben Caïkhosrou. Celui-ci étant mort l'an 687e, son neveu Caïcobad lui succéda. Le *Nighiaristan* compte ce prince pour le quatorzième et marque Caïcobad pour le quinzième et le dernier de cette dynastie.

« Le quatorzième ou le quinzième, selon le *Nighiaristan*, est Caicobad Ben Feramorg', Ben Caïcaous, qui fut mis sur le trône des Selgiucides par Garan (*lisez* Gazan) Khan, empereur des Mogols. Mais s'étant quelque temps après révolté, Gazan non seulement le fit tuer, mais extermina encore tout ce qui restait de la race des Selgiucides. Et ce fut en cette manière que finit la dynastie des Selgiucides de Roum, l'an 700 de l'hégire.

« Il y a sur le sujet de cette dynastie une grande différence pour les noms et pour la suite entre *Khondemir* et le *Nighiaristan*....... »

Ne possédant pas l'histoire des Seldjouqîdes de Mirkhond, traduite par M. Defrémery, j'ignore s'il y est fait mention de notre Kayqobâd.

Dans de Hammer, *Histoire de l'empire ottoman*, on lit (t. 1er, p. 50-51) :

« Outre Constantin qui, à l'aide d'Ishak et de l'empereur, espérait s'emparer du trône d'Iconium, et de Mesoud, fantôme couronné, Azz-ed-din avait un troisième fils nommé Firamourz. Le fils de celui-ci, Alâ-ed-din succéda à Mesoud, que le sentiment de sa

longue humiliation avait conduit au tombeau, après un règne de 15 ans (697-1297). Alâ-ed-din III fut le dernier des souverains Seljoukides, et quoique les begs turcomans, tels que ceux de Karaman, de Kermian, de Mentesché et Osman, tout en reconnaissant Alaeddin pour leur seigneur et maître, se fussent déjà emparés du gouvernement des provinces qui depuis ont porté leurs noms, néanmoins on put encore voir une faible lueur de la grandeur du premier Alaeddin éclairer le règne du troisième.

« A l'aide des secours d'Osman, il remporta quelques avantages sur des Turcomans révoltés et sur le Khan des Mogols, Gazan, qui, dans sa vengeance, le fit mettre à mort. Avec Alaeddin III s'éteignit la domination des Seljouqides (707-1307).

« Ghayasseddin, son fils, prince cruel et sanguinaire, fut étranglé par les Mogols peu de jours après son père. »

D'après de Hammer (p. 377, note), « le savant historien et moufti Kara Tchelebizadé remarque dans son histoire universelle, *Raouzat oul ebrâr*, sous l'année 696, que, suivant Lari et Idris, Alaeddin (ebn) Firamourz parvint au trône cette même année 696. »

Il ne me reste plus qu'à donner en traduction le passage de Munedjdjim Bâchi où il est question du fils de Farâmeurz et de son prédécesseur Mas'oûd. L'auteur fait remonter ce dernier sur le trône pour quatre ans encore, et marque l'année 704 de l'hégire comme celle de la fin de la dynastie Seldjouqide dans le Roûm (Asie-Mineure). *Munedjdjim Bâchi*, t. II, p. 574-575 :

« Ghiât ed-dîn (Kaykhosrou) étant mort en l'année 681, le fils d''Ezz ed-dîn (Kay kâoûs), Ghiât ed-dîn (Mas'oûd), qui depuis quelque temps se trouvait à la cour d'Abaqa Khân, se vit confier par ce souverain le royaume du Roûm. Étant arrivé, il s'assit sur le trône de Qounieh, et distribua les emplois administratifs en même temps qu'il installa régulièrement les fonctionnaires du royaume. Les grands dignitaires de la cour conçurent le désir de mettre de l'ordre dans les affaires ; mais cette tâche était de toute manière impossible à réaliser, car d'année en année augmentait le chiffre des sommes qu'il fallait annuellement tirer du pays pour être versées au trésor d'Ilkhân, aux fonctionnaires de sa cour et aux princesses de sa famille. Or, pour se procurer cet argent, on pressurait et tyrannisait les malheureux sujets au delà de toute limite. La population se trouva épuisée et hors d'état de payer. Par suite, les Turkomans et autres hordes qui étaient sur les frontières rejetèrent le joug de l'obéissance, et, chaque tribu s'étant donnée à un émir, les chefs commencèrent à faire leurs préparatifs (de résistance). Les Tar-

tares s'étaient rendus maîtres encore une fois du pays : ceux qui désiraient des fiefs dans le royaume du Roûm se rendaient auprès d'Ilkhân, et, distribuant des cadeaux aux grands de la cour ou à quelqu'une des princesses, ils obtenaient lesdits fiefs à des prix excessifs et revenaient. L'année suivante, d'autres solliciteurs augmentaient la somme et distribuaient des cadeaux plus considérables que les premiers. S'opiniâtrant à l'envi, ils entraînèrent le pays à sa ruine. Chaque fonction étant obtenue moyennant d'énormes cadeaux, ceux qui la recevaient se conduisaient et se livraient à l'oppression en conséquence. Le tribut qui devait être payé au Sultan et les *hommages* destinés à ses émirs étaient-ils en retard de quelques jours, un délégué, arrivant de leur part, réduisait les populations à la dernière misère [1], et percevait le double du tribut fixé. Dans quelques provinces, les gens connus comme ayant de la fortune étaient accusés chacun de quelque crime et leurs biens confisqués. Par tous ces motifs, les affaires du royaume tombèrent dans une perturbation complète. En un mot les misères et les calamités que souffrirent les populations avant la conquête des maudits Tatars sont hors de toute description. Le sultan Ghiât ed-dîn resta en butte à ces embarras jusqu'à l'année 694 ; à cette date, Ilkhân lui ayant enlevé le trône et l'ayant enfermé dans une forteresse fit quatre parts du royaume du Roûm. Il en donna une à son *pervânehdji* Mohammad Bek, une à son grand-vizir Djamâl ed-dîn, une autre à son lieutenant Kamâl ed-dîn de Teflis, et la quatrième à son *defterdâr* Charaf ed-dîn. Ils devaient lui payer ensemble une redevance annuelle de 60,000 toumâns. Ces quatre personnages commirent de telles exactions qu'ils ruinèrent le pays à un point auquel Hadjdjâdj ne serait pas arrivé ; ils créèrent de durs impôts auxquels les démons n'auraient pas songé. Après deux années passées dans cet état, Ilkhân conféra, en 696, le sultanat du Roûm à 'Alâ ed-dîn Kayqobâd, fils de Farâmeurz. Ce prince n'étant aussi qu'une espèce de gouverneur institué par Ilkhân, les ministres de la cour Ilkhânienne exerçaient, dans le royaume du Roûm, leur autorité et leur empire comme auparavant. La plupart des fonctions étaient données par eux et chaque année un tribut tyrannique était perçu. Enfin, en l'année 700, Ilkhân renversa aussi ce prince, et, l'ayant interné avec une pension suffisante, dans la ville d'Isfahân, il envoya chercher à sa place son prédécesseur Ghiât ed-dîn. Ce der-

---

[1] Litt. *leur arrachait le foie.*

nier, après avoir exercé le pouvoir pendant quatre ans en se débattant comme la victime qui va être immolée, mourut, et avec lui prit fin la dynastie des Seldjouqîdes du Roûm. »

Mais il est temps de décrire la pièce elle-même.

Elle pèse 2 gr. 186 ; son diamètre est de 24 millimètres.

Av. Dans un cercle, un lion cheminant à droite et surmonté de la *figure* du soleil entourée de rayons ; sous le ventre de l'animal, une étoile à six rayons. Dans le haut, en arc de cercle :

لا اله الا الله محمد رسول الله

En dehors du cercle contenant la légende et les emblèmes et vers le bas de la pièce, un large rebord.

Le dessin et les caractères arabes indiquent une époque de décadence.

Rev. Dans un carré inscrit dans un cercle, en quatre lignes :

السلطان الا	*Le Sultan très*
عظم علا الدنيا	*grand 'Alá ed-dounia*
والدين كيقبا	*wa ed-dîn Kayqobâ*
د بن فرامرز	*-d ebn Farâmeurz*

Dans les segments formés par le carré et le cercle : En haut, سنة ? ; à gauche, اثنى ? ; en bas, ? ; à droite, سبع ماية ? Les nombres contenus dans le segment de droite sont d'une lecture moins douteuse.

En dehors du cercle, large rebord.

Il est à regretter que la date (702 ?) ne soit pas plus certaine. On peut espérer que d'autres exemplaires la fixeront mieux. Quoi qu'il en soit, notre derham met hors de doute le règne d''Alâ ed-dîn Kayqobâd, fils de Farâmeurz, et le nom de ce prince devra désormais figurer sur la liste des sultans Seldjouqîdes de l'Asie-Mineure.

Veuillez agréer, etc.

H. Sauvaire.

Robernier, par Montfort (Var), juillet 1882.

CHRONIQUE

DÉCOUVERTES NUMISMATIQUES

LE TRÉSOR DE L'ALBENC.

Le 24 mars dernier, à Cordière, hameau de l'Albenc (Isère), le sieur Chollat découvrit dans une sablière près de trois kilogrammes de monnaies romaines; trois jours après, dans la même sablière, on trouvait une amphore enfouie dans le sable. Les ouvriers voulurent l'extraire, mais elle était brisée et le sieur Chollat en sortit 68 ou 70 kilogrammes de monnaies romaines semblables à celles précédemment découvertes.

M. G. Vallier prévenu se mit en relations avec l'inventeur du trésor, mais il ne put vaincre la stupide défiance du sieur Chollat, et il lui fut impossible d'étudier cette trouvaille composée de 25,000 pièces environ. Toutefois il put examiner très sommairement, sous les yeux de l'inventeur, mille pièces qui se répartissent ainsi :

Valérien	1	pièce.
Gallien	358	—
Solonine	41	—
Postume	3	—
Victorin	22	—
Tétrius père	114	—
Tétrius fils	51	—
Claude II	390	—
Quintille	14	—
Aurélien	5	—
Florien	1	—
Total	1000	

Dans le courant du mois de mai 1882, il a été trouvé, dans le jardin de l'hôpital de Mâcon, un monétaire mérovingien en or portant une tête à

droite avec la légende ROTOMO CIV. — ℟. Croix sur un globe...... CHRAMNO.

Cette pièce, entrée dans le médaillier d'un amateur de la ville, a été frappée à Rouen par le monétaire Bertchramnus. On en connaît déjà plusieurs exemplaires.

M. Léon Germain, *Publications de l'Institut Royal et Grand-Ducal de Luxembourg*, t. XII, décrit une monnaie inédite de Jean l'Aveugle, roi de Bohême et comte de Luxembourg, découverte près de Longwy, et dont il a généreusement fait don au Musée du Luxembourg.

Cette monnaie imitée du double parisis de Charles IV, roi de France, porte:

✠ BOE.IOHES.REX. Entre deux grènetis; dans le champ, couronne rehaussée de trois fleurs de lis et de deux trèfles; annelet sous la couronne.

✠ MONETA.DVPLEX entre deux grènetis; dans le champ, croix fleurdelisée. Billon 0 gr. 95; par suite de l'usure des bords, la pièce a dû perdre un peu de son poids primitif.

TROUVAILLE D'ERMSDORF.

Dans le tome XIII de la même société, M. N. van Werveke fait la description d'une trouvaille dont il est parvenu avec beaucoup de peine à réunir près de 5000 pièces.

Ce trésor a été découvert à Ermsdorf-sur-l'Ernz, au mois de mai 1880; il contenait 418 types de monnaies romaines depuis Quintille jusqu'à Constance II. Sauf un denier d'argent d'Alexandre Sévère égaré dans ce dépôt, et six pièces de billon, tout le reste était composé de petits bronzes.

L'auteur de cette description sommaire se propose d'étudier les pièces intéressantes de cette trouvaille et de les décrire ultérieurement.

Notizia di un repostiglio di denari consolari trovato a Pieve-Quinta nel Forlivese; Forli, typografia democratica, in-8, 48 pages.

Sous ce titre et à la date du 12 juin 1879, M. Antonio Santarelli donne la description d'un trésor découvert, au mois de février 1879, près de l'église de Pieve-Quinta, à huit kilomètres de Forli. Ce trésor, enfoui dans un vase à 0m,70 de profondeur se composait de 840 pièces consulaires achetées par une personne de Forli, qui pense avoir eu la découverte tout

entière. La description de M. Santarelli donne quelques éléments importants qui aideront à fixer exactement l'époque précise d'émission des monnaies consulaires.

TROUVAILLE DE HUY.

M. Raymond Serrure, dans son excellent *Bulletin mensuel de numismatique et d'Archéologie*, rend compte d'une découverte d'environ 5500 monnaies dont douze oboles, faite au Mont-Falhize, près de Huy.

Ces monnaies se partagent entre l'empereur Frédéric-Barberousse (1152-1191) et Philippe de Heinsberg, archevêque de Cologne (1161-1191); les légendes sont très barbares. Les pièces ne paraissent pas avoir circulé et sont toutes à fleur de coin.

TROUVAILLE DE LA FONTAINE-SAINT-CASSIEN.

M. Pilloy de Saint-Quentin a acquis 209 monnaies romaines sur 225, qui composaient un trésor trouvé au lieu dit la Fontaine Saint-Cassien, entre les communes de Levergies et de Sequehait, arrondissement de Saint-Quentin. Ce trésor, contenu dans un vase de poterie noire, se divise entre dix-huit empereurs ou impératrices de la manière suivante :

Albin	1	pièce.
Septime Sévère	35	—
Julia Domna	15	—
Caracalla	17	—
Plautille	2	—
Géta	6	—
Macrin	2	—
Elagabale	34	—
Julia Paula	2	—
Aquilia Severa	4	—
Julia Soemias	3	—
Julia Maesa	9	—
Alexandre Sévère	49	—
Orbiane	1	—
Julia Mamea	10	—
Maximin	12	—
Pupien	1	—
Gordien III	6	—
Total	209	

M. Pilloy remarque que toutes les pièces de cette trouvaille, même

celles de Gordien III, ont la tête laurée. Il en conclut que ces pièces doivent avoir été frappées en Italie ou dans le midi de la France. C'est là une conclusion que nous ne saurions accepter.

(Extrait du *Bulletin de Numismatique* de M. R. Serrure).

En démolissant, dans le courant de juin 1882, une maison rue Vieille-du-Temple, à Paris, les ouvriers ont trouvé dans la muraille un vase métallique tombé en lambeaux sous l'action de l'air libre. Ce vase contenait des pièces d'or, aux effigies de Jean-le-Bon, Charles V et Jeanne de Provence, en nombre si considérable que ce trésor représentait, dit-on, une valeur de cent vingt mille francs au poids.

D'un examen rapide il résulte que la trouvaille dont il s'agit ne contient pas de pièces intéressantes, cependant si elle pouvait être examinée avec soin, il est plus que probable qu'on trouverait des ateliers nouveaux et des variétés utiles à signaler.

Aux termes de la loi française, les trésors découverts appartiennent moitié à l'inventeur et moitié au propriétaire du terrain. Dans le cas spécial qui nous occupe, il s'élève, si nous sommes bien renseignés, une question de droit à résoudre. Le propriétaire de l'immeuble aurait vendu les matériaux à démolir à l'entrepreneur; la première moitié du trésor appartient sans contestation à l'inventeur, mais à qui doit être attribué la seconde moitié? Est-ce au propriétaire du sol; est-ce au propriétaire des démolitions? En attendant le jugement à intervenir, le trésor a été déposé à la Banque et ne pourra être examiné que lorsque la justice aura prononcé en dernier ressort.

A. de B.

BIBLIOGRAPHIE

Dans une publication récente, intitulée *Le Trésor d'Auriol et les Dieux nègres de la Grèce*, M. Louis Blancard, après avoir rapporté les circonstances qui accompagnèrent la découverte du trésor d'Auriol, démontre que toutes les monnaies dont il se composait ne peuvent constituer le primitif monnayage de la ville de Marseille, mais une réunion des espèces ayant alors cours sur le littoral de la Méditerrannée.

L'un des types les plus étranges de la trouvaille d'Auriol est celui que l'on nomme la tête de nègre.

Le marquis de Lagoy qui connaissait ce type l'avait l'attribué à la Diane Marseillaise; Mionnet avait décrit une monnaie semblable, à la légende Delphienne; M. de Bosset avait publié à Londres deux exemplaires de cette pièce trouvés à Delphes, ville à laquelle il les avait attribués; le cabinet des médailles de France possédait diverses variétés de la tête de nègre dont la légende indiquait une origine Lesbienne. La trou-

vaille d'Auriol n'exhumait donc pas ce type pour la première fois, et depuis longtemps on pouvait se demander pourquoi les Grecs de Delphes et de Lesbos avaient placé une tête de nègre sur leurs monnaies.

M. Blancard pense que ce type est une des formes sous lesquelles le soleil était adoré en Grèce.

Après une courte dissertation sur ce sujet, l'auteur démontre que plusieurs divinités ont été adorées sous des traits appartenant à la race nègre, entre autres Bacchus, figuré sur un verre faisant partie de la collection Charvet décrit par M. Frœhner, et Hercule représenté sur la monnaie la plus précieuse du trésor d'Auriol, une obole à la tête d'Hercule nègre avec la dépouille du lion.

Cet opuscule de dix pages est fait avec le soin et l'érudition qui caractérisent les travaux de M. Louis Blancard. C'est un travail des plus intéressants.

Mémoires sur la chronologie et l'iconographie des rois Parthes Arsacides, par Adrien de Longpérier.

Tel est le titre d'un ouvrage imprimé en 1853 et qui vient seulement de paraître en 1882 chez l'éditeur Leroux, 28, rue Bonaparte. Cet ouvrage in-4°, qui se vend 25 francs, est composé de 160 pages de texte et de 18 planches gravées par Dardel.

Nul doute que cette publication, comme toutes celles de M. de Longpérier, ne contiennent d'excellentes choses, mais, avant de l'avoir examiné, il nous paraît difficile qu'elle se trouve au niveau des connaissances actuelles, car de nombreuses découvertes ont été faites depuis 1853.

VENTE DE MÉDAILLES

Jamais peut-être les ventes publiques ne se sont succédé avec autant d'animation et de variété que pendant le premier semestre de 1882. Monnaies grecques de M. Bompois. Médailles artistiques de M. B. Fillon. Série française de M. Gariel à partir de 1643. Collection française, royale et féodale de M. Hermerel. Collections française et étrangère de M. Legras, sans compter trois ou quatre petites ventes diverses.

Les adjudications faites après le décès de M. Legras ont jeté sur le marché une prodigieuse quantité de monnaies, et les amateurs qui ne tiennent pas à des conservations hors ligne trouveront de quoi satisfaire leurs goûts d'étude. M. Legras était à Paris presque le seul amateur de monnaies étrangères. C'était assurément le plus universel; car sa vaste collection embrassait non seulement toutes les contrées de l'Europe, mais encore les pays d'outre-mer pour lesquelles on annonce une troisième

vente. Nous avons été émerveillé de ce qu'une pareille réunion impliquait chez M. Legras de connaissances et de recherches. Nous l'avons été davantage encore en entendant dire à ses amis que non seulement sa prodigieuse mémoire suffisait à ce classement, mais qu'il savait à fond l'histoire de ces innombrables ateliers, et des rois, prélats, princes et principicules dont il avait à grand'peine et depuis de si longues années réuni les monnaies.

Qu'on juge en effet de leur infinie variété par cette courte analyse. Nous avons vu passer tour à tour les monnaies du premier empire d'Allemagne et de tous les princes de l'ancienne confédération germanique, près de deux cents ateliers depuis le xe siècle jusqu'au xviiie, où les petits potentats des bords du Rhin aspiraient à copier nos rois dans leurs palais, dans leurs goûts et jusque dans leurs perruques, et fournissaient des soldats à toutes les armées de l'Europe, pour subvenir à leur faste. Voici les monnaies de Flandre et des Pays-Bas, et la confédération Suisse représentée à la fois par les ateliers de ses évêques et de ses villes libres et les écus contemporains de ses tirs fédéraux. Veut-on suivre les progrès de l'électorat de Brandebourg? Après les deniers de ses margraves et le denier signé d'Albert III (1267), on arrive par une suite non interrompue aux rois de Prusse, Frédéric Ier et Frédéric-le-Grand, au nouvel empire d'Allemagne, et au thaler frappé en 1871 sous le nom si triste pour nous du thaler de la victoire. Puis venaient le royaume de Hongrie depuis Bela II (1131) jusqu'à François-Joseph (1871) et la Pologne, autrefois le plus florissant des États du Nord, depuis Casimir le Grand (1178) avec les noms d'Étienne Bathori, de Jean Sobieski, de Stanislas Poniatowski, y compris les tentatives d'affranchissement et de monnayage du gouvernement provisoire de 1831, dont le célèbre numismatiste Lelewel était un des membres les plus ardents, et, à côté de la Pologne, la Russie qui devait la démembrer et l'asservir, la Russie avec les poulos des Tartares, les dengas de Moscou et de Novogorod, les écus au buste cuirassé de Pierre le Grand et au buste couronné de la grande Catherine avec les jetons si caractéristiques, constatant sous Pierre le Grand le payement de l'impôt pour porter la barbe, et la piastre du dernier khan de Crimée, en l'an 1191 de l'hégire (1777). Voici encore les états Scandinaves, Gustave Wasa, Gustave-Adolphe, Charles XII, et les monnaies de nécessité frappées pour subvenir à ses luttes disproportionnées avec la Russie. Puis les grands ordres de chevalerie, ordre Teutonique de Prusse, de Livonie; grand ordre de Malte. Est-ce parce que ces branches de la numismatique nous sont plus familières? mais il nous a semblé que les séries des îles Britanniques et des races latines (Italie et Espagne) étaient moins complètement représentées. En dernier lieu venait une série nombreuse de monnaies obsidionales et de pièces de nécessité qui a dû réjouir bien des amateurs.

Jametz 1588, Charlotte de la Marck, a été adjugé. .. 61 fr.

Montalcino....................................	60 fr.
1 soldo de Corse 1768, et 8 deniers de 1762..........	60

Mais, pour les pièces étrangères, quelle suprême indifférence !! A peine un ou deux amateurs assistaient-ils à la dispersion de chaque série ; les grands antiquaires de Paris brillaient le plus souvent par leur absence. Aussi je me figure qu'en présence de ces enchères si faiblement disputées les marchands étrangers venus exprès à Paris n'ont pas dû regretter leur voyage. Toute cette histoire métallique de l'Europe comprenait 2,230 numéros et plus de 35,000 monnaies, jetons et médailles, sans compter les tokens anglais et les pièces vendues sans être cataloguées. Le tout a produit 20,000 francs, le prix d'un petit tableau d'un petit maître Hollandais, ou d'une belle faïence italienne, et il ne s'est rencontré personne pour sauver de la dispersion cette réunion unique en France et qui ne péchait que par la répétition trop fréquente des mêmes types et l'état un peu défectueux des conservations.

La vente des monnaies françaises avait été plus heureuse. Au moins celles-là sont-elles restées chez nous. C'était aussi une énorme réunion plutôt qu'une collection épurée, et ce n'était qu'à la fin de sa carrière que M. Legras avait abordé les raretés de l'or, et qu'il avait acquis à la vente Regnault les pièces suivantes, qui ont été adjugées après sa mort :

Le parisis de Philippe VI.......................	130 fr.
La couronne d'or du même.....................	425
Le florin Georges..............................	360

M. Legras avait fait des monnaies de la Ligue une classification qui lui était personnelle. Cette série très nombreuse a été vendue par ateliers, et le tout n'a pas dépassé 500 francs. La collection française a produit environ 35,000 francs.

C'est le cas de dire que les extrêmes se touchent : Les 50 monnaies de M. B. Fillon se sont vendues 6,250 et ses 85 médailles plus de 50,000 fr. Aussi bien M. B. Fillon n'était pas seulement un érudit ; c'était un amateur délicat, curieux de toutes les manifestations du beau. Toutes les découvertes de la Vendée et du Poitou lui ont été soumises dès sa jeunesse, et il n'était encore qu'étudiant en droit, qu'il était déjà presque un maître en numismatique. C'est lui qui a fait connaître les triens mérovingiens exhumés de ce fameux champ de la Baugisière (Vendée), duquel à chaque labourage sortait comme par enchantement une pièce nouvelle. Personne n'ignore ses travaux sur le monnayage français, royal et féodal, dont il est à regretter qu'il n'ait pas écrit l'histoire au point de vue des types. Bien des raretés de premier ordre avaient passé par ses mains. De toutes ces découvertes, M. B. Fillon n'avait gardé que des spécimens et il

s'était plu à y joindre quelques échantillons du monnayage antique, véritables joyaux qui auraient pu tenir dans un écrin :

Statère d'or de Philippe de Macédoine, adjugé......	125 fr.
Grand bronze de Caligula........................	250
Aureus d'Ælius César............................	200
Statère d'or des Aulerkes Cénomans..............	160
Sol d'or de Théodebert..........................	750
Triens d'or de Dagobert.........................	325
Saïga d'argent, frappé à Poitiers................	115
— frappé à Lezoux....................	185
Denier de Charlemagne, frappé à Angers...........	105
Louis le Débonnaire, *Munus Divinum*, or............	485
Piéfort du teston de Charles IX..................	505
Maximilien de Béthune Sully; Piéfort du quart d'écu.	265

Mais c'était surtout par le choix de ses médailles artistiques et par la beauté des exemplaires que brillait la collection de M. B. Fillon, et d'abord elle comprenait deux de ces grandes médailles, dites de l'expulsion des Anglais, que le regretté M. Vallet de Viriville a décrites dans notre Annuaire de 1867, page 210 et suivantes, pl. III n. 1 et 2. La première, en or, a été adjugée 4,520 fr.; la deuxième en argent, 4,000. Il est inutile d'ajouter que ce sont des monuments de la plus grande rareté. Il est à croire qu'on n'en retrouvera pas d'autres exemplaires que ceux connus.

Au moment de rendre compte de la vente des médailles artistiques, je suis pris d'un scrupule; je ne pourrais le faire utilement qu'en copiant le catalogue et en y joignant le prix de chaque numéro. Mais ce compte rendu ne rentrerait plus dans les limites de cette chronique et en renvoyant pour plus ample informé au catalogue qui contient un grand nombre de dessins, je me contente de donner les prix avec quelques indications sommaires.

Médaille religieuse du temps de Charles VII...... ..	495 fr.
Louis XI, tête sur pierre noire..................	820
Charles VIII, sans revers........................	1200
— avec *provinciarum pacator*.............	420
Louis XII et Anne de Bretagne...................	300
Louis XII seul.........................290-255	370
François Ier..............	200
— Coin de Benvenuto Cellini : authenticité douteuse...........................	50
Louise et Marguerite de Valois...................	505
Catherine de Médicis............................	560
Élisabeth d'Autriche.............................	1400

Henri III, buste de trois quarts	1905 fr.
Henri IV, R. *Pace terra marique parta*	655
— Marie de Médicis. *Propago imperii*	500
— le revers seulement	520
Louis XIII, or, pièce ovale	1220
— et Anne d'Autriche	455
Louis XIV, tête casquée et sur le casque, deux médaillons représentant Henri IV et Louis XIII	1500
René de Birague	610
Robert Briçonet	470
Charles Duret	500
Meric de Vic	550
J. Morel	655
Louise Pérachon	310
B. de Rennel	440
Louis de Rochefort	360
Maximilien de Béthune	805
J. de Talaru	470
André Tiraqueau	700
Antoine de Tolède	360
Mathias Corvin	650

Tous ces prix devaient encore être dépassés par les produits de l'art italien et des célèbres graveurs Le Pisan et autres.

Lionel d'Este	1820 fr.
— 405 et	700
Cosme de Médicis	330
Louis de Gonzague	1700
—	415
Sigismond Pandolfo Malatesta	7850
Isotte de Rimini	930
Innocent IV	1500
Philibert le Beau et Marguerite d'Autriche	2200
Frédéric, duc d'Urbin	860
Mahomet II	2950

Que nos confrères ne se laissent pas éblouir par ces prix fantastiques. Le goût de M. B. Fillon était si universellement connu qu'on était certain de ne rencontrer chez lui que des spécimens hors ligne. Pour ces médailles, véritables objets d'art, qui sont devenus des objets de luxe, la conservation est tout, et tel exemplaire en moins bon état descend de suite de moitié, des trois quarts. S'il est fruste, il perd toute sa valeur. Il est un autre danger contre lequel nous devons prémunir nos confrères : c'est l'écueil des médailles fausses, fausses du temps, fausses du nôtre, et il existe

à Paris même un artiste dont l'habileté déroute les amateurs, et qui, fabricant au vu et au su de tout le monde et ne redoutant pas pour ses produits le grand jour des expositions publiques, se fait fort de surmouler une pièce avec une perfection à désespérer les plus fins connaisseurs.

M. Gariel, un de nos plus sympathiques confrères, ne trouvait pas dans la série royale française après Louis XIII, dans cette série si explorée et où les sentiers sont trop battus, la satisfaction des recherches qui plaisent à son esprit investigateur.

Il a mis en vente cette partie de son précieux cabinet et par la faveur qu'a obtenue cette vente partielle, ceux qui ne connaissent pas cette collection seront pris d'un ardent désir de la visiter. M. Gariel n'est pas un égoïste et ne collectionne pas pour lui seul, et ses tiroirs sont aussi ouverts aux travailleurs que ceux du cabinet de France.

Chez lui tout était choisi. Les pièces les plus ordinaires tiraient une grande valeur de leur état de conservation. Qu'était-ce quand à la conservation se joignait la rareté?

Nous ne voulons pas tout citer. Mais comment ne pas relever les prix suivants :

Demi-louis de Louis XIV, 1669	120 fr.
Essai à l'effigie de Louis XIII et de Louis XIV, magnifique épreuve	490
Essai du lis d'argent	595
Écu au huit L de France-Navarre et Béarn	142
Essai du double tournois	225
Essai du denier-tournois en argent fin	179
Double-louis aux insignes de Louis XV	100
— aux deux écus ovales	120
Ecu aux trois couronnes, 1715	290
Essai de l'écu au bandeau sur flanc d'or	210
Essai de la pièce de trois deniers, 1792	101
Et enfin, la perle de la collection : L'once d'argent fin. Règne de la loi, l'an IV de la liberté (Hennin 422).	1180
Parmi les obsidionales, trois méritent une mention particulière.	
Celle de Mayence *Gloriam in excelsis Deo*, 1689	170
Celle de Tournay, de 1521, aux armes de la ville, un château accosté de 2 F couronnées, initiales de François Ier, et frappée pendant le siège de cette ville par le comte de Nassau, général de Charles-Quint	380
Et enfin, celle de 18^h 40e de Zara (1813)	139

M. Hermerel est aussi un amateur qui a voulu se limiter. En abordant la numismatique, il y a quelques années, il avait réuni à la fois les monnaies royales et féodales de la France. Il veut aujourd'hui se renfermer dans la série Lorraine, cette série qu'avait presque complétée M. Monnier lorsque la mort l'a frappé, et qui a été dispersée après lui. M. Hermerel est déjà bien connu de tous les numismatistes ; il a classé avec beaucoup de discernement un certain nombre de trouvailles dans notre Annuaire. Son catalogue, rédigé par lui-même, indiquait avec le plus grand soin les provenances, les raretés, les conservations. On y ressent l'impression d'un homme qui se sépare avec regret de ce qu'il a collectionné avec passion. Et, en effet, M. Hermerel avait en peu de temps réuni outre les pièces ordinaires un assez grand nombre de pièces rares.

Denier de Pépin le Bref, au revers d'*Antramno*, adjugé.. 143 fr.
Obole de Robert, frappée à Mâcon.................. 89
Le salut de Charles VI.......................... . 590

M. Hermerel paraissait s'être attaché à la recherche des monnaies franco-italiennes.

Il possédait le teston de Louis duc d'Orléans, depuis Louis XII, adjugé.............................. 205 fr.
Le cavalot d'Asti.................................. 130
Le lis de la même ville......................... .. 152
Le gros de la même ville, à l'écu de France.......... 175
Le ducat d'or, avec le buste de Louis XII, et la légende *Perdam Babylonnis nomen*........................ 605
Le teston du même, frappé à Milan................ 135
Le ducaton du même, avec la légende *Communitas Januæ*.................................... 200
Le gros de François Ier, frappé à Milan.............. 100

Revenons aux monnaies purement françaises. Nous trouvons l'essai de l'écu de Henri II, avec la légende *donec totum impleat orbem*. 420 fr.
Quelques piéforts, et, parmi les obsidionales, une pièce carrée du siège de Cambrai, *Francisco protectore*. C'est François d'Alençon, adjugé.................. 170

Notons pour les amateurs de curiosités numismatiques et pour ceux qui ont le culte des souvenirs une série du monnayage plus ou moins authentique de Napoléon IV, frappé en 1874 ; 5 fr., 2 fr., 1 fr., 50 c. et 20 c., le tout adjugé.. 105 fr.
La série de l'autre prétendant, Henri V, est loin d'atteindre ce prix.

Parmi les féodales, citons l'écu d'or, de François Phébus de Béarn, aux deux F couronnés....................................... 235 fr.

Le denier de Meaux à la main bénissante, publié dans notre Annuaire de 1879, page 189................	80
Et le cavalier de Jean d'Avesnes, frappé à Maubeuge..	100

Pendant que se dispersait cette collection avec ce catalogue si soigné, dans l'une des salles voisines de l'Hôtel des ventes, on vendait une collection ayant appartenu à la vicomtesse de L..., initiale bien transparente pour les adeptes du monde parisien. On peut presque dire qu'elle a été vendue sans catalogue, puisque, pour les monnaies romaines, le catalogue n'indiquait que les têtes. Peut-être méritait-elle une description plus approfondie, un lot ayant été adjugé 485 fr.

N'oublions pas deux petites collections vendues le 22 février sous les noms de M. Laplante, d'Alger, et de M. B., de Moscou. La première ne présentait aucun intérêt. Mais la seconde portait bien son certificat d'origine. On sait combien les femmes de l'Orient et de l'Europe méridionale aiment à se parer de pièces de monnaie. Un certain nombre d'aureus romains, de la collection B, étaient troués, avaient été portés en breloque ou en épingle de cheveux, et 1,200 pièces russes, dont 800 de la peuplade Mordewa, avaient été employées à faire des colliers.

Les conservations laissaient souvent à désirer. Les aureus du haut empire variaient de 30 à 40 fr., ceux du bas-empire ne dépassaient guère 25.

Citons comme exception :

Trajan et Trajan père................................	200 fr.
Eliogabale..	135
Alexandre Sévère....................................	100
Michel Ier Rhangabé.................................	100

Quelques bulles byzantines n'ont pas eu grande faveur malgré l'attention qu'avait appelée sur l'intérêt de ces monuments le récent article de M. Schlumberger dans notre Annuaire.

La collection de M. de Bazinghem, de Boulogne-sur-Mer, ne contenait en numismatique romaine ou française d'autre pièce exceptionnelle que le sou d'or d'Anastase au monogramme de Gondebaud. Elle était surtout célèbre par ses cuivres byzantins, ses manuscrits et un magnifique rétable en bois sculpté et doré qui devait faire la gloire du cabinet de M. de Bazinghem.

La collection de M. X., de Besançon, n'était pas plus importante. Mais, au point de vue local, elle comprenait une remarquable suite des gouverneurs de Besançon, 47 jetons adjugés 80 fr. Ajoutons un denier de Lothaire, frappé à Trèves, adjugé 95 fr., et un statère d'or d'Alexandre-le-Grand très bien conservé et disputé par les bijoutiers jusqu'au prix de 100 francs.

Tel est le bilan des ventes faites à Paris; les marchés étrangers ne restaient pas inactifs. La suite de la seconde partie de la collection Depoletti de Rome comprenait 250 numéros de monnaies grecques, mais était surtout riche en monnaies consulaires romaines. Elle comprenait notamment les deniers suivants: *Leg. pri* de la famille Antonia inconnu à Cohen, famille Numonia, famille Statia et Auguste au revers d'Agrippa. Nous regrettons de ne pouvoir donner les prix de cette importante adjudication.

Dans une vente faite à Londres, sous le titre de Monnaies reçues de Constantinople, on nous signale un quinaire d'or d'Alexandre Sévère.

Enfin, MM. Scott et Cie vendaient à New-York non seulement des monnaies américaines, mais des monnaies grecques et romaines, des écus des empereurs d'Allemagne et des archiducs d'Autriche. Le temps n'est peut-être pas éloigné, où les Américains, si amis des grands voyages, faisant leur tour d'Europe, et voulant rapporter des souvenirs des pays parcourus par eux, jetteront leurs dollars dans le plateau de la balance et la feront pencher en leur faveur, exerçant sur le prix des monnaies anciennes et modernes la même influence qu'ils font subir depuis quinze ans au commerce des tableaux.

E. Caron.

LETTRES INÉDITES DE DIVERS NUMISMATISTES

Le duc de Blacas d'Aulps, Casimir, né à Aulps en 1770, était capitaine au régiment du Roi, lorsque la Révolution éclata. Pendant l'émigration il suivit Louis XVIII en Italie, en Russie, puis en Angleterre. Après les Cent-Jours, nommé pair de France en 1816 et créé duc en 1821, il fut successivement ambassadeur à Naples, à Rome, puis de nouveau à Naples où il resta de 1823 à 1830. Après la révolution de Juillet, il s'exila et mourut à Vienne, en 1839[1].

Rome, ce 29 septembre 1819.

A Monsieur Mionnet.

« La lettre, Monsieur, que vous avez bien voulu m'écrire le 15 mars, en m'adressant le premier volume du supplément à vos médailles grecques, a été six mois à me parvenir, et je regrette beaucoup que ce long retard, en me privant du plaisir de vous remercier plutôt de votre obligeante attention, m'ait empêché de jouir jusqu'à présent d'un ouvrage dont personne ne sent mieux que moi tout le prix par l'utilité journalière que je m'en promets. Je puis en juger par celle que je retire de vos autres ouvrages qui sont constamment sur ma table, que je consulte tous les jours et où, tous les jours, je trouve à m'éclairer de vos lumières.

« Je me suis empressé de transmettre à Mgr Nicolaï, président de l'Académie romaine d'archéologie, dont je suis membre honoraire, l'exemplaire de vos œuvres que vous avez voulu offrir à cette académie ; il l'a reçu avec reconnaissance, et il sera consulté avec empressement, car tous les antiquaires, comme tous ceux qui s'occupent de médailles citent toujours la valeur donnée par vous à celles qu'ils présentent, et bientôt elles n'auront plus en Europe d'autre prix que celui que vous avez fixé.

---

[1] Voir *Annuaire de numismatique*, t. I, p. 351 et suiv.

J'ai néanmoins observé que l'on peut se procurer des médailles grecques à un moindre prix que celui que vous avez établi, tandis qu'il faut souvent payer beaucoup plus cher les médailles romaines. On assure qu'il est plus facile de s'en procurer à Paris qu'à Rome, et c'est de là, sans doute, que vient la différence.

« Si vous pouviez me faire avoir quelques belles médailles d'or des empereurs, vous me feriez un grand plaisir ; par exemple des douze césars. Si l'on en excepte les Auguste et les Nerva, on n'en trouve ici que très difficilement qui soient d'une belle conservation.

Ma collection de médailles grecques augmente tous les jours. J'ai acheté dernièrement 62 médailles Arsacides et 32 Sassanides. Dans le nombre il s'en trouve que je crois inédites, du moins n'en faites-vous aucune mention. J'ai également beaucoup de médailles Coufiques que je voudrais faire publier, et je ne tarderai pas à vous écrire sur cet objet par M. l'abbé Reinaud qui doit retourner à Paris avec M. Portalis.

« Il existe à Albane un as qui pèse cinq livres romaines (poids actuel) de forme carrée longue (à peu près de six ou sept pouces sur trois ou quatre), sur lequel est représenté d'une part un beau trépied, et de l'autre une ancre. Il a été trouvé auprès de Castel-Gandolfo, le prix qu'on l'estimait m'a empêché d'en faire l'acquisition l'année dernière, et maintenant j'ai refusé de le recevoir du propriétaire qui voulait me le donner. Je le crois unique, et je désirerais savoir ce que vous en pensez pour me le procurer à tout prix, s'il n'en existe effectivement pas d'autres.

« J'ai vivement regretté que la mort de M. Millin ne vous ait pas fait trouver la place que personne ne pouvait occuper mieux que vous, et quoique vos profondes connaissances et votre érudition doivent vous distinguer partout, je voudrais qu'il pût dépendre de moi de vous faire occuper un poste encore plus élevé que celui auquel vous aspiriez. Soyez certain que je ne laisserai jamais échapper l'occasion de vous être utile ni celle de vous renouveler l'assurance des sentiments d'estime et de parfaite considération avec lesquels je suis, monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

BLACAS D'AULPS.

Rome, ce 22 avril 1820.

A Monsieur Mionnet.

« Depuis bien longtemps, Monsieur, le mauvais état de ma santé m'a empêché de vous écrire, quelque désir que j'eusse d'ailleurs de vous remercier des renseignements que vous aviez bien voulu me donner sur les médailles qu'on pouvait se procurer maintenant à Paris. La collection de

médailles d'or que possède M. Rollin est sans doute très précieuse et, si le prix n'en était pas aussi considérable, je désirerais extrêmement en faire l'acquisition, mais, avant d'entrer en marché, il faudrait connaître le catalogue, car je crains que dans ces 400 médailles, il ne s'en trouve beaucoup du Bas-Empire, et vous savez mieux que moi qu'elles n'ont presque pas de valeur à Rome, quoiqu'elles soient assez chères en France. Je désirerais encore savoir si la médaille d'Octavie, au revers de Marc-Antoine, ne vous présente aucune espèce de doute sur son antiquité.

« J'ai fait l'acquisition de l'as dont je vous ai parlé et que je regarde comme unique. Il a été trouvé à Castel-Gandolfo, très près de ma maison de campagne, il pèse 54 onces, il a sept pouces une ligne de long, sur trois pouces et trois lignes de large dans sa plus grande dimension, son antiquité ne présente aucun doute. Je pourrai vous en envoyer le dessin si vous le désirez.

« J'ai acquis depuis peu plusieurs médailles inédites et entre autres un Alexandre Sévère de première forme au revers du Colisée ; on voit la statue du soleil et l'empereur suivi d'un soldat sacrifiant devant un autel. Cette médaille est d'une conservation admirable et mérite d'être décrite avec une grande exactitude.

« J'ai également trouvé beaucoup de médailles grecques qui ne sont pas moins remarquables, mais, il faudrait bien du temps pour les publier toutes de manière à satisfaire les amateurs. Il y a dans le nombre un beau médaillon en bronze de Marc-Antoine et Cléopâtre.

Pourrait-on se procurer en France un Caligula et un Othon en or? On ne trouve point ces médailles en Italie, les Caligula et les Claude ne se trouvent même pas en argent, et en tout les médailles à fleur de coin sont plus rares ici que nulle part.

« J'ai une collection de médailles Arsacides et Sassanides, mais je ne puis parvenir à trouver de Dariques ; y aurait-il moyen de s'en procurer à Paris ?

« Je pense que vous verrez quelquefois l'abbé Reinaud, je continue à recueillir des monuments Coufiques pour compléter le travail dont je l'ai chargé et je me flatte que vous voulez bien l'aider de vos sages avis.

« Il me semble que le cabinet de M. de Saint-Vincent avait été presque détruit avant sa mort, et je regrette extrêmement cette belle collection de médailles.

« Nous attendons avec empressement votre second volume de supplément, votre ouvrage est devenu classique et il a donné aux médailles une nouvelle valeur et un nouveau prix.

« Recevez, Monsieur, l'assurance réitérée des sentiments d'estime et de parfaite considération de votre très affectionné serviteur.

BLACAS D'AULPS.

TABLE DES MATIÈRES

NUMISMATIQUE GRECQUE

NUMISMATIQUE ROMAINE

NUMISMATIQUE FRANÇAISE

NUMISMATIQUE ÉTRANGÈRE

MÉDAILLES ARTISTIQUES ET JETONS

DÉCOUVERTES NUMISMATIQUES

NÉCROLOGIE

BIBLIOGRAPHIE

VENTE DE MONNAIES ET MÉDAILLES

CORRESPONDANCE ENTRE NUMISMATISTES

ERRATA

Page 73, dernière ligne, *Rosolus* est équivalent de *Rosolus*, lisez *Rosoxus* est équivalent de *Rosolus*.

Page 129 et suivantes : l'article renvoie à la planche IV; c'est planche III qu'il faut lire.

Paris. — Imp. Pillet et Dumoulin, 5, rue des Grands-Augustins.


Widener Library
3 2044 098 371 214